



# RAPPORTS au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 30 septembre 2021

**Commission attractivité,  
sport, culture, tourisme, associations,  
jeunesse, collèges**

## Commission attractivité, sport, culture, tourisme, associations, jeunesse, collèges

N°	Direction – Service	Titre du rapport	Pagination adobe
401	Direction des collèges, de la jeunesse et des sports	RESTAURATION SCOLAIRE - Tarif 2022	3
402	Direction des collèges, de la jeunesse et des sports	REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES AIDES AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS "BAFA, BAFD ET BNSSA" -	10
403	Direction des collèges, de la jeunesse et des sports	APPEL A PROJETS EN FAVEUR DES COLLEGIENS - Modification du Règlement	17
404	Direction des réseaux de lecture publique	PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE 2021-2024	20
405	Lab 71	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ONF - Valorisation pédagogique de l'Arboretum de Pézanin	171
406	Direction des archives et du patrimoine culturel	LABELLISATION UNESCO "CLUNY ET LES SITES CLUNISIENS" - Attribution d'une subvention pour l'année 2021	175
407	Direction des réseaux de lecture publique	FESTIVAL DES CULTURES NUMERIQUES SANS DECODER ?! - Programmation 2021 et signature de la convention de mise à disposition des locaux du Centre culturel Louis Escande et du contrat de prestation du Théâtre SCOP SARL	181

## **Direction des collèges, de la jeunesse et des sports**

### **Service éducation - jeunesse**

**Réunion du 30 septembre 2021**

**N° 401**

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

### **Tarif 2022**

---

#### **OBJET DE LA DEMANDE**

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de restauration scolaire pour l'ensemble des collèges et internats de Saône-et-Loire, malgré l'inflation constatée de 1,1%.

#### **• Rappel du contexte**

L'article L213-2 du Code de l'éducation dispose que le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les collèges dont il a la charge.

L'article R531-52 du Code de l'éducation précise que les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des collèges de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

En vertu de ses compétences, le Département de Saône-et-Loire s'emploie à offrir les meilleures conditions pour l'accueil et la restauration à travers plusieurs axes :

- L'accompagnement des équipes de cuisine :

La collectivité, par l'intermédiaire d'un coordinateur et de techniciens de restauration de la Direction des collèges, de la jeunesse et des sports, accompagne les équipes de cuisine des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) et les adjoints-gestionnaires pour l'élaboration des procédures relatives aux règles d'hygiène et de sécurité et en particulier pour le Plan de maîtrise sanitaire (PMS). L'ensemble des établissements veille à l'application de ces règles au quotidien. Toutefois, afin de parfaire les interventions des agents, le Département, en collaboration avec la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) a rédigé un plan de maîtrise sanitaire très détaillé à adapter dans chaque établissement. Cette personnalisation en fonction de la configuration des lieux, des produits utilisés est réalisée en concertation avec l'équipe de restauration, la direction du collège et les services départementaux. Le document final est validé par une formation sur le site en présence du chef d'établissement. Ce processus d'accompagnement personnalisé est très apprécié.

Le Département met également à disposition des collèges un référentiel de restauration fixant les choix et objectifs de la collectivité en matière de prestation alimentaire, de sécurité alimentaire et de cadre de gestion pour les demi-pensions des collèges. Un second référentiel portant sur les réseaux et les équipements a également été élaboré sous la conduite de la Direction du patrimoine et des moyens généraux, pour garantir une homogénéité de prestation lors des constructions ou restructurations de demi-pensions.

Enfin le Département organise des journées de formation pour les cuisiniers afin de favoriser les bonnes pratiques et la connaissance mutuelle entre producteurs, cuisiniers et gestionnaires à même de faciliter le recours aux circuits de proximité.

- La rénovation et l'équipement mobilier des restaurants scolaires :

Le Département renforce ses actions en matière de travaux et d'équipement des collèges par des opérations d'extension, de restructuration, de réparation et d'entretien. Un investissement régulier permet de restructurer et moderniser les demi-pensions des collèges pour un montant d'environ 1,3 million d'€ par an. De plus, un budget annuel moyen de 384 000 € est consacré à l'achat de matériel pour les cuisines.

En termes de moyens matériels et afin de connaître l'origine des produits achetés, le Département a installé un logiciel de suivi de la restauration (Easily) dans 42 collèges publics depuis 2015.

En fin d'année 2021, tous les collèges ayant une restauration scolaire seront équipés et formés pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Des actions de sensibilisation à une alimentation durable :

Les actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire menées dans les collèges ont conduit rapidement et systématiquement à la mise en place de démarches alternatives. La prise en charge à la fin du service des restes et des excédents de repas conduit quasi-automatiquement les équipes de cuisine à réfléchir au gaspillage alimentaire et à repenser naturellement leurs pratiques.

Lors de l'Assemblée départementale du 23 septembre 2016, le Département a adhéré à l'association Agrilocal. Désormais, tous les collèges ayant une restauration scolaire, soit 48 collèges, sont inscrits sur l'outil « Agrilocal », plateforme virtuelle de mise en relation entre des producteurs locaux et des acheteurs publics ayant une mission de restauration collective dont l'association Terroirs de Saône-et-Loire est un partenaire. La mise en relation des producteurs et fournisseurs de produits alimentaires de proximité avec les acheteurs publics est un des principaux leviers de développement d'un approvisionnement local et de qualité au sein des restaurants scolaires des collèges.

Afin de mesurer le développement des achats en filière courte, il sera demandé aux collèges dans le cadre de la note d'orientation budgétaire de codifier les achats selon leur origine.

Des incitations financières à l'utilisation de la plateforme Agrilocal ont été validées par l'Assemblée départementale du 20 septembre 2019. L'aide fournie à titre d'encouragement s'établit à hauteur de 50 % pour les collèges ayant réalisé des commandes sur l'année scolaire N-1 au-delà de 1 000 €. Il est prévu de proposer un rapport à la Commission permanente durant l'automne 2021 permettant le versement financier.

### • Présentation de la demande

L'Assemblée départementale du 26 septembre 2006 a décidé de confier la gestion des demi-pensions et des internats aux EPLE pouvant encaisser les recettes par les collèges selon les modalités définies par la convention de partenariat Département de Saône et Loire/EPLE. Elle a délégué aux établissements la faculté d'établir les conventions avec des tiers pour l'accueil à la demi-pension des élèves de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré et d'en négocier les tarifs.

Chaque année, sous l'égide du Département, les services de restauration de 48 collèges servent plus de 2 millions de repas à plus de 16 000 collégiens.

En conformité avec les textes réglementaires, l'Assemblée départementale doit donc fixer :

- les forfaits annuels de restauration pour les collèges publics de Saône-et-Loire et pour la cité scolaire de Digoïn (conformément à la convention de gestion des cités scolaires) sur la base d'un tarif départemental. Les tarifs de restauration du collège de Cluny et de la cité scolaire de Louhans, dont l'accueil et la fabrication des repas sont assurés par les lycées, sont fixés par la Région Bourgogne Franche-Comté ;

- les tarifs applicables aux commensaux, aux personnes extérieures ainsi que le tarif élève au ticket ;
- les tarifs liés à l'hébergement ;
- les modalités d'obtention des autorisations de remises d'ordre.

Le présent rapport a pour objet de proposer les tarifs 2022.

### **Fixation des tarifs 2022**

En 2011, le Département a mis en place un tarif de restauration unique pour tous les élèves scolarisés dans les collèges publics assurant la fabrication des repas.

Le coût de fabrication d'un repas est estimé à environ 8 €. Il intègre la fourniture des denrées alimentaires, la masse salariale, les frais d'exploitation et les amortissements des locaux et équipements. Le prix facturé aux familles représente environ 45 % du coût réel.

Trois éléments peuvent permettre aux établissements de mieux maîtriser les coûts alimentaires à savoir la lutte contre le gaspillage, la mise en place de nouvelles méthodes de production et une bonne gestion quantitative du nombre de repas à fabriquer. La formule du forfait est à privilégier pour d'une part prévoir les achats sur des volumes de fréquentation assurée et d'autre part assurer aux collégiens au moins un repas équilibré par jour. L'objectif partagé du Département et des collèges est bien de proposer des repas variés et de qualité à un coût raisonnable. Le recours aux produits locaux est favorisé mais le coût alimentaire s'en ressent.

Selon les principaux indicateurs de l'INSEE, en mars 2021, les prix à la consommation ont augmenté de 0,6 % sur un mois et 1,1 % sur un an (dont 0,9 % pour l'alimentation contre 3,5 % l'an dernier).

Compte-tenu du contexte socio-économique lié notamment à la crise de la Covid 19, il est proposé de maintenir les tarifs de restauration scolaire tels que pratiqués en 2021 :

- le forfait de 4 jours est donc maintenu à 460 € / an et celui de 5 jours à 574 €/ an (Cf. annexe 1),
- le ticket reste à hauteur de 3,75 € par repas.

Le Département laisse la possibilité aux collèges, si leur système le permet, de gérer l'inscription au ticket-repas au-delà de 1 ou 2 jours par semaine habituellement actés. Cette gestion, plus lourde pour les collèges, n'offre pas l'assurance d'une rentrée régulière de fonds pour le service de restauration mais permet de répondre à une attente forte de certaines familles.

Le Département souhaite également que les familles qui relèvent des critères d'attribution puissent bénéficier du fonds social pour les cantines afin de les soutenir budgétairement.

### Tarif pour les apprentis :

Le Département a créé 1 poste supplémentaire d'apprenti cuisinier, ce qui porte à 7 apprentis qui s'investissent dans les collèges « la Varandaine » à Buxy, « Jean Vilar » à Chalon-sur-Saône, « Robert Doisneau » à Chalon-sur-Saône, « Les dîmes » à Cuisery, « Victor Hugo » à Lugny, « Saint Exupéry » à Montceau-les-Mines et « en Bagatelle » à Tournus.

La gratuité des repas est proposée pour ces apprentis.

### Tarifification équipe mobile d'agents de maintenance, brigade volante et référents techniques :

Le Département a mis en place trois équipes mobiles d'agents de maintenance sur le Bassin Autunois (rentrée 2016/2017), le Mâconnais (avril 2018) et une nouvelle équipe mobile de maintenance (ouest du département) ainsi qu'une brigade volante de remplacement pour les agents d'entretien sur le Bassin Mâconnais depuis avril 2017 et sur la Bresse depuis septembre 2020.

Il est proposé que pour ces équipes, comme pour celles à venir, le tarif repas des agents soit identique à celui des agents des collèges quel que soit le collège d'intervention.

Le tarif sera également identique pour les référents techniques qui n'optent pas pour les tickets restaurants.

Il est proposé que les tarifs pour 2022 soient également maintenus (Cf. annexe 1).

### **Tarifs internats 2022**

Le Département dispose de deux internats dans les collèges publics « la Châtaigneraie » à Autun et « Jorge Semprun » à Gueugnon. Ces équipements sont neufs (réhabilitation totale pour Autun et construction pour Gueugnon).

La cité scolaire de Digoin, sous gestion départementale, comprend également un internat dédié aux lycéens.

Depuis 2017, les tarifs sont arrêtés par la collectivité sauf pour la cité scolaire qui accueille uniquement des lycéens. Pour cet établissement, il est proposé le maintien du tarif de l'internat à la même hauteur que 2021 pour soutenir le pouvoir d'achat des familles et rester dans la même logique que les autres établissements.

Pour l'année 2022, la tarification suivante est soumise à la décision de l'Assemblée départementale selon les mêmes modalités qu'en 2021 :

Nom du collège	Tarifs annuels 2021 (en €)	Tarifs annuels 2022 (en €)
Cité scolaire de Digoin	1 410	1 410
Autun « La Châtaigneraie »	1 490	1 490
Gueugnon « Jorge Semprun »	1 490	1 490

Un forfait 4 jours souhaité par les collèges « la Châtaigneraie » à Autun et « Jorge Semprun » à Gueugnon, voire un forfait 5 jours sollicité par ce dernier, peut être appliqué. La tarification sera calculée par les collèges au prorata du nombre de jours de fonctionnement.

### **Internat relais**

Le collège « la Chataigneraie » à Autun dispose d'un internat-relais pouvant accueillir des élèves depuis le second trimestre de l'année scolaire 2016/2017. Comme en 2017, date d'ouverture de l'internat relais, il est proposé la reconduction au Conseil d'administration du collège pour fixer le tarif en fonction des conditions de présence des élèves. Pour information, le tarif 2021 s'élevait à 8,66 € par élève.

### **Les remises d'ordre**

Les remises d'ordre sont reconduites à l'identique (Cf. annexe 2). Il est précisé que l'établissement doit informer les familles en fin d'année scolaire sur le maintien du service de restauration et l'accueil des élèves. Dans le cas où le fonctionnement de la restauration perdure, aucune remise d'ordre ne sera effectuée.

En outre, si le changement de régime d'hébergement est modifié par les familles en cours de trimestre pour convenance personnelle, la tarification du forfait continuera à s'appliquer jusqu'à la fin du trimestre échu.

## Facturation

Les modalités d'encaissement sont laissées à l'appréciation de l'établissement mais doivent répondre au mieux à la demande des familles afin de faciliter le recouvrement des recettes.

Pour les remises d'ordre effectuées par les collèges ou la cité scolaire de Digoin, elles sont calculées sur la base du coût du repas (forfait/nombre de jours de fonctionnement du service restauration) arrondi à 2 chiffres après la virgule.

Ce rapport fixant les tarifs de la restauration scolaire et d'hébergement dont les recettes sont encaissées par les EPLE, est d'ordre non budgétaire et n'a pas d'impact sur le budget départemental.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le maintien des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2022 précisés dans l'annexe 1 ;
- reconduire les conditions d'obtention des remises d'ordre précisées dans l'annexe 2 ;
- approuver le maintien des tarifs d'internat 2022 par le Département pour la cité scolaire de Digoin, les collèges « Jorge Semprun » de Gueugnon et de « la Châtaigneraie » à Autun précisés dans l'annexe 1 ;
- décider de laisser au Conseil d'administration du collège « La Châtaigneraie » à Autun la faculté de fixer le tarif de l'internat-relais ;
- décider de laisser aux établissements la faculté de convenir des modalités d'encaissement des recettes.

Le Président,  
André ACCARY

## RESTAURATION DANS LES COLLEGES - TARIFS 2022

Nature du tarif	Rappel tarifs 2021	Evolution	Tarifs 2022	Coût repas indicatif
<b><u>Tarifs au forfait</u></b>				
Forfait demi-pension 4 jours	460,00 €	0,00 € (+0%)	460 € (*)	<b>3,29 €</b>
Forfait demi-pension 5 jours	574,00 €	0,00 € (+0%)	574 € (*)	<b>3,24 €</b>
Internat (la Chataigneraie à Autun, J. Semprun à Gueugnon)	1 490,00 €	0,00 € (+0%)	1 490 € (*)	
Internat cité scolaire de Digoïn	1 410,00 €	0,00 € (+0%)	1 410 € (*)	
<b><u>Autres tarifs</u></b>				
Ticket repas	3,75 €	0,00 € (+0%)	3,75 €	
Agents départementaux des collèges, contrats aidés, équipe mobile de maintenance et brigade volante, emplois civiques, public en insertion, référents techniques le cas échéant	3,00 €	0,00 € (+0%)	3,00 €	
Personnel administratif et de surveillance rémunérés sur la base d'un indice inférieur ou égal à 380	4,05 €	0,00 € (+0%)	4,05 €	
ADC en formation organisée par le Département	4,05 €	0,00 € (+0%)	4,05 €	
Personnel enseignant et administratif rémunéré sur la base d'un indice supérieur à 380	4,95 €	0,00 € (+0%)	4,95 €	
Convives extérieurs	8,00 €	0,00 € (+0%)	8,00 €	
Apprentis du Département (cuisine, maintenance)	Gratuit		Gratuit	

(\*) : arrondi à la valeur inférieure

## SERVICE DE RESTAURATION : LES REMISES D'ORDRE

Ces remises d'ordre s'appliquent à compter du 01 septembre 2021.

### **Les remises d'ordre de plein droit :**

- démission de l'élève : remise calculée à compter du jour suivant le départ définitif annoncé de l'élève ou de la réception du courrier de démission si l'élève est parti,
- exclusion définitive ou temporaire de l'élève de l'établissement ou du service de restauration par mesure disciplinaire,
- changement d'établissement scolaire en cours d'année,
- stage en entreprise dès le premier jour,
- sorties ou voyage pédagogique dont les repas ne sont pas pris en charge par le collège durant tout ou partie de la sortie ou du voyage,
- hospitalisation ou séjour en hôpital de jour,
- jours d'examen organisés par le collège (à l'exception des élèves concernés le jour de l'examen si le service de restauration est assuré).
- impossibilité matérielle d'assurer les repas par le fait de l'administration ou pour une raison de force majeure.

### **Les remises d'ordre accordées sous conditions :**

L'Assemblée départementale du 15 novembre 2007 a autorisé les remises d'ordre sur le tarif demi-pension à compter de 4 journées consécutives d'absence justifiées à la demi-pension (DP). Il est proposé de reconduire ces modalités pour l'année 2022.

Ainsi, si la DP ne fonctionne pas le mercredi, la remise d'ordre sera possible dès lors que l'élève est absent de la DP du lundi au vendredi inclus.

- remise d'ordre à compter de 4 journées consécutives d'absence à la DP : maladie au vu d'un certificat médical, motifs familiaux graves, pratiques religieuses (appréciation du chef d'établissement),
- changement de régime d'hébergement pour raisons de force majeure dûment justifiées, pris en compte en fin de trimestre,
- élève devant s'absenter régulièrement pour un suivi médical,
- garde alternée : sur production d'un justificatif (par exemple : jugement)

**Direction des collèges, de la jeunesse et des sports**

**Service éducation - jeunesse**

**Réunion du 30 septembre 2021**

**N° 402**

**REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES AIDES AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS  
"BAFA, BAFD ET BNSSA"**

---

**OBJET DE LA DEMANDE**

**Ce règlement met à jour et regroupe les données de 2 règlements existants, sans modifier les modalités des aides financières.**

**• Rappel du contexte**

Le Département encourage l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes de moins de 25 ans domiciliés en Saône-et-Loire, en réduisant le coût d'accès aux formations conduisant à l'obtention du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) et du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus communément appelés colonies de vacances et centres de loisirs). Le BAFD permet quant à lui de diriger ces accueils collectifs de mineurs pour une durée de 5 années. Cette autorisation peut être renouvelée. Ces formations participent indéniablement à l'engagement citoyen des jeunes par la réalisation effective de missions éducatives et sociales.

La formation au BNSSA est soutenue par le Département pour pallier l'insuffisance de surveillants des lieux de baignade à laquelle sont confrontées les communes de Saône-et-Loire en période estivale. Toute personne titulaire du BNSSA peut assister le personnel portant le titre de maître-nageur sauveteur et peut parfois être autorisée, par dérogation préfectorale, à assumer la surveillance en pleine responsabilité d'un lieu de baignade d'accès payant, pour une durée d'un mois minimum à quatre mois maximum (articles D. 322-14 et A. 322-11 du Code du Sport).

Les conditions réglementaires d'accès aux différentes formations nationales sont :

BAFA	avoir 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation générale.
BAFD	avoir 21 ans révolus au premier jour du stage et être titulaire du BAFA, ou âgé de 25 ans et justifier de deux expériences d'animation, d'un total de 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs pendant la période des deux ans précédant l'inscription.
BNSSA	- être âgé de 17 ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation ; - être titulaire du certificat de compétences de secouriste « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1), ou un titre équivalent (AFPCSAM ou BNS/REA) ; - être reconnu médicalement apte (certificat médical délivré conforme aux caractéristiques fixées par l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation).

Sur la période 2019/2021 :

- 36 jeunes ont été soutenus avec 100 € financés par le Département pour un coût moyen de formation BNSSA de 330 €,
  - 307 jeunes ont été soutenus avec 90 € financés par le Département pour un coût de formation BAFA de 400 €,
- La CAF et certaines collectivités contribuent à alléger les coûts,
- 2 jeunes ont été soutenus avec 150 € financés par le Département pour un coût de formation BAFD de 440 €.

#### ●- Présentation de la demande

Actuellement, l'organisation et la présentation des modalités d'aides du Département aux formations BAFA, BAFD et BNSSA relèvent de deux règlements distincts. S'agissant des aides aux BAFA et BAFD, celles-ci ont été définies par l'Assemblée départementale du 19 décembre 2006 et le règlement comporte des aides qui n'ont plus cours, en l'espèce celles ayant encouragé l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours et l'aide à la journée de stage pour les formations sportives. Quant au BNSSA, le règlement, plus récent, a été approuvé par l'Assemblée départementale du 14 mars 2019.

Pour une meilleure lisibilité, il serait aujourd'hui pertinent de réunir au sein d'un même règlement toutes les dispositions d'aide financière prises par le Département en faveur des jeunes de moins de 25 ans domiciliés en Saône-et-Loire. Ce document apporterait une vue d'ensemble et permettrait aussi de mettre à jour diverses informations relatives aux diplômes. Enfin, cette démarche rejoindrait la cohérence prévalant sur les aspects financiers puisque l'opération budgétaire du programme « loisirs et jeunesse » concerne déjà ces 3 dispositifs d'aide.

Les modalités d'attribution des aides ainsi que leur montant restent inchangés. Elles sont versées directement aux organismes habilités à dispenser les formations dès lors qu'ils fournissent une facture, le procès-verbal des sessions, les attestations de stage et de présence des stagiaires. Une convention de partenariat annuel est conclue entre le Département et chaque organisme de formation aux BAFA et BAFD. La mission de formation au BNSSA est confiée depuis 2011, par période de 3 ans, à l'Association départementale de protection civile de Saône-et-Loire (ADPC 71) ; la dernière convention approuvée par l'Assemblée départementale du 14 mars 2019 arrive à échéance en 2022.

Les montants des aides du Département que les organismes de formations sont tenus de déduire sur les factures adressées aux stagiaires se présentent comme suit :

- 90 € par stagiaire, versés à l'issue de la session de formation à l'approfondissement au BAFA ;
- 150 € par stagiaire, versés à l'issue de la session de formation générale au BAFD ;
- 100 € par stagiaire, versés pour prendre en charge une partie du coût de la formation au BNSSA.

Les organismes s'engagent à informer chaque jeune de Saône-et-Loire inscrit en formation des aides apportées par le Département. La contribution du Département doit apparaître sur la facture qui leur est adressée.

Je vous demande de bien vouloir:

- approuver le règlement départemental présentant l'ensemble des informations relatives aux aides « BAFA - BAFD - BNSSA », mises en place par le Département en faveur des jeunes de moins de 25 ans domiciliés en Saône-et-Loire ;
- approuver le modèle de convention de partenariat, établie annuellement avec les organismes habilités à dispenser les formations aux BAFA et BAFD ;
- approuver le modèle de convention de partenariat, établie par période de 3 ans avec l'Association départementale de protection civile de Saône-et-Loire.

*Rapport sans incidence financière.*

Le Président,

André ACCARY

+++++

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LES ORGANISMES DE FORMATION AUX BAFA ET BAFD  
ET LE DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE**

**Entre**

Le Département de Saône-et-Loire, représenté par son Président, dûment habilité par délibération l'Assemblée départementale du 30 septembre 2021,

**et**

L'organisme de formation (nom et adresse du siège social),.....  
.....  
représenté par son Président ou Directeur ....., dûment habilité par  
une décision du Conseil d'administration du .....

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

Le Département encourage l'accès des jeunes de Saône-et-Loire aux formations du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) afin de permettre aux associations de bénéficier de cadres compétents, par une aide directement versée aux organismes habilités à dispenser les formations.

Cette aide vient en déduction du coût total de la formation facturée à chaque stagiaire.

**Article 2 : Engagements de l'organisme de formation**

.....

s'engage à :

- proposer des stages de formation au BAFA et BAFD,
- informer chaque jeune à son entrée en formation sur le montant de l'aide accordée par le Département selon la formation choisie et lui remettre les documents prévus à cet effet,
- faire apparaître de façon claire sur la facture transmise au stagiaire la contribution du Département déduite du coût de la formation,
- transmettre au Département le procès-verbal des sessions de formation ainsi que les documents renseignés par chaque stagiaire,
- à proposer à chaque stagiaire une première expérience en matière d'animation ou d'encadrement.

**Article 3 : Montant et modalités de versement de la compensation financière**

Le Département de Saône-et-Loire s'engage à verser à l'organisme une compensation équivalente à la déduction accordée pour chaque stagiaire ayant bénéficié d'une formation au BAFA et BAFD au cours de l'année ..... d'un montant de :

- 90 € par stagiaire, versés à l'issue de la session de formation à l'approfondissement au BAFA,
- 150 € par stagiaire, versés à l'issue de la session de formation générale au BAFD.

Les demandes présentées par les organismes devront obligatoirement concerner des jeunes de moins de 25 ans, résidant en Saône-et-Loire et ne bénéficiant pas déjà d'aide(s) permettant de couvrir la totalité du coût de la formation pédagogique.

Cette aide sera évaluée après réception du procès-verbal à l'issue de chaque session de formation organisée et attribuée après le vote de la Commission permanente suivante. Elle sera versée directement à l'organisme de formation en compensation des réductions accordées.

#### **Article 4 : Contrôle**

Un contrôle sur la conformité des réductions est effectué par le Département au vu des documents retournés par l'organisme de formation.

L'organisme veillera à faire figurer sur les publicités et documents de promotion des actions concernées la participation du Département de Saône-et-Loire.

#### **Article 5 : Résolution du contrat et exigibilité des sommes versées**

En cas de non respect par l'association des engagements inscrits dans la présente convention ou si les renseignements ou documents fournis au Département s'avéraient faux ou inexacts compromettant ainsi la régularité des opérations, le Département, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, pourra résoudre de plein droit la convention.

#### **Article 6 : Résiliation du contrat**

En cas de changement d'activité, de modification des statuts de l'association, ou à défaut d'exécution par l'association de ses obligations, le Département pourra résilier le contrat et l'association devra restituer au Département la subvention en totalité.

Tout refus de communication de pièces sollicitées par le Département entraînera la suppression de la subvention et donc son reversement.

#### **Article 7 : Election de domicile – attribution de juridiction**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Conseil départemental de Saône-et-Loire. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon des règles applicables en la matière.

#### **Article 8 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année .....

Fait à Mâcon, le

Pour le Département de Saône-et-Loire

Pour l'organisme,

Le Président

Le représentant



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE 71  
ET LE DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE**

**Entre**

Le Département de Saône-et-Loire, représenté par son Président, dûment habilité par délibération de l'Assemblée départementale du 30 septembre 2021,

Et

L'Association départementale de protection civile de Saône-et-Loire (ADPC 71) organisant la formation au BNSSA ayant pour numéro d'agrément 71.93.06, demeurant à Mâcon,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

Le Département encourage l'accès des jeunes de Saône-et-Loire à la formation au Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) afin de permettre aux communes du département de disposer de surveillants qualifiés.

Cette aide vient en déduction du coût total de la formation facturée à chaque stagiaire.

**Article 2 : Engagements de l'ADPC 71**

L'ADPC 71 s'engage à :

- accueillir en formation les stagiaires du BNSSA,
- informer chaque jeune de Saône-et-Loire à son entrée en formation de la possibilité de prise en charge proposée par le Département et des conditions requises pour en bénéficier,
- de remettre à chaque stagiaire intéressé le modèle de convention à remplir faisant état de son engagement à assurer dans les deux ans suivant la fin de sa formation deux mois de surveillance d'un lieu de baignade sur le territoire départemental.

**Article 3 : Montant et modalités de versement de la compensation financière**

Le Département s'engage à participer au coût de la formation au BNSSA à hauteur de 100 € par stagiaire. L'aide sera versée directement à l'ADPC 71 de façon à ce que les stagiaires remplissant les conditions n'aient pas à effectuer l'avance nécessaire au paiement de la formation.

Cette prise en charge concerne obligatoirement des jeunes de moins de 25 ans, résidant en Saône-et-Loire.

Le règlement interviendra sur présentation d'une facture, des conventions signées par chaque stagiaire et d'une attestation de présence des stagiaires. Il sera versé à l'ADPC 71 après examen par la Commission permanente.

**Article 4 : Contrôle**

Un contrôle sur la conformité des réductions pourra être effectué par le Département au vu des documents retournés par l'organisme de formation.

L'organisme veillera à faire figurer sur les publicités et documents de promotion de la formation la participation du Département.

### **Article 5 : Résolution du contrat et exigibilité des sommes versées**

En cas de non-respect par l'ADPC 71 des engagements inscrits dans la présente convention ou si les renseignements ou documents fournis au Département s'avéraient faux ou inexacts compromettant ainsi la régularité des opérations, le Département, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, pourra résoudre de plein droit la convention.

### **Article 6 : Résiliation du contrat**

En cas de changement d'activité, de modification des statuts de l'ADPC 71 ou à défaut d'exécution de ses obligations, le Département pourra résilier le contrat et l'ADPC 71 devra restituer au Département le montant de la compensation financière.

Tout refus de communication de pièces sollicitées par le Département entraînera la suspension du versement de la compensation financière à l'ADPC 71.

### **Article 7 : Election de domicile – Attribution de juridiction**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au Conseil départemental. Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon des règles applicables en la matière.

### **Article 8 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue annuellement à compter de l'année 2022. Elle est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, sous réserve du maintien du dispositif et du vote des crédits par l'Assemblée départementale. A l'échéance de la période triennale, les parties se rapprocheront pour convenir des termes applicables à la poursuite de leur collaboration.

Pour le Département de Saône-et-Loire

Pour l'Association départementale  
de protection civile 71,

Le Président,

Le Président,

## **Direction des collèges, de la jeunesse et des sports**

**Service éducation - jeunesse**

**Réunion du 30 septembre 2021**

**N° 403**

# **APPEL A PROJETS EN FAVEUR DES COLLEGIENS**

## **Modification du Règlement**

---

### **OBJET DE LA DEMANDE**

**Examen en session unique des projets en faveur des collégiens et affectation de crédits à la MACT relatifs au « Parcours danse » intégrant le Schéma départemental des enseignements artistiques.**

#### **• Rappel du dispositif départemental**

Afin de soutenir les actions éducatives dans les collèges, l'Assemblée départementale a créé le dispositif, par le biais d'un appel à projets multidisciplinaires, intitulé « Appel à projets en faveur des collégiens ».

Un Comité de pilotage, composé de cinq Conseillers départementaux et de quatre Principaux de collèges, a pour fonction d'examiner, en collaboration avec des représentants de l'Education nationale et les directions concernées, les projets présentés par les collèges et de formuler un avis pour la Commission permanente. Il est également chargé d'étudier les pistes d'évolution de ce dispositif et de proposer ces éléments à l'examen des Conseillers départementaux.

Des ajustements règlementaires ont été approuvés par délibérations de l'Assemblée départementale les 3 février 2012, 11 mars 2016 et 20 septembre 2018 et de la Commission permanente le 14 mars 2014.

L'objectif de ce règlement est de proposer un dispositif d'aide pour les projets développés en faveur des collégiens en lien avec le projet d'établissement dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement...

Les projets intitulés « Parcours danse », intégrés au Schéma départemental des enseignements artistiques, sont proposés et organisés chaque année par la Mission de l'action culturelle des territoires (MACT) du Département.

#### **Bénéficiaires de l'aide départementale :**

- les collèges publics et privés de Saône-et-Loire,
- un tiers partenaire de droit privé ou public pour les projets développés en faveur des collégiens dans le cadre du « Schéma départemental des enseignements artistiques ».

### **Modalités d'intervention :**

- taux de subvention fixé au maximum à 60 % du coût du projet, la subvention étant plafonnée à :
  - \* 4 000 € par projet, dans la limite de 3 projets et 8 000 € maximum par collège et par année scolaire pour les collèges publics,
  - \* 2 000 € pour un seul projet par année scolaire pour les collèges privés.

Toutefois, le taux de subvention est relevé à 70 % avec un plafond de subvention porté à 5 000 € lorsque le projet s'inscrit dans l'une des thématiques proposées par le Comité de pilotage.

- l'autofinancement du collège est fixé au minimum à 20 % du coût du projet pour les projets « hors séjours » et 10 % au minimum pour les projets de type « séjours ». Les subventions de l'Etat et des collectivités territoriales versées aux collèges, autres que celles du Département de Saône-et-Loire, peuvent être intégrées aux recettes internes du collège ;
- ces conditions d'intervention ne s'appliquent pas pour les projets développés dans le cadre du «Schéma départemental des enseignements artistiques » ;
- les projets sont qualifiés « séjours » uniquement s'ils comportent au minimum 3 nuitées. La participation financière demandée aux familles par élève et par projet est plafonnée à 170 € au maximum. Au-delà de ce montant, la demande est inéligible ;
- le collège a l'obligation de fournir un bilan pédagogique de l'année précédente si la reconduction d'un même projet est proposée ;
- le collège a l'obligation d'envoyer la copie de son dossier à la Direction des services départementaux de l'Education nationale ;
- sont éligibles dans le calcul de l'aide départementale les dépenses relatives au fonctionnement du projet auxquelles s'ajoutent le transport et l'hébergement des élèves uniquement dans le cadre des séjours ;
- sont inéligibles, les dépenses en investissement, l'ensemble des frais de transport et d'hébergement des participants sauf pour les séjours, les frais de marchandises pour la revente.

### **Critères de validation et d'examen des projets par le Comité de pilotage :**

La qualité de chacun des projets éligibles est appréciée selon :

- la place, la qualité et la densité des partenariats locaux et des interventions des professionnels extérieurs et du monde associatif ;
- l'intérêt pédagogique du projet, l'implication effective des élèves et son articulation autour du projet d'établissement ;
- la propension du projet à s'inscrire dans une dynamique interdisciplinaire ;
- la pertinence des découvertes ou sorties et des productions ou restitutions associées au projet ;
- l'impact potentiel du projet sur les collégiens en termes de prise de conscience citoyenne et solidaire ou en termes d'enjeux liés aux notions de tolérance, de responsabilité et d'ouverture d'esprit ;
- la qualité de la communication autour de chaque projet valorisant l'implication des élèves ;
- la portée extrascolaire du travail réalisé et son inscription dans le temps.

#### **• Présentation de la demande**

A ce jour, les projets sont examinés par le Comité de pilotage lors de deux sessions (septembre et janvier), puis présentés aux Commissions permanentes d'octobre et février.

L'organisation en deux sessions a été mise en place par l'Assemblée départementale du 3 février 2012.

Un budget de 280 000 € est attribué à ce dispositif dont 18 000 € sont délégués à la MACT qui sélectionne et propose un financement aux compagnies dans le cadre des « Parcours danse », dispositif du Schéma départemental des enseignements artistiques, soutenu dans le cadre de l'Appel à projets.

Au vu du nombre de projets présentés et afin de respecter le budget de 280 000 € attribué à ce dispositif, le Comité de pilotage a été contraint, durant deux années scolaires, d'appliquer des taux d'appréciation afin d'assurer des subventions équitables sur l'ensemble des deux sessions.

Face à ce constat, lors de la réunion du 12 janvier 2021, les membres du Comité de pilotage ont souhaité, dès la rentrée scolaire 2021/2022, la tenue d'une session unique par année scolaire afin de préserver l'équité de traitement de chaque projet et garantir une répartition harmonieuse des subventions après analyse globale des demandes. Ainsi, les dossiers seront désormais examinés par la Commission permanente de février.

Néanmoins, les « Parcours danse » doivent pouvoir débuter dès le mois d'octobre et le passage en Commission permanente de février serait trop tardif. C'est pourquoi, il est proposé que les « Parcours danse » soient entièrement gérés par la MACT et ne dépendent plus du dispositif « Appel à projets en faveur des collégiens ». Ainsi, les 18 000 € jusqu'alors délégués à la MACT seraient déduits du budget du dispositif qui serait ramené à 262 000 €, et affectés au budget du Schéma départemental des enseignements artistiques géré par la MACT.

Les modalités d'intervention et les critères de validation du dispositif ne seraient pas modifiés.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver la modification du règlement du dispositif « Appel à projets en faveur des collégiens », à savoir l'examen des dossiers en une session unique à compter de la rentrée scolaire 2021/2022,
- approuver la gestion et le financement des « Parcours danse » par la MACT et ainsi la modification du budget du dispositif ramené à 262 000 € selon les inscriptions budgétaires suivantes :
  - \* - 18 000 € sur le programme « Collèges publics », l'opération « Activités éducatives dans les collèges », la nature analytique « Autres prestations de service », l'article 6188,
  - \* + 18 000 € sur l'autorisation d'engagement « Schéma danse », le programme « Enseignement artistique et pratique amateur », l'opération « Soutien enseignement artistique », la nature analytique « Autres prestations de service », l'article 6188.

Le Président,  
André ACCARY

## **Direction des réseaux de lecture publique**

**Réunion du 30 septembre 2021**  
**N° 404**

# **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE 2021-2024**

---

### **OBJET DE LA DEMANDE**

#### **• Rappel du contexte**

Le rôle de la bibliothèque a considérablement évolué ces dernières décennies. Diversité d'usages, rôle social prépondérant, adaptation à son territoire... la bibliothèque ne fait pas exception parmi les lieux qui doivent sans cesse se réinventer. On parle de bibliothèque « troisième lieu », nouvelle génération, tiers lieu culturel, social, connecté... Les termes sont pluriels, les applications sur le terrain le sont tout autant. Il ne s'agit pas de créer un modèle idéal de bibliothèque, duplicable dans chaque territoire mais bien un service public culturel propre à chacun, adapté aux besoins des habitants.

Le Département, garant de la compétence lecture publique, a la volonté de développer et soutenir ces nouvelles dynamiques. Les pratiques en sont parfois éloignées sur le terrain. Aussi, l'objectif est de proposer des moyens adaptés à chaque territoire leur permettant de conduire des politiques publiques ambitieuses pour leurs bibliothèques, quels que soient leur taille ou le nombre d'habitants qu'elles desservent. Par le biais de la Direction des réseaux de lecture publique (DRLP) composée d'une équipe de 23 agents et dotée d'un budget de 467 000 € par an, le Département anime, accompagne et développe un réseau de 130 bibliothèques et d'une centaine de points lectures sur toute la Saône-et-Loire. Son action est encadrée depuis 2017 par un Plan départemental de développement de lecture publique (PDLP), document fondateur pour mener une politique publique cohérente, ambitieuse et novatrice.

#### **• Présentation de la demande**

En 2020, le Département a réalisé le bilan de ce premier plan via un diagnostic de territoire, une évaluation des actions menées jusqu'ici, et des résultats d'une série d'enquêtes auprès de son réseau de lecture publique sur son offre de services. Ce bilan met en exergue l'opportunité pour les bibliothèques de devenir de véritables outils de développement territorial.

En effet, la Saône-et-Loire est un département rural dont les données socio-démographiques impliquent pour les années à venir des enjeux forts en termes d'attractivité, d'accessibilité et de maillage territorial. Le Département affiche une politique forte pour répondre à ces enjeux : le maintien à domicile pour les personnes âgées, une offre de service de qualité pour tous les habitants (Centres de santé, petite enfance, Très haut débit, développement touristique), et l'accompagnement des publics les plus fragiles.

Le second plan départemental s'inscrit dans cette dynamique, la lecture publique étant un véritable levier de cohésion sociale et territoriale. Pour cela, elle doit compter sur un certain nombre d'acteurs :

- le Département comme premier partenaire d'un réseau de lecture publique bien structuré sur tout le territoire,
- les bibliothèques de Saône-et-Loire qui sont pour certains secteurs géographiques le seul acteur culturel de proximité,
- les intercommunalités organisant sur leur territoire une offre de services performante et cohérente,
- et plus largement les acteurs locaux et culturels créant des synergies sur les territoires.

Partageant ce constat, le Département et l'Etat se sont engagés dans un partenariat renforcé par la signature d'un contrat départemental de lecture itinérance en septembre 2020, permettant de mener une politique commune en matière de lecture publique.

Fort de ces enseignements et au regard des enjeux du territoire, le Département a défini son second plan départemental de développement des bibliothèques et de la lecture publique, construit autour de 3 axes d'intervention :

• **Axe 1 : Renforcer l'accompagnement au réseau**

Lors du 1er PDLP, le Département a accompagné le développement des compétences pour la structuration des réseaux intercommunaux : production de diagnostic de territoire, accompagnement stratégique sur la prise de compétence, recommandation sur les moyens techniques, humains et financiers, appui technique sur les projets (informatisation avec logiciel commun, desserte, politique documentaire, programmation culturelle).

Ce nouveau plan a donc pour objectif de consolider et formaliser encore mieux ces compétences mais aussi de redéfinir l'accompagnement de toutes les bibliothèques. L'enjeu est d'adapter les ressources et les services aux problématiques d'un territoire qu'il soit communal, intercommunal ou à l'échelle d'un bassin de vie et permettre ainsi le développement de la lecture publique sur l'ensemble de la Saône-et-Loire.

Le Département souhaite ainsi consolider les missions d'ingénierie, la professionnalisation des bibliothécaires du réseau (dont 80 % sont bénévoles) et l'implication des équipes municipales ou intercommunales dans le projet de la bibliothèque. Cette évolution s'accompagnera de l'adaptation de la politique documentaire et des modes de desserte.

La refonte des conventions en lien avec la nouvelle typologie nationale des bibliothèques proposée par l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD) viendra renforcer ces engagements.

Autour de ce premier axe, le plan de développement prévoit dix actions :

1. Définir de nouvelles conventions avec les collectivités partenaires du réseau, intégrant des notions d'objectif et d'évolution
2. Soutenir la mise en œuvre de PSC (Projet scientifique culturel) dans les établissements de lecture publique
3. Déployer des référents territoriaux à l'échelle intercommunale
4. Adapter les dispositifs de subvention
5. Actualiser la politique documentaire
6. Construire une formation initiale délocalisée pour les intercommunalités ayant pris la compétence lecture publique
7. Adapter les modes de desserte pour les intercommunalités,
8. Développer et repenser la musique en bibliothèque
9. Imaginer un accompagnement spécifique pour les bibliothécaires jeunesse
10. Créer un observatoire départemental de la lecture publique

**• Axe 2 : Développer la bibliothèque « troisième lieu » qu'elle soit culturelle (au-delà du livre et de la lecture), inclusive (pour tous les habitants de son territoire) ou numérique (pour s'inscrire dans le monde de demain)**

Le Département, par l'intermédiaire de la DRLP, doit accompagner les bibliothèques de son réseau dans cette mutation. Pour cela, il doit en premier lieu en être « l'incarnation » pour mieux convaincre. L'une des actions du plan vise à moderniser l'espace physique de la BDSL (Bibliothèque départementale de Saône-et-Loire située à Charnay-les-Mâcon) et d'en faire un lieu d'expérimentation : aménagement, décloisonnement, intégration des ressources numériques, etc. Une autre action vise à positionner la BDSL comme un tiers-lieu d'innovation pour les agents du Conseil départemental et les partenaires extérieurs.

Côté réseau, la mutation est disparate. Si certaines ont déjà franchi le cap et souhaitent aller encore plus loin, d'autres doivent enclencher la modernisation de leurs services. Les raisons sont multiples. Les solutions le sont tout autant. Le Département souhaite proposer des services variés et efficaces répondant aux enjeux de chaque territoire à l'image du dispositif Tadam ! ou du développement d'une artothèque, deux actions permettant de diversifier les publics et participer à l'éducation artistique et culturelle de tous.

Dans le domaine du numérique, le Département souhaite impulser une importante modernisation du réseau. L'obtention du label Bibliothèque numérique de référence (BNR) du ministère de la Culture est une action structurante du plan et permettra de mettre en œuvre des projets ambitieux en matière d'inclusion numérique et d'offre de ressources.

Vingt et une actions constituent ce deuxième axe :

1. Faire de la BDSL un lieu exemplaire pour son réseau
2. Développer un tiers-lieu d'innovation
3. Créer une charte de l'action culturelle en bibliothèques
4. Développer une artothèque
5. Développer une offre « Éducatifs aux médias »
6. Promouvoir et développer le jeu en bibliothèque
7. Lancer un fonds « Animation »
8. Initier une programmation départementale autour du Mois du film documentaire
9. Mettre en œuvre Tadam !, un dispositif d'aide à la programmation artistique
10. Créer une offre de prêt de matériel d'animation
11. Porter le label « bibliothèque numérique de référence » (BNR) décerné par le ministère de la Culture
12. Développer une collection de supports d'animation numériques
13. Créer une plateforme départementale de ressources numériques
14. Concevoir et mettre en œuvre le festival numérique itinérant Sans décoder ?!
15. Créer un service de proximité numérique itinérant
16. Publier un atlas des actions menées par les bibliothèques en direction de publics spécifiques
17. Déployer des espaces « Facile à lire » dans les bibliothèques
18. Favoriser et promouvoir la lecture auprès des personnes âgées
19. Créer des synergies entre le livre et le travail social
20. Créer un Prix littéraire des collégiens 2.0
21. Promouvoir la lecture dès le plus jeune âge

**• Axe 3 : Favoriser les initiatives locales**

En tant qu'animateur du réseau des bibliothèques du territoire, le Département a également un rôle de soutien des acteurs du territoire dans le domaine de la lecture publique : association, festival, salons, etc. Les actions de l'axe 2 comme le dispositif Tadam !, et le festival itinérant Sans décoder ?! favorisent la rencontre entre les acteurs du territoire.

Pour autant, dans le cadre du second plan, le Département souhaite appuyer son intervention au travers de trois actions :

1. Soutenir (dispositif financier),
2. Animer (mettre en relation, initier des partenariats, assurer une présence accrue),
3. Diffuser (communiquer les initiatives locales du territoire).

Le plan joint en annexe contient un état des lieux du territoire et du réseau de lecture publique, un bilan du premier plan de développement précisant l'évolution des services et de l'action départementale et la définition du nouveau plan précisant les axes d'intervention et les 34 actions qui le composent. Il intègre également des données cartographiques sur la composition du réseau de lecture publique (page 136) et la typologie des bibliothèques (page 140).

Afin de mesurer son avancée, un bilan sera présenté chaque année en assemblée départementale.

Par ce document, le Département affiche ainsi son ambition en matière de lecture publique et réaffirme le rôle essentiel des bibliothèques sur le territoire.

Je vous demande de bien vouloir :

- adopter le Plan départemental de développement des bibliothèques et de la lecture publique 2021-2024 et des 34 actions qui le composent, conformément au document joint en annexe.

Le Président,

André ACCARY



# Développer les bibliothèques

et la lecture publique  
en Saône-et-Loire

Plan départemental  
2021-2024





## ÉDITO

---



La transition numérique s'inscrit dans les rayonnages de la bibliothèque départementale depuis une dizaine d'années. Les pratiques des usagers et leur engouement pour les nouvelles technologies ont en effet incité les bibliothèques à se mettre à la page du numérique en imaginant de nouvelles actions et projets sur ce vaste thème, sous l'impulsion de la bibliothèque départementale de Saône-et-Loire.

Le plan de développement de la lecture publique, c'est ce que nous vous expliquons dans ce document et qui vous permettra aussi de comprendre notre ambition pour tous les Saône-et-Loiriens, au plus près de chez eux. L'ensemble de la population du département est desservie par 239 lieux de lecture publique communaux ou intercommunaux dont 231 constituent le réseau de lecture publique de la BDSL. C'est par ce biais que nous œuvrons pour moderniser les bibliothèques, renforcer le maillage territorial en équipements de lecture publique, favoriser le développement de l'action culturelle au sein des bibliothèques afin de structurer et développer l'offre et les services numériques.

Un travail de longue haleine qui se matérialise petit à petit un peu partout, pour tous.

**André Accary,**  
Président du Département de Saône-et-Loire

**Hervé Reynaud,**  
conseiller départemental délégué au patrimoine et à la culture



## SOMMAIRE

---



### **PARTIE 01**

---

Éléments  
de contexte 09



### **PARTIE 02**

---

Un premier plan  
de développement  
de la lecture publique  
pour la Saône-et-Loire 25



### **PARTIE 03**

---

Bilan d'activité  
et évolution  
des services de la BDSL  
depuis l'adoption  
du premier plan 31



### **PARTIE 04**

---

Un nouveau  
Plan départemental  
de lecture publique  
2021-2024 55



### **PARTIE 05**

---

Actions envisagées  
dans le cadre  
du nouveau PDLP 62

1.1 La Saône-et-Loire	10
1.2 Les bibliothèques de Saône-et-Loire	18
1.3 Contexte territorial et missions de la BDSL	22
<hr/>	
2.1 Première contractualisation avec l'État	26
2.2 Quatre enjeux pour ce premier PDLP	27
2.3 Premier bilan synthétique	28
<hr/>	
3.1 L'ingénierie culturelle	32
3.2 L'offre de formation	34
3.3 Le soutien documentaire	36
3.4 Dessertes des bibliothèques du réseau	39
3.5 Développement numérique	42
3.6 Action culturelle et animation du territoire	45
3.7 Partenariats	51
3.8 Projets transversaux et publics spécifiques	52
3.9 Trois années fondatrices pour la BDSL	53
<hr/>	
4.1 Un partenariat renforcé avec l'État	56
4.2 À l'écoute des bibliothèques : les « Enquêtes Flash »	58
4.3 C'est quoi une bibliothèque en 2021 ?	58
4.4 Trois axes d'intervention	59





# Une nouvelle génération d'établissements

« Le concept de third place library ou bibliothèque troisième lieu s'applique à **une nouvelle génération d'établissements à la vocation sociale affirmée**, qui s'entendent comme de véritables living rooms publics. Ils s'articulent comme des lieux de vie et de convivialité, fédérant leurs usagers autour de projets culturels et communautaires. Ils réinjectent du capital social dans la vie de la cité et opèrent comme lieux phares de leur collectivité.

Attrayantes et accessibles, ces bibliothèques ambitionnent une réelle démocratisation de la culture et n'hésitent pas à mélanger les genres, en proposant une offre élargie en supports et en services. À la fois espace de détente et d'étude, d'échange et de loisir, elles procurent à l'utilisateur une « expérience » multiple. On assiste à une mutation, une réinvention de la bibliothèque, voire à son dépassement ou sa fusion dans un autre modèle. »<sup>1</sup>

Dans les territoires ruraux, les bibliothèques sont parfois le seul lieu culturel gratuit de proximité. Leur mutation vers des établissements « troisième lieu » y est d'autant plus essentielle.

---

<sup>1</sup> Mathilde SERVET, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2010, n° 4, p. 57-63





## PARTIE 01

# Élément de contexte

1.1  
La Saône-et-Loire



10

1.2  
Les bibliothèques  
de Saône-et-Loire  
(BDSL)



18

1.3  
Contexte territorial  
et missions  
de la BDSL



22

# 01



## 1.1 La Saône-et-Loire

### Un territoire <sup>1</sup>

Le département de Saône-et-Loire **est le plus peuplé de la région Bourgogne-Franche-Comté** avec 553 595 habitants (18% de la population) répartis sur une superficie 8 575 km<sup>2</sup>.

Il présente une grande variété de paysages et se décompose en six bassins de vie : l'Autunois qui constitue la partie sud du Morvan, le Charolais qui est le prolongement nord du Massif central, le bassin minier (Le Creusot Montceau, Blanzay, etc.), le Chalonnais, le Mâconnais et la vaste plaine de la Bresse bourguignonne.



La Saône-et-Loire a **une longue tradition industrielle**. Les principales filières économiques sont la métallurgie, la transformation de métaux, la mécanique générale et l'agroalimentaire. L'agriculture est une activité qui reste importante, emmenée par sa production de viande bovine (Charolaise) et par sa viticulture (Mâconnais, Chalonnais, Beaujolais).

**Au niveau des transports, le département est un axe clé et multimodal (route, transport ferroviaire, aérien et fluvial).**

40%



**du trafic routier européen passe par le département.**

**L'axe le plus dynamique est celui de Mâcon-Chalon,**

le long de la vallée de la Saône reliant les principales villes : Mâcon, préfecture du département et Chalon-sur-Saône, commune la plus peuplée. Ces villes sont toutefois excentrées du reste du département.

Proche du département du Rhône et limitrophe du département de l'Ain, la ville de Mâcon est très éloignée des bassins de vie de l'Autunois ou du Charolais par exemple.



#### **La Saône-et-Loire compte :**

- 6 territoires SCOT (Schéma de cohérence territoriale)
- 2 pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)
- 565 communes réparties dans 5 arrondissements (Autun, Chalon-sur-Saône, Charolles, Louhans, Mâcon)
- 29 cantons
- 5 communes couvertes par le SCOT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin, communes du département limitrophe de la Côte d'Or

455 communes ont moins de 1 000 habitants (81 %).

Seulement 5 villes comptent plus de 10 000 habitants :

- Autun (13 290 habitants)
- Chalon-sur-Saône (45 096 habitants)
- Le Creusot (21 630 habitants)
- Mâcon (33 638 habitants)
- Montceau-les-Mines (18 398 habitants)

Ensemble, elles représentent en 2017 une population de 132 052 habitants, auxquels on peut ajouter les 9 189 habitants de la ville de Paray-le-Monial. Dispersées sur le territoire, ces villes de taille moyenne réunissent un peu plus de 25 % des habitants de Saône-et-Loire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
 19 intercommunalités (EPCI – Etablissements publics de coopération intercommunale)  
 regroupent 560 communes : 1 communauté urbaine (CU), 2 communautés d'agglomération (CA),  
 et 16 communautés de communes (CC).

### Les principales villes et infrastructures de Saône-et-Loire



- Communes 3 500 - 5 000 hbts\*
- Communes 5 000 - 10 000 hbts\*
- Communes 10 000 - 20 000 hbts\*
- Communes 20 000 - 50 000 hbts\*

\* Population municipale estimée au 01/01/2020  
 Date de référence statistique : 01/01/2017

- Terrains d'aviation
- Ports
- Gares TGV
- Forêts
- Vignobles
- Routes nationales
- Autoroutes

## Quelques données socio-démographiques...<sup>1</sup>

**En Saône-et-Loire, plus de deux tiers des habitants du département résident dans des communes de moins de 10 000 habitants**, situées en zone rurale ou péri-urbaine. Cette situation permet au Département de rester attractif et de générer une augmentation sensible des transactions immobilières ces dernières années.

Si la **population du département est relativement plus âgée que la moyenne nationale, elle reste globalement équilibrée** et en 2018, d'après l'INSEE, les personnes de plus de 60 ans représentent un tiers de la population (32,7 %), les moins de 30 ans 30,4 % (14,1% pour les 15-29 ans 16,3 % pour les 0 à 14 ans) et les 30 à 59 ans représentent 36,9 % de la population.

Côté emploi, le **taux de chômage de la Saône-et-Loire est de 6,8 % soit inférieur de 1 point par rapport à la moyenne nationale** (7,8 %), les actifs représentent 65 % des 15-64 ans. La population active départementale est légèrement moins jeune que pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté mais avec des **taux d'activité et d'emploi qui se révèlent supérieurs à la moyenne régionale**.

En 2018, le **taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en Saône-et-Loire est identique au taux régional (13,1%) et sensiblement inférieur à la moyenne nationale (14,8 %)**. 71000 Saône-et-Loiriens sont encore concernés pour une population totale de plus de 550 000 habitants.

<sup>1</sup> Source : Observatoire de l'emploi Bourgogne-Franche-Comté. *Statistiques, études et évaluations. Regards sur le département de Saône-et-Loire au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021* ; INSEE. *Statistiques et études. Comparateur de territoires. Département de Saône-et-Loire*.

## Un tissu culturel riche mais géographiquement dispersé

Outre son patrimoine architectural et paysager d'une richesse indéniable et l'attrait touristique qu'il représente, la Saône-et-Loire témoigne d'un tissu culturel dynamique, institutionnel ou associatif, avec **un rayonnement parfois large mais souvent fortement associé à un bassin de vie spécifique du territoire** :

- **Des musées réputés**, comme : le Musée de la photographie Nicéphore Niépce à Chalon-sur-Saône, le Musée Bibracte à St-Léger-sous-Beuvray, ou encore le Musée Rolin à Autun, etc.
- **Trois scènes nationales** avec l'Espace des Arts de Chalon-sur-Saône, l'Arc-Scène nationale au Creusot, Le Théâtre, Scène nationale à Mâcon
- **Deux Scènes de musiques actuelles labellisées (SMAC)** : La Péniche à Chalon-sur-Saône et La Cave à Musique à Mâcon
- De nombreuses salles publiques ou privées proposant une programmation de spectacles ou de concerts de qualité
- Le Centre d'Art Contemporain Frank Popper à Marcigny (art cinétique), la Maison de la mosaïque à Paray-le-Monial, etc. ainsi que **des lieux d'exposition très divers sur l'ensemble du territoire**
- Une quinzaine **d'écoles et cinq conservatoires de musique** (et aussi de danse pour la plupart), dont le Conservatoire à rayonnement régional du Grand Chalon, le plus important de Bourgogne-Franche-Comté, avec 2 000 élèves, un enseignement en danse, musique et théâtre et une saison artistique de 50 spectacles annuels
- **La Maison du patrimoine oral de Bourgogne**, ethnopôle implanté à Anost depuis 2008
- **De nombreux festivals, structures et manifestations culturelles** d'une grande diversité pour la plupart soutenue par le Département.  
D'ampleur nationale, régionale ou plus locale, ces manifestations de qualité rythment le calendrier de la Saône-et-Loire. S'appuyant très largement sur le bénévolat, elles démontrent la force mobilisatrice de la culture :
  - Chalon dans la rue, festival des espaces publics
  - La Manufacture d'idées, Hurigny
  - Contes Givrés en Bourgogne, festival du conte, du récit et de la nouvelle
  - Augustodunum, Autun
  - Les très riches heures de Cluny
  - Numéridanse, festival international de vidéo-danse, Le Creusot
  - De nombreux festivals musicaux comme Musiques en Brionnais, le Festival de Blues du Creusot, Jazz Campus en Clunisois, Jazz à Couches, le Festival Tango Swing et bretelles à Montceau-les-Mines, la Fête de la vielle à Anost, les Musicales en côte chalonnaise, etc.
- **Au réseau des salles de cinéma traditionnelles et Multiplex, s'ajoute un tissu associatif** extrêmement riche dans le domaine de l'image animée :
  - L'Association Ciné Ressources 71, qui réunit l'ensemble des nombreux professionnels du cinéma du département, ou encore le collectif Doc'Addict
  - Des festivals de cinéma documentaire de création comme Ciné-Pause à Donzy-le-National, L'ici et l'ailleurs organisé par Les Films de la Guyotte à St-Martin-en-Bresse, Docs en Goguette organisé par l'association les Films du Tilleul et la Maison du terroir de Genouilly...
  - Labozero à Montceau les Mines, Labodanim à Mâcon...

Enfin et plus particulièrement dans le domaine du livre et de la lecture, le département compte quelques librairies indépendantes, généralistes ou spécialisées (BD, Jeunesse) notamment à Mâcon, Chalon-sur-Saône, Autun, Cluny...

Peu de maisons d'édition sont implantées sur le territoire, parmi lesquelles on peut citer Bamboo éditions (Bande dessinée) à Charnay-les-Mâcon, les éditions Eveil et découvertes (Jeunesse) à Chalon-sur-Saône, ou encore les éditions du Pont du Change (Littérature) à Salornay-sur-Guye.

L'Atelier du coin, porté par l'association Arc-en-Ciel de Montceau-les-Mines, emploie une trentaine de personnes en insertion professionnelle. Avec l'imprimerie, ils travaillent le papier, éditent des livrets, façonnent des ouvrages, impriment des affiches, des tissus avec les techniques typographiques et la gravure sur lino ou sur bois.

**Des associations de promotion du livre et de la lecture comme Livalire ou Lire lire ainsi que des manifestations régulièrement organisées témoignent de diverses dynamiques en matière de livre et lecture.**

Parmi elles :

- Cuisery, Village du livre et des métiers du livre depuis 1999
- Alternativres, festival né à Cuisery et aujourd'hui implanté à Messey-sur-Grosne
- La Fête du livre d'Autun organisée par l'association Lire en Pays Autunois
- Le Salon du livre jeunesse de Chalon-sur-Saône
- Le Salon Bulles de Bourgogne à Chalon-sur-Saône
- Le Festival BD des Arts et métiers de Cluny (ENSAM)
- Voyage en Livres, salon du livre en Charolais Brionnais
- Zone Zine, salon de la micro-édition (Grand Chalon et site de l'Abattoir)
- Etc.

**Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, on peut noter la faible couverture et la dispersion géographique** des établissements d'enseignement supérieur ou professionnels sur le département avec au total 4 921 étudiants inscrits pour l'année 2017-2018<sup>1</sup>. Parmi les principaux établissements, on peut citer :

- Arts et Métiers Paris Tech à Cluny
- Institut Image – Arts et Métiers Paris Tech à Chalon-sur-Saône
- Centre Universitaire Condorcet de l'Université de Bourgogne au Creusot
- Institut de formation en soins infirmiers à Chalon-sur-Saône, Creusot-Montceau Mâcon et Paray-le-Monial
- Pôle Formation des industries technologique à Chalon-sur-Saône
- Etc.

# Une collectivité départementale

Le département comprend **58 conseillers départementaux** issus des **29 cantons** de Saône-et-Loire.



**André Accary** est le Président du Conseil départemental depuis le 2 avril 2015.

Le budget primitif du Département pour 2021 est de **647 millions d'euros** :

- Budget de fonctionnement : 511 millions d'euros
- Budget d'investissement : 136 millions d'euros

Avec ses **2 200 agents** répartis sur l'ensemble du territoire, le Département œuvre pour une gestion responsable du budget et un service qualité.

## BUDGET

### SOUTENIR LA SAÔNE-ET-LOIRE ET SES HABITANTS SANS COMPROMETTRE L'AVENIR

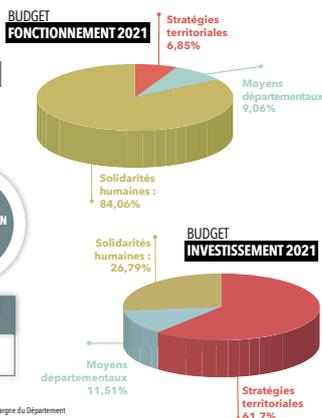
Le budget 2021 s'inscrit dans le contexte très incertain de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et budgétaires. Cependant, le Département de Saône-et-Loire est prêt financièrement à faire face grâce aux efforts de gestion accomplis ces dernières années.

Au service des habitants et du territoire, le Département maintiendra en 2021 un haut niveau de dépenses d'investissement, notamment pour préserver l'activité économique. Les dépenses de fonctionnement sont également prévues à un haut niveau afin d'intégrer certains risques tels que la hausse du Revenu de solidarité active (RSA) mais aussi pour donner les moyens aux politiques publiques d'être à la hauteur de la crise.

Dans ce contexte très hypothétique, le Département agit pour soutenir le territoire et ses habitants sans toutefois remettre en cause ses principes de responsabilité de gestion. L'équilibre du budget 2021 s'appuie sur un recours plus prononcé à l'emprunt. La capacité de désendettement\* du Département passera ainsi de 3,8 à 6 années tout en restant bien en dessous du seuil critique de 10 ans.

Le budget 2021 est construit pour répondre aux défis qui s'ouvrent en 2021 mais aussi pour agir à plus long terme pour le territoire. Le Département de Saône-et-Loire ouvre un nouveau chapitre pour le territoire alliant **activité, emploi et transition écologique**.

Face à la crise sanitaire, le Département a réagi sans délai avec deux grands plans de soutien.



#### FONDAMENT DU BUDGET 2021

- PRAGMATISME
- PRUDENCE
- VOLONTARISME

PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

ENGAGEMENT MAINTENU  
Fondamental dans le contexte actuel de crise sanitaire

\* Nombre d'années nécessaire pour rembourser tous les emprunts en mobilisant toute l'épargne du Département

### > UN BUDGET D'INVESTISSEMENT DE PLUS DE 136M€ POUR PRÉPARER L'AVENIR DU TERRITOIRE, POUR PARTICIPER À LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET POUR PRÉSERVER DES EMPLOIS LOCAUX.



#### ROUTES ET TRAVAUX

- Réparation du Pont de Bourgogne
- Poursuite de la participation au programme d'accélération des travaux de la RCEA
- Amélioration et renforcement des routes et des ouvrages d'art.



#### AGRICULTURE

- Développement du maraîchage
- Soutien à Agrilocal 71 et J'Veux du local 71
- Modernisation de la Maison du Charolais
- Projet de Maison de l'Agriculture
- Projet de la Cité des vins et des climats



#### COLLÈGE

- Poursuite des travaux de reconstruction et de sécurisation des accès des collèges publics
- Opérations de valorisation des AOC dans les restaurants scolaires



#### TOURISME ET ATTRACTIVITÉ

- Nouvelle campagne nationale de promotion touristique et d'attractivité du territoire
- Déploiement de nouvelles bornes "Route 71 Bourgogne du Sud"



#### TRÈS HAUT DÉBIT

- Objectif de couverture de la totalité du département d'ici à 2023



#### AIDES AUX TERRITOIRES

- Soutien aux projets communaux et intercommunaux avec un appui renforcé pour les projets en faveur de la transition écologique



#### ENVIRONNEMENT

- Accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments avec un nouveau plan habitat
- Renouvellement du dispositif d'aide à l'acquisition de vélo (classique ou électrique) pour les particuliers
- Nouveau schéma des voies vertes
- Travaux éco-responsables dans le cadre du plan collèges
- Développement des circuits-courts
- Poursuite du Plan nature

### > UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT QUI ANTICIPE LA FORTE PROGRESSION DES DÉPENSES SOCIALES LIÉES À LA CRISE AFIN D'ÊTRE PLUS QUE JAMAIS AUX CÔTÉS DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES.



#### CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

- Recrutement de nouveaux médecins généralistes et spécialistes
- Garantir la couverture vaccinale face à la COVID-19



#### INSERTION ET LOGEMENT

- Assurer un accompagnement de proximité avec des missions renforcées (plan pauvreté, pacte territorial d'insertion, économie sociale et solidaire ou encore plateforme parainage)



#### SPORT ET CULTURE

- Soutenir le secteur associatif dans son ensemble



#### AUTONOMIE

- Favoriser le maintien à domicile
- Poursuite de la modernisation des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (Ehpad)



#### ENFANCE ET FAMILLES

- Stratégie de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022
- Lutte contre les violences intra-familiales



#### SDIS 71

- Préserver et renforcer notre modèle de sécurité

### **Les grands enjeux de la politique départementale orientent son activité et le développement de ses actions :**

- Au plus près des habitants, notamment avec la création récente de 5 centres et 19 antennes départementaux de santé, mais aussi plus de 5 000 km de routes départementales, 1 851 ponts, etc., ainsi que le déploiement progressif de la fibre optique (très haut débit) sur l'ensemble des territoires non couverts par les opérateurs privés.
- Pour l'autonomie, en particulier avec l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et la PCH (Prestation de compensation handicap), l'insertion des personnes âgées et/ou handicapées, un engagement renforcé pour la prévention de la perte d'autonomie, des Maisons locales de l'autonomie (MLA) à proximité des habitants, la simplification des démarches par télé-service par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), un engagement dans la démarche « Territoire 100 % inclusif », etc.
- Pour les plus fragiles : RSA, plan pauvreté avec l'Etat, pacte territorial d'insertion, lutte contre la fracture numérique
- Pour l'enfance et la jeunesse, notamment dans les 61 collèges du territoire, les classes Ulis ou SEGPA, ou encore l'action des PMI (Protection maternelle et infantile), la création du Conseil départemental des jeunes, l'accueil des mineurs non accompagnés, la Classe culturelle numérique, etc.
- Pour l'environnement avec un Plan environnement 2020-2030, trois espaces naturels sensibles départementaux « Zéro pesticides » depuis 2016, ou encore une contribution à la réduction de la précarité énergétique (soutien aux travaux d'isolation des habitations...)
- Pour l'attractivité de la Saône-et-Loire, avec des circuits labellisés « Balades vertes », des voies vertes et bleues, l'accueil de nombreux publics dans les établissements départementaux culturels ou muséaux, l'extension des Archives départementales, le renouvellement du label « Grand site de France » pour le Site Solutré-Pouilly-Vergisson, le projet ECLAT, parc historique de spectacle à Tournus, le soutien du projet de l'Orchestre symphonique de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau pour la création du Requiem de Mozart ou au développement de la pratique chorégraphique, ou encore la « Route71 Bourgogne du Sud » avec des bornes digitales interactives implantées sur le territoire, etc.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19 et par la crise économique qui a décollé. Afin de répondre aux problématiques engendrées par la crise sanitaire, le Département a mis en place différents plans de soutien pour l'économie, les jeunes, la culture, le sport.

## Politiques et établissements culturels du Département

**Le Département s'emploie à rendre accessible au plus grand nombre et sur l'ensemble des bassins de vie, une offre culturelle et artistique de qualité en portant une attention particulière aux publics éloignés de l'offre et des pratiques. Les aides pour favoriser une répartition équitable en structures de création, d'enseignement et de diffusion culturelle et artistique contribuent à ces objectifs tout comme le soutien aux artistes et aux manifestations culturelles**

Les services départementaux relevant du champ culturel sont réunis au sein de la Direction adjointe aux territoires (DGAT) :

### Les Archives départementales

Intégrées à la Direction des archives et du patrimoine culturel (DAPC) Elles assurent la conservation de documents dans le temps et valorisent ce patrimoine. Elles mettent à disposition du public des documents en ligne ou à consulter sur place.

### Sites patrimoniaux



La DAPC réunit également cinq sites patrimoniaux : deux sites classés : Les Grottes d'Azé et le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, l'écomusée de la Bresse Bourguignonne, ainsi que deux musées de France : le musée de Préhistoire de Solutré et le musée du Compagnonnage Pierre-François Guillon

### Action culturelle et enseignements artistiques

Souhaitant contribuer à la démocratisation des pratiques culturelles en consolidant la rénovation d'enseignements artistiques de qualité, le Département mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en direction des structures d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre). Il apporte aussi chaque année son soutien à :

- une trentaine de structures culturelles constituant une palette riche et diversifiée de propositions artistiques

- une soixantaine de manifestations culturelles très diverses, d'ampleur nationale comme « Chalon dans la rue », ou moindre mais fertile en innovation comme « En mai, Pépète lumière fait ce qui lui plaît ».
- des démarches de création initiées par des artistes professionnels et non professionnels dans les champs du théâtre, de la musique, de la danse, du cirque et de la réalisation cinématographique.

### Le Lab 71 à Dompierre-les-Ormes

Le Lab71 est une structure née de la volonté des élus de faire découvrir le développement durable aux jeunes à travers des expositions temporaires, des ateliers scientifiques et collaboratifs autour des thèmes des sciences, de l'innovation et des cultures. Dédié au public jeunesse, scolaires et familles, le Lab 71 est un lieu où l'observation, la manipulation, la réflexion, l'expérimentation et la démarche participative sont les maîtres mots, au centre des animations et des activités.

### Le Centre Eden à Cuisery

Le Centre Eden est un lieu à vocation pédagogique dédié à la connaissance de l'environnement : biodiversité, développement durable, ciel et espace. Il accueille les scolaires ou le grand public tout au long de l'année pour des visites libres ou guidées, ainsi que des journées ou séjours découvertes de la maternelle au lycée. Il dispose d'un espace muséographique où sont présentées la diversité et la richesse des milieux naturels bourguignons. Le public peut aussi visiter des expositions temporaires ainsi qu'un planétarium situé dans le parc, lieu de découverte à part entière.

### La Direction des réseaux de lecture publique (DRLP)

ou **Bibliothèque de Saône-et-Loire (BDSL)** plus largement présentée dans ce dossier.



## 1.2 Les bibliothèques de Saône-et-Loire

L'ensemble de la population du département est desservie par 239 lieux de lecture publique communaux ou intercommunaux dont 231 constituent le réseau de lecture publique de la BDSL.

Les villes de taille moyenne, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon, Montceau-les-Mines, et Paray-le-Monial ne sont pas conventionnées avec le Département en matière de lecture publique, en lien avec les missions initiales des bibliothèques départementales centrées sur le prêt de collections aux communes de moins de 10 000 habitants. Pour autant, elles sont toutes équipées d'un ou plusieurs établissements de lecture : bibliothèques ou médiathèques.

La bibliothèque d'Autun déroge à ce principe. En effet, la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan signe dès 2008 une convention de lecture publique avec le Département visant une coordination avec la Bibliothèque d'Autun de la desserte du réseau intercommunal des bibliothèques du Grand Autunois Morvan.

### Un réseau de 231 lieux de lecture publique

La BDSL est partenaire de 231 lieux de lecture publique : bibliothèques, médiathèques, relais de lecture, ou points d'accès à la lecture, qui desservent près des deux tiers de la population du département. L'offre de lecture publique est relativement hétérogène en fonction des différents bassins de vie du territoire.

En 2019, le réseau de Saône-et-Loire comptait :

- Une surface totale des bibliothèques de 27 984 m<sup>2</sup>
- 48 662 emprunteurs actifs, soit 14,30 % du total des habitants des territoires desservis par ces lieux de lecture (moyenne nationale en 2016 : 16 %), chiffre à nuancer en fonction de la typologie du lieu de lecture concerné <sup>1</sup> : en 2015, le taux d'inscription est d'environ 18 à 20 % dans les bibliothèques des communes de 2 000 à 5 000 habitants et 9 % pour les points de lecture.

- 6 895 emprunteurs collectifs desservis
- 1 014 671 prêts de documents (moitié Jeunesse / moitié Adultes)
- Des collections de 1 460 759 documents dont 1 415 824 livres, 2 019 titres de revues, 35 827 CD, 6 996 DVD, 93 jeux vidéo
- 19 bibliothèques avec des fonds musicaux (CD)
- 19 bibliothèques (12 bibliothèques et 3 EPCI) avec des fonds vidéo (DVD)

- 122 bibliothèques informatisées, dont la moitié ont un site internet
- 89 bibliothèques équipées d'un poste informatique public avec accès à internet.
- 10 bibliothèques proposant des tablettes à leurs usagers, 8 proposant des liseuses.

**Comme pour l'ensemble des établissements de lecture publique par essence en accès libre, la fréquentation globale du réseau n'est que partiellement quantifiable, les usages sont variés et nombreux et ne sont pas tous soumis à l'inscription du public comme par exemple, la consultation sur place, la fréquentation des animations, etc.**

<sup>1</sup> Source : Cabinet Savoir Sphère. *Accompagnement pour l'élaboration du Plan de développement de la lecture publique en Saône-et-Loire. Rapport de diagnostic. 2017*

## Des conventions pour encadrer chaque partenariat

L'ensemble des partenariats de lecture publique est encadré par différents types de conventions entre le Département et les collectivités territoriales concernées : communes ou EPCI.

107 communes ne disposent d'aucun équipement de lecture publique mais sont également signataires de conventions tripartites avec le Département ainsi qu'avec une commune équipée d'un établissement de proximité chargé de desservir leur population.

La dernière refonte générale des conventions de lecture publique avec le Département date de 2003.

## Un réseau toujours en mouvement

Les évolutions récentes de l'organisation territoriale avec la montée en puissance des nouvelles intercommunalités complexifient et enrichissent tout à la fois cette cartographie initiale en matière de lecture publique.

Depuis, trois communautés de communes se sont dotées de la compétence « Equipements culturels » en structurant fortement l'offre de lecture publique sur leurs territoires respectifs :

- Grand Autunois Morvan (GAM)  
55 communes
- Brionnais Sud Bourgogne  
29 communes
- Bresse Louhannaise Intercom' (BLI)  
30 communes

Trois autres EPCI se sont dotés de la même compétence avec des degrés divers d'implication et de maturation de leurs réseaux de lecture publique :

- Communauté de communes du Clunisois  
42 communes
- Communauté de communes Bresse Nord Intercom  
16 communes
- Bresse Revermont 71  
17 communes

Selon la typologie officielle (cf. en annexe), les 231 établissements ou lieux de lecture publique que comptait le réseau de la BDSL en 2019 se répartissaient de la façon suivante :

<b>Bibliothèques municipales de NIVEAU 1</b>	<b>25</b>
<b>Bibliothèques municipales de NIVEAU 2</b>	<b>32</b>
<b>Bibliothèques municipales de NIVEAU 3</b>	<b>97</b>
<b>Points-lecture</b>	<b>77</b>

En 2019, 75 % des lieux sont des bibliothèques de niveau 3 ou des points lecture, en corrélation directe avec la structure de la population départementale : 90 % des communes du département comptent moins de 2 000 habitants.

Entre 2019 et 2021, on comptabilise une diminution du nombre de lieux de lecture publique avec la fermeture de points lecture proposant des services trop réduits et parallèlement, la mise en place de dessertes intercommunales.

### À NOTER :

**Il est important de considérer la cartographie du réseau comme un outil non exhaustif et en changement constant, et ce pour plusieurs raisons :**

- l'ouverture ou la fermeture d'établissement en fonction des politiques publiques menées sur le territoire
- la présence de bibliothèques associatives non conventionnées et donc hors du champ de compétence du Département
- la participation des équipes des bibliothèques à la saisie des statistiques
- les requalifications annuelles des bibliothèques (B1, B2, B3...) en fonction de leur activité

# Les bibliothèques en Saône-et-Loire : diagnostic de territoire

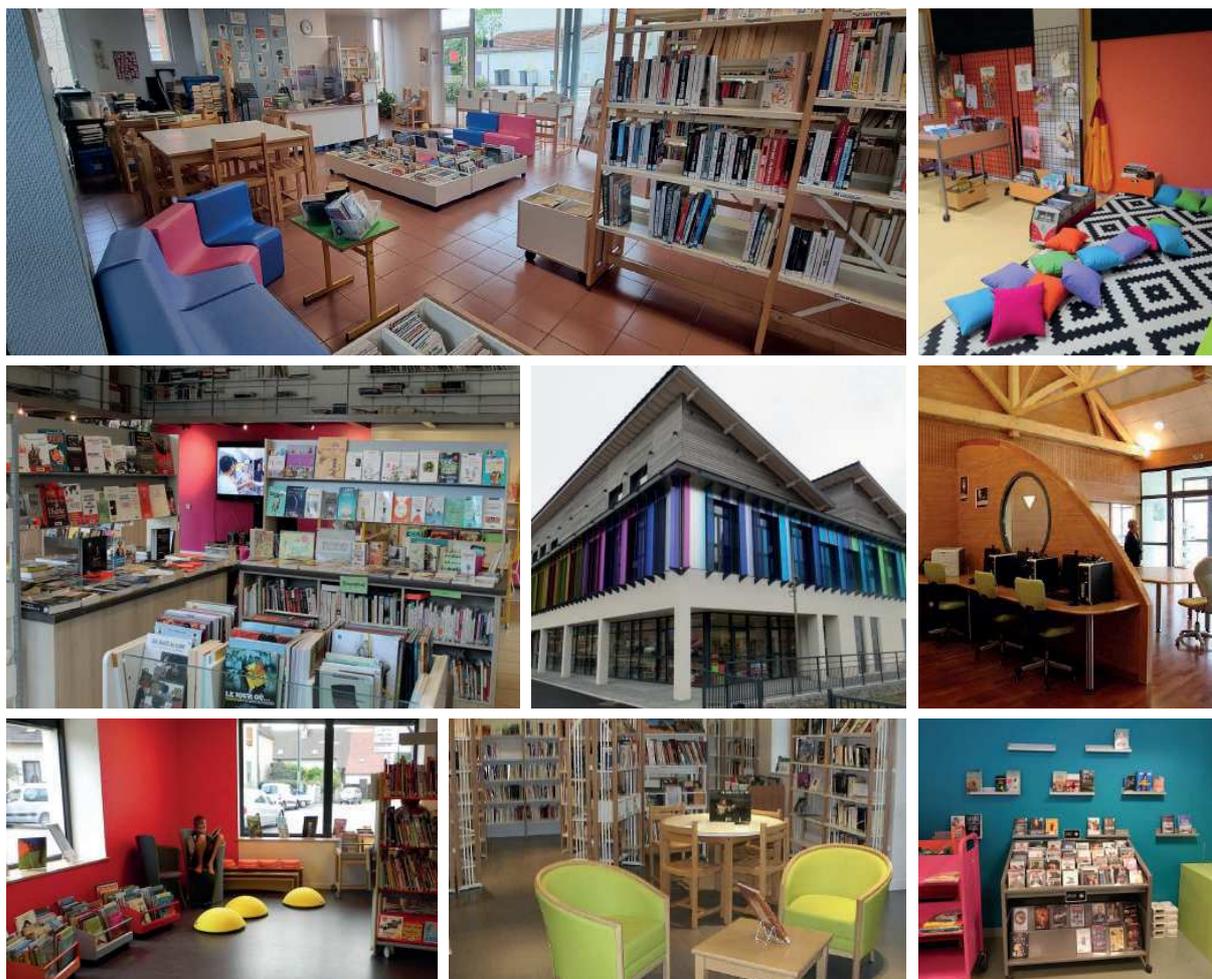
## « L'arbre, le maire et la médiathèque »<sup>1</sup>

Les dernières décennies ont donné naissance à de nombreuses constructions et rénovations de bibliothèques ou de médiathèques, contribuant à l'émergence d'un réseau d'équipements de qualité. Ces réalisations viennent confirmer le dynamisme des politiques de lecture publique au plan local et renforcer le maillage du territoire.

### Parmi elles :

• La Bibliothèque intercommunale d'Autun a entièrement rénové et agrandi ses locaux pour ouvrir de nouveau ses portes au public en 2018.

- Les bibliothèques :
  - de Buxy (2135 habitants),
  - Davayé (785 habitants),
  - Genouilly (429 habitants),
  - La Clayette (1 706 habitants),
  - Messey-sur-Grosne (738 habitants),
  - Rully (1 564 habitants),
  - Saint-Désert (888 habitants),
  - Saint-Boil (483 habitants),
  - Saint-Germain-du-Plain (2 214 habitants),
  - Sainte-Hélène (486 habitants),
  - Sancé (285 habitants),
  - Viré-le-Grand (1 323 habitants),
  - Saint-Julien-de-Civry, Branges, etc.
- Ainsi que des projets de bâtiment en cours de définition ou de réalisation comme à :
  - Givry (3 857 habitants),
  - Gueugnon (7 276 habitants)
  - Louhans (6 399 habitants), etc.



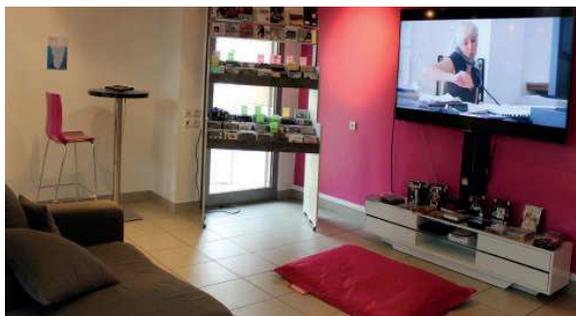
<sup>1</sup> Titre d'un film français réalisé par Eric Rohmer et sorti en 1993

## L'émergence de réseaux

La grande nouveauté de ces cinq dernières années réside dans **l'émergence progressive de réseaux intercommunaux de lecture publique, inventifs, soucieux de mutualiser les moyens mis en œuvre sur leurs territoires respectifs** avec une prise en compte des besoins et des potentiels propres à la population desservie par l'ensemble des lieux de lecture mis en réseau. Les expérimentations en cours dans le réseau de « Sous Dun... les bibliothèques ! » (Brionnais Sud Bourgogne) ou dans les bibliothèques de la Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) illustrent tout à fait ces nouvelles dynamiques dont les effets positifs ont un **impact fort dans le paysage culturel** propre à chacune des intercommunalités.

Vitesse et modalités de structuration de ces réseaux sont propres à chaque EPCI, en lien direct avec le contexte local, les enjeux et les modes d'organisation qui lui sont spécifiques. Ces territoires adoptent un positionnement fort en matière de lecture publique (recrutement de nouvelles compétences, investissement dans les locaux, etc.), des visions à moyen et long terme qui leur permettent de programmer leurs actions, une volonté de développer et formaliser un projet culturel qui s'appuie sur des équipements structurés et des personnels salariés et bénévoles qualifiés.

Le réseau de la BDSL compte déjà des bibliothèques « troisième lieu » extrêmement dynamiques comme celles de Sancé (2 134 habitants) ou Saint-Rémy (6 617 habitants). Dans certains territoires ruraux, ce sont aujourd'hui des tiers-lieux, culturels ou de services publics, qui sont imaginés par les intercommunalités ou les communes pour mieux répondre aux besoins spécifiques de leurs habitants. On peut citer la commune de Saint-Julien-de-Civry (489 habitants), où bibliothèque et agence postale partagent depuis 2017 les mêmes locaux et le même personnel avec une programmation culturelle régulière et en voisinage direct avec la boulangerie du village.



De nouvelles dynamiques se mettent en place dans différents points du territoire, avec des indices déjà perceptibles sur le plan départemental. Par exemple : l'inscription et l'adhésion de nouvelles bibliothèques du réseau aux services proposés par la BDSL, la fréquentation croissante des Openbib récemment proposés y compris par des bibliothèques géographiquement éloignées de la BDSL, l'attrait pour les nouveaux services proposés par la BDSL (numérique, animation, jeux), le renouvellement progressif des équipes de bénévoles ou des responsables de lieux de lecture, etc.

Enfin, de plus en plus de bibliothèques du territoire se sont informatisées ou ré-informatisées, d'autres se sont engagés dans le développement de services numériques.

## À grand traits

Dans son diagnostic de territoire réalisé en 2017, le cabinet d'ingénierie culturelle Savoir Sphère avait dégagé les grandes caractéristiques du réseau parmi lesquelles :

- Un réseau étendu qui agit pour l'égalité d'accès aux services publics
- Des situations hétérogènes et une modernisation du bâti à poursuivre
- Des bibliothèques qui présentent en moyenne des superficies et des plages d'ouverture au public conformes aux recommandations nationales avec une relative faiblesse des points lecture en termes de superficie, d'horaires d'ouverture et d'activité de prêt
- Un nombre très important de personnels bénévoles et un enjeu important de formation
- Des collections concentrées sur le livre
- L'émergence très progressive de projets numériques dans les bibliothèques
- Une très forte fréquentation des publics jeunesse (0 à 14 ans) au regard des autres générations d'utilisateurs
- La nécessité de prendre en compte le vieillissement global de la population du département
- Un réseau en constante évolution avec la nécessité d'actualiser les conventions



## 1.3 Contexte territorial et missions de la Bibliothèque de Saône-et-Loire (BDSL)

### Des bibliothèques départementales en pleine mutation

La lecture publique est une compétence obligatoire des Départements. Elle vise à favoriser le développement de bibliothèques dans une perspective d'aménagement du territoire : de mise en réseau des acteurs de la lecture publique, d'accès à la culture, à l'information et au savoir pour l'ensemble de la population. L'ordonnance n° 2017-650 du 27 avril 2017 témoigne de la prise en compte de l'évolution des missions des **Bibliothèques départementales de prêt** en simplifiant leur appellation légale. De manière plus ouverte, elles sont désormais définies comme **Bibliothèques départementales**.

**Par ailleurs, les orientations fixées par la loi NOTRe du 7 août 2015 renforcent la création et le développement des intercommunalités, invitant les Bibliothèques départementales à repenser et adapter leurs missions à ce contexte territorial en mutation et à définir ces nouveaux EPCI comme l'échelon territorial privilégié pour porter les enjeux de lecture publique en milieu rural.**

En effet, le cadre intercommunal offre de fortes perspectives d'amélioration des services rendus par les bibliothèques sur le territoire qu'elles desservent : mise en cohérence, extension et adaptation des horaires d'ouverture aux besoins et aux temps de vie de la population, renforcement de l'offre de services, meilleure identification des bibliothèques, meilleure couverture de l'accès à la culture par les réseaux intercommunaux.

Par ailleurs, techniques et ressources numériques se sont imposées progressivement dans tous les domaines de la société. Elles font désormais partie prenante de l'ensemble des activités et missions des Bibliothèques départementales pour contribuer à la réduction de la fracture numérique, notamment en zone rurale, impulser ou accompagner les actions des bibliothèques dans ce domaine avec la mise à disposition de ressources numériques, l'accompagnement autour de projets numériques ou encore l'organisation de formations.

Si les missions fondatrices de constitution, de prêt de collections et de formation demeurent fondamentales pour les Bibliothèques départementales, l'animation, le développement numérique et l'ingénierie culturelle occupent aujourd'hui une place essentielle dans leurs actions.

### La BDSL, un établissement en constante évolution

Créée en 1982 et initialement service de l'État, la bibliothèque centrale de prêt (BCP) est chargée de mettre en œuvre une politique départementale de lecture publique et de contribuer au maillage du territoire. Avec la loi de décentralisation de 1986, elle devient ensuite la Bibliothèque départementale de prêt de Saône-et-Loire, service du Conseil départemental.

Depuis, ses missions n'ont cessé d'évoluer. Aujourd'hui, c'est dans une dynamique de triple mutation : territoriale, technologique et professionnelle, qu'elle accompagne le développement du réseau des bibliothèques et des médiathèques de Saône-et-Loire.

Au sein du Département de Saône-et-Loire, elle constitue la Direction des réseaux de lecture publique (DRLP) et dépend de la Direction générale adjointe aux territoires (DGAT). **C'est toutefois sous l'appellation de Bibliothèque de Saône-et-Loire (BDSL) qu'elle est toujours connue et reconnue par les bibliothèques du département.** Cette appellation est donc utilisée prioritairement pour la communication externe et notamment en direction du réseau des bibliothèques.

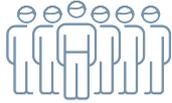


## Un bâtiment

Elle est installée depuis octobre 1986 dans un bâtiment de 1 585 m<sup>2</sup>, à Charnay-les-Mâcon. D'architecture résolument contemporaine, le bâtiment est conçu par ses architectes, Schouvey & Gamard, comme un « hangar culturel » ou encore une « usine à livres ».

## Une équipe

L'équipe de la BDSL est composée de :



**23 agents** aux profils multiples



Elle se compose de :

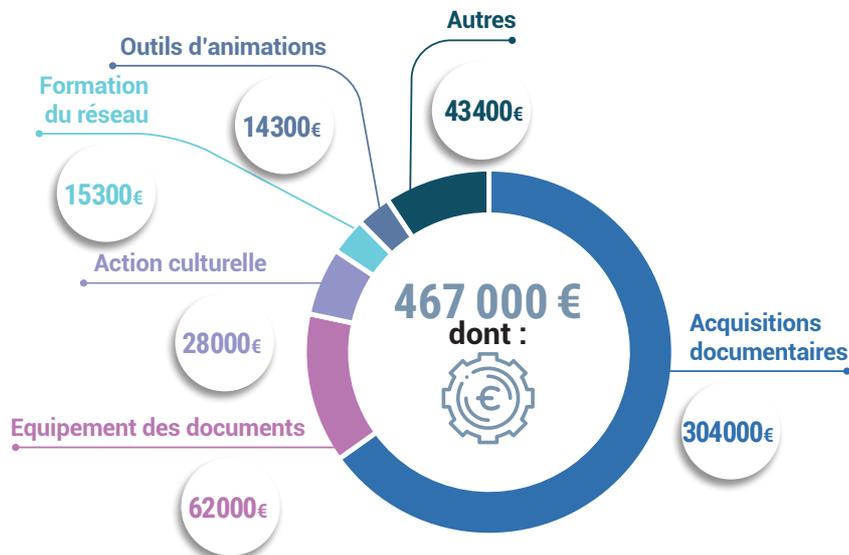
- un pôle administratif
- un service ingénierie et formation
- un service politique documentaire
- un service informatique et numérique
- un service action culturelle et animation
- une mission développement des publics.

Dans son rapport de diagnostic rédigé en 2017, le cabinet Savoir Sphère évoquait l'effectif « stable mais très modeste » de la BDSL avec un nombre d'ETP (Equivalent Temps plein) nettement inférieur à la moyenne des départements de 400 000 à 600 000 habitants. (20,8 ETP en 2016 à la BDSL au regard de la moyenne nationale 2013 : 32,5 EPT). En revanche, l'équipe est « solidement qualifiée et les deux tiers de l'effectif relèvent de la catégorie A ou B » comme le confirme en 2015 le rapport de l'IGB (Inspection générale des bibliothèques).

Après une vacance de poste et une gestion en intérim de septembre 2018 à janvier 2020, la direction de l'établissement est désormais assurée par Bérangère Mérigot, attachée principale.

## Un budget

**Le budget 2020 de la Bibliothèque de Saône-et-Loire**



## Communication interne et professionnelle

Sur un plan fonctionnel, la BDSL communique :

- en interne avec un bulletin mensuel « L'Essentiel du mois » adressé à l'ensemble des agents de la Direction ainsi qu'à l'ensemble de la chaîne hiérarchique dont dépend la DRLP.
- en direction des bibliothèques via une Newsletter mensuelle « Bibliothèques71, lettre d'info pour les bibliothèques de Saône-et-Loire », diffusée par mail et disponible en ligne sur le site internet de la BDSL.

## Coopération interprofessionnelle et partenariats institutionnels

La BDSL appartient à des réseaux interprofessionnels de coopération :

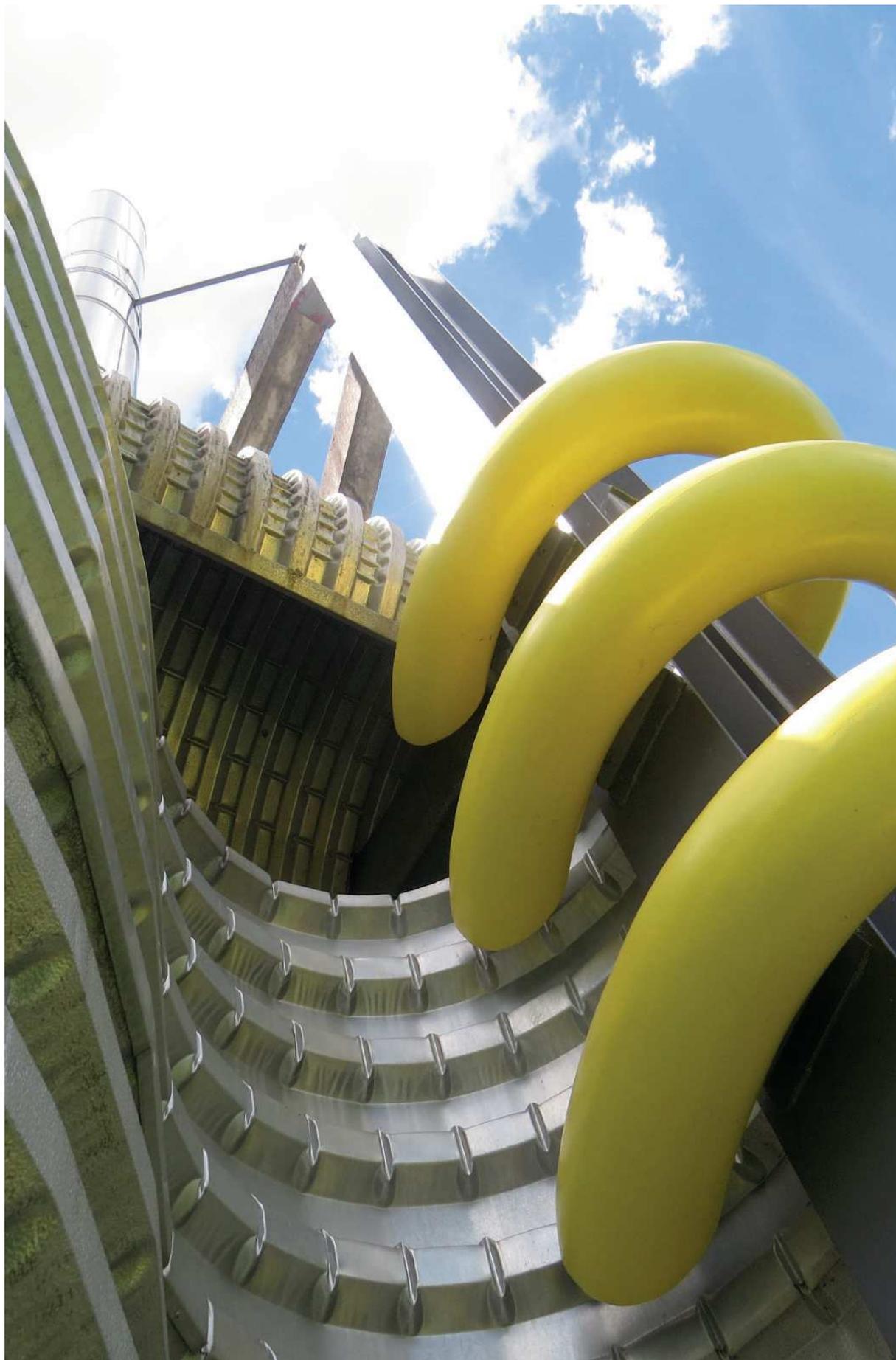
- la Bibliothèque publique d'information (BPI) et le réseau Eurêkoi

La BDSL fait partie, depuis 2008, du réseau francophone de questions-réponses à distance Eurêkoi piloté par la BPI. Cet outil gratuit et ouvert à tous consiste à proposer un service en ligne de questions-réponses aux usagers. A ce jour, le réseau est constitué de trente bibliothèques dont deux départementales.

- L'Agence Livre et lecture Bourgogne Franche-Comté (ALL)

La BDSL adhère à l'Agence Livre et lecture, avec qui elle coopère notamment à travers sa contribution aux deux plans qui organisent la conservation de collections choisies sur le territoire régional : le plan de conservation partagée des périodiques et le plan de conservation partagée des livres pour la jeunesse.

Elle adhère aussi à l'Association des bibliothécaires de France (ABF) ainsi qu'à l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD).





## PARTIE 02

# Un premier Plan de développement de la lecture publique pour la Saône-et-Loire

2.1  
Première  
contractualisation  
avec l'Etat



26

2.2  
Quatre enjeux  
pour ce premier PDLP



27

2.3  
Premier bilan  
synthétique



28

# 02



**S'appuyant sur le rapport rendu en 2015 par l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), le Département a souhaité dès 2016, mieux définir et formaliser ses orientations en matière de lecture publique.**

**Après une démarche de diagnostic en 2017, la collectivité a défini sa politique de lecture publique pour la Saône-et-Loire à travers son premier Plan départemental de lecture publique voté par l'Assemblée départementale le 16 mars 2018 pour la période de 2018 à 2020.**

## 2.1 Première contractualisation avec l'Etat

La signature d'un Contrat territoire lecture (CTL) avec l'Etat couvrant la période 2017 à 2019, a permis au Département d'investir plus formellement le champ de la lecture publique.

Cette première contractualisation a initié un changement de cap pour la bibliothèque départementale vers de nouveaux services : l'ingénierie, l'action culturelle et les usages numériques. Elle a également contribué à la diversification de ses collections en accompagnant la médiation du nouveau fonds DVD (financé par la dotation générale de décentralisation).

Grâce à ce contrat et au rapport de l'Inspection générale des bibliothèques qui l'avait précédé en 2015, la Bibliothèque départementale a pu présenter son premier plan de développement de la lecture publique, formalisant une démarche volontaire et tournée vers l'avenir des bibliothèques.

La première année du Contrat territoire lecture 2017-2019 a permis de réaliser un diagnostic de territoire réalisé en partie en interne (étude sur les bassins de vie du département, état des collections) et en partie par le cabinet Savoir Sphère (formalisation des orientations du PDLP).

Il a ensuite permis de financer ensuite plusieurs actions en lien direct avec ses orientations.



## 2.2 Quatre enjeux pour ce premier PDLP

Sur la base de ce diagnostic réalisé en 2017, se dégagent quatre enjeux pour la Saône-et-Loire pour la période 2018-2020 :

- **Moderniser les bibliothèques de Saône-et-Loire,**

c'est-à-dire contribuer à les transformer en lieux hybrides d'accès à la connaissance pour favoriser l'inclusion numérique des territoires : à côté des supports papier, l'utilisateur peut trouver un accès à des ressources et à des services numériques ainsi qu'à d'autres services innovants

- **Favoriser le développement de l'action culturelle en bibliothèque**

pour démultiplier les accès à la culture pour les publics et les territoires.

- **Renforcer le maillage territorial en équipements de lecture publique,**

en favorisant la mutualisation des réseaux de lecture publique à l'échelle intercommunale.

- **Maintenir les compétences, la formation continue et l'emploi**

dans les bibliothèques du département.



## 2.3 Premier bilan synthétique

En 2018, le Conseil départemental s'est engagé à élaborer et mettre en œuvre son premier plan de développement de la lecture publique afin d'accompagner les transformations des bibliothèques de Saône-et-Loire.

Premier bilan synthétique des actions menées de 2018 à 2020 autour des quatre axes stratégiques d'intervention de la Bibliothèque de Saône-et-Loire (BDSL) :

### Développer et renforcer les réseaux à l'échelle intercommunale

Fin 2020 la BDSL accompagne en ingénierie trois structurations de réseaux intercommunaux.

Implanté dans le Brionnais, le réseau le plus structuré bénéficie d'ores et déjà d'une offre de formation adaptée ainsi que d'une aide pour l'action culturelle. Depuis 2018, la BDSL soutient et accompagne avec une attention toute particulière les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui se sont dotés d'une compétence forte en lecture publique et dans le même temps, poursuit son accompagnement en ingénierie auprès des autres territoires.

### Développer un catalogue collectif mutualisé des ressources documentaires et améliorer l'accès aux différents types de documents

Le changement de solution logicielle a été réalisé en juin 2019 avec un nouveau fournisseur et la migration du Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB Aloès vers Orphée Nx. Ce nouveau SIGB intègre comme prévu les nouvelles normes de description des documents FRBR (Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques)<sup>1</sup>. Ses performances améliorent de manière conséquente l'accès aux différents types de documents et les possibilités de médiation en ligne autour des collections.

Le projet de catalogue collectif mutualisé a été ajourné, d'une mise en place trop complexe au regard de la diversité des réalités propres à chaque bibliothèque du réseau.

Afin d'améliorer la gestion de ses collections, la BDSL a créé une charte des collections et un plan des collections. Enfin, de nouveaux services de desserte ont vu le jour.

Malgré le contexte sanitaire actuel, les résultats restent positifs avec une forte augmentation des réservations de documents depuis la mise en ligne du nouveau portail, plus adapté aux besoins du réseau avec un catalogue plus accessible et une médiation forte des contenus.

<sup>1</sup> FRBR : modélisation conceptuelle de l'information contenue dans les notices bibliographiques.

## Structurer et développer l'offre de ressources et de services numériques

Une impulsion forte en termes d'achats de matériels et de ressources numériques avec l'arrivée du nouveau portail. Fin 2020, la BDSL propose plus de 12 ressources numériques différentes (en 2019, seulement 5 ressources étaient proposées).

La création d'un poste de médiateur numérique en janvier 2020 témoigne de l'ambition du Département à développer son action dans ce domaine.

Dans le même temps, la BDSL a souhaité encadrer ses interventions en engageant la rédaction d'une stratégie numérique pour les prochaines années (2020-2024)

## Favoriser le développement de l'action culturelle

Une dynamique forte et en pleine mutation articulée autour d'une double proposition : mise à disposition d'outils d'animation d'une part, promotion de l'action culturelle en bibliothèque d'autre part. Le catalogue des supports d'animations s'adapte et poursuit ses transformations pour mieux répondre aux attentes des bibliothèques du réseau départemental.

Considérant que l'action culturelle est un des leviers de développement de la lecture publique et des bibliothèques, la BDSL a maintenu le cap de sa saison culturelle jusqu'en 2018 (et dans une version réduite en 2019) pour donner lieu à un bilan des actions et à l'émergence progressive de nouveaux dispositifs efficaces, plus ciblés et au plus près des attentes des bibliothèques en termes de médiation et d'action culturelle.

Grâce à ces dispositifs, de nombreuses bibliothèques ont mis en œuvre leur propre programmation culturelle ou leur calendrier d'animations.

---

On retrouvera dans les pages suivantes et sous une forme plus développée l'ensemble des points rapidement évoqués ici.





## **PARTIE 03**

# Bilan d'activité et évolution des services de la BDSL depuis l'adoption du premier plan

3.1	L'ingénierie culturelle		32
3.2	L'offre de formation		34
3.3	Le soutien documentaire		36
3.4	Dessertes des bibliothèques du réseau		39
3.5	Développement numérique		42
3.6	Action culturelle et animation du territoire		45
3.7	Partenariats		51
3.8	Projets transversaux et publics spécifiques		52
3.9	Trois années fondatrices pour la BDSL		53

# 03



## 3.1 L'ingénierie culturelle

La BDSL accompagne et conseille les collectivités pour leurs futurs projets : construction de bibliothèques, extension, aménagement, informatisation, équipement en matériel et mobilier, rédaction de projet culturel d'établissement, ou mise en réseau à l'échelle intercommunale.

Elle offre également un accompagnement à la gestion du quotidien des bibliothèques (désherbage, politique documentaire, management, etc.).

Enfin, elle instruit les demandes de subvention relatives notamment à la construction ou la rénovation, l'aménagement ou le réaménagement et l'informatisation des bibliothèques.

### L'évolution de la mission ingénierie

Cette mission s'est considérablement transformée depuis 2016 avec successivement :

- **L'arrêt des référents territoriaux en 2016** au profit d'un service centralisé et formé à la conduite de projet, la structuration de réseaux intercommunaux et la formalisation de diagnostic de territoire
- La mise en œuvre d'un **dispositif de subvention dédié « petite ingénierie culturelle »** et partagé avec les services d'action culturelle et du patrimoine du Département en 2017.
- **Le passage de la totalité du réseau à l'outil Scrib en 2019** pour la saisie des rapports d'activité de chaque bibliothèque.
- **La création de premiers outils et guides pratiques** sur des thématiques comme le désherbage ou l'aménagement d'une bibliothèque (en projet), etc.
- **La redéfinition fin 2020 de référents territoriaux à l'échelle intercommunale** formés aux nouveaux enjeux de l'ingénierie et leur redéploiement sur le territoire en 2021.

### Soutien et accompagnement de projets

Entre 2018 et 2020, **la BDSL a instruit 26 projets d'ingénierie dans 21 cantons**. Au total, 22 communes et 2 EPCI ont reçu des subventions sur cette période pour une somme totale de 66 804 €.

De 2018 à 2020, les dossiers d'informatisation ou de renouvellement de SIGB représentent 12 projets pour une subvention totale de 23 855 € (soit 35,7 % des subventions accordées par la BDSL sur cette période. Trois dossiers associent des projets d'informatisation ou de ré-informatisation à une acquisition de mobilier, pour un montant global de 12 600 € (18,8 %).

Neuf collectivités ont engagé des acquisitions de mobilier dans leurs bibliothèques, pour une subvention totale de 26 867 € (40,21 %).

**À noter, la prise en compte des nouveaux usages en bibliothèque avec le financement :**

- d'un projet d'aménagement de fonds DVD pour un montant subventionné de 1 082 €.
- de l'acquisition de matériel de diffusion cinéma, avec l'attribution d'un montant de 2 400 €.

## Favoriser la mise en réseau à l'échelle des intercommunalités

La mission ingénierie accompagne de manière personnalisée et soutenue les réseaux intercommunaux de lecture publique les plus fortement structurés dans le cadre d'une prise de compétence par les EPCI :

- « Sous Dun... les bibliothèques ! » Brionnais Sud Bourgogne (5 bibliothèques et 6 relais de lecture)
- Les bibliothèques de la Bresse Louhannaise Intercom (BLI) – 10 bibliothèques et 3 relais de lecture
- Les bibliothèques du Grand Autunois Morvan (GAM) – 12 bibliothèques et 6 relais de lecture

La mission ingénierie intervient également auprès des trois autres EPCI dotés d'une compétence partielle en lecture publique ou en voie de structuration de leurs réseaux intercommunaux de lecture publique :

- Communauté de communes du Clunisois
- Bresse Nord Interco
- Bresse Revermont 71

Sur les autres territoires, en attente de ce travail de mise en réseau ou de prise de compétence, la BDSL continue son accompagnement en ingénierie tout en veillant à préparer les conditions futures des mises en réseau notamment informatiques, en proposant la production de diagnostics de territoire.

## Promouvoir la démarche de Projet scientifique et culturel (PSC)

La BDSL accompagne de son expertise les communes et les communautés de communes qui la sollicitent autour d'un projet de restructuration, de construction ou de rénovation de bibliothèque, ou encore qui s'interrogent sur l'un ou l'autre pan de leur offre de lecture publique.

**Ces prises de contact sont à chaque fois l'occasion de proposer aux élus comme aux bibliothécaires de contextualiser et élargir leurs questionnements à l'aide d'un document de cadrage réalisé selon une méthodologie de projet.**

**Dans cette optique, le service ingénierie de la BDSL a créé en 2016 un outil s'inspirant du Projet scientifique et culturel (PSC) au départ principalement développé par les musées. Initié en 2017, ce document se perfectionne avec une dernière mise à jour en 2020. (Cf. fiche action)**

Une dizaine de bibliothèques s'est emparée de cet outil et s'appuie sur cette trame proposée par la BDSL pour développer les grands axes de son action. Pour les plus récemment engagées dans cette démarche, on peut citer les communes de :

- Crissey en 2020
- Messey-sur-Grosne en 2020
- Fragne-la-Loyère en 2019

## La campagne annuelle des statistiques du réseau

Depuis sa création, la BDSL coordonne pour le Ministère de la culture (et plus spécifiquement le Service livre et lecture – SLL) le traitement des bilans d'activité des bibliothèques du réseau de lecture publique, obligation légale des bibliothèques. Elle rejoint en 2017 la liste des départements partenaires pour l'enquête annuelle en ligne de l'Observatoire de lecture publique, avec une mise en œuvre échelonnée de cette dématérialisation sur trois ans, chaque année prenant en compte un tiers supplémentaire des bibliothèques du réseau de 2018 à 2020 (reflet statistique de l'activité des bibliothèques pour les années 2017 à 2019). 2020 a inauguré la collecte complète et dématérialisée des données statistiques des bibliothèques du département sur leur activité de l'année 2019. Chacune des bibliothèques du territoire saisit désormais son bilan d'activité de l'année précédente, via l'interface Scrib, proposée en ligne par l'observatoire. En 2020, le taux de réponse était de 75 % pour l'ensemble des bibliothèques du réseau.

**Dans le cadre de ce partenariat, la BDSL se fait l'interlocuteur principal des bibliothèques et accompagne au plus près le réseau par :**

- l'information des bibliothèques sur la prochaine campagne de collecte (dates, identifiants, aides, etc.)
- le soutien à la saisie des données (formation, déplacements en présentiel, accompagnement téléphonique, etc.)
- la vérification et la validation des questionnaires à la fin de la saisie
- l'information des bibliothèques sur la publication des fiches de synthèse (années n+ 2)
- le lien avec le SLL

Cette transition dans les modalités de saisie et d'analyse des rapports d'activités portera ses fruits à compter de cette année 2021, avec la publication des chiffres d'activité de l'ensemble du réseau de la BDSL pour l'année 2019.



## 3.2 L'offre de formation

### Formation initiale et formation continue

La BDSL propose un programme de stages et de formations pour les bibliothécaires de Saône-et-Loire salariés ou bénévoles notamment à travers deux dispositifs :

#### La formation initiale

Un cycle complet de 6 journées par an, ouvert à une promotion de 20 à 25 bibliothécaires, autour des missions des bibliothèques aujourd'hui. Une initiation aux connaissances de bases du métier mais aussi une invitation à se questionner sur leur rôle. Réévaluée et adaptée chaque année, la formation initiale a pour objectif de former des « ambassadeurs du réseau ». Les formateurs font tous partie de l'équipe de la BDSL. Le cycle de formation initiale 2020 a pu être maintenu en totalité malgré le contexte de crise sanitaire.

#### La formation continue

Programme renouvelé chaque année en lien avec l'actualité et les besoins du terrain. La formation continue permet aux bibliothécaires d'améliorer leurs compétences ou d'interroger leurs pratiques professionnelles. Selon les thématiques abordées et les finalités recherchées, les propositions peuvent être animées soit par le personnel de la BDSL soit par des intervenants extérieurs.

En 2019, 17 sessions de formation ont été organisées par la BDSL. Elles se sont déployées sur 27 journées au total :

- 6 journées de formation initiale
- 21 journées de formation continue

La plupart des sessions ont eu lieu dans les locaux de la BDSL. Six journées de formation ont cependant été organisées sur place dans les bibliothèques du réseau.

**Les personnels salariés sont très largement majoritaires en matière de formation continue :**

- 157 agents territoriaux  
contre seulement 47 bibliothécaires bénévoles.

Ce rapport s'inverse généralement pour ce qui concerne la formation initiale :

- 17 inscrits en 2019 : 8 agents territoriaux  
et 9 bibliothécaires bénévoles.
- 19 inscrits en 2020 : 1 agent territorial  
et 18 bibliothécaires bénévoles.

En 2018 et 2019, l'offre de formation a permis de traiter une grande variété de thématiques, des plus pratiques aux plus théoriques. On peut citer : les « Rendez-vous SCRIB », les politiques documentaires, le désherbage, la rentrée littéraire, droits et usages des films en bibliothèque, l'accueil d'une exposition d'œuvres d'art en bibliothèque, un atelier design d'animation autour des malles robots (initiation à la programmation numérique) ou encore un cycle de formations sur le public adolescent.

On peut noter aussi le relatif succès de la journée professionnelle du Festival « Sans décoder ?! » 2019, qui a rassemblé 28 inscrits sur le thème du numérique.

Moins fournie en raison de la crise sanitaire, l'année 2020 a tout de même prouvé les capacités d'adaptation de la BDSL et des bibliothécaires du réseau, avec une offre de formation à chaque fois que possible maintenue ou à défaut reportée à moyen terme :

- **en présentiel** sur de petits effectifs ou en demi-journée en respectant les règles sanitaires bien sûr ;
- **en visio-conférence**, à chaque fois que le contenu ou le nombre d'inscrits s'y prêtaient, notamment pour les temps de formation dédiés au déploiement d'"Espaces Facile à lire" dans 5 bibliothèques du département.

Ces nouvelles propositions de formation ont sans doute pu générer des difficultés d'accès pour certaines bibliothèques : disparités des usages dans l'appréhension des outils numériques, disparité des équipements informatiques en particulier dans les petites bibliothèques, inégalité dans la qualité des connexions notamment dans les zones blanches du département.

Toutefois, elle a aussi permis d'impulser une formation progressive de l'ensemble des participants et organisateurs vers des ressources et des pratiques jusque-là peu exploitées par les bibliothécaires dans leur cadre professionnel (visioconférence, tutos en ligne et espace collaboratif).

## De nouveaux modes d'intervention

La BDSL maintient ces deux dispositifs de formation et élargit progressivement ses propositions avec le développement et la recherche de nouveaux formats d'intervention plus adaptés aux besoins et contraintes des bibliothécaires du réseau.

## Les « Showroom du numérique »



De 2015 à 2019, proposition de rendez-vous réguliers, intitulés Les « Showroom du numérique ». Opération de médiation pour favoriser la rencontre entre bibliothécaires du réseau et éditeurs de ressources numériques. En tout dix éditions « Showroom du numérique », pour une trentaine de ressources présentées. Ce cycle de rencontres et d'information s'est clôt en mars 2019 avec une présentation des ressources numériques proposées par la BDSL.

## Les formations express



La formation express : sur un format d'une demi-journée coordonnée avec le calendrier du dispositif des Openbib (Cf. paragraphe 3.4 Dessertes des bibliothèques du réseau), la BDSL propose depuis 2019 des formations express animées par l'équipe de la BDSL, rapides et pratiques : atelier Kamishibai, atelier Jeux en bois, technique du désherbage, etc.

## Des formations ciblées

Au besoin ou en lien avec un projet d'ingénierie à échelle locale, la BDSL propose des formations personnalisées ou délocalisées pour l'équipe d'une bibliothèque : catalogage, désherbage etc.

De 2018 à 2020, on peut noter particulièrement l'organisation de plusieurs sessions de formation délocalisées dans les bibliothèques pour une initiation et une aide à la prise en main de SCRIB, outil de saisie en ligne des statistiques annuelles des bibliothèques.



## 3.3 Le soutien documentaire

Depuis sa création, la BDSL apporte un soutien documentaire aux bibliothèques du département. Si l'ensemble du réseau emprunte régulièrement des livres des collections de la BDSL, ce sont seulement 19 bibliothèques qui proposent à leur public une offre de CD musicaux et fréquentent régulièrement la discothèque de la BDSL. Trois médiathèques toujours conventionnées n'empruntent plus de CD à la BDSL.

Lancée en 2018 par un appel à manifestation d'intérêt, la collection de DVD se déploie progressivement. Elle desservait au départ 11 bibliothèques : 5 bibliothèques conventionnées et 2 EPCI. Actuellement 23 bibliothèques sont desservies : 12 bibliothèques conventionnées et 3 EPCI (11 bibliothèques).

### Les collections de la BDSL

Un catalogue de :

220 000  
documents



dont deux tiers  
sont sur le réseau :



180 000  
documents  
imprimés



20 000  
CD



10 000  
DVD

Ces prêts viennent enrichir l'offre documentaire propre aux bibliothèques conventionnées pour proposer un choix toujours plus large au public. Chaque année, entre 100 000 et 150 000 prêts sont réalisés.

La collection d'imprimés est composée de :

22%

de documentaires adulte

14%

de documentaires jeunesse

22%

de fictions adulte

(romans, anticipation-SF, romans policiers)

28%

de fictions jeunesse

(contes, albums, romans)

11%

de BD et manga

3%

de périodiques

L'évolution des statistiques de prêts a été fluctuante ces quatre dernières années, et ce pour plusieurs raisons :

- L'interruption temporaire des accueils de bibliothèques de janvier 2017 à janvier 2018 pour préparer le premier plan de développement de lecture publique.
- Le changement de logiciel en 2019 qui a entraîné un arrêt temporaire (deux semaines) de certains services et une difficulté technique dans l'exploitation des données statistiques de prêt de la BDSL pour l'année 2019.
- La crise sanitaire en 2020

# Formalisation de la politique documentaire

## Deux documents fondateurs

Depuis 2012, la BDSL construit et formalise progressivement sa politique documentaire notamment avec la rédaction en 2018 de deux documents fondateurs :

### • Le Plan de développement des collections,

qui présente le contexte, les critères de sélection, les critères d'exclusion, ainsi que les orientations documentaires définies pour chaque fonds. Il est à destination des bibliothèques et des partenaires de la BDSL. Il a été validé en commission permanente par le Département de Saône-et-Loire en novembre 2018.

### • La Charte des collections,

qui a pour objectif d'expliquer et de rendre publics les principes d'acquisition, de gestion et de diffusion des collections proposées aux habitants de Saône-et-Loire. Elle est à destination du public, des bibliothèques et des partenaires de la BDSL. Elle a été validée en Assemblée départementale en juin 2018.



**Les orientations définies dans ces documents se sont concrétisées par des objectifs et des actions :**

- Rafraîchissement des collections puis maintien du volume des collections livres et CD sans tension pour les prêts
- Création et développement de l'offre DVD (encore inexistante en 2016, en cohérence avec la diversification de l'offre documentaire et les attentes des publics, avec l'objectif d'atteindre environ 10 000 DVD en 2020.
- Développement des collections sous tension, très empruntés avec des taux de présence plus faibles en rayon) : livres lus, romans en gros caractère et bandes dessinées
- Diversification de l'offre avec des ressources numériques : cinéma, musique, autoformation, jeunesse et depuis fin 2020, des livres numériques.

## La formalisation d'une politique documentaire continue

- Formalisation en 2020 de la politique de désherbage et notamment des critères
- La rédaction d'un bilan annuel sur les acquisitions et le désherbage, ainsi qu'un état des lieux annuel des collections

## Réduction des délais de mise à disposition des nouvelles acquisitions

Les circuits d'acquisition et d'équipement ont été réorganisés pour garantir un acheminement plus rapide des documents acquis :

- Veille et sélection sont désormais effectuées par les libraires et fournisseurs au plus près de l'actualité éditoriale, excepté pour les CD et les DVD dont les prestataires n'ont pas pu mettre en place une organisation efficace dans leurs rôles de conseil et sélection.
- Choix de deux prestataires différents pour l'équipement afin de lisser les flux et diminuer fortement la réalisation de ces tâches en interne.
- Réécriture de l'ensemble des marchés de documents et d'équipement et réactualisation des modes d'organisation interne.

Au final, un bilan plutôt positif et une amélioration des délais de mise à disposition des nouvelles acquisitions de la BDSL puisque le temps entre la sortie d'un livre et son arrivée en bibliothèque a été réduit d'un à deux mois.

## Des outils au service des bibliothèques

### Une forte augmentation du nombre de réservations

Depuis le changement de site internet en juin 2019, l'affichage de la disponibilité réelle des documents et la mise en avant des nouveautés sont devenus possibles. Cette valorisation des nouveaux titres entrés dans le catalogue de la BDSL correspond à une attente forte des bibliothèques, qui peuvent faire leur choix à distance et proposer de nouvelles acquisitions à leurs usagers en anticipant leurs demandes.

De fait, on constate une forte augmentation du nombre de réservations malgré deux mois et demi d'interruption complète des services de la BDSL au printemps 2020 du fait de la crise sanitaire. Le nombre mensuel moyen de réservations a augmenté de 20 % entre 2019 et 2020.

Année	2018	2019	2020 <sup>1</sup>
Documents en circulation	28 256	28 841	25 694
Documents en rayon	9 813	8 899	10 873
Nombre total de réservations	38 069	37 740	36 567
Nombre moyen de réservations / mois d'activité	3 172	3 145	3 849

<sup>1</sup> En 2020 : 10 semaines de fermeture des services en raison de la crise sanitaire.

## Médiation autour des collections



### Promotion et valorisation de documents à travers deux expérimentations :

- Identification matérielle des coups de cœur signalés sur le site internet avec en la création d'une signalétique spécifique, depuis 2020.
- Tables de présentation de documents expérimentées depuis septembre 2020 pour redynamiser les fonds documentaires jeunesse et adultes peu empruntés.

## Guide du désherbage

L'observation comparée des données nationales avec les statistiques des collections des bibliothèques de Saône et Loire a montré un relatif déséquilibre de leurs fonds en termes de volume et d'âge moyen des collections. La pratique du désherbage semble ne pas être encore assez ancrée dans les pratiques professionnelles.

Un groupe de travail a rédigé un guide de désherbage à l'usage des bibliothécaires bénévoles et salariés. Tiré en 300 exemplaires, ce document a été lancé fin 2019 et remis à l'ensemble des bibliothèques et relais de lecture du réseau de la BDSL. Il a été accompagné de réunions de présentation délocalisées sur le territoire.

De nombreuses bibliothèques s'en sont emparées spontanément. Certaines ont demandé un accompagnement technique de la BDSL avec des visites sur place





## 3.4 Dessertes des bibliothèques du réseau

### Des modes de desserte en évolution

#### Navettes



La BDSL organise une desserte régulière des bibliothèques du réseau via trois types de navettes :

- **Navettes de documents** : elles ont conservé leur rythme pour l'ensemble des bibliothèques, soit un passage toutes les deux semaines pour la livraison de documents, sur la base de huit circuits de livraison soit 168 circulations en 2020.
- **Navette intercommunale** avec un circuit direct permettant une desserte hebdomadaire de « Sous Dun... les bibliothèques ! », réseau intercommunal du Brionnais Sud Bourgogne depuis 2019, soit 2 760 documents distribués en 2020.
- **Navettes exceptionnelles** : mise en place ponctuelle d'un circuit de livraison en cas de forte abondance de documents réservés par quelques bibliothèques, notamment en période estivale. Pour exemple : 4 circulations en 2020.
- **Navettes de supports d'animation** : deux passages consécutifs toutes les cinq semaines dans cinq points-relais du réseau soit 18 à 20 circulations par an.

Le nombre mensuel de documents en transit est en augmentation en lien avec l'augmentation des réservations. Le chiffre annuel enregistre une baisse relative en raison de la suspension de tous les services de la BDSL pendant 2 mois et demi pendant la crise sanitaire au printemps 2020.

**En 2019, les navettes de la BDSL ont transporté :**

- 31 200 documents (livres, CD, DVD)
- 16 expositions
- 129 malles d'animation
- 10 malles numériques

#### Arrêt des tournées bibliobus

En 2017, la BDSL disposait encore d'une flotte de deux bibliobus : jeunesse et adultes. De moins en moins adaptée au fonctionnement et aux besoins documentaires des bibliothèques, la desserte des bibliothèques par bibliobus est interrompue au profit d'un système de réservation en ligne plus performant, plus adapté aux usages des bibliothécaires du réseau et de leurs lecteurs. Cette mutation importante des dessertes de documents permet par ailleurs un gain de temps vers d'autres tâches pour l'équipe logistique et les bibliothécaires de la BDSL.



## Rendez-vous de renouvellement de dépôts

Les rendez-vous de renouvellement de documents sont désormais proposés uniquement sur place, sur la base d'un renouvellement complet du dépôt sur 18 mois (renouvellement partiel tous les 9 mois), au lieu de 12 mois jusqu'en 2018. Cette adaptation du rythme de renouvellement permet l'accueil dans de bonnes conditions de toutes les bibliothèques du réseau et prend en compte l'ajout de nouveaux rendez-vous à programmer avec la création de l'offre de DVD.



## Création d'un nouveau service : les Openbib

Ce service a été mis en place en octobre 2019 afin de répondre à une demande de documents régulière et modérée. Sans rendez-vous mais à date fixe, une fois par mois, les bibliothèques peuvent venir choisir jusqu'à 100 documents pour rafraîchir la sélection qu'elles ont en dépôt.

Cette organisation ouverte et souple favorise le taux de rotation des documents ainsi qu'un renouvellement plus rythmé de l'offre proposée aux usagers des bibliothèques.

**Un bilan très positif pour ce nouveau service utile et convivial, qui gagne progressivement l'intérêt des bibliothèques du réseau.** Parmi elles, quelques-unes envisagent déjà de renoncer aux rendez-vous annuels de renouvellement de leurs dépôts pour privilégier un flux régulier des documents rendu possible par la mise en place des Openbib. La distance géographique ne semble pas nécessairement constituer un frein à cette fréquentation plus soutenue de la BDSL.

À ce service sont associés des temps de rencontre, d'information ou de formation sur le mode des formations express, animées par les bibliothécaires de la BDSL.

Année	2018	2019	2020 <sup>1</sup>
Nombre de journées d'ouverture en Openbib	-	3	8
Nombre d'accueils dans le cadre des Openbib	-	18	49

## Les dessertes en quelques chiffres

Des chiffres à pondérer pour l'année 2020 qui s'est déroulée de manière exceptionnelle avec d'évidentes réductions d'activité pour les bibliothèques. Les fortes contraintes sanitaires imposant des fermetures temporaires aux établissements du réseau, ont limité de fait la réservation, la circulation des documents ainsi que l'organisation de rendez-vous sur place pour le renouvellement des dépôts

Année	2018	2019	2020 <sup>1</sup>
Nombre de prêts / Accueil sur rendez-vous	73 229	70 974	40 803
Nombre de prêts Navettes	26 438	31 285	29 881
Nombre de prêts dans le cadre des Openbib		1 323	3 689

## Une organisation logistique adaptée

### Equipe logistique : un recrutement et une polyvalence accrue

Suite aux préconisations d'embauche formulées dans le cadre du premier PDLP, une personne a été recrutée dans l'équipe logistique en janvier 2019.

L'équipe est aujourd'hui composée de 5 personnes dont 4 chauffeurs favorisant :

- plus de souplesse dans l'organisation des navettes
- une polyvalence accrue des agents qui contribuent aussi à l'accueil des bibliothèques (RV de renouvellement, Openbib, etc.) ou à d'autres missions du service (action culturelle, animation, acquisition, ...)

Chaque membre de l'équipe logistique devient le référent d'une ou plusieurs tâches à réaliser : réservations, équipement, entretien des véhicules, suivi de la réception et du déballage des caisses de documents, matériel, plannings et support d'animation.

<sup>1</sup> En 2020, dix semaines de fermeture des services en raison de la crise sanitaire.

## L'équipement allégé des livres

En 2018, un équipement de protection allégé pour l'ensemble des livres a été testé avec un double objectif : recherche de diminution des coûts et d'une réduction des opérations d'équipement.

Après un an d'expérimentation, deux types d'équipement sont dorénavant réalisés :

- Une protection allégée pour toutes les couvertures rigides (bandes dessinées, albums jeunesse) et pour tout documentaire moins empruntés en général quel que soit le type de couverture.
- Une filmification complète pour tous les livres avec une couverture souple, les beaux-livres, le fond local pour sa conservation et les livres qui seront plus empruntés.



## Un nouveau véhicule aménagé

Un nouveau véhicule a intégré la flotte en juin 2019 avec un aménagement plus ergonomique pour les caisses navettes et pour les supports d'animation. L'ancien véhicule est conservé comme véhicule de secours (lors des entretiens, pannes ou éventuelles doubles sorties sur une même journée).



## 3.5 Développement numérique

Dès sa création, la BDSL a fait partie des bibliothèques départementales tournées vers les nouvelles technologies.

En 1984, elle participait à Libra, projet de catalogue collectif national.

En 1988, elle s'informatisait et proposait déjà des services en ligne via le Minitel.

Depuis les années 1990, techniques et ressources numériques se sont imposées progressivement dans tous les domaines de la société. Elles font désormais partie prenante de l'ensemble des activités et missions des bibliothèques.

La BDSL développe depuis une dizaine d'années différentes propositions pour introduire la pratique numérique dans les bibliothèques avec la mise à disposition de ressources numériques, l'accompagnement autour de projets numériques ou encore l'organisation de formations.

### Nouvel équipement informatique : changement de SIGB et nouveau portail

La BDSL dispose depuis une vingtaine d'années d'un site internet destiné aux bibliothécaires du réseau.

En juin 2019, elle s'est dotée d'un nouveau Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), OrphéeNx (C3rB), remplaçant Aloès (Archimed) utilisé depuis 2003 et devenu obsolète.

Objectif principal : disposer d'un outil performant pour répondre aux évolutions actuelles du métier (réseaux intercommunaux, adaptation aux modes de diffusion des documents et de catalogage, etc.)

A ce nouveau SIGB s'est ajouté un nouveau portail, « web responsive », désormais adapté aux différents écrans nomades et conçu à partir d'une démarche participative et UX (expérience utilisateur).

Il propose une meilleure visibilité du catalogue et permet une nouvelle médiation numérique des collections : articles réguliers en lien avec les collections physiques et numériques, coups de cœur, playlists musicales, valorisation des nouveautés. Plus ergonomique, il favorise aussi une recherche documentaire de meilleure qualité grâce à l'usage des « facettes » et à une indication claire et en temps réel de la disponibilité des documents.

## Développement d'une offre de matériel numérique

Par le biais du catalogue des supports d'animation et au gré des dernières innovations, la BDSL a développé un parc matériel numérique important :

- 35 tablettes sur environnement Android et Apple. Chaque tablette est dédiée à un public spécifique (jeunesse, adultes), avec des applications sélectionnées.
- 7 liseuses Sony PRS-T3. Ces liseuses contiennent uniquement des œuvres issues du domaine public.
- 4 consoles de jeux
- 9 robots d'initiation à la programmation pour permettre aux plus jeunes de s'initier au codage en développant leur esprit logique, leur créativité, le travail en groupe.

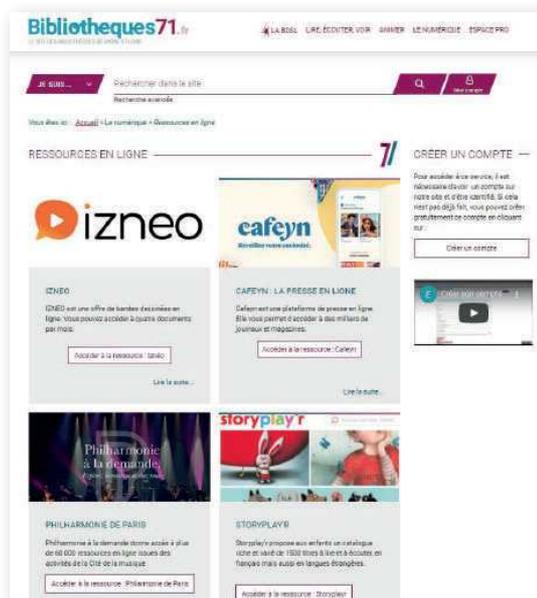


L'essentiel de ce matériel est prêté aux bibliothèques pour soutenir les actions culturelles et numériques qu'elles organisent, le plus souvent sous forme de malles d'animations. Une autre partie du matériel répond aux besoins internes de la BDSL (formation, appropriation du contenu, utilisation pour des événements spécifiques, expérimentation).

## Expérimentation d'une offre de ressources numériques

Dans le même temps, l'offre numérique de la BDSL est devenue plus importante et plus visible avec le lancement du nouveau portail. Elle est accessible sur simple inscription en ligne.

- Philharmonie de Paris / Concerts, entretiens
- Médiathèque numérique / Films, séries, Documentaire et jeunesse
- Storyplay'r / Livres numériques pour enfants
- Whisperies / Livres numériques pour enfants
- Tenk / Cinéma documentaire d'auteur
- Skilleos / Tutoriels vidéos d'autoformation
- iGerip / Exercices pédagogiques
- Speaky Planet / Apprentissage de l'anglais pour enfants
- Assimil / Méthodes de langues
- Cafeyn / Presse
- Izneo / Bande dessinée
- PNB / Livres numériques pour adultes



**Les ressources les plus testées ou utilisées sur le site de la BDSL** sont les bandes dessinées et les films, la presse et les tutoriels pratiques. Environ 800 usagers, professionnels ou non, sont aujourd'hui abonnés et utilisateurs de ces données. En revanche, proposée seulement depuis octobre 2020, l'offre de livres numériques via PNB (Prêt numérique en bibliothèque) n'a pas encore fait ses preuves et nécessite un accompagnement de la BDSL pour sa prise en main par les bibliothèques.

**La crise sanitaire** a généré une hausse des inscriptions et confirmé l'intérêt d'une offre culturelle dématérialisée. Même si le nombre de connexions s'est ralenti depuis, une partie des inscrits reste captifs au contenu proposé.

## Réseaux sociaux

La Bibliothèque départementale est présente sur les réseaux sociaux avec la communication d'informations sur l'actualité de la BDSL et des bibliothèques du réseau :

- Facebook
  - une page « Bibliothèque de Saône-et-Loire » à destination du grand public avec plus de 877 abonnés.
  - Un groupe « Bibliothécaires de Saône-et-Loire » ouvert uniquement aux bibliothécaires et aux acteurs culturels du département ». Le groupe réunit une centaine de membres.
- Instagram : destinée à un public plus jeune avec actuellement 354 abonnés.
- Twitter : réseau destiné à un public plus professionnel. 424 abonnés suivent les tweets de la BDSL
- Youtube : la chaîne de la BDSL permet de déposer les playlists musicales de la discothèque et les tutos relayés sur le site internet de la bibliothèque.



## De nouvelles compétences dans le domaine du numérique

Jusqu'en 2012, les compétences humaines dans le domaine du numérique étaient concentrées sur l'informatique documentaire, avec deux agents bibliothécaires chargés du SIGB et des statistiques. À partir de 2013, plusieurs profils tournés vers le numérique se sont succédés (stage, apprenti, service civique, contractuel) et ont permis de développer cette culture en interne.

Notamment en 2020, un nouveau poste de médiateur numérique est venu compléter la création d'un service informatique et numérique avec un chef de projet dédié à la labellisation BNR.

Dans le même temps, se développent la formation en interne de l'équipe sur les réseaux sociaux, l'écriture web, la médiation numérique, et sa participation aux événements dédiés au numérique.

## La formalisation d'une stratégie numérique

Depuis quelques années, le numérique a pris une place importante dans les missions de la BDSL, qu'il s'agisse :

- des collections (ressources d'autoformation, applis, ...)
- des supports d'animation (tablette, jeu vidéo, robots, ...)
- de la médiation en ligne (site web, réseaux sociaux, Eurêkoi...)
- de projets d'inclusion de publics spécifiques (insertion, handicap, etc.)
- d'action culturelle (Festival « Sans décoder ?! »)
- du programme de formation
- d'ingénierie (aménagement d'espaces numériques dans les bibliothèques, etc.)

En janvier 2020, la BDSL a souhaité formaliser son action et engager l'écriture d'une stratégie numérique pour encadrer ses interventions dans ce domaine. Stratégie qui a également vocation à être déployée au travers d'un calendrier fixé en lien avec :

- La labellisation de la BDSL comme Bibliothèque numérique de référence (cf. fiche action)
- Le Plan départemental de développement des bibliothèques (PDLP) 2021-2024.



## 3.6 Action culturelle et animation du territoire

Comme le soulignait en 2015 le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques, la BDSL a considérablement développé son champ d'intervention dans le domaine de l'animation et de l'action culturelle sur les territoires. Les bibliothèques constituent le premier réseau culturel de proximité et sont bien souvent le seul lieu culturel en accès libre et gratuit. Elles sont des outils privilégiés d'intelligence au monde, d'accès à la culture, mais aussi de construction de la citoyenneté. Considérant que l'action culturelle est un levier de développement de la lecture publique et des bibliothèques, la BDSL souhaite partager avec elles son expertise dans le domaine de l'ingénierie culturelle y compris dans le champ de l'animation et de l'action culturelle.

Depuis 2012, la BDSL développe une double dynamique en matière d'animation du territoire avec :

- le développement et la mutation de la collection de supports d'animation mis à disposition des bibliothèques pour les actions de médiation ou les événements qu'elles organisent
- la mise en place de dispositifs d'action culturelle

Elle propose aussi un accompagnement au montage de projets événementiels des bibliothèques notamment à travers la mise en place d'actions / formation.

L'ensemble des dispositifs d'action culturelle a été évalué en juin 2019, ils sont aujourd'hui en cours de complète redéfinition en lien avec le Contrat départemental Lecture itinérance (CDLI) et dans le cadre de l'actuel Plan de développement de la lecture publique (PDLP) 2020-2024.

### Supports d'animation

La BDSL soutient les bibliothèques de son réseau dans la réalisation d'animations culturelles et d'actions de médiation en mettant à leur disposition du matériel et des supports d'animation.

Cette offre est l'un des plus anciens services proposé aux bibliothèques du réseau. Constituée au départ d'expositions et de malles thématiques, elle s'est aujourd'hui considérablement élargie. Depuis 2013, la BDSL ouvre progressivement cette collection à de nouvelles formes de contenus, notamment à travers



des sélections de supports numériques et l'acquisition d'œuvres originales d'artistes, de Kamishibai ou de tapis d'animation, jeux collaboratifs, malles d'éveil musical, malles de jeux vidéo ou de robots d'initiation au codage, etc.

L'ensemble de ces supports est distribué via une navette spécifique, selon un calendrier fixe : toutes les cinq semaines, dans cinq lieux-relais du territoire.

Pour accompagner l'emprunt et la prise en main de ces nouvelles propositions, la BDSL développe actuellement des sessions de formation simples et concrètes à leur utilisation.

#### Les supports d'animation en 2019 :

- Un catalogue de 96 supports d'animation
- 157 emprunts de supports d'animation

Dans la dynamique du PDLP 2018-2020, la BDSL a mis l'accent sur les nouveaux pans de sa collection de supports d'animation et autour de deux axes prioritairement définis par ce plan : les usages numériques et l'éducation artistique.



Des signes et moi, Rêve © Séverine Thévenet

## La médiation numérique

*Cf. Paragraphe 3.5  
Développement d'une offre de matériel numérique*

## L'achat d'œuvres d'art et l'éducation artistique

Acquisition d'œuvres originales auprès de galeries d'art ou en direct auprès des artistes eux-mêmes, recherche d'une adéquation entre le développement de la collection et les actions de médiation ou les événements culturels proposés par la BDSL, les artistes ou partenaires locaux, les communautés de communes émergentes etc.

Parmi les acquisitions les plus récentes, on notera par exemple :

- Le fils du marchand, œuvres originales d'**Hassan Musa**. Acquisition 2018 suite à l'invitation de l'artiste à Partir en livre, en partenariat avec la bibliothèque Digoïn.
- Des signes et moi, série de photographies de **Séverine Thévenet** autour du langage des signes. Acquisition 2019 en vue du Salon du Livre jeunesse en partenariat avec la ville de Chalon sur Saône.
- Atelier3dixièmes, collection complète de livres précieux du photographe clunisois **Gérard Joblot**, offrant un regard inédit sur les paysages de la Saône-et-Loire. Acquisition 2020, à la demande de plusieurs bibliothèques du réseau.

## Action culturelle

La BDSL participe au développement de l'action culturelle auprès de différents publics de 2014 à 2019 par le biais de sa saison culturelle créée en 2014, qui s'enrichit en 2017 d'une manifestation biennale autour des cultures numérique.

## La saison culturelle de la BDSL : 2014-2019

La saison culturelle de la BDSL naît en 2014, suite à une réflexion qui mettait en valeur le rôle moteur des bibliothèques départementales en matière d'ingénierie culturelle ainsi que les enjeux de l'action culturelle dans les établissements de proximité que sont les bibliothèques.

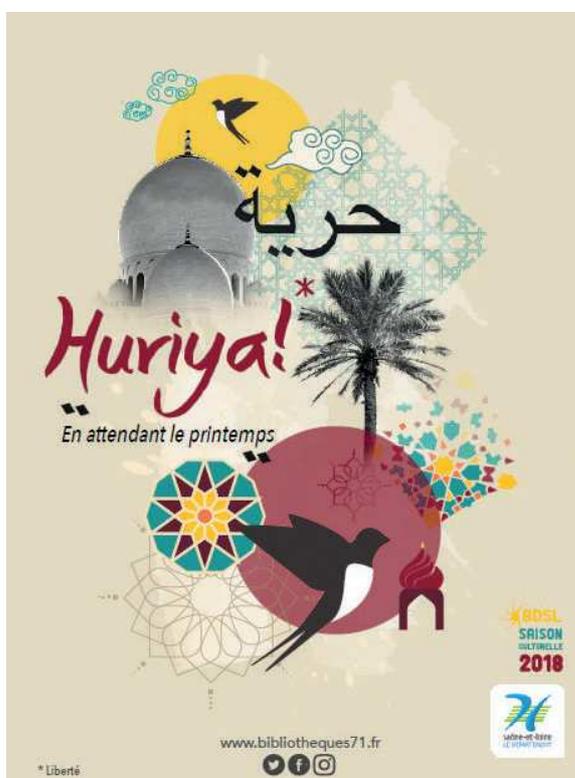
**Elle s'appuie sur une programmation annuelle nomade d'une douzaine d'événements culturels pluridisciplinaires : rencontres, lectures, concerts, projections, ciné-concert, résidence d'artiste, manifestation numérique, déambulation littéraire, création d'un spectacle théâtral, bibliomix, ateliers créatifs, etc.**

Les événements sont co-construits autour d'une thématique annuelle avec les bibliothèques municipales ou intercommunales du réseau ainsi que des partenaires locaux ou nationaux. Dès sa création, elle intègre une forte implication de la BDSL dans des manifestations nationales comme La Nuit de la lecture, Partir en livre, Les Journées européennes du patrimoine, Le Mois du film documentaire...



Pour la période 2017-2020, on citera plus particulièrement les deux dernières éditions programmées dans sa forme initiale :

- **Langagez-vous !** en 2017, un programme de onze événements (dont la première édition du festival « Sans décoder ?! ») qui a attiré environ 2 350 personnes et engagé une trentaine de partenariats. Au programme : Magyd Cherfi, Rodolphe Burger, François Bon, Didier Petit, Nathalie Novi et bien d'autres.
- **Huriya ! En attendant le printemps** en 2018, une dizaine d'événements pour un public d'environ 1 000 personnes, une vingtaine de partenaires et des invités comme Maram al-Masri, Zahia Rahmani, Arièle Bonzon, Hassan Musa, etc.



La saison adopte une formule plus légère en 2019 sur la thématique de l'empreinte et se concentre sur huit événements :

- Une soirée de lancement autour de l'œuvre de Jacques Lacarrière (et en lien avec le Prix Lacarrière)
- Une balade poétique et musicale à Solutré (en hommage à Lamartine)
- la 2<sup>ème</sup> édition du festival Sans décoder ?! au Lab 71 (mai)
- Une participation au festival Alternativres à Messey-sur-Grosne

- quatre manifestations nationales :
  - Les Nuits de la lecture (janvier)
  - Partir en livres, la grande fête du livre jeunesse (juillet)
  - Les Journées du Patrimoine (septembre)
  - Le Mois du film documentaire (novembre)

**La saison culturelle de la BDSL a constitué un outil efficace de mise en réseau des bibliothèques et des partenaires locaux avec une programmation régulière, fondée sur de nombreux partenariats, une démarche d'accompagnement de projet à l'échelon local et une organisation sur le mode action -formation, humainement très riche mais aussi très chronophage. Portée par le Département, la communication globale de la saison a favorisé le positionnement des bibliothèques comme établissements culturels à part entière.** Enfin, la conception d'événements co-construits et en mode projet a contribué à une professionnalisation des pratiques de programmation des bibliothèques. Toutefois, cette organisation nécessitait des moyens humains conséquents et un nécessaire élargissement des effectifs de la BDSL dans le domaine de l'animation et de l'action culturelle. Elle imposait aussi une forte anticipation de la part des bibliothèques partenaires, pas toujours adaptée à la temporalité des plus petits établissements du réseau.





## **Sans décoder ?!** **Festival des cultures numériques**

Créé en 2017 par la BDSL et organisé en collaboration avec le Lab71, site de culture scientifique du Département, le festival Sans décoder ?! est né des journées professionnelles intitulées Cultures numériques organisées chaque année par la BDSL de 2012 à 2015.

Les deux premières éditions du festival se sont déroulées en novembre 2017 et en mai 2019 dans les locaux du Lab71, situé en pleine nature, à environ 30 km de Mâcon. Trois journées consécutives en accès libre dont une journée dédiée aux scolaires et aux professionnels : conférences, ateliers, rencontres, performances, installations artistiques pour jouer, s'interroger et découvrir le numérique.

Sans décoder ?! a accueilli des artistes ou des auteurs comme Philippe Boisnard, Clara Beaudoux, François Bon ou Dominique Pifarély pour des performances artistiques, mais aussi de jeunes youtubeurs, des militants de l'internet libre, des auteurs, des journalistes, etc. Les deux premières éditions du festival ont permis le développement de nombreux partenariats nationaux et locaux dans le champ numérique. Une programmation de qualité qui s'adresse à tous les publics et touche particulièrement adolescents et jeunes adultes, mais en nombre insuffisant au regard de l'ampleur de la manifestation : environ 450 personnes en 2017, 725 personnes en 2019.

Aussi dans le cadre du prochain PDLP, la BDSL renouvelle le concept du festival pour lui donner une dimension itinérante et un rayonnement départemental avec l'ambition de démultiplier sa fréquentation. (Cf. fiche action)

## Bilan de l'action culturelle à la BDSL : diagnostic 2019

**Une réflexion collective plus globale a été menée à l'occasion d'un séminaire d'équipe organisé en 2019, avec la mise en évidence de plusieurs points.**

En particulier :

- Le manque d'effectifs dédié à l'action culturelle malgré une forte implication ponctuelle de l'équipe à l'occasion des événements nationaux.
- La question du positionnement de la programmation de la BDSL dans l'offre culturelle locale.
- Le besoin d'une meilleure adéquation de l'organisation et de la programmation avec les attentes des bibliothèques.
- La nécessité de recentrer l'action culturelle de la BDSL sur la mission d'ingénierie et d'accompagnement des bibliothèques dans le développement d'activités culturelles.

## Vers un redéploiement progressif des actions à partir de 2020

Suite à ce diagnostic, l'équipe du Service animation / action culturelle (alors nommé Service des publics) s'étoffe.

Créé en septembre 2016 avec un effectif de deux personnes, il réunit aujourd'hui trois agents auxquels s'ajoutent de nombreuses contributions de la part de la personne en charge de la médiation numérique. La participation volontaire de l'ensemble du personnel de la BDSL aux événements nationaux ou à la construction de projets d'animation est aussi toujours souhaitée et maintenue.

La BDSL met fin à sa saison culturelle pour permettre un redéploiement progressif et une transformation des actions vers plusieurs propositions ciblées et itinérantes, susceptibles de toucher les bibliothèques en plus grand nombre.

## Manifestations nationales : des événements programmés dans les locaux de la BDSL

Comme auparavant, la BDSL ouvre grand ses portes à l'occasion des Journées du Patrimoine (septembre) et des Nuits de la Lecture (janvier) avec une program-

mation spécifique autour du livre et du spectacle vivant, destinée à un public familial et de voisinage. Ces manifestations permettent chaque année de faire découvrir un service départemental méconnu du grand public. En fonction des programmations, la fréquentation a pu monter à 300 personnes.

En 2020, la Nuit de la lecture a permis de créer un travail fédérateur en interne pour l'équipe de la DRLP puisque une partie de la programmation a été complètement créée en interne.



## 2020, une année « sous cloche » pour l'animation et l'évènementiel en bibliothèque

Sans surprise et avec l'impossibilité d'accueillir le public, la crise sanitaire a contraint les bibliothèques à annuler, reporter ou transformer les événements culturels initialement programmés, tout comme les bibliothèques du réseau, la BDSL a dû :

- renoncer à organiser les événements initialement prévus : Partir en livres 2020, les Journées européennes du Patrimoine 2020, les Nuits de la lecture 2021
- adapter ses propositions, en transformant par exemple les projections publiques de cinéma documentaire en séances scolaires à l'occasion du Mois du film documentaire.



## 3.7 Partenariats

### Des partenariats ciblés autour de manifestations culturelles du territoire

La BDSL a été partenaire d'événements autour du livre et de la lecture, notamment :

- **Le festival Alternativres**, créé en 2013 sur le site du Village du livre de Cuisery et aujourd'hui implanté sur la commune de Messey-sur Grosne. Inventé et organisé par Didier Ray et Arnaud Dudek, cette manifestation revendique « le désir de mettre à l'honneur ces éditeurs militants, ces dénicheurs passionnés. La volonté de prouver au grand public qu'un autre monde des livres est possible.»

- **Le Prix Jacques Lacarrière** créé en 2017 par l'association Chemins faisant et le Musée Bibracte, avec pour objet d'entretenir la mémoire de l'écrivain Jacques Lacarrière par la promotion d'événements artistiques ou culturels. Le jury du prix littéraire Jacques Lacarrière, présidé par Gil Jouanard, a récompensé Michaël Ferrier pour son livre *Scrabble*, paru aux éditions Mercure de France en septembre 2019.

Elle a aussi mené des actions ponctuelles avec d'autres partenaires ces dernières années, notamment jusqu'en 2017 avec La Manufacture d'idées, festival créé en 2012 à Chasselas par l'association La Manufacture et aujourd'hui implanté à Hurigny.

Elle contribue plus généralement à la diffusion de l'information des partenaires en leur proposant la distribution de matériel de communication événementiel via ses dessertes de navettes.

### Une présence sur les salons

Elle participe à des salons littéraires via la proposition et l'animation d'un stand, l'animation de séances autour de supports d'animation ou encore la contribution à un débat ou à une table-ronde :

- **Salon du livre jeunesse de Chalon-sur-Saône**, créé en 2016 par la maison d'édition « Eveil et découvertes » en partenariat avec la Direction de la petite enfance du Grand Chalon.

- **Salon BD Bulles de Bourgogne**, créé en 2019, également implanté dans l'agglomération chalonnaise





## 3.8 Projets transversaux et publics spécifiques

De 2018 à 2020, la BDSL a aussi inscrit son action dans quelques projets partenariaux ou transversaux, ponctuels ou durables, à destination de publics spécifiques :

- Le « **Bien-vivre numérique** », projet **collaboratif** en collaboration avec le Territoire départemental d'action sociale de Mâcon-Cluny-Tournus. Prévention et lutte contre l'illectronisme, accompagnement de projet au niveau local et mise à disposition des travailleurs sociaux de ressources numériques en ligne depuis 2015.
- Le Département finance un abonnement annuel à « **Culturavie** », plateforme de ressources d'animation culturelle pour personnes âgées dépendantes et contribue à l'offre culturelle proposée avec la publication en 2016 d'un document téléchargeable promouvant les lieux de sorties adaptés aux personnes âgées, les expositions itinérantes mises à disposition des animateurs des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) par la BDSL et les Archives départementales, ainsi que l'offre de formation proposée par la BDSL.
- Participation au **salon « Évoluvies »** en 2018 avec la création d'une médiathèque-témoin adaptée aux handicaps moteur et visuel. Organisé par le Département, Evoluvies avait pour objectif de valoriser les apports du numérique et des nouvelles technologies dans le domaine de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap, d'informer le grand public sur ces solutions innovantes et enfin, de faire connaître l'action des partenaires et des acteurs auprès de ces publics fragiles.
- Dans le domaine de la petite enfance, la BDSL contribue régulièrement à la revue **L'Écho des Assistants maternels** avec la présentation de choix d'albums pour les jeunes enfants. Coéditée par la Direction Enfances et familles du Département et la Caisse d'allocations familiales, Cette lettre d'information est adressée aux 4 000 assistants maternels du département et mise à disposition des parents dans les 26 relais assistants maternels.
- Accueil mensuel des animateurs bénévoles de l'association **Lire et faire lire** pour des emprunts de documents et la mise à disposition de sélections de livres ainsi que d'une salle pour les réunions du comité de lecture de l'association.
- La BDSL est aussi ponctuellement en contact avec l'association **Valentin Haüy**, les organisateurs de la manifestation annuelle Le Printemps du Handicap, CITELS (Communiquer interpréter transmettre en Langue des Signes), etc.
- Actuellement, elle ne dessert plus la bibliothèque du **Centre pénitentiaire de Varennes-Le-Grand**, en sommeil depuis 2019 faute de personnel bénévole pour s'en occuper. Le centre pénitentiaire a une capacité d'accueil de 384 places pour hommes, réparties en quatre quartiers distincts : le quartier maison d'arrêt, le quartier centre de détention, le quartier mineurs et le quartier de semi-liberté. Il dépend de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon.



## 3.9 Trois années fondatrices pour la BDSL

**De nombreux changements sont survenus entre 2018 et 2020 pour la Bibliothèque de Saône-et-Loire :**

- **Changement de directeurs** pour l'ensemble de la chaîne hiérarchique (DRLP, DGAT, DG) accompagné de nouvelles dynamiques de management
- Modification de l'organisation interne à la BDSL vers la production d'un **nouvel organigramme** au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en lien avec les nouvelles missions des bibliothèques départementales
- **Recrutement** d'une médiatrice numérique qualifiée ainsi que d'un agent supplémentaire pour l'équipe logistique.
- **Évolution globale des compétences** de l'équipe avec l'adaptation à de nouvelles modalités d'intervention et d'organisation : ingénierie, action culturelle, animation
- **Diagnostic de réflexion** sur les modalités d'intervention de la BDSL dans le domaine de l'action culturelle en 2019
- Définition d'une **politique documentaire**
- Définition d'une **stratégie numérique**
- Période de forte transition dans le collectage et l'édition de **bilans statistiques des bibliothèques** du réseau avec au final, un gain en visibilité de l'activité des bibliothèques à compter de 2022.
- Changement de fournisseur pour le **nouveau SIGB**, nouveau portail de la BDSL.

A ces données internes, s'ajoute depuis 2020 **le contexte de la crise sanitaire.**

Même si l'ensemble des objectifs fixés dans le cadre du premier plan départemental de la lecture publique n'a pas été atteint, les actions menées ont permis l'émergence ou le renforcement de nouvelles dynamiques de lecture publique.

Ces objectifs ont aussi permis la formalisation d'autres modes d'organisation internes ou externes à la BDSL ainsi qu'une forte montée en compétence des agents de la bibliothèque en matière d'ingénierie culturelle.

Le bilan des actions menées de 2018 à 2020 vient avant tout confirmer le changement de cap initié par la BDSL avec le rapport produit par l'Inspection générale des bibliothèques en 2015, puis par le Contrat territoire lecture 2017-2019 et le premier plan de développement de la lecture publique 2018-2020.

Tout en maintenant une qualité d'accompagnement en matière de collections, dessertes et formations, **la BDSL s'oriente résolument vers la proposition de nouveaux services** : l'ingénierie, l'action culturelle, les usages numériques, ainsi qu'une attention plus soutenue aux actions en direction de publics spécifiques.





## PARTIE 04

# Un nouveau Plan départemental de lecture publique pour 2021-2024

4.1

Un partenariat  
renforcé avec l'État



56

4.2

À l'écoute  
des bibliothèques :  
les « Enquêtes Flash »



58

4.3

C'est quoi  
une bibliothèque  
en 2021 ?



58

4.4

Trois axes  
d'intervention



59

# 04



Le bilan du premier plan de développement conforte la nécessité d'un tel document, permettant de rendre lisible l'action départementale dans le développement des bibliothèques et de la lecture publique.

Le second plan aura pour objet de poursuivre cette dynamique en déployant une série d'actions déclinées autour de 3 objectifs. Celui-ci a ainsi été pensé très en amont de sa présentation à l'assemblée départementale afin de fixer des bases solides constituées :

- D'un partenariat renforcé avec l'Etat ;
- D'une évaluation de notre action par le biais d'enquêtes au réseau des bibliothèques ;
- De la définition de ce que doit être une bibliothèque en 2021.

## 4.1 Un partenariat renforcé avec l'État

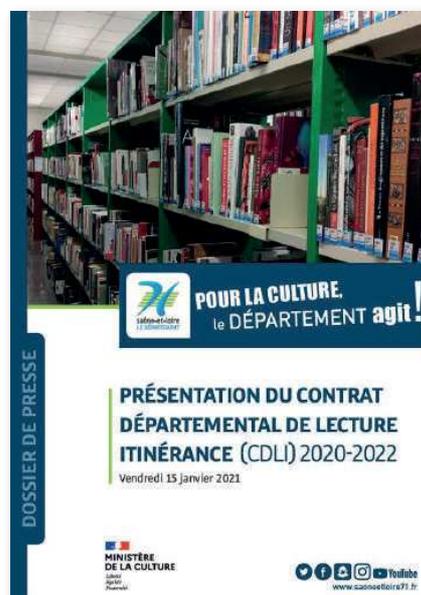
Pour préparer ce second plan de développement, le Département de Saône-et-Loire s'est engagé avec l'État au travers de différents dispositifs :

### Le Contrat départemental de lecture itinérance (CDLI) 2020 à 2022

Le Département a souhaité que le travail engagé dans le cadre du CTL 2017-2020 puisse donner lieu à un autre conventionnement avec l'État en 2021 autour d'un CDLI en lien avec le futur plan de développement de lecture publique.

**Ce contrat favorise la modernisation des bibliothèques et l'accès à la culture pour les territoires ruraux et les publics qui ne fréquentent pas ces lieux.**

Le CDLI soutient les actions culturelles des bibliothèques départementales dès lors qu'elles sont itinérantes : expositions, résidences, médiation numérique, animations et programmation culturelle. En Saône-et-Loire, il répond à trois enjeux : professionnaliser les réseaux de lecture publique de Saône-et-Loire, transformer les bibliothèques pour les faire évoluer vers des espaces « troisième lieu » de proximité, favoriser le développement culturel local et le maillage territorial des acteurs.



## La labellisation de la BDSL comme Bibliothèque numérique de référence (BNR) pour la période de 2021 à 2023

En mars 2021, la BDSL dépose un dossier de candidature pour l'obtention du label « Bibliothèque numérique de référence ». Créé en 2010 par le ministère de la Culture via le Service du livre et de la lecture, ce label réunit aujourd'hui **40 bibliothèques de France dont un quart sont départementales**. Le dossier de candidature de la Saône-et-Loire porte sur la stratégie numérique définie par le Département autour de l'accès aux ressources, l'inclusion et la citoyenneté numérique et l'innovation.



## La Dotation globale de décentralisation (DGD)

De 2017 à 2020, la BDSL a sollicité l'État via la **Dotaton globale de décentralisation** pour soutenir plusieurs projets de la collectivité :

- En novembre 2017 pour la création et la constitution du fonds de DVD lancé en 2018 ;
- En 2018, dans le cadre du dispositif « Opérations d'informatisation initiale et de renouvellement » pour le changement du système informatique de gestion des bibliothèques (SIGB) de la Bibliothèque départementale ;
- En 2020, dans le cadre du dispositif exceptionnel mis en place par le ministère de la Culture pour faire face à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des librairies et accompagner les collectivités territoriales dans les acquisitions de documents menées par leurs bibliothèques sur la période 2020-2021. Parmi ces acquisitions, on peut noter en particulier le don de livres « Large Vision » à 24 EHPAD volontaires pour l'opération, ainsi que l'acquisition de nouvelles ressources numériques.

**De 2021 à 2024 et en lien direct avec le futur PDLP, le Département prévoit de faire appel à la Dotaton globale de décentralisation** pour ce qui concerne :

- la modernisation du bâtiment de la bibliothèque départementale ;
- la modernisation du mobilier ;
- l'adaptation du matériel aux nouveaux usages du bâtiment repensé comme un tiers-lieu professionnel.



## 4.2 À l'écoute des bibliothèques : les « Enquêtes Flash »

Dans une volonté de développer un mode de relation reposant sur une dynamique de collaboration interprofessionnelle et pour une meilleure prise en compte des souhaits et besoins formulés par les bibliothèques, la BDSL a adressé une série de questionnaires thématiques en ligne de juillet 2020 à avril 2021 à son réseau :

- **Enquête Flash n°1**

La BDSL, c'est aussi chez vous !

- **Enquête Flash n°2**

Les collections et les dessertes de la BDSL

- **Enquête Flash n°3**

L'action culturelle et l'animation dans les bibliothèques

- **Enquête Flash n°4**

Les services numériques de la BDSL

- **Enquête Flash n°5**

L'offre de formation de la BDSL

- ⊕ **30 à 40 bibliothèques** ont à chaque fois accepté de répondre à ces questionnaires thématiques interrogeant l'adéquation entre leurs besoins et les services proposés par la BDSL.
- ⊕ Les résultats de cette enquête sont d'une grande richesse et ont permis de réorienter certaines actions du plan. Ils sont publiés et consultables sur le site internet de la BDSL.



## 4.3 C'est quoi une bibliothèque en 2021 ?

Dès le préambule de ce document, le ton est donné. Le rôle de la bibliothèque a considérablement évolué ces dernières décennies. Diversité d'usages, rôle social prépondérant, adaptation à son territoire, etc. la bibliothèque ne fait pas exception parmi les lieux qui doivent sans cesse se réinventer. On parle de bibliothèque nouvelle génération, troisième lieu, tiers lieu, connectée, etc., Les termes sont pluriels, comme le sont les applications sur le terrain. **Il ne s'agit pas de créer un modèle idéal de bibliothèque, duplicable à chaque territoire mais bien un service public culturel propre à chacun, adapté aux besoins de ses habitants.**

Aussi l'ensemble de ces actions répondent au besoin de développer et soutenir ces nouvelles dynamiques. Si les pratiques en sont parfois éloignées sur le terrain, l'objectif est de proposer des moyens adaptés à chaque territoire leur permettant de conduire des politiques publiques ambitieuses pour leurs bibliothèques, quels que soient leur taille ou le nombre d'habitants qu'elles desservent.



## 4.4 Trois axes d'intervention pour la Saône-et-Loire avec la poursuite d'un objectif : donner les moyens aux bibliothèques d'occuper la place qui doit être la leur aujourd'hui

Conformément à la volonté politique de nos élus et de la direction générale, la Bibliothèque départementale propose trois axes de travail pour ce prochain plan :

01

### Renforcer notre accompagnement au réseau

Lors du premier plan, cela s'est traduit par un développement des compétences sur l'aide à la structuration des réseaux intercommunaux : production de diagnostic de territoire, accompagnement stratégique sur la prise de compétence, recommandation sur les moyens techniques, humains et financiers, appui technique sur les projets (informatisation avec logiciel commun, desserte, politique documentaire, programmation culturelle).

**Ce nouveau plan aura donc pour objectif de consolider et formaliser encore mieux ces compétences mais également de redéfinir l'accompagnement de toutes les bibliothèques.** L'enjeu est d'adapter nos ressources et nos services aux problématiques d'un territoire qu'il soit communal, intercommunal ou à l'échelle d'un bassin de vie et permettre ainsi le développement de la lecture publique sur la totalité du département.

Cela passe par l'ingénierie bien sûr, mais aussi par la professionnalisation des bibliothécaires du réseau (bénévoles et salariés) et l'implication des équipes municipales ou intercommunales dans le projet de la bibliothèque. Cette adaptation viendra de fait réinterroger les orientations de notre politique documentaire et les logiques de notre desserte.

La refonte des conventions en lien avec la nouvelle typologie<sup>1</sup> nationale des bibliothèques proposée par l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD) permettra de réaffirmer ces engagements par les deux signataires.

<sup>1</sup> Cf. annexe

## 02

### Développer la bibliothèque « troisième lieu »

- **Culturelle**  
(au-delà du livre et de la lecture) ;
- **Inclusive**  
(pour tous les habitants de son territoire) ;
- **Numérique**  
(pour s'inscrire dans le monde de demain).

La bibliothèque départementale se doit d'accompagner les bibliothèques de son réseau dans cette mutation.

Pour cela, elle doit en premier lieu en être « l'incarnation » pour mieux convaincre. L'une des actions du plan sera donc de moderniser l'espace physique de la BDSL et d'en faire un lieu d'expérimentation : aménagement, décloisonnement, intégration des ressources numériques, etc. La BDSL va notamment devenir un tiers-lieu d'innovation pour les agents du Conseil départemental conformément à l'un des projets souhaités par les élus.

Côté réseau, la mutation est disparate. Si certaines ont déjà franchi le cap et souhaitent aller encore plus loin, d'autres ont encore un retard important à rattraper sur le rôle de ce que doit être une bibliothèque aujourd'hui. Les raisons sont multiples. Les solutions le sont tout autant. La BDSL s'attachera donc à proposer des services variés répondant aux enjeux de chaque territoire.

Côté numérique, la BDSL définit une stratégie propre permettant de s'inscrire dans une démarche de labellisation BNR.

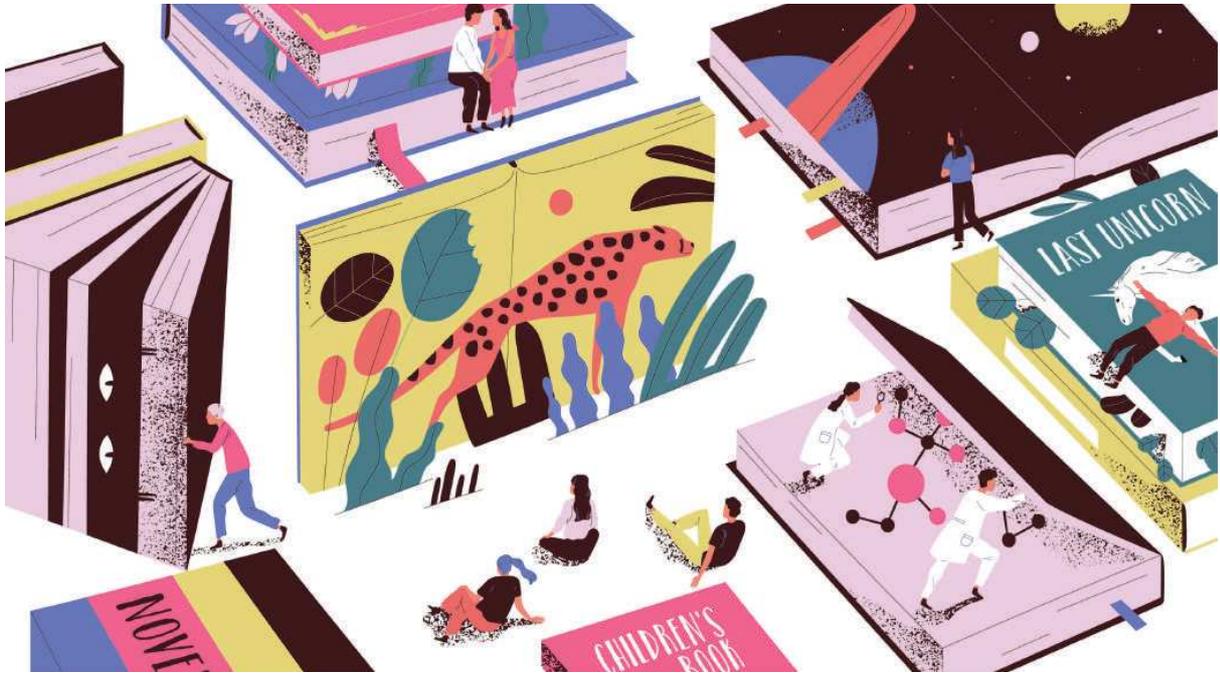
## 03

### Favoriser les initiatives locales :

La Bibliothèque départementale a un rôle de soutien des acteurs du territoire sur le domaine de la lecture publique : association, festival, salons, etc.

Dans le cadre du futur plan de développement, la BDSL définira des actions permettant de mettre en œuvre cet engagement sur trois axes : soutenir (dispositif financier), animer (mettre en relation, initier des partenariats, assurer une présence accrue), et diffuser (communiquer les initiatives locales du territoire).

Elle est aussi un porte-parole des bibliothèques de son réseau et à ce titre, assurera la promotion de ce premier service culturel de proximité.





## PARTIE 05

# Actions prévues dans le cadre du nouveau plan

### ACCOMPAGNER LE RÉSEAU

**ACTION N°1**  
Accompagner les bibliothécaires jeunesse 64

**ACTION N°2**  
Adaptation des dispositifs de subventions  
comme outils de développement culturel  
des territoires 66

**ACTION N°3**  
Adapter les modes de dessertes aux EPCI 68

**ACTION N°4**  
Formation initiale délocalisée 70

**ACTION N°5**  
Musique et bibliothèques 72

**ACTION N°6**  
Observatoire de la lecture publique  
en Saône-et-Loire 74

**ACTION N°7**  
Projet scientifique et culturel,  
outil de modernisation du réseau 76

**ACTION N°8**  
Réactualisation de la politique documentaire 78

**ACTION N°9**  
Renouvellement des conventions  
de lecture publique 80

**ACTION N°10**  
Des référents à l'échelle intercommunale 82

### FAVORISER LES INITIATIVES LOCALES

**ACTION N°11**  
Animer et mettre en relation 84

**ACTION N°12**  
Relayer, diffuser, communiquer 86

**ACTION N°13**  
Soutenir les salons, festivals, etc. 88

## BIBLIOTHÈQUE « TROISIÈME LIEU »

### CULTURELLES

**ACTION N°14**  
Charte de l'action culturelle de la BDSL 90

**ACTION N°15**  
Développement d'une artothèque 92

**ACTION N°16**  
Éducatifs aux médias 94

**ACTION N°17**  
Jeux en bibliothèque 96

**ACTION N°18**  
La BDSL, médiathèque exemplaire  
pour son réseau 98

**ACTION N°19**  
Lancement d'un fonds « Animation » 100

**ACTION N°20**  
Mois du film documentaire : appel à projets 102

**ACTION N°21**  
TADAM ! Mise en œuvre d'un dispositif d'aide  
à la programmation artistique 104

**ACTION N°22**  
Prêt de matériel d'animation 106

### NUMÉRIQUES

**ACTION N°23**  
Candidature de la BDSL pour l'obtention  
du label BNR 108

**ACTION N°24**  
Développement d'une collection de supports  
d'animation numériques 110

**ACTION N°25**  
La BDSL, tiers-lieu d'innovation 112

**ACTION N°26**  
Plateforme départementale de ressources  
numériques 114

### INCLUSIVES

**ACTION N°29**  
Atlas des actions menées par les bibliothèques  
en direction de publics spécifiques 120

**ACTION N°30**  
Création d'espaces « Facile à lire »  
dans les bibliothèques 122

**ACTION N°31**  
Lecture en établissements d'hébergement  
pour personnes âgées dépendantes 124

**ACTION N°32**  
Le livre, vecteur de lien pour le travail social 126

**ACTION N°33**  
Prix littéraires des collégiens 2.0 128

**ACTION N°34**  
Promouvoir la lecture dès le plus jeune âge 130

**ACTION N°27**  
Sans décoder ?! Festival numérique itinérant  
dans les bibliothèques 116

**ACTION N°28**  
Service de proximité numérique itinérant 118

# 05

## ACCOMPAGNER LE RÉSEAU

# Action n°1

## Accompagner les bibliothécaires jeunesse



### Pilote

- **BDSL - Secteur jeunesse**



### Partenaires et ressources internes / externes

- Bibliothèques de Saône-et-Loire (réseau de la BDSL et bibliothèques des villes de plus de 10 000 habitants)
- BDSL. Service Formation et service Action culturelle et animation



### Public visé

- Les bibliothèques de Saône-et-Loire et leurs publics
- Enfants, adolescents et familles du département
- Professionnels de l'enfance et de l'adolescence : centres de loisirs, relais d'assistants maternels, services de prévention des maladies infantiles, crèches, écoles ?



### Calendrier de réalisation

- Calendriers annuels



### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants.
- Nombre de projets mis en place dans les bibliothèques.
- Nombre de contenus mutualisés
- Retour des bibliothèques participantes et du réseau.

## CHAMPS D'ACTION

formation-action

ingénierie culturelle

animation

collections

littérature jeunesse

médiation

public jeunesse

## CONTEXTE

Les politiques ministérielles en direction des jeunes publics dans le domaine du livre et de la lecture, visent « à faciliter l'accès à l'écrit, à valoriser la diversité des pratiques de lecture et par là à contribuer, dès le plus jeune âge, à l'éveil culturel, à l'ouverture à l'autre, à l'apprentissage de la citoyenneté et à la construction de soi. ». Le maillage des bibliothèques sur le territoire contribue fortement à l'accessibilité de la culture, en particulier pour le public jeunesse. Leurs actions sont particulièrement développées en direction des 6-11 ans et les partenariats entre bibliothèques et établissements scolaires et autres acteurs locaux sont nombreux.

**En Saône-et-Loire, les enfants de moins de 14 ans représentent plus d'un tiers des emprunteurs actifs des bibliothèques du réseau de la BDSL et la prise en compte du jeune public et de ses spécificités constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des bibliothèques du département.**

Pendant de nombreuses années, la BDSL a proposé dans ses locaux la réunion mensuelle d'un comité jeunesse, constitué d'une vingtaine de bibliothécaires du département, animé par l'association Livralire (promotion de la littérature jeunesse) et la librairie La Mandragore (Chalon-sur-Saône). Ce comité jeunesse s'est dissout en 2017 avec la conception et la mise en œuvre du premier plan de développement de la lecture publique du Département et la volonté de repenser les modalités d'intervention de la BDSL en matière de lecture publique jeunesse.

## ACTION

La BDSL souhaite accompagner les bibliothèques qui ont la volonté de mettre en œuvre des actions à destination des publics jeunesse en matière d'animation, de développement des collections, de médiation, de propositions de services, de développement numérique et d'aménagement.

Elle propose de **constituer deux groupes composés de bibliothécaires du réseau de la BDSL ou des grandes villes de Saône-et-Loire** sur la base d'appels à manifestation d'intérêt renouvelés chaque année.

**Un groupe sera centré sur la découverte et de la médiation de la production éditoriale** pour la jeunesse. Il sera animé par le personnel de la BDSL et l'appel à volontariat sera renouvelé chaque année, avec un engagement des bibliothécaires à participer régulièrement aux groupes de travail et à produire des contenus de médiation numériques : coups de cœur, articles, etc.



**L'autre groupe sera dédié à la mise en œuvre annuelle d'un projet co-construit et spécifiquement destiné aux publics jeunesse : « Pipo - Pépinière d'idées partagées et originales »**, dispositif d'accompagnement à la création d'un projet pour la jeunesse. D'un format plus restreint, il réunira cinq bibliothèques, cinq fois de janvier à juin, à la BDSL et dans les locaux des bibliothèques partenaires, pour construire dans une démarche collaborative, un projet centré sur les publics jeunesse, avec une thématique annuelle qui permettra une présentation de collections, des retours d'expériences, le montage du projet ainsi qu'une journée de formation. Il s'agira de monter un projet pour sa bibliothèque, avec la BDSL et d'autres bibliothèques, co-construire et co-rédiger des fiches-actions thématiques qui seront ensuite diffusées dans la boîte à outils du site internet de la BDSL pour être utilisées par l'ensemble des bibliothèques. Ce dispositif a pour ambition **d'aboutir à un projet clé en main finalisé et destiné à être mis en œuvre rapidement dans les bibliothèques partenaires.**



## OBJECTIFS

- Renforcer et professionnaliser la dynamique de lecture publique en direction des publics de l'enfance et de la petite enfance sur le territoire départemental.
- Impulser une dynamique horizontale, favoriser les échanges au sein du réseau des bibliothécaires jeunesse sur l'ensemble du territoire, partager les expériences.
- Contribuer à former les bibliothécaires à la médiation de contenus.
- Co-construire des animations simples avec ou sans budget dédié et mutualiser les idées.
- Initier ou renforcer l'utilisation de la méthodologie de projet.
- Créer et diffuser des outils utilisables et adaptables pour toute bibliothèque qui le souhaite.
- Aider les bibliothèques à se repérer et connaître la production éditoriale jeunesse.
- Mutualiser les connaissances acquises par la rédaction et le partage de contenus pour le réseau : articles, coups de cœur, etc. et au sein du groupe.
- Définir et prioriser les publics, cibler les actions en fonction des publics jeunesse : bébés-lecteurs, petite-enfance, enfance, scolaires, adolescence.



## MOYENS

- Implication des deux bibliothécaires du secteur jeunesse de la BDSL.
- Implication des bibliothécaires jeunesse de Saône-et-Loire.
- Synergie avec les autres services de la BDSL pour une bonne anticipation budgétaire, notamment pour l'évènementiel, le numérique et la formation.

# Action n°2

## Adaptation des dispositifs de subventions comme outils de développement culturel des territoires



### Pilote

- **BDSL - Direction et service ingénierie**



### Partenaires et ressources internes / externes

- Ministère de la culture. Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Bourgogne-Franche-Comté



### Public visé

- Communes et ÉPCI pour les bibliothèques conventionnées avec le Département de Saône-et-Loire et membres du réseau départemental de lecture publique



### Calendrier de réalisation

- À partir de 2021
- Remise à plat des dispositifs après les signatures des nouvelles conventions (cf. fiche action 9)



### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de dossiers déposés auprès du Conseil départemental et de la DRAC
- Montant total des investissements.

## CHAMPS D'ACTION

### ingénierie culturelle

## CONTEXTE

Le Département de Saône-et-Loire peut apporter son aide pour financer les projets d'investissement des bibliothèques. Actuellement, deux dispositifs coexistent selon l'échelle du projet.

**Les projets d'un montant supérieur à 10 000 € HT** pour la construction, la rénovation ou l'équipement des bibliothèques sont éligibles à l'appel à projet départemental. Le champ d'action de ce dispositif est très étendu et un seul projet annuel peut être présenté par la collectivité.

**Les projets qui se situent entre 1 000 et 10 000 € HT**, dans les domaines liés au développement de la bibliothèque sont éligibles au dispositif de Conseil et accompagnement culturels au service des territoires, qui vise à faciliter la mise en œuvre de projets culturels au bénéfice des territoires de Saône-et-Loire. Le montant total des subventions publiques ne peut excéder 80 % du coût de l'investissement.

Pour la lecture publique, le soutien concerne l'équipement : acquisitions de mobilier (liés à de nouveaux services, aménagement, rénovation), acquisition de véhicules, matériel ou mobilier destinés à une utilisation culturelle (exposition, animation, diffusion artistique ...) ainsi que le numérique et l'informatique : acquisition de logiciels, matériel et d'équipement informatique et déploiement de ressources numériques, services en ligne, et supports numériques.

La BDSL propose un accompagnement à la réalisation du projet dans le cadre de l'ingénierie culturelle. Selon l'importance du projet, ses partenaires financiers et son impact sur le développement culturel territorial, cet accompagnement s'articule avec l'aide départementale. Les dossiers sont étudiés deux fois par an par une commission présidée par le Conseiller départemental délégué à la culture. Les dossiers peuvent être envoyés tout au long de l'année.

## ACTION

La BDSL, en lien avec les autres services culturels du Département et la Direction générale aux territoires proposera des évolutions aux dispositifs de subvention.

Dans un premier temps, pour favoriser l'accueil des publics éloignés en bibliothèques, le champ d'intervention du dispositif de Conseil et accompagnement culturels au service des territoires s'étend aux projets inclusifs.

Dans ce but, le dispositif est désormais ouvert aux projets d'acquisition de collections spécifiques pour la constitution de nouveaux espaces « Facile à lire » (cf. Fiche action).

Par ailleurs, avec le renouvellement des conventions et la mise en application de la nouvelle typologie des bibliothèques, la BDSL veillera à la cohérence des dispositifs de subvention avec les besoins des territoires et les nouvelles dynamiques qui pourraient émerger : mise en réseau, services numériques, etc.

La coordination et le partage d'informations avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté sera renforcée pour soutenir au mieux les projets du territoire.



## OBJECTIFS

- Impulser et accompagner la création de projets inclusifs avec les Espaces Faciles à lire
- Coordonner les dispositifs de subvention avec les autres partenaires (Etat notamment)
- Impliquer les territoires dans une démarche de projet culturel pour leur bibliothèque
- Soutenir les initiatives permettant la mise en œuvre de nouveaux services dans les bibliothèques.



## MOYENS

- Maintien des enveloppes budgétaires dédiées aux dispositifs de subvention.
- Communication sur les dispositifs de subvention auprès des territoires.

### Action n°3

## Adapter les modes de dessertes aux EPCI



### Pilote

- **BDSL - Gestion des collections et politique documentaire**



### Partenaires et ressources internes / externes

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) avec compétence « Lecture publique » et ayant mis en place une navette interne. Actuellement :

- Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne.
- Bresse Louhannaise intercom (BLI).

Navette interne des EPCI  
BDSL. Service logistique



### Public visé

Bibliothèques intercommunales des deux EPCI concernés :

- Brionnais Sud Bourgogne.
- Bresse Louhannaise intercom.



### Calendrier de réalisation

- Au plus tard fin 2021.



### Indicateurs d'évaluation

- Évolution du nombre de réservations.

## CHAMPS D'ACTION

collections  
dessertes

## CONTEXTE

La BDSL organise la desserte régulière des bibliothèques du réseau via des navettes de transport de documents. Elles sont organisées sur la base de huit circuits desservant chacune des bibliothèques du réseau au rythme d'un passage toutes les deux semaines.

Dans les EPCI qui se sont dotés d'une compétence totale en matière de lecture publique, les réseaux de bibliothèques se structurent et s'organisent, notamment autour d'une mutualisation de leurs collections avec la mise en place d'une navette interne pour la circulation des documents entre bibliothèques mais aussi la simplification de l'inscription des usagers qui bénéficient désormais d'une seule carte d'adhérent leur donnant accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau intercommunal.

La BDSL s'adapte progressivement à ces nouveaux services, y compris sur le plan logistique.

## ACTION

Pour répondre aux besoins de cette nouvelle génération de réseaux et devant la demande croissante des usagers de documents, la BDSL propose une « super navette ».

A titre expérimental, une navette était déjà testée avec succès depuis fin 2019 avec un circuit direct complémentaire permettant la desserte hebdomadaire du réseau Brionnais Sud Bourgogne, une semaine sur deux, en alternance avec la navette habituelle.

Au lieu de desservir tour à tour chacune des bibliothèques, la navette hebdomadaire desservira un seul point du réseau intercommunal, défini au préalable par la Communauté de communes.

La navette interne de l'EPCI prendra en charge la distribution des documents auprès de chaque bibliothèque.

Cette desserte hebdomadaire et centralisée sera proposée par la BDSL aux deux intercommunalités qui se sont elles-mêmes déjà dotées d'un service de navette interne des documents.



## OBJECTIFS

- Accompagner les EPCI dans l'évolution de leur réseau de lecture publique.
- Répondre rapidement aux demandes des usagers pour leurs besoins de documents quelle que soit la localisation du document demandé : dans une bibliothèque du réseau ou disponible à la BDSL.
- Pour les bibliothèques intercommunales, un passage plus fréquent avec une rotation des collections plus rapide.
- Pour la BDSL : une optimisation des moyens.



## MOYENS

- Création d'un nouveau circuit de navette dédié à la super navette.
- Concertation avec les EPCI pour la mise en œuvre.
- Véhicules (existants) et équipe logistique mobilisée.



## ACCOMPAGNER LE RÉSEAU

# Action n°4

## Formation initiale délocalisée



### Pilote

- **BDSL - Service ingénierie et formation**



### Partenaires et ressources internes / externes

- Établissement public de coopération communale (EPCI) avec compétence « Lecture publique ».
- Bibliothèques du réseau de la BDSL situées sur un même territoire intercommunal et dont l'EPCI porte un projet de lecture publique.



### Public visé

- Bibliothécaires salariés ou bénévoles.
- Élus.



### Calendrier de réalisation

- Calendriers annuels



### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants.
- Nombre de projets mis en place dans les bibs.
- Nombre de contenus mutualisés.
- Retour des bibliothèques participantes et du réseau.

## CHAMPS D'ACTION

### formation

### ingénierie culturelle

## CONTEXTE

La BDSL propose aujourd'hui un programme de formation initiale et continue pour les bibliothécaires de Saône-et-Loire dont plus de 80 % sont des bénévoles.

La formation initiale se déroule dans les locaux de la BDSL, à Charnay-Lès-Mâcon. Une promotion de 20 à 25 bibliothécaires par an suit un cycle complet de 6 journées sur les missions d'une bibliothèque aujourd'hui pour apprendre les bases du métier mais aussi se questionner sur leur rôle. Évaluée et adaptée chaque année, la formation initiale a pour objectif de former des « ambassadeurs du réseau ». Les formateurs font tous partie de l'équipe de la BDSL.

Par ailleurs, la mission ingénierie accompagne de manière personnalisée et soutenue les réseaux intercommunaux de lecture publique les plus fortement structurés dans le cadre d'une prise de compétence par les EPCI. Cet accompagnement prend fortement en compte les besoins de cette nouvelle génération de bibliothèques en matière de formation du personnel.

En mars 2021, une session alternative de la formation initiale est expérimentée. Délocalisée, elle est destinée à l'ensemble des équipes du réseau intercommunal du Brionnais Sud Bourgogne, en lien direct avec l'accompagnement en ingénierie culturelle mené par la BDSL sur le territoire de cet EPCI. Elle réunit 15 bibliothécaires bénévoles du réseau et se déroule sur 5 journées de mars à juin 2021 dans des locaux intercommunaux.

## ACTION

Forte de cette première expérience positive, la BDSL compte développer cette proposition alternative de formation initiale : délocalisée et conçue à l'échelle d'une intercommunalité dotée de la compétence lecture publique en proposant sur place, cinq à sept journées de formation de base à la gestion des bibliothèques et au métier de bibliothécaire, avec un programme à chaque fois adapté aux problématiques du territoire bénéficiaire et au projet culturel de l'EPCI.

Organisée dans les locaux de la collectivité demandeuse, la formation initiale délocalisée permet à une grande partie du personnel, qu'il soit bénévole ou salarié, de participer à ce temps privilégié et collectif de réflexion et d'initiation aux problématiques de lecture publique. Elle contribue ainsi à créer une culture professionnelle commune, fédérer l'équipe de bibliothécaires autour d'un projet de lecture publique collectif. Elle participe pleinement à la dynamique de changement inhérente à la mise en réseau de bibliothèque auparavant indépendantes les unes des autres.

Après avoir suivi cette formation, les stagiaires, quel que soit leur statut dans leur établissement (salarié, bénévole), seront opérationnels pour participer à la gestion et à l'animation d'une bibliothèque et pour les bénévoles, bénéficieront du titre de bénévole qualifié.



## OBJECTIFS

- Adapter l'offre de formation aux besoins émergents (nouveaux EPCI dotés de la compétence lecture publique).
- Favoriser le dialogue et contribuer à la création d'une culture commune à l'ensemble des équipes d'un réseau intercommunal.
- Impulser et contribuer à la dynamique de changement inhérente à la mise en réseau de bibliothèques.



## MOYENS

- Dynamique des EPCI qui ont pris la compétence culturelle pour créer un réseau de bibliothèques.
- Salle adaptée à la formation sur le territoire de l'EPCI.
- Information des EPCI concernés.

## ACCOMPAGNER LE RÉSEAU

### Action n°5

## Musique et bibliothèques



### Pilote

- **BDSL - Service Gestion des collections et politique documentaire et service Action culturelle et animation**



### Partenaires et ressources internes / externes

- Les bibliothèques du réseau de la BDSL proposant une offre musicale.
- Partenaires potentiels : La Philharmonie de Paris, La Péniche (Chalon-sur-Saône), La Cave à Musique (SMAC à Mâcon), les écoles et conservatoires de musique du département, les partenaires locaux des bibliothèques.



### Public visé

- Les bibliothèques de Saône-et-Loire.



### Calendrier de réalisation

- 2021/2022 : démarche de benchmark, réflexion et définition d'actions.
- 2022 : mise en œuvre des premières actions.



### Indicateurs d'évaluation

- À définir selon les actions mises en œuvre.

## CHAMPS D'ACTION

collections

musique

animation

numérique

formation

## CONTEXTE

La musique tient une place importante dans les pratiques culturelles des français. En témoignent les chiffres publiés dans la 6<sup>ème</sup> édition du rapport ,rédigé par Philippe Lombardo et Loup Wolff *Pratiques culturelles des français* publié en 2018 par le ministère de la Culture, qui précise que 81% des personnes interrogées ont écouté de la musique (hors radio) - 57% de manière quotidienne, pendant l'année écoulée. « En cinquante ans, la culture a pris une place croissante dans le quotidien des Français, en particulier l'écoute de musique et les pratiques audiovisuelles, et en une décennie, les pratiques culturelles numériques se sont considérablement développées. Plus d'un tiers d'entre eux écoutent de la musique en ligne. »

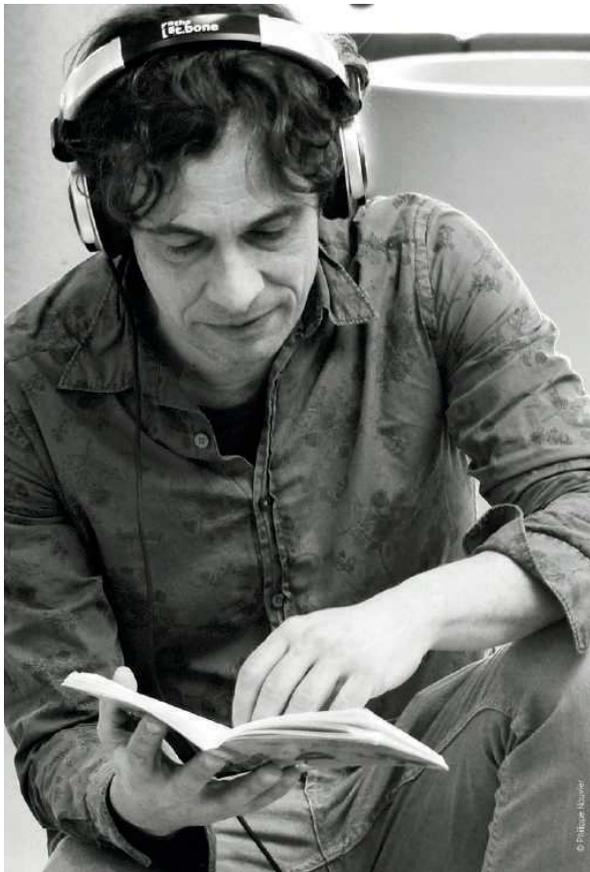


Les pratiques d'écoute de la musique évoluent et se diversifient donc depuis une dizaine d'années.

**L'offre vidéo et audio en streaming augmente de manière exponentielle et dans le même temps, les ventes de CD diminuent. On constate aussi une baisse des prêts de CD en bibliothèque** et une forte interrogation des bibliothécaires / discothécaires quant aux mutations en cours. En particulier, l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD) a initié une réflexion collective sur ces questions, avec déjà quelques pistes pour les bibliothèques départementales.

Dans le domaine musical, la BDSL propose actuellement aux bibliothèques de son réseau des collections de CD, deux malles d'animation musicale, l'accès gratuit à l'offre numérique en ligne de la Philharmonie de Paris, la possibilité de programmer un concert clé en main subventionné à 50% par le Département via le dispositif Tadam ! et enfin, la programmation annuelle d'une journée de formation en lien avec la musique (formation continue du réseau).

En 2020, une enquête a été réalisée par la BDSL auprès des 20 discothèques de son réseau pour dresser un panorama de leurs actions dans le domaine de la musique, connaître les initiatives et les ressources présentes sur le territoire, ainsi que le dynamisme de leurs collections de CD.



## ACTION

Riche des réponses apportées à ce questionnaire par les discothécaires, la BDSL souhaite engager dans les mois à venir **un travail de réflexion pour dynamiser la musique dans les bibliothèques du territoire.**

Cette réflexion portera d'abord sur l'ensemble des champs relatifs au domaine musical en bibliothèque : hybridation des collections physiques et numériques, action culturelle, éducation artistique et culturelle, formation à la médiation musicale du réseau, réactualisation des orientations documentaires, poursuite de la médiation numérique : coups de cœur, articles, etc.

Il s'agira aussi d'envisager de possibles collaborations avec les autres acteurs culturels du territoire en lien avec la musique (SMAC, Conservatoire, etc.), d'imaginer la musique « autrement » avec des solutions innovantes pour mettre en valeur la musique dans les bibliothèques, de s'intéresser aux pratiques transmédia.

Enfin, s'interroger sur les passerelles qui pourraient être créées avec d'autres directions du Département, notamment dans le domaine social, qui permettraient de toucher des publics spécifiques comme les personnes résidant en Ehpad, les personnes handicapées, les publics éloignés de la culture, etc.

Pour initier cette nouvelle dynamique, la BDSL lancera dès 2021 deux actions en collaboration avec les bibliothécaires / discothécaires du réseau avec la publication en ligne de playlists réalisées avec les discothèques volontaires et la programmation d'une journée d'échanges sur les pratiques professionnelles interne à la Saône-et-Loire ou avec des professionnels d'autres territoires.



### OBJECTIFS

- Redéfinir la place de la musique en bibliothèque.
- Accompagner les discothèques dans ces évolutions.



### MOYENS

- À définir en fonction des actions retenues.

# Action n°6

## Observatoire de la lecture publique en Saône-et-Loire



### Pilote

- **BDSL -Service ingénierie et formation**



### Partenaires et ressources internes / externes

- Bibliothèques du réseau.



### Public visé

- Représentants des collectivités locales
- Élus.
- Professionnels de la lecture.



### Calendrier de réalisation

- 2023 : Suite à la crise sanitaire qui a fortement impacté les statistiques des bibliothèques, ce projet est ciblé pour la fin du plan de développement permettant d'obtenir une image réelle de l'activité des bibliothèques sur une année complète (2022).



### Indicateurs d'évaluation

- Taux de retour des saisies statistiques par les bibliothèques du réseau.
- Nombre de diagnostics réalisés avec l'usage de ces données.
- Mise en route d'une cellule statistique au sein de la DRLP.

## CHAMPS D'ACTION

statistiques  
diagnostic  
ingénierie

## CONTEXTE

Depuis sa création, la BDSL collecte et centralise pour le Centre national du livre le traitement de l'enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques publiques. En Saône-et-Loire, jusqu'en 2019, ces données étaient collectées via l'envoi de formulaires papier à chacun des établissements du réseau. La saisie des éléments était ensuite centralisée à la BDSL, qui traitait l'ensemble des informations pour les communiquer ensuite au Centre national du livre.

**La Saône-et-Loire a rejoint en 2017 la liste des Départements partenaires pour l'enquête annuelle en ligne de l'Observatoire de lecture publique du Service du livre et de la lecture**, avec une mise en œuvre échelonnée de cette dématérialisation sur trois ans, chaque année prenant en compte un tiers supplémentaire des bibliothèques du réseau de 2018 à 2020 (reflet statistique de l'activité des bibliothèques pour les années 2017 à 2019).

Si 2020 a inauguré la collecte complète et dématérialisée des données statistiques des bibliothèques du département pour leur activité de l'année 2019, c'est l'année 2021 qui inaugure leur publication par l'observatoire.

Chacune des bibliothèques de Saône-et-Loire saisira désormais son bilan d'activité de l'année précédente, via l'interface Scrib, proposée en ligne par l'observatoire national. Dans le cadre de ce partenariat, la BDSL se fait l'interlocuteur privilégié des bibliothèques. Elle accompagne au plus près le réseau et informe les bibliothèques sur la prochaine campagne de collecte (dates, identifiants, aides, etc.), leur apporte son soutien dans la saisie des données (formation, déplacements en présentiel, etc.), vérifie et valide les questionnaires à la fin de la saisie. Enfin, elle relaie la publication des fiches de synthèse (année n+ 2).

## ACTION

Outre ce rôle d'interface et d'accompagnement, la BDSL souhaite affirmer son rôle de prospective et de conseil en matière d'ingénierie culturelle et de développement des politiques de lecture publique sur le territoire départemental. Affiner sa connaissance des activités des bibliothèques de Saône-et-Loire, construire des outils d'analyse permettant de mieux évaluer l'activité réelle des établissements de lecture publique, à l'instar de la nouvelle typologie des bibliothèques conçue par l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD) adoptée en 2021.

À terme, il s'agit pour la BDSL de **produire une cartographie de l'activité globale des bibliothèques**, qu'elles soient municipales ou intercommunales, analyser et évaluer les données recueillies sur plusieurs années, repérer les manques mais aussi les réussites, etc.

Il s'agira aussi d'analyser ces données au regard des données locales collectées par l'INSEE, la Chambre de commerce et de l'industrie, etc. pour produire de nouveaux outils de réflexion.

L'observatoire départemental de la lecture publique pourra aussi réaliser des enquêtes complémentaires auprès des bibliothèques pour approfondir le niveau d'information dans un domaine particulier et enrichir les informations déjà collectées au niveau national.

Enfin, il s'agira de publier tout document utile pour améliorer la connaissance des bibliothèques sur le territoire départemental auprès des élus et des décideurs, des autres directions du Département, des acteurs de la lecture publique et finalement auprès des bibliothécaires eux-mêmes.



## OBJECTIFS

- Contribuer à orienter l'action de la BDSL et des bibliothèques.
- Créer des outils de réflexion, d'orientation et de priorisation des actions de lecture publique.



## MOYENS

- Saisie des statistiques par la quasi-totalité des bibliothèques du réseau.
- Outils techniques et cartographiques.

## ACCOMPAGNER LE RÉSEAU

### Action n°7

## Projet scientifique et culturel, outil de modernisation du réseau



#### Pilote

- **BDSL - Service ingénierie et formation**



#### Partenaires et ressources internes / externes

- Bibliothèques du réseau
- Élus locaux



#### Public visé

- Bibliothèques du réseau et réseaux intercommunaux.



#### Calendrier de réalisation

- Mise en œuvre du nouveau PSC à compter de 2021.



#### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de sollicitations aboutissant à la rédaction d'un PSC.
- Nombre de PSC en cours.

## CHAMPS D'ACTION

### ingénierie culturelle

## CONTEXTE

La BDSL accompagne de son expertise les communes et les communautés de communes qui la sollicitent autour d'un projet de restructuration, de construction ou de rénovation de bibliothèque, ou encore qui s'interrogent sur l'un ou l'autre pan de leur offre de lecture publique.

Ces prises de contact sont à chaque fois l'occasion de proposer aux élus comme aux bibliothécaires de contextualiser et élargir leurs questionnements à l'aide d'un document de cadrage réalisé selon la méthodologie de projet.

## ACTION

Dans cette optique, le service ingénierie de la BDSL a créé en 2016 un outil s'inspirant du Projet scientifique et culturel (PSC) au départ principalement développé par les musées.

**La définition d'un projet culturel offre de sérieuses garanties de succès pour un équipement de lecture publique.** Outil d'orientation et d'aide à la prise de décision, il s'adapte simplement à la taille de la collectivité et de la bibliothèque ou du réseau, peut prendre la forme d'un document de cinq ou six pages, ou être plus conséquent selon les moyens et les objectifs fixés. L'important est de le faire vivre et de le rendre dynamique et efficace. Il permet d'ouvrir le dialogue et de construire une base d'orientation cohérente pour les cinq années qui suivent.

Une dizaine de bibliothèques s'est emparée de cet outil et s'appuie sur la trame de projet culturel et scientifique proposée par la BDSL pour développer les grands axes de son action. Pour les plus récemment engagées dans cette démarche, on peut citer les communes de Crissey et Messey-sur-Grosne en 2020, Fragnes en 2019.

L'accompagnement à la rédaction d'un PSC développé par la BDSL se perfectionne et évolue d'année en année. Remis à jour en 2020, cet outil méthodologique participe pleinement à la dynamique du nouveau plan de développement de la lecture publique.



## OBJECTIFS

- Accompagner les bibliothèques et les élus dans leur démarche de développement de la lecture publique, et plus largement de développement culturel.
- Proposer une méthodologie adaptée favorisant le dialogue entre élus et bibliothécaires.
- Fournir des clés d'analyse de l'existant et des besoins de la population.
- Contextualiser la bibliothèque, l'inscrire dans son environnement local et institutionnel.
- Aboutir à la production d'un document d'orientation écrit, témoin d'une action à moyen ou long terme, qui à terme, pourra faire l'objet d'un bilan.



## MOYENS

- Acquisition des compétences nécessaires aux référents territoriaux pour leur permettre d'accompagner la rédaction de projet culturel.

# Action n°8

## Réactualisation de la politique documentaire



### Pilote

- BDSL - Gestion des collections et de la politique documentaire



### Partenaires et ressources internes / externes

- BDSL. *Référents documentaires.*



### Public visé

- Bibliothèques du réseau et leurs usagers, partenaires de la BDSL.



### Calendrier de réalisation

- 2<sup>ème</sup> semestre 2021 : diagnostic des collections, définition des orientations documentaires.
- 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : réactualisation du plan de développement des collections. réactualisation de la charte des collections. Formalisation du devenir des livres désherbés par la mise en place de nouvelles actions, par exemple avec le service départemental d'Action éducative à domicile (AED).
- Présentation en AD de mars ou juin du plan de développement des collections, de la politique de désherbage et de la charte des collections.



### Indicateurs d'évaluation

- Taux de rotation des collections.
- Taux de présence en rayon.
- Âge des collections.

## CHAMPS D'ACTION

collections  
numérique  
médiation

## CONTEXTE

La BDSL s'est engagée depuis de nombreuses années dans la formalisation de sa politique documentaire. S'appuyant sur la production de bilans analytiques de ses collections ainsi que sur le diagnostic de territoire réalisé en 2016 - 2017, en amont du premier plan de développement de la lecture publique (PDL), elle rédige en 2017 le plan de développement des collections pour la période 2018 à 2020 et définit ainsi ses orientations documentaires, ses critères d'acquisition et d'exclusion pour l'ensemble de ses fonds afin de répondre au plus près aux attentes de bibliothèques et aux besoins des habitants de Saône-et-Loire.

En parallèle, la BDSL a rédigé une Charte des collections, document décrivant les missions, l'organisation et la gestion de ses collections. Cette charte est un document public qui a pour vocation de mieux faire connaître les collections de la BDSL.

Le Plan de développement des collections est un document de travail à usage interne mais aussi une feuille de route pour les référents documentaires.



## ACTION

Arrivé à échéance en 2020, ce plan est à réactualiser pour les quatre prochaines années à venir en lien avec le nouveau PDLP et l'évolution des pratiques. Après un nouveau diagnostic des collections et du territoire et en lien avec le suivi des acquisitions et du désherbage, l'équipe de référents documentaires proposera une définition des nouvelles orientations des collections, qui seront formalisées dans le prochain document pour la période de 2021 à 2024.

Suite à ce premier travail, la Charte des collections sera également réactualisée.

En parallèle, la politique de désherbage de la BDSL est en cours de formalisation. Le Plan de développement des collections précisera en annexe les critères de désherbage et définira des actions pour donner une seconde vie à certains ouvrages désherbés.



## OBJECTIFS

- Connaître les collections et leurs usages quantitativement et qualitativement plutôt qu'intuitivement grâce à la définition préalable de critères d'analyse et d'indicateurs d'évaluation.
- Savoir pourquoi et pour quel public on développe les collections et d'être au plus proche des attentes des publics.
- Disposer d'une feuille de route commune, connue et définie par l'ensemble de l'équipe. Tout à chacun connaît ainsi les orientations documentaires et les critères de gestion pour l'ensemble des collections.
- Optimiser les dépenses budgétaires en fonction des besoins. Acquisitions et éliminations (désherbage) s'insèrent dans une vision globale des collections.



## MOYENS

- Suivi des objectifs par des tableaux de bords.
- Budget acquisition.

# Action n°9 Renouvellement des conventions de lecture publique entre le Département et les collectivités locales du territoire



### Pilote

- **BDSL - Direction**



### Partenaires et ressources internes / externes

- Communes et Établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) de Saône-et-Loire.
- Département de Saône-et-Loire. Direction des affaires juridiques (DAJ).



### Public visé

- Communes dotées d'un équipement ou d'un service de lecture publique ou EPCI doté de la compétence « Equipements culturels » participant au réseau de bibliothèques de la DRLP.



### Calendrier de réalisation

- Dès fin 2021 pour les EPCI de la Bresse Louhannaise intercom' (BLI) et Brionnais Sud Bourgogne
- Réalisation en 2022 pour des mises en signature en 2023 pour l'ensemble du réseau.



### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de conventions signées
- Bilan des objectifs définis dans les conventions
- Nombre de Projets d'établissement, culturels, scientifique, éducatif et social (PCSES) engagés dans les communes.

## CHAMPS D'ACTION

institutionnel  
ingénierie  
réseau de lecture publique

## CONTEXTE

Depuis sa création, les actions menées par la BDSL auprès des bibliothèques de son réseau sont encadrées par des conventions bi-partites ou tri-partites (communes associées) entre le Conseil départemental de Saône-et-Loire et chaque collectivité concernée : commune ou EPCI.

Le contenu de ces conventions a peu évolué au fil des années excepté pour les bibliothèques ayant développé une collaboration plus récente avec la BDSL autour de collections de CD et de DVD musicaux (à partir de 1986) ou de collections cinématographiques DVD (à partir de 2018), donnant lieu à des conventions spécifiques.

Quelle que soit l'échelle du territoire concerné, le rôle et les modalités de fonctionnement des bibliothèques ont fortement évolué et la mise en réseau progressive des bibliothèques dans le cadre du développement récent des EPCI a rendu peu à peu rendus obsolètes les conventions signées entre les communes et le Département.

Renforcer l'accompagnement au réseau est un des axes forts du nouveau Plan 2021-2024 en Saône-et-Loire, avec l'objectif de consolider et de mieux formaliser le développement des compétences sur le sujet de la structuration des réseaux intercommunaux.

Cette démarche nécessite une redéfinition de l'accompagnement de l'ensemble des bibliothèques du réseau et sur un plan plus formel, une refonte des conventions passées par le Département avec elles.

## ACTION

Il s'agira de mettre à jour les conventions pour toutes les bibliothèques du réseau de la BDSL et communes associées au réseau. Les conventions suivront la nouvelle typologie officielle, élaborée en 2019 par l'Association des Bibliothécaires départementaux (ABD) en lien avec le cabinet AMO et l'Observatoire de lecture publique du ministère de la Culture. Celle-ci permettra d'intégrer les critères actualisés qui démontrent l'activité d'un établissement au-delà du volet des collections (animation, numérique, projets, etc.).

La forme des conventions sera précisée après une démarche de benchmark auprès des autres départements. La forme des conventions avec les EPCI reste aussi à définir, avec la mise en place de conventions sur mesure et évolutives en fonction du degré de prise de compétence de l'EPCI et des étapes de structuration des réseaux (depuis un stade embryonnaire vers une prise de compétence complète).

Une convention "allégée" sera également proposée aux plus grosses bibliothèques, hors réseau de la BDSL, afin d'officialiser les partenariats existants.



## OBJECTIFS

- Actualiser et adapter les modes de contractualisation entre le Département et les collectivités conventionnées en prenant en compte la diversité des modes de collaboration et des services offerts par la DRLP, l'évolution des usages et des besoins des bibliothèques et de leurs publics ;
- Contribuer à la modernisation du réseau et à la montée en compétences des bibliothèques via un engagement fort d'accompagnement et de garantie d'un service public de qualité pour les habitants.



## MOYENS

- Implication du groupe ingénierie pour la réflexion préalable et démarche de benchmark préparatoire auprès des autres départements ;
- Temps de conception / rédaction avec définition d'un calendrier prenant en compte les différentes étapes : rédaction, mise en page, relectures et circuits de validation, présentation d'un rapport en Assemblée départementale, circuits de signature ;
- Echange avec l'élu de référence sur le niveau d'engagement souhaité ;
- Information et communication préalable auprès du réseau de bibliothèques et des collectivités concernées.

# Action n°10

## Des référents territoriaux à l'échelle intercommunale



### Pilote

- **BDSL - Service Ingénierie culturelle et formation**



### Partenaires et ressources internes / externes

- État. Ministère de la Culture.
- Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté.



### Public visé

- Bibliothèques du réseau de la BDSL : communes et intercommunalités ayant signé une convention « création ou développement d'une bibliothèque » avec le Département de Saône-et-Loire.



### Calendrier de réalisation

- Communication préalable auprès du réseau via la newsletter BDSL du 16 octobre 2020.
- Mise en œuvre effective à partir de 2021.



### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de visites annuelles.
- Nombre de sollicitations aboutissant à un portage de projet et à sa réalisation.
- Nombre de dossiers de demande de subvention.
- Évolution de la participation des bibliothécaires du réseau aux sessions de formation ou aux nouveaux services mis en place par la BDSL.

## CHAMPS D'ACTION

## ingénierie culturelle réseau de bibliothèques

## CONTEXTE

L'accompagnement des bibliothèques de Saône-et-Loire est pris en charge jusqu'en 2015 par une partie de l'équipe de la BDSL, les bibliothécaires référents de territoire. Piloté par la direction de l'établissement, cet accompagnement s'oriente principalement vers le développement d'équipements de lecture publique : construction ou réaménagement, informatisation, constitution et gestion des collections, animation culturelle, conventionnement avec l'État. L'achèvement progressif de la carte des intercommunalités en 2010, l'amélioration progressive du taux d'équipement du territoire en matière de bibliothèques et la professionnalisation des personnels en charge de ces établissements ont fait évoluer fortement les besoins des collectivités et des bibliothèques, exigeant dans le même temps **l'élargissement du champ de compétences du personnel de la BDSL afin d'inscrire ses actions dans la perspective plus large de l'ingénierie culturelle.**

Le service ingénierie culturelle est créé en 2014 pour répondre à ces nouvelles exigences. Il s'est depuis considérablement transformé, avec successivement :

- Pour les bibliothécaires de la BDSL, l'arrêt des missions de référent territorial en 2016.
- Le développement d'un service centralisé et formé à la conduite de projet, la structuration de réseaux intercommunaux et la formalisation de diagnostic de territoire.
- La mise en œuvre d'un dispositif de subvention dédié à la « petite ingénierie culturelle » et partagé avec les services d'action culturelle et du patrimoine du Département en 2017.
- Le passage de la totalité du réseau à l'outil Scrib en 2019 pour la saisie des rapports annuels d'activité.
- La production d'un premier guide pratique dédié aux techniques de désherbage des collections et le projet de créer un guide de l'aménagement des bibliothèques.

## ACTION

Fin 2020, le service Ingénierie culturelle constitue sur la base du volontariat, une équipe de référents territoriaux, sensibilisés aux nouveaux enjeux de l'ingénierie, avec en premier lieu une redéfinition de leurs missions à l'échelle intercommunale à compter de l'année 2021.

Ce référent territorial devient le partenaire privilégié des bibliothèques de son territoire, lui-même constitué d'une ou plusieurs intercommunalités. Selon la complexité ou le niveau des expertises, le référent peut accompagner un projet d'ingénierie dans sa totalité ou choisir de se faire accompagner par un collègue expert du domaine à traiter. Un agent peut être en même temps référent territorial sur un territoire donné et expert sur l'ensemble du département. Deux types d'interventions peuvent donc être envisagés : un premier niveau « Polyvalent » : analyse de la demande, réponse directe ou collaboration avec un « expert » en fonction de la thématique ou un second niveau d'intervention en mode « Expert » : sur son domaine d'expertise, simple conseil ou éventuelle gestion complète du projet.

L'intervention de premier niveau se traduit dans les champs d'application suivants :

- Conseil et accompagnement sur le fonctionnement quotidien des bibliothèques (collections, espaces, animation culturelle, numérique...).
- Présentation des services de la BDSL, accès aux ressources (portail web), information de premier niveau sur les aides financières départementales ou de l'État
- Analyse de situation et de territoire (en lien avec la référente Statistiques), montage de projet (construction, rénovation, aide au projet culturel).
- Développement de partenariats avec les équipes des bibliothèques sur le territoire, connaissance du vivier culturel local et partenaires potentiels des bibliothèques.

Elle implique :

- Des déplacements sur site (1 visite au minimum tous les 2 ans), interventions, suivi téléphonique et mail, rédaction de compte-rendu.
- La participation mensuelle à la réunion plénière du service Ingénierie et des référents territoriaux.
- Ponctuellement : animation de formations délocalisées ou évaluation des besoins en formation, organisation de réunion thématiques ponctuelles en binôme le cas échéant avec une personne experte.



## OBJECTIFS

- Donner une visibilité locale à l'action du Département en matière de lecture publique.
- Analyser les besoins et contribuer au développement local en optimisant l'offre de service.
- Apporter une professionnalisation aux bibliothécaires du réseau en matière d'ingénierie territoriale.



## MOYENS

- Communication auprès des bibliothèques du réseau.
- Animation, formation et accompagnement de l'équipe des référents territoriaux.

## FAVORISER LES INITIATIVES LOCALES

### Action n°11

## Animer et mettre en relation



#### Pilote

- **BDSL - Direction et Service action culturelle et animation**



#### Partenaires et ressources internes / externes

- Tissu culturel et littéraire de Saône-et-Loire.



#### Public visé

- Bibliothèques du réseau.



#### Calendrier de réalisation

- 2023 - 2024



#### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de projets réalisés, issus des mises en relation.

### CHAMPS D'ACTION

lecture publique

développement local

réseau

édition

manifestation

### CONTEXTE

La vie culturelle en Saône-et-Loire est très riche : compagnies, lieux de diffusion, artistes, manifestations culturelles, etc. Parallèlement, les bibliothèques forment un réseau départemental fourni, représentant le premier service culturel de proximité dans les zones rurales. Le lien entre les deux acteurs est loin d'être systématique. Les bibliothèques ne sont pas toujours associées aux événements de leur territoire, souvent par manque de connaissance mutuelle.

Elles constituent pourtant une ressource précieuse par leur connaissance du tissu local, la diversité de leurs publics usagers, l'accès qu'elles proposent à des collections de toutes formes, une capacité à accueillir des animations dans leurs locaux, leurs propositions d'animation à l'extérieur (bibliothèque éphémère, intervention dans les classes), etc.

## ACTION

La BDSL peut, à chaque fois que nécessaire, contribuer à mettre en relation bibliothèques et acteurs culturels du département qui la sollicitent, pour favoriser et faciliter l'émergence de nouvelles formes de partenariat.

Pour exemple :

- Une Scène de Musiques actuelles souhaite travailler avec les bibliothèques pour lancer de nouveaux artistes locaux et régionaux et leur permettre de se produire dans ces lieux.
- Une Scène nationale cherche des lieux de diffusion hors les murs pour une création.
- Une maison d'édition vient d'être créée dans le département et souhaite promouvoir ses collections en proposant des lectures à voix hautes, des rencontres avec auteurs, etc. dans des lieux ressources.
- Une manifestation culturelle est organisée dans une zone rurale et souhaite créer une bibliothèque éphémère.

Ainsi, la bibliothèque de Saône-et-Loire sert de facilitateur et d'intermédiaire pour mettre en relation « l'offre » et « la demande ». Pour cela, elle doit être identifiée comme telle avec des outils adaptés.



## OBJECTIFS

- Permettre la rencontre entre des besoins et des services.
- Favoriser l'émergence de propositions mutualisées entre les bibliothèques et les divers acteurs culturels du département, institutionnels, associatifs, artistiques, éducatifs etc.
- Identifier les bibliothèques comme des lieux culturels à part entière.
- Contribuer à faire des bibliothèques des acteurs incontournables de la vie culturelle locale, intercommunale ou départementale.



## MOYENS

- Bonne connaissance des acteurs culturels et des capacités du réseau de bibliothèques à répondre à des projets identifiés.

## FAVORISER LES INITIATIVES LOCALES

# Action n°12

## Relayer, diffuser, communiquer



### Pilote

#### • BDSL - Direction



### Partenaires et ressources internes / externes

- Acteurs culturels du département.
- Département de Saône-et-Loire. Direction générale adjointe aux territoires (DGAT), Mission Action culturelle des territoires (MACT), Direction des Archives et du patrimoine culturel (DAPC).
- État. Ministère de la Culture. Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté (DRAC) et Centre national du livre (CNL).
- Agence Livre & Lecture Bourgogne Franche-Comté (ALL BFC).



### Public visé

- Bibliothèques du réseau.
- Habitants de Saône-et-Loire.



### Calendrier de réalisation

- 2021/2022 : construction de l'outil cartographique et identification des acteurs culturels.
- 2022 : campagne de communication sur les bibliothèques et mises en valeur des projets innovants dans le cadre du 40e anniversaire de la BDSL.
- Au long cours : diffusion et mise en valeur des initiatives locales sur les outils de communication.

## CHAMPS D'ACTION

lecture publique

développement local

réseau

édition

manifestation

## LIENS AVEC LES COLLECTIONS

Fonds local, sélections thématiques.

## CONTEXTE

La vie culturelle autour du livre en Saône-et-Loire est riche : éditeurs, auteurs, organisateurs de manifestations littéraires (Salons BD et livre jeunesse de Chalon, Lire en Autunois, Village du livre à Cuisery, Manufacture d'idées, etc.). Pour autant, elle est dispersée et manque de visibilité au niveau départemental.

En parallèle, les bibliothèques souffrent encore d'une image vieillissante et méritent d'être considérées comme des troisièmes lieux modernes et connectés aux besoins des habitants. Le « je n'aime pas lire » n'est plus un frein à l'entrée dans une bibliothèque « nouvelle génération » qui propose désormais des jeux, des expositions d'art, un accès à internet, etc.

## ACTION

Le Département peut jouer un rôle double. Après des acteurs de la filière du livre, il peut œuvrer à l'identification et la valorisation des acteurs liés au livre et à la lecture, la diffusion via son réseau de bibliothèques et enfin la communication via ses propres outils.

Il s'agira de développer des outils d'identification de l'ensemble de ces acteurs (cartographie) et de pouvoir mettre en avant ces initiatives locales auprès du réseau et des habitants via des outils de communication déjà existants ou à inventer.

Après des bibliothèques du réseau, la BDSL peut mettre en avant des projets et équipements innovants, mais aussi contribuer à moderniser l'image même des bibliothèques à grand renfort de communication.



## OBJECTIFS

- Contribuer au dynamisme territorial autour du livre et de la lecture.
- Avoir une connaissance fine de l'actualité dans ce domaine sur le territoire.
- Contribuer à moderniser l'image de la bibliothèque.



## MOYENS

- Cartographie des acteurs.
- Temps dédié à la connaissance du secteur sur la Saône-et-Loire.
- Partenariat avec l'ALL et la DRAC.
- Bonne connaissance du réseau et des projets innovants sur le territoire.
- Budget dédié pour une campagne de communication d'image.
- Un poste d'apprenti en communication.

## FAVORISER LES INITIATIVES LOCALES

### Action n°13

## Soutenir les salons, festivals, etc.



#### Pilote

- **BDSL - Direction**



#### Partenaires et ressources internes / externes

- Département de Saône-et-Loire. Direction générale adjointe aux territoires (DGAT), Mission Action culturelle des territoires (MACT).
- État. Ministère de la Culture. Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté (DRAC) et Centre national du livre (CNL).
- Agence Livre & Lecture Bourgogne Franche-Comté (ALL BFC).



#### Public visé

- Acteurs du livre et de la lecture en Saône-et-Loire.



#### Calendrier de réalisation

- 2023



#### Indicateurs d'évaluation

- À définir en fonction des outils et dispositifs créés.

### CHAMPS D'ACTION

lecture publique

développement local

édition

manifestation

subvention



### CONTEXTE

En Saône-et-Loire, la vie autour du livre est riche de plusieurs associations de promotion du livre et de la lecture ainsi que de manifestations littéraires régulières comme le Salon BD Bulles de Bourgogne et le Salon du livre jeunesse de Chalon, la Fête du livre d'Autun organisée par Lire en Pays Autunois, le Village du livre à Cuisery, le Festival de la Manufacture d'idées à Hurigny, le Festival BD des Arts et métiers de Cluny (ENSAM), Voyage en Livres en Charolais Brionnais ou encore Zone Zine le salon de la micro-édition (Grand Chalon et site de l'Abattoir), etc.

Le Département soutient quelques structures par le biais du dispositif d'aide aux manifestations culturelles piloté par la Mission action culturelle des territoires. Il est également présent sur quelques salons du livre, à Chalon notamment, auxquels la BDSL participe chaque année : le Festival BD Bulles de Bourgogne et le Salon du livre jeunesse.



## ACTION

Afin d'aider les initiatives locales à la création ou à la diffusion littéraire, il est proposé de formaliser l'accompagnement du Département, que ce soient en termes financiers ou participatifs, en précisant par exemple l'apport de la BDSL en matière de compétences ou de matériels sur les salons et événements, la participation physique (animation, médiation), le soutien financier, etc.



## OBJECTIFS

- Identifier les acteurs du secteur dans tout le département.
- Asseoir la compétence lecture publique du Département.
- Accompagner les projets du territoire, notamment ceux situés dans des zones très rurales et peu desservies par une offre culturelle.
- Travailler en partenariat avec les autres acteurs du livre (ALL, DRAC, CNL).



## MOYENS

- Budget dédié.
- Collaboration avec les partenaires du livre (ALL et DRAC).

## Action n°14

### Charte de l'action culturelle de la BDSL



#### Pilote

- **BDSL - Service Action culturelle et animation**



#### Public visé

- Réseau de lecture publique.
- Partenaires, responsables hiérarchiques.
- Élus.
- Agents.



#### Calendrier de réalisation

- Janvier à mars 2022 : réunion de travail en équipe, collectage des grandes lignes.
- Avril 2022 : construction de l'arborescence de la Charte.
- Mai 2022 : rédaction et mise en page.
- Juin 2022 : rapport de présentation à l'Assemblée départementale.

#### CHAMPS D'ACTION

### animation

### politiques culturelles

#### CONTEXTE

La BDSL contribue au développement de l'action culturelle dans les bibliothèques, de 2014 à 2019 par le biais de sa saison culturelle, et depuis 2020, à travers la coordination de manifestations ou la mise en place progressive de dispositifs de co-financement d'événements sur la base d'appels à projets.

La BDSL souhaite donner un nouveau souffle aux actions qu'elle propose aux bibliothèques de son réseau et mène une réflexion pour la mise en place d'une politique d'action culturelle plus globale, en tenant compte des contextes sociaux, économiques, historiques, culturels, et en lien avec la population et son territoire.

Cette réflexion est intégrée au projet du service de l'Action culturelle et de l'animation, dans un contexte de refonte de ses missions et de ses objectifs. Elle donnera lieu à l'élaboration d'une charte d'action culturelle, destinée à donner des repères lisibles à destination des usagers, des partenaires, des tutelles et des professionnels des bibliothèques et des médiathèques. Cette charte a aussi pour vocation de mieux faire connaître l'action de la bibliothèque en matière de programmation culturelle et de soutien à l'animation.

## ACTION

S'il s'agit avant tout, d'énoncer clairement les missions de la bibliothèque départementale en matière d'action culturelle, la charte de l'action culturelle de la BDSL constituera aussi un document pivot sur lequel s'appuieront l'ensemble des actions menées par la suite. Aussi différents points de vue y seront abordés.

La question des publics est primordiale. On pourra notamment préciser des catégories de publics et les définir comme cibles prioritaires : publics empêchés ou éloignés de la lecture, population défavorisée, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, etc.

La charte devra également évoquer les orientations thématiques. Les différentes formes d'animations proposées par la BDSL seront signalées et justifiées également : spectacle, projection, animation numérique, mise à disposition d'outils d'animation, etc.

Il s'agira aussi de préciser et d'expliquer les types de partenariats mis en œuvre ou envisagés, ainsi que leurs modalités.

La charte de l'action culturelle définira enfin comment la BDSL entend évaluer les actions réalisées et communiquer à leur sujet au sein de son réseau, grilles d'évaluation, études de satisfaction, sondages, statistiques de fréquentation ou tout autre moyen jugé approprié.

Elle sera le fruit d'un travail collectif : rédigée en équipe, elle s'appuiera également sur le travail d'évaluation et de diagnostic de chacun des territoires réalisés par les référents territoriaux de la BDSL.

Cette charte fera l'objet d'un rapport de présentation et de validation au Conseil départemental et sera ensuite diffusée auprès des partenaires et du public.



## OBJECTIFS

- Formaliser la politique culturelle de la BDSL.
- Rappeler les missions et objectifs de la BDSL et définir ses engagements en matière d'action culturelle.
- Donner des repères lisibles de l'action de la BDSL à destination de son réseau, des partenaires et des responsables hiérarchiques.
- Aider au pilotage et à la coordination des actions en rappelant les grands principes et en clarifiant les méthodes de travail au sein de l'établissement.
- Donner une identité à l'action culturelle menée par la bibliothèque départementale.



## MOYENS

- Budget annuel dédié à l'action culturelle et à l'animation
- Mise en place de tableaux de bord permettant d'évaluer les actions futures :
  - Nombre d'actions menées ;
  - Nombre de personnes touchées par les propositions ;
  - Typologie des actions ;
  - Typologie des publics ;
  - Nombre de conventions de partenariats passées et nombre total de partenariats engagés ;
  - Montant du budget consacré à l'action culturelle ;
  - Nombre et nature des commentaires.

## Action n°15

# Développement d'une artothèque



### Pilote

- **BDSL - Service Action culturelle et animation**



### Partenaires et ressources internes / externes

- État. Ministère de la Culture.
- Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté (DRAC) dans le cadre du Contrat départemental lecture Itinérance (CDLI) 2020-2022.



### Public visé

- Bibliothèques de Saône-et-Loire, leurs partenaires et leurs publics
- Département de Saône-et-Loire. Services sociaux et médico-sociaux
- Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).



### Calendrier de réalisation

- Mise en œuvre progressive dès 2021.



### Indicateurs d'évaluation

- Évolution du nombre de supports.
- Nombre de prêts ou nombre de réservations.
- Nombre de documents de communication ou de documents pédagogiques, catalogues réalisés et nombre d'exemplaires diffusés.
- Nombre de documents en lignes, vidéos etc. publiés.
- Cartographie des bibliothèques emprunteuses.
- Typologie des projets associés : ateliers, rencontres avec l'artiste, expositions, scolaire, etc.
- Quantification du public : visites, événements, etc..

## CHAMPS D'ACTION

collections

animation

éducation artistique

## CONTEXTE



Gérard Joblot - Edition 3Dixièmes © CD71

La BDSL propose aux bibliothèques du département une collection de supports d'animation déclinant une grande diversité, de thématiques, de formes et de contenus.

Depuis 2014, la BDSL a ouvert cette collection à de nouveaux types de supports, notamment à travers des sélections numériques et l'acquisition d'œuvres originales d'artistes. Elle confirme et développe aujourd'hui cette orientation artistique d'un pan de la collection, qui constitue à présent une artothèque en devenir avec une dizaine d'expositions artistiques en circulation. Peinture, calligraphie, encre, œuvres encadrées de François Place, Nathalie Novi, Hassan Musa, photographies de Sylvie Roche et Isabelle Robbe, Arièle Bonzon, Séverine Thévenet et Cendrine Genin, livres d'artiste de Gérard Joblot, ou encore les multiples acquis auprès de la maison d'édition marseillaise Images plurielles.

## ACTION

Pour dynamiser cette artothèque, la BDSL souhaite à la fois définir et formaliser un cadre de développement de cette collection qui fait exception parmi les supports d'animation.

Il s'agit :

- de définir une politique d'acquisition des œuvres d'art, originales ou multiples, qui puisse prendre en compte les sollicitations ou suggestions des bibliothèques mais aussi valoriser les artistes résidant sur le territoire départemental et alentours.
- de définir et mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement des bibliothèques dans la valorisation et la médiation des œuvres d'art, par la production de supports de valorisation des collections (catalogues, etc.), la conception de supports de médiation dématérialisés des expositions : fiches animation, livrets pratiques ou pédagogiques, vidéo, etc., réalisés en interne ou avec la participation de l'artiste lui-même.

En parallèle, la BDSL continue à développer l'acquisition de matériel technique d'aide à la réalisation d'expositions pour favoriser scénographie et mise en valeur des œuvres mises à disposition : panneaux, éclairage, cimaises (cf. Fiche action 22).

La BDSL pourra également proposer un accompagnement direct : aider à l'installation des œuvres, mettre en relation l'artiste et la bibliothèque emprunteuse, co-construire avec les bibliothèques des projets d'action culturelle associés, en lien avec l'artiste, les partenaires locaux, les collectivités, et enfin développer des partenariats et des actions de médiation en lien avec des publics identifiés.

Le champ des réflexions reste ouvert, avec la possibilité de proposer des visites virtuelles, des contenus numériques en ligne, une action culturelle associée à une exposition, un artiste ; etc.



Nathalie Novi - Bibracte, 2017 ©CD71



## OBJECTIFS

- Favoriser la présence d'œuvres d'art originales et de qualité dans les bibliothèques.
- Donner aux bibliothèques les moyens de participer et contribuer à l'éducation artistique sous toutes ses formes.
- Soutenir la création artistique locale.



## MOYENS

- Un budget d'acquisition annuel ou pluriannuel selon le coût et le mode de production des œuvres (création, commande, etc.).
- Le développement d'un parc de petit matériel technique d'exposition.
- Des modalités d'emprunt spécifiques aux œuvres d'art (fragilité, valeurs d'assurance, etc.).
- Catalogue des expositions, publications d'accompagnement et démarche de réservation accessibles en ligne sur le site internet de la BDSL.

## Action n°16

### Éducation aux médias



#### Pilote

• **BDSL - Service Action culturelle et animation, Médiation numérique**



#### Partenaires et ressources internes / externes

- Département de Saône-et-Loire.
- Direction des Collèges.
- Bibliothèques de Saône-et-Loire
- Éducation Nationale.
- Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI).
- Canopé.



#### Public visé

- Tous les publics en privilégiant les jeunes.
- Personnels des bibliothèques.



#### Calendrier de réalisation

- Au long cours sur le PDLP



#### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants aux formations.
- Nombre de réservation des supports d'animation liés à la thématique.

#### CHAMPS D'ACTION

éducation  
information  
médias  
image  
collections  
animation

#### CONTEXTE

Dans un monde de surabondance de données et d'images, notre capacité à évaluer les informations reçues est devenue un enjeu majeur. Rapidité et hyperréactivité des commentaires, omni présence des médias en ligne et des réseaux sociaux, comment se repérer dans ce flux continu d'informations, décrypter textes et images, analyser les discours qui les sous-tendent ?

**Les bibliothèques ont un rôle de premier plan à jouer que ce soit dans la mise à disposition de ressources fiables auprès de ses usagers mais aussi dans le développement d'esprit critique de tout citoyen, et ce dès le plus jeune âge.**

A ce titre, elles doivent donc être complémentaires d'un certain nombre d'autres institutions comme l'école ou les structures spécifiques et dédiées à l'accompagnement de ces thématiques (CLEMI, Canopé, etc.)



## ACTION

La BDSL souhaite développer des outils d'éducation aux médias pour les mettre à disposition des bibliothèques et du public, et en particulier la jeunesse, pour les accompagner dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux.

Une multiplication d'entrées vers le sujet sera proposée. En premier lieu, la BDSL entend poursuivre le développement de sa collection de mooks<sup>1</sup>, créée en 2015 et riche d'une cinquantaine d'abonnements, mais aussi mettre à jour et valoriser le support d'animation *Mooks* déjà en circulation dans les bibliothèques du réseau et qui leur est dédié.

La BDSL s'engage aussi dans la publication d'outils en ligne avec la production en interne d'articles sur son site internet et les réseaux sociaux. Déjà parus : *C'est quoi les dangers d'internet ? (Oyé, une série sur la citoyenneté, 10)* et *Info pas un faux* (novembre 2020), ou encore *L'info pour les ados* (février 2020).

En 2021, elle crée un nouveau support d'animation : *Education aux médias et à l'information*. Conçue comme un kit d'animation complet, cette malle contient des mooks, des livres documentaires, des bandes dessinées, une tablette numérique, une clé USB avec des affiches au format pdf, une version imprimée de l'article *Info pas un faux*, le jeu *Mediasphères* proposé par le réseau Canopé et *Décryptons l'information !* une exposition réalisée par Ritimo (Information, outils pour un monde solidaire).

La BDSL souhaite développer les partenariats sur le sujet, en particulier avec Canopé et le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), qui utilise *Topo* et la *Revue dessinée* dans ses modules de formation, ou encore *Geek junior* (notamment sur l'épidémie de Covid 19).

La réflexion reste ouverte avec le projet de proposer une ou plusieurs formations au réseau sur ce sujet, mettre en valeur les ressources numériques déjà à disposition sur le site internet de la BDSL, comme les abonnements en ligne accessibles via *Cafeyn*, ou encore les contributions des bibliothécaires à *Eurekoi*, réseau de questions / réponses en ligne fondé par la Bibliothèque publique d'information (BPI).

<sup>1</sup> mook : publication slow media à mi-chemin entre le magazine et le livre



## OBJECTIFS

- Promouvoir l'esprit critique sur l'information de masse.
- Sensibiliser les jeunes publics.
- Créer des outils de lecture et d'analyse de l'information et des médias en s'appuyant sur des compétences professionnelles, journalistiques, scientifiques, éducatives, etc
- Proposer des clés de décryptage pour mieux repérer la qualité et la valeur des informations véhiculées, être en capacité de vérifier les sources d'une information avant de la relayer soi-même.
- Favoriser une meilleure connaissance de l'économie du net et les enjeux cachés d'un clic, d'un Like ou d'un Share, qu'ils soient citoyens, économiques, idéologiques ou autre.
- Contribuer à former des "cyber-citoyens" actifs, éclairés et responsables de demain.



## MOYENS

- Formation des bibliothécaires à la médiation dématérialisée.
- Forte participation interne et transversale.

## Action n°17

### Jeu en bibliothèque



#### Pilote

- BDSL - Service Action culturelle et animation



#### Partenaires et ressources internes / externes

- Allez on joue 71 ! Association de promotion du jeu libre pour tous (Hurigny).



#### Public visé

- Bibliothèques du réseau et leurs publics.
- Public des événements culturels pilotés par la BDSL (Festival Sans décoder ?! itinérant, Partir en livres, Journées européennes du patrimoine, etc.).



#### Calendrier de réalisation

- Calendrier défini annuellement en fonction de la politique globale d'acquisition des supports d'animation.



#### Indicateurs d'évaluation

- Évolution du nombre de réservations de ces supports.

### CHAMPS D'ACTION

animation  
collections  
loisirs  
lien social

### CONTEXTE

La BDSL propose aux bibliothèques du département une collection de supports d'animation déclinant une grande diversité, de thématiques, de formes et de contenus.

Au sein de cette collection, la BDSL dispose déjà d'une panoplie de jeux divers répartis dans différents types de supports d'animation, soit dans des malles exclusivement ludiques, soit dans des malles thématiques multi-supports intégrant livres, DVD, CD, tablettes numériques, clé USB, etc., qu'une approche ludique vient enrichir : des jeux d'éveil pour les tout-petits, des jeux de société, des jeux vidéo avec leurs consoles, ainsi que des malles d'animation proposant des activités ludiques comme les Escape Game (« Jeu d'évasion », jeu de rôle grandeur nature), la malle Komagata (livres en Pop Up), ou encore les cinq malles *Au palet du jeu en bois* d'acquisition récente, etc.

"Divertissement, créateur de lien social, outil d'innovation : le jeu rend possible la création d'un nouvel espace relationnel entre bibliothécaires et usagers. « [...] Lieu de l'unique et du transitoire, le jeu s'est frayé un chemin dans l'offre culturelle et documentaire des bibliothèques.<sup>1</sup> » Dans le contexte actuel de mutation du réseau de lecture publique vers une nouvelle génération d'établissements s'inspirant du concept de bibliothèque « troisième lieu », la BDSL souhaite mener une réflexion sur la place et l'intérêt du jeu en bibliothèque

## ACTION

Cette réflexion visera d'une part à définir les besoins et les attentes des bibliothèques de Saône-et-Loire en matière de propositions ludiques mais aussi à préciser et formaliser les apports et les modalités d'inclusion du jeu dans le développement global de la collection de supports d'animation de la BDSL. Il s'agira de découvrir, imaginer ou acquérir de nouveaux jeux ou de nouvelles propositions ludiques susceptibles d'enrichir les thématiques traitées ou de répondre aux besoins des publics visés par les supports d'animation déjà créés ou en projet.

La réflexion portera aussi sur la conception d'espaces de démonstration au sein de la BDSL, qui permettront la formation interne du personnel, et pour les bibliothèques, une prise en main confortable et rapide des propositions à l'occasion d'une journée de formation ou d'un Openbib par exemple.



Enfin, un travail sera mené sur les partenariats possibles pour la mise en place d'atelier de jeu en bibliothèque. Partenaires locaux comme l'association « Allez on joue 71 ! » déjà intervenue pour la BDSL ou bien spécialisés dans l'un ou l'autre type de jeu : petite enfance, jeux vidéo, jeux en ligne, jeux de table, jeux de rôle, jeux coopératifs, etc.

La réflexion portera aussi sur l'éventualité et la pertinence ou non, de développer à plus long terme une véritable ludothèque, fonds spécifique de jeux avec l'attribution de moyens financiers et humains spécifiques.



## OBJECTIFS

- Créer un outil de dynamisation, participant de la mission des bibliothèques d'être des lieux de rencontres, créatrices de lien social, par le biais d'un nouveau type de supports d'animation.
- Poursuivre le développement d'une action culturelle sans lien direct avec les collections, contribuant à une nouvelle perception des lieux dédiés à la lecture et plus largement, à une offre culturelle.
- Attirer un public nouveau autour d'activités ludiques, conviviales et favorisant la mixité des générations.



## MOYENS

- Budget défini annuellement en fonction de la politique globale d'acquisition des supports d'animation.



## Action n°18

# La BDSL, médiathèque exemplaire pour son réseau



### Pilote

- BDSL - Direction



### Partenaires et ressources internes / externes

- État. Ministère de la Culture. Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté (DRAC) dans le cadre de la Dotation globale de décentralisation (DGD).
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).
- Association des bibliothécaires départementaux (ABD).
- Département de Saône-et-Loire. Direction du patrimoine et des moyens généraux (DPMG).



### Public visé

- Agents de la BDSL.
- Agents du Département.
- Bibliothèques du réseau et partenaires.
- Tout public pour les expositions et événements culturels organisé intra-muros.



### Indicateurs d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction lors des accueils.
- Sondage interne à l'équipe.
- Fréquentation lors des OpenBibs.
- Statistiques livres perdus.

## CHAMPS D'ACTION

innovation  
bâtiment

## CONTEXTE



La BDSL est installée depuis octobre 1986 dans un bâtiment de 1 585 m<sup>2</sup>, à Charnay-les-Mâcon. D'architecture résolument contemporaine, il est conçu comme un « hangar culturel » ou encore une "usine à livres", adapté pour répondre aux missions initiales des bibliothèques départementales de prêt. Fonctionnel, il regroupe des bureaux, une grande salle de formation, un quai pour les véhicules de desserte et un magasin pour stocker les documents et accueillir les bibliothèques du réseau.

Comme pour l'ensemble des bibliothèques départementales, le rôle de la BDSL a fortement évolué depuis sa création. Aujourd'hui, les bibliobus ont interrompu leurs dessertes, progressivement remplacées par l'accueil sur place des bibliothèques pour des choix de livres, CD ou DVD. La BDSL organise aussi des événements culturels dans ses locaux. Cette double mutation fait du bâtiment un lieu témoin, proche de ce que pourrait être une médiathèque aujourd'hui. De plus, la BDSL a été retenue par la collectivité pour intégrer un tiers lieu d'innovation à son projet de service (cf. fiche action 25).

Bien qu'en bon état général, le bâtiment ne répond donc plus aux attentes et aux besoins du personnel, des bibliothèques et des partenaires.

Les grandes lignes de réaménagement se sont dessinées suite à un séminaire d'équipe le 5 octobre 2020 avec une carte blanche donnée aux agents de la BDSL pour imaginer et idéaliser le futur bâtiment :

- une optimisation des espaces de travail : bureaux et hall d'accueil.
- une réhabilitation du garage actuel en espace d'accueil des collections et de bureaux pour une meilleure ergonomie et mise en avant des collections.
- une extension du bâtiment pour créer un nouveau garage.
- l'intégration du tiers lieu d'innovation imaginé en concertation avec les autres directions du Département.
- l'intégration du logement du gardien au bâtiment principal. Une rénovation thermique du bâtiment.

## ACTION

Un bâtiment à réaménager de 1580 m<sup>2</sup> en plusieurs étapes.

Dès 2021, réalisation des actions nécessitant peu de moyens et de travaux :

- Une meilleure répartition des bureaux et des espaces communs.
- Un réaménagement du hall d'accueil avec l'intégration du fonds DVD, d'un espace convivial d'accueil des bibliothèques et un espace nouveautés collections plus importants.

À partir de 2022, les actions nécessitant des validations budgétaires pour des travaux seront envisagées:

- L'intégration du tiers-lieu d'innovation (cf. fiche action)
- La réhabilitation du garage en magasin
- La construction d'une extension pour accueillir le garage avec un quai de déchargement.
- L'acquisition de nouveaux rayonnages pour le magasin.
- L'intégration du « logement du gardien » au bâtiment actuel.
- L'isolation thermique du bâtiment.



## OBJECTIFS

- **Faire figure de lieu exemplaire pour le réseau :** le bâtiment de la BDSL doit être le reflet des bonnes pratiques en matière d'accueil, d'aménagement et de mise en valeur des collections.
- **Mettre en valeur ses services :** la BDSL propose de nombreux services parfois méconnus de son réseau qui vient pourtant sur place. Le réaménagement doit pouvoir pallier à ces difficultés en développant un esprit showroom.
- **Faciliter l'organisation interne et la circulation des collections :** l'importance logistique du service nécessite de veiller à la bonne gestion des flux pour ne pas perdre en qualité de service.
- **Concevoir le projet de façon durable et raisonnée.**



## MOYENS

- Budget estimé projets court terme 2021 :
  - Travaux (à définir).
  - Mobilier pour le hall d'accueil : 20 000 €.
- Budget estimé projet au long terme :
  - Travaux (à définir).
  - Mobilier magasin : 200 000 à 300 000 € (en attente estimation DPC).
  - Mobilier et matériel tiers lieu (cf. fiche action n°).
  - Rénovation thermique (à définir).
- Recettes :
  - 30 % subvention Drac sur le mobilier et travaux.
  - 80 % sur le matériel et équipement informatique et numérique (label BNR).

## Action n°19

### Lancement d'un fonds « Animation »



#### Pilote

- BDSL - Direction, Service politique documentaire et gestion des collections, Secteur jeunesse



#### Partenaires et ressources internes / externes

- BDSL. Service Action culturelle et animation.



#### Public visé

- Bibliothèques de Saône-et-Loire et leurs publics.
- Autres services départementaux ou partenaires extérieurs, organisateurs d'action d'animation ou de médiation.



#### Calendrier de réalisation

- Nombre de prêts par an.
- Taux de rotation.
- Réalisation d'une enquête auprès des bibliothèques.

#### CHAMPS D'ACTION

collections  
animation

#### CONTEXTE

La production éditoriale des livres pour la jeunesse donne parfois naissance à des ouvrages improbables, incroyables mais de grande qualité et que l'on aurait tort de laisser de côté sous prétexte qu'ils ne rentrent pas sur les étagères ou sont trop fragiles. De l'album géant au livre de création, ils relèvent parfois d'un champ formel expérimental, interrogent ou inversent le rapport traditionnel image / texte, bouleversent les usages. Ils ne trouvent de place pertinente dans aucun fonds existant et nécessitent parfois des précautions de manipulation.

Peu empruntés par les bibliothèques dans le cadre des dépôts courants de documents ou peu achetés, ces livres inclassables et hors-normes sont susceptibles de répondre à des besoins spécifiques en bibliothèque ou en matière d'animation ou de sensibilisation à un pan original et créatif de l'édition. Ils pourraient représenter un apport précieux au soutien déjà apporté par la BDSL dans le domaine de l'action culturelle et de l'animation dans les bibliothèques du département, venant compléter l'offre de supports d'animation existante mais avec des usages et des modalités de prêt différents.



## ACTION

La BDSL regroupe ces documents pour créer un nouveau fonds destiné aux bibliothécaires du réseau. Cette « Bibliothèque d'animation » est bien sûr dédiée à l'animation et à la médiation, mais aussi à la création d'ateliers ou d'activités en bibliothèque, principalement à destination du jeune public.

La constitution de ce fonds spécifique s'appuie sur un repérage dans l'ensemble des collections de la BDSL et plus généralement, de la production éditoriale, d'ouvrages atypiques et singuliers, délicats, mais aussi d'ouvrages pratiques pour construire des idées d'animation.

Trois types de documents, relevant de la fiction ou du documentaire, identifiés chacun par une cote spécifique et rangés séparément sur les étagères :

- **Les grands formats** : albums de fiction ou documentaires, ils donnent la possibilité aux bibliothécaires de lire des histoires ou de montrer des images à l'ensemble d'un groupe. Imposants, ils suscitent la curiosité et imposent un espace et un usage adaptés.
- **Les atypiques multiformes** : livres animés, pop-up, papier découpé ou ajouré, en accordéon, etc. Singuliers par leurs formes leurs tailles, leurs volumes, ce sont souvent des ouvrages relativement fragiles qui méritent une place appropriée qui les rende facilement accessibles. Surprenants par leur beauté ou leur originalité, ils peuvent s'exposer, annoncer une thématique, etc.
- **Les « pratico-pratiques »** : pour aider à la création d'ateliers dans des domaines variés tels que la littérature, la science, les arts plastiques, la musique, la BD, etc. Ils proposent des contenus riches pour des activités structurées, comme dresser des inventaires, décrire un portrait, structurer une histoire, constituer un carnet de voyage, découvrir nos cinq sens à travers des albums, construire une exposition, une heure du conte, etc.
- D'autres livres offrent des éléments reproductibles : jeux ou visuels à compléter, etc.

Un espace dédié ainsi que chaque ouvrage, sont repérables par une signalétique spécifique.

La Bibliothèque d'animation est accessible sur le site internet de la BDSL via l'onglet « Animer », les livres pourront être réservés dans le catalogue en ligne et conservés sans contrainte de temps par leurs emprunteurs, pour la durée nécessaire à l'animation. La BDSL réalise progressivement une collection de fiches animation susceptibles d'accompagner ou guider les emprunts et usages associés, proposer des pistes d'animations « clé en main » à partir de cette collection.



## OBJECTIFS

- Compléter l'action déjà menée par la BDSL en matière de soutien aux animations dans les bibliothèques du réseau.
- Informer, sensibiliser, former les bibliothécaires du réseau à l'usage de ces OVNI éditoriaux : médiation, animation, analyse d'image, etc.
- Soutenir un pan créatif de l'édition jeunesse relevant parfois de la petite édition, comme les livres des éditions Les Doigts qui rêvent.
- Proposer d'autres usages du livre pour contourner les difficultés d'apprentissage de la lecture ou encore des blocages symboliques associés au livre ou à l'écrit, en faisant appel à une approche sensorielle de l'objet livre.



## MOYENS

- Budget d'acquisition défini chaque année selon le budget global alloué aux collections ;
- Accueil d'une étudiante stagiaire en 2021 pour préparer le lancement du fonds : communication, médiation sur le site, rédaction de fiches animation, signalétique, etc.

## Action n°20

# Mois du film documentaire : appel à projets



### Pilote

- **BDSL - Service Action culturelle et animation et Service Gestion des collections / cinéma**



### Partenaires et ressources internes / externes

- État. Ministère de la Culture. Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté
- Associations Ciné Ressources 71, Images en bibliothèques, Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).



### Public visé

- Bibliothèques du réseau de la BDSL et leurs publics.
- Cinéphiles.



### Calendrier de réalisation

Chaque année à partir de 2022

- Janvier-février : constitution d'une sélection thématique de dix films par l'équipe de la BDSL.
- Mars : lancement appel à partenaires.
- Septembre : définition du calendrier des séances, élaboration, réalisation des outils de communication.
- Novembre : Mois du film documentaire.

### CHAMPS D'ACTION

animation  
cinéma  
collections

### CONTEXTE

Chaque année en novembre, dans le cadre du Mois du film documentaire, les bibliothèques, salles de cinéma, associations et autres lieux organisent des projections pour rendre visibles à un large public des films documentaires de création, peu vus car produits et réalisés avec des moyens souvent précaires. Des films, des réalisateurs, des rencontres, pour partager des questionnements, qu'ils soient d'ordre intime, politique, social, artistique ou même philosophique.

La BDSL participe depuis 2014 à cette manifestation nationale qu'elle inscrit jusqu'en 2019 dans la dynamique de sa saison culturelle ; une projection / rencontre programmée chaque année dans une bibliothèque du réseau en partenariat avec Ciné Ressources 71, mais aussi l'organisation en 2017 et en 2018 à la Maison du terroir de Genouilly, d'une journée interprofessionnelle animée par l'association Images en bibliothèques, coordinatrice du Mois du film documentaire.

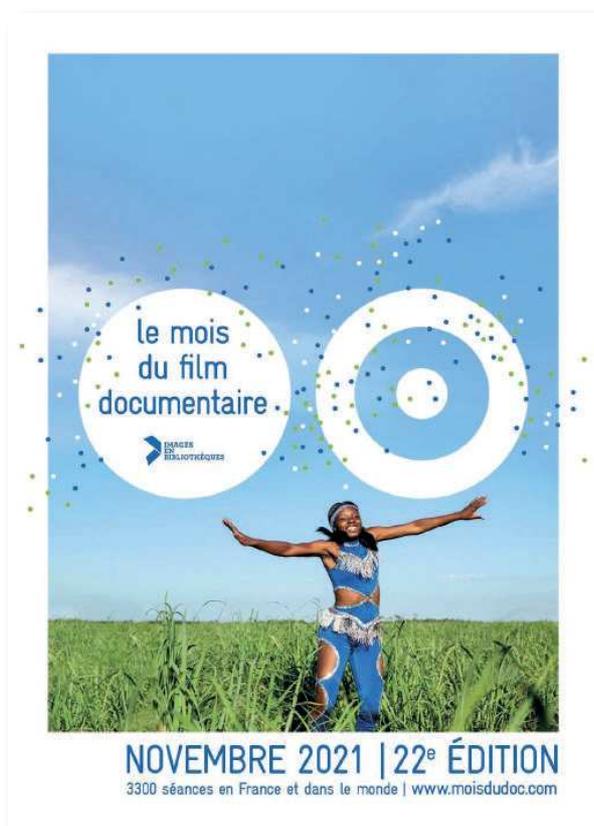
Dans le même temps, elle crée et développe à partir de 2017 un fonds de DVD jusque-là absent de ses collections. Aujourd'hui, 23 bibliothèques du réseau de la BDSL proposent des collections de DVD à leur public en partenariat avec la BDSL.

La BDSL maintient plus que jamais sa participation à l'évènement, soucieuse d'impulser, promouvoir et faciliter la diffusion de films documentaires de création et la rencontre avec leurs réalisateurs dans les bibliothèques du département.

## ACTION

Via un appel à projets lancé chaque début d'année sur son site internet, la BDSL propose d'établir avec les bibliothèques du réseau une programmation annuelle de projections / rencontres autour d'une sélection thématique de dix films documentaires. Elle accompagne ensuite chaque bibliothèque partenaire dans le développement de son projet et organise de juin à novembre différents rendez-vous, personnalisés ou collectifs, pour construire ensemble les actions : recherche d'intervenant, soutien financier des divers coûts liés à la projection, accompagnement technique, pratique, administratif, réalisation et diffusion du matériel de communication.

Chaque printemps, une journée d'information / formation en direction des bibliothécaires bénévoles et salariés et des partenaires « experts ». La BDSL prévoit une communication adaptée pour l'ensemble de l'opération, en résonance avec la communication nationale et la charte graphique de la manifestation.



## OBJECTIFS

- Développer une dynamique de médiation culturelle et de promotion des œuvres cinématographiques documentaires dans les bibliothèques du département.
- Fédérer les bibliothèques autour d'un projet lisible à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale.
- Créer une synergie entre les actions menées par les acteurs locaux ou départementaux souvent experts en matière de culture cinématographique (tissu très riche en Saône-et-Loire) et les établissements de lecture publique.



## MOYENS

La BDSL prend en charge les coûts d'un maximum de dix projections comprenant :

- les droits de projection du film sélectionné.
- la rémunération d'un intervenant ainsi que son transport.
- les droits d'auteurs.

Chaque commune ou intercommunalité participante prendra en charge le repas de l'intervenant, son éventuel hébergement, la mise en place technique de la projection et, le cas échéant, les verres de l'amitié pour les spectateurs.

## Action n°21

# TADAM ! Mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la programmation artistique



### Pilote

- BDSL - Service Action culturelle et animation



### Partenaires et ressources internes / externes

- État. Ministère de la Culture. Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du Contrat départemental lecture Itinérance 2020-2022.
- Département de Saône-et-Loire. Mission action culturelle (MACT).



### Public visé

- Bibliothèques du réseau de la BDSL.



### Calendrier de réalisation

- Dispositif effectif à partir de janvier 2021.



### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de demandes d'aide à la programmation artistique.
- Fréquentation du public / jauge de la salle.
- Réalisation d'un bilan de projet par chaque bibliothèque bénéficiaire du dispositif.
- Retours sur expérience des bibliothèques.

## CHAMPS D'ACTION

### animation

### diffusion artistique



Catalogue artistique à destination des bibliothèques de Saône-et-Loire

## CONTEXTE

La BDSL accompagne depuis plusieurs années les bibliothèques du département dans l'organisation d'événements culturels partenariaux. Par ailleurs, de nombreuses bibliothèques proposent déjà un calendrier d'animations, d'expositions et de rencontres et recherchent des propositions artistiques avec un format adapté à l'offre qu'elles développent déjà en termes de programmation.

L'accueil de créations de qualité dans les bibliothèques peut être impulsé et encouragé par un soutien financier ainsi qu'un éventuel accompagnement au montage de projet.

## ACTION

*Tadam !* est conçu comme un nouveau dispositif départemental de diffusion et de programmation artistique. Il se présente comme un catalogue biennal de dix spectacles de qualité, programmables par les bibliothèques du réseau et subventionnés par le Département. Ces propositions artistiques sont choisies en priorité parmi les spectacles déjà bénéficiaires d'une aide à la création du Département, petites formes ou adaptables afin de pouvoir être diffusés dans tous types de lieux.

Le catalogue *Tadam !* est diffusé en ligne sur le site internet de la BDSL mais aussi en version imprimé pour les bibliothèques du réseau.

La Bibliothèque départementale valide les demandes des bibliothèques au fur et à mesure de leur réception. Elle accompagne chaque bibliothèque qui le souhaite dans le montage du projet et l'organisation globale de l'évènement.

Le Département verse une aide financière aux bibliothèques partenaires, à hauteur de 50 % du coût global avec un coût compris entre 300 et 1 000 euros environ pour la bibliothèque organisatrice.



## OBJECTIFS

- Favoriser le dynamisme culturel des bibliothèques.
- Faire rayonner la culture, notamment dans des secteurs géographiques où la bibliothèque est le seul équipement culturel.
- Professionnaliser les équipes bénévoles et salariées.
- Accompagner les projets culturels émergents des territoires.
- Sensibiliser à la culture et au spectacle vivant.
- Améliorer le cadre de vie des habitants.



## MOYENS

- Budget annuel prévu pour financer le dispositif : 13 000 €.



Céline Harlingue@Scènes en Seine

## Action n°22

### Prêt de matériel d'animation



#### Pilote

- **BDSL - Service Action culturelle et animation**



#### Public visé

- Bibliothèques du réseau de la BDSL.



#### Calendrier de réalisation

- À compter de 2021.
- En flux courant selon budget, projets de service et labellisation BNR.



#### Indicateurs d'évaluation

- Évolution du nombre de supports, type de matériel acquis dans l'année et usages envisagés.
- Nombre de réservations.
- Retour des bibliothèques :
  - Facilité d'installation, utilisation.
  - Facilité de réservation (disponibilité, formulaire).
  - Qualité technique.
- Retour en interne BDSL :
  - Gestion installation, transport.
  - Capacité de stockage

#### CHAMPS D'ACTION

animation

collection

petite ingénierie

#### CONTEXTE

La BDSL développe une double dynamique en matière d'animation du territoire, d'une part avec le développement de la collection de supports d'animation mis à leur disposition pour les actions de médiation ou les événements qu'elles organisent et d'autre part à travers la mise en place de dispositifs de soutien de l'action culturelle dans les bibliothèques du réseau. Dans ce cadre, elle oriente ses propositions autour de la programmation de spectacles avec le catalogue *Tadam* (cf. fiche action 21), d'expositions artistiques (cf. fiche action 15), de projections cinéma, notamment à l'occasion du *Mois du film documentaire* (cf. fiche action 20), d'animations numériques avec le festival *Sans décoder ?!* devenu itinérant (cf. fiche action).



L'organisation d'événements de qualité dans les bibliothèques peut être impulsée et encouragée par un soutien technique et la fourniture de matériels spécifiques, souvent absents des équipements en raison de leur usage très ponctuel et de l'investissement relatif qu'ils représentent.

## ACTION

Pour dynamiser et soutenir la programmation d'événements culturels dans les bibliothèques, la BDSL souhaite développer un parc de petit matériel technique en marge de la collection de supports d'animation qu'elle met à disposition de son réseau.

Dès janvier 2021, elle met en service des matériels tels qu'un système de sonorisation portable monobloc avec connexion Bluetooth, un vidéoprojecteur, un ordinateur portable équipé d'un lecteur DVD et un écran sur trépied pour projections cinéma sur grand écran, des panneaux d'exposition pour concevoir et mettre en œuvre des expositions modulaires à l'aide de cloisons de séparation, des pupitres ou encore des coussins pour installer plus confortablement le public jeunesse, etc.

Chacune de ces propositions est mise à disposition sur réservation et selon les mêmes modalités de prêt que l'ensemble des supports d'animation, ou au cas par cas sur envoi d'un formulaire dédié.

Sur le site internet de la BDSL, elles sont répertoriées dans le même catalogue que les autres supports mais font aussi l'objet d'une deuxième entrée avec la création d'une rubrique dédiée dans le menu *Animer*.

Ce parc de petit matériel technique continuera à se développer en lien avec les propositions artistiques Tadam, les actualités de programmation de la BDSL (Salons, Mois du film documentaire...), les partenariats engagés, etc. Par ailleurs, la BDSL recensera avec attention les besoins des bibliothèques du réseau, mais aussi les propositions déjà mises en place par d'autres bibliothèques départementales.



## OBJECTIFS

- Donner aux bibliothèques les moyens de programmer des événements culturels nécessitant des moyens techniques dont elles ne disposent pas.
- Mutualiser l'usage de petits matériels techniques utilisés très ponctuellement par chaque bibliothèque.



## MOYENS

- À l'heure actuelle valeur du parc 17 000 €.
- Acquisition progressive de nouvelles compétences techniques.
- Définition de critères techniques simples pour une présentation possible en interne et une mise en service autonome dans les bibliothèques.
- Choix de matériel transportable.



## Action n°23

## Candidature de la BDSL pour l'obtention du label BNR (Bibliothèque numérique de référence)

Pilote

- BDSL - Développement du numérique

Partenaires et ressources internes / externes

- État. Ministère de la Culture. Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté (DRAC).

Public visé

- Bibliothèques de Saône-et-Loire.
- Habitants du département.

Calendrier de réalisation

- Septembre 2020 : l'Assemblée départementale autorise le Président à déposer un dossier de candidature de labellisation, auprès du ministère.
- Juin 2021 : réponse positive du ministère qui confirme l'obtention du label.
- De juin 2021 à 2023 : déploiement des actions.
- 2023 : évaluation du dispositif.

Indicateurs d'évaluation

- Validation par l'assemblée départementale : Oui
- Validation par le ministère : Oui
- Bilan quantitatif et qualitatif, évaluation de chacune des actions menées dans le cadre du dispositif.

## CHAMPS D'ACTION

institutionnel  
numérique

## CONTEXTE

Mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication en 2010, pour prendre en compte l'évolution des besoins et des pratiques des usagers à l'heure du numérique, le label « Bibliothèques Numériques de Référence » (BNR) est un dispositif indispensable pour toute collectivité qui souhaite marquer son engagement dans le numérique. Créé en 2010 par le Service Livre et lecture du Ministère de la culture, il réunit aujourd'hui quarante bibliothèques en France dont dix bibliothèques départementales. Ce programme s'appuie principalement sur l'attribution par le ministère d'un label reconnaissant à la collectivité la qualité du projet présenté, un dispositif de financement important de l'État par mobilisation pluriannuelle de la Dotation globale de décentralisation (DGD), et enfin, un travail de mise en réseau et d'accompagnement technique du projet par les services de l'État.

## ACTION

Le Département souhaite se munir d'un projet pluriannuel innovant de modernisation de la BDSL et de ses services en ligne, sur son réseau et plus largement auprès des citoyens du département. Le soutien de l'État à travers l'obtention du label BNR permettra d'atteindre cet objectif et de mener des projets ambitieux au service des citoyens. L'obtention de ce label sera aussi une reconnaissance du travail produit par l'équipe de la Bibliothèque départementale et un réel encouragement dans la poursuite des missions qu'elle se donne.

Le dossier de candidature de la BDSL a été déposé sur la base de la stratégie numérique autour de l'accès aux ressources, l'inclusion, la citoyenneté numérique et l'innovation. Il est aussi en cohérence avec les attentes du ministère de la Culture dans le cadre d'une labellisation BNR.

A ce titre, la BDSL propose de mettre en place six actions, dont chacune fait l'objet d'une fiche spécifique dans ce dossier :

- La création d'une plateforme départementale de ressources numériques.
- Favoriser l'inclusion numérique à travers le déploiement d'une offre itinérante numérique.
- Le développement et le renouvellement des outils numériques pour l'ingénierie culturelle.
- Le renouvellement de l'offre numérique pour les supports d'animation.
- Le développement d'une action culturelle numérique avec le festival *Sans décoder ?! Itinérant*.
- La création d'un tiers-lieu d'innovation, espace de partage, de savoirs et de savoir-faire.



## OBJECTIFS

- Développer une offre en ligne diversifiée, de qualité et accessible à tous :
- Participer à l'inclusion numérique des publics les plus éloignés :
- Sensibiliser et développer la citoyenneté numérique :
- Innover, imaginer et interroger le monde de demain.



## MOYENS

- Un chef de projet et un collectif au sein de la BDSL pour la constitution du dossier.
- Un budget ambitieux pluriannuel dans le domaine du numérique.
- Un travail en partenariat avec les services de l'État.

## Action n°24

## Développement d'une collection de supports d'animation numériques

Pilote

- BDSL - Service Action culturelle et animation et Service Développement numérique

Partenaires et ressources internes / externes

- État. Ministère de la Culture. Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du label Bibliothèque numérique de référence (BNR).
- Département de Saône-et-Loire. Direction des services informatiques (DSID) et Lab71.
- Réseau Canopé (Mâcon).

Public visé

- Bibliothèques de Saône-et-Loire.
- Tout public dès 3 ans.

Calendrier de réalisation

- 2021 à 2023 dans le cadre du calendrier prévisionnel BNR.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réservations.
- Nombre de bibliothèques répondant aux appels à projet en lien avec le numérique (ex : Sans décoder ?!) ou à l'offre de formations dédiée à ces nouveaux usages.

## CHAMPS D'ACTION

animation  
médiation  
numérique

## CONTEXTE

Le numérique a progressivement investi les champs de l'action culturelle, de l'animation et de la médiation.

Par le biais du catalogue des supports d'animation mais aussi sous l'impulsion des différentes éditions du festival *Sans décoder ?!* et au gré des dernières innovations, la BDSL a développé un parc matériel numérique important

La majeure partie de ce matériel est prêtée aux bibliothèques pour leurs actions culturelles et numériques, essentiellement sous forme de malle d'animations. Elle propose aujourd'hui une collection de 18 supports d'animation numériques répondant à des usages diversifiés avec quatre consoles de jeux vidéo, des tablettes sur environnement Android et Apple (Ipad) équipées de sélections d'applications, des liseuses proposant des œuvres issues du domaine public, des robots de programmation éducatifs pour permettre aux plus jeunes de s'initier au codage en développant leur esprit logique, leur créativité, le travail en groupe. La BDSL a également fait l'acquisition d'une exposition interactive *Observons les oiseaux*, ou encore, propose une malle de livres jeunesse fonctionnant avec la réalité augmentée.

Pour accompagner les bibliothécaires du réseau dans la prise en main de ces nouveaux outils d'animation et de médiation numérique, la BDSL programme régulièrement des actions de formation en partenariat avec Canopé, ou bien animées directement par l'équipe de la bibliothèque à l'occasion des Openbib.

## ACTION

Les supports d'animation doivent être régulièrement renouvelés et tout spécialement les supports dotés d'outils numériques, très rapidement obsolètes. La plupart de ces malles numériques a donc été constituée ou réactualisée au cours de l'année 2020 afin de mieux répondre aux demandes des bibliothèques. Dans le cadre du label BNR, la BDSL entend poursuivre de manière conséquente ces efforts de développement d'une offre numérique ressource pour les actions d'animation et de médiation du réseau, en renouvelant et en étoffant le parc de matériel numérique, mais aussi en élargissant le champ des propositions.

Le renouvellement du matériel numérique prévoit l'acquisition de nouveaux modèles de tablettes et liseuses, consoles de jeux vidéo nouvelles générations, nouveaux robots éducatifs et programmables et leurs accessoires (puzzle avec bande noire pour Robot Ozobot, labyrinthe pour robot Thymio), matériel de modélisation pour Fablab (graveur, découpe laser), expositions numérique ou en réalité augmentée, le renouvellement de la malle de programmation (carte Arduino, Kit d'invention Makey Makey, cartes micro:bit), ou encore l'acquisition de livres en réalité augmentée pour la création et le rafraîchissement des malles thématiques.

En parallèle, de nombreuses pistes sont aussi envisagées pour accroître l'offre numérique de la BDSL. Le parc actuel de jeux vidéo s'adresse pour l'essentiel au public des adolescents et des adultes, plus rarement aux préadolescents et aux enfants. L'un des axes de la nouvelle politique d'acquisition des prochaines années prévoit d'orienter l'acquisition de jeux vidéo en direction du public des 8 à 12 ans pour rétablir l'équilibre.

L'acquisition de matériel itinérant de type fablab sera également envisagé, en lien avec les projets d'inclusion numérique du Département. Le troisième axe sera dédié à la création d'outils de communication avec l'achat d'une caméra et d'un micro visant un double objectif : la promotion des bibliothèques du réseau et la création de tutoriels.

Ces acquisitions demanderont un temps de prise en main du matériel et l'organisation de journées de formation destinées à la fois aux agents de la BDSL mais également aux bibliothécaires du réseau.



## OBJECTIFS

- Adapter le matériel (et les outils) aux enjeux et usages actuels.
- Favoriser l'expérimentation de nouveaux services et l'esprit d'ouverture.
- Instaurer une culture numérique sur le réseau.



## MOYENS

- Labellisation BNR.



## Action n°25

### La BDSL, tiers-lieu d'innovation



#### Pilote

- **BDSL - Direction**



#### Partenaires et ressources internes / externes

- État. Ministère de la Culture. Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du projet de labellisation BNR de la BDSL.
- Association des bibliothécaires départementaux.

Et au sein du Département de Saône-et-Loire :

- Direction générale (DG), Direction générale adjointe aux solidarités (DGAS), Direction du patrimoine et des moyens généraux (DPMG), Direction des ressources humaines et relations sociales (DRHRS), Mission coordination et fonctions transversales (MCFT), Direction de la communication.



#### Public visé

- En priorité :
  - Autres Directions et agents du Département de Saône-et-Loire, en particulier Direction générale adjointe aux solidarités (DGAS).
  - Bibliothécaires du réseau.
- Réseaux d'inclusion et partenaires sociaux ou associatifs.



#### Calendrier de réalisation

- Échéance : 2024.

#### CHAMPS D'ACTION

innovation  
bâtiment  
management

#### CONTEXTE

Un des trois grands axes du prochain PDLP étant le développement sur son propre réseau de bibliothèques « troisième lieu », la Bibliothèque de Saône-et-Loire se doit d'expérimenter les nouveaux services des bibliothèques et d'avoir elle aussi un public d'usagers au sein de ses locaux. C'est ainsi qu'elle a naturellement répondu à l'idée initiée par le Département de Saône-et-Loire de créer un tiers-lieu d'innovation pour les agents de sa collectivité.



#### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réservations de l'espace.
- Usagers.
- Fréquentation.
- Evaluation quantitative.

## ACTION

Le tiers-lieu d'innovation doit être pensé comme une sorte de laboratoire, un espace adaptable à chaque usager. Aussi, il devra, dans le cas de la BDSL, répondre aux besoins des agents du Département mais aussi aux bibliothécaires du réseau lors de formation ou de travail en groupe.

Le périmètre de ses missions, en fonction de l'importance qui lui sera donnée, pourra ainsi permettre de :

- **Fédérer** lors de l'organisation de séminaires d'équipe ou de co-développement.
- **Faire émerger des besoins** : et imaginer des solutions.
- **Apprendre** : en accueillant des formations, en étant un centre de ressources, et en proposant des outils.
- **Construire ensemble** lors de projets transversaux.
- **Inventer** avec des ateliers de design de service.
- **Débattre** sur des sujets d'actualités professionnelles et sociétales.

Ce tiers lieu nécessite un espace dédié, du matériel adapté (modulable, équipement informatique et numérique, matériel d'animation et de création) et des moyens humains pour l'accueil, la gestion et l'animation. Il nécessite également des contenus d'animation (supports, techniques, outils projet, design de service, etc.) et des ressources (les collections de la BDSL en accès libre et du service documentation sur demande).

L'espace se vaudra convivial, favorisant l'échange et la création avec des fonctions multiples : lieu d'expérimentation et de co-construction où le numérique aura toute sa place, espace neutre de rencontre entre agents et bibliothécaires d'horizons différents, espace de visio-conférence et de formation : un espace multiple qui s'adaptera aux différents besoins et configurations. On peut donc définir le futur tiers-lieu de la BDSL à la fois comme un lieu à mi-chemin entre l'espace coworking et le fablab, un lieu ouvert pour fédérer, apprendre, former, débattre, inventer, construire ensemble ...

Le projet devra s'inscrire dans une démarche environnementale ambitieuse en lien avec le plan environnement lancé par le Département en 2020.



## OBJECTIFS

- Mettre à disposition des agents un espace neutre, isolé du lieu de travail quotidien, et favorisant la créativité.
- Créer une culture départementale de l'innovation et de la créativité.
- Favoriser la collaboration interservices.
- Inscrire la démarche innovation et créativité dans les nouveaux enjeux des bibliothèques.



## MOYENS

- Ce tiers-lieu d'innovation nécessite de moderniser l'espace physique de la BDSL pour en faire un lieu d'expérimentation aménagé et décloisonné (travaux, mobilier), mais également une animation de cet espace (Ressources humaines).
- Des investissements importants seront envisagés pour disposer de moyens de communication vidéo et informatiques récents ou innovants dans le cadre du label BNR.
- Un programme de formations et du temps humain dédié.

## Action n°26

# Plateforme départementale de ressources numériques



### Pilote

- **BDSL - Direction et Service informatique et numérique**



### Partenaires et ressources internes / externes

- Département de Saône-et-Loire. Direction des services informatique (DSIIG).
- Toutes les bibliothèques du département.
- Éditeurs de logiciel.



### Public visé

- Tous les habitants de Saône-et-Loire inscrits ou non dans une bibliothèque.
- Les bibliothèques de Saône-et-Loire.
- Les acteurs sociaux et culturels du département.



### Calendrier de réalisation

- Fin 2021 : Mise en place de la solution technique de moissonnage et de lien type SSO sur le site de la BDSL.
- 2022 : Lancement de la plateforme : présentation communication, formation... et Premières conventions avec une commune ou une intercommunalité pour expérimenter la solution d'intégration des ressources sur un portail local.



### Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation du site.
- Statistiques d'utilisation des ressources.
- Enquête de satisfaction.

## CHAMPS D'ACTION

numérique

action culturelle et sociale

## CONTEXTE

La BDSL expérimente depuis 2020 une nouvelle offre numérique, proposée au public sans aucune restriction d'accès. Si certaines des bibliothèques du département se sont également dotées d'outils et de ressources numériques en ligne, de nombreux établissements disposent de capacités humaines et financières souvent insuffisantes au regard de moyens importants nécessaires pour porter des projets d'infrastructures numériques. Les coûts d'investissement et de fonctionnement liés à la proposition de ressources numériques pourraient être mutualisés à l'échelle départementale, pour favoriser le développement d'une offre plus large dans les bibliothèques et organiser son accès pour tous les habitants de Saône-et-Loire.

Par ailleurs, le Conseil national du numérique (CNNum) pointait dès 2016 les effets d'exclusion sociale liée à une dématérialisation des services publics, sans accompagnement humain. Ces difficultés pénalisent « premier lieu les plus précaires pour qui elles sont un facteur de marginalisation supplémentaire ». Qu'elles soient départementales, intercommunales ou communales, les bibliothèques publiques peuvent prendre en compte ces enjeux d'inclusion numérique et jouer un rôle moteur dans la production et la mise à disposition d'outils de médiation et de compréhension de l'environnement numérique, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique.

## ACTION

Dans le cadre du label BNR (Bibliothèque Numérique de Référence), la BDSL souhaite mettre en place une plateforme de mutualisation des ressources numériques.

Cette structure sera dissociée du site actuel de la BDSL, ce dernier proposant des services professionnels à destination de son réseau.

Les bibliothèques pourront utiliser les ressources numériques disponibles sur la plateforme en complément de leurs offres, soit dans leurs locaux (tablette proposant la presse en ligne, atelier linguistique...) soit en les proposant pour des usages privés. Pour les bibliothèques disposant de portails, un système d'intégration et d'accès aux ressources numériques sans nouvelles identifications des usagers sera proposé par la BDSL, chaque bibliothèque devant mettre en place la solution technique sur son site. Un système de co-financement adapté aux différents types d'établissements permettra de pérenniser ce service proposé par la BDSL.

L'accès aux ressources sera lié à la création de comptes individuels par les usagers sur la plateforme et conditionné à leur inscription à une bibliothèque du département. Toute personne pourra créer un compte directement sur le site, les comptes seront ensuite validés par une bibliothèque du réseau choisie lors de l'inscription.

Dans un second temps, il est envisagé de proposer sur cette plateforme d'autres services liés à l'inclusion numérique. Elle pourra dans ce cas proposer et valoriser des outils et informations contribuant à lutter contre la fracture numérique, notamment par la proposition de contenus éditoriaux spécifiques, de ressources liées à l'apprentissage du numérique ou des outils de géolocalisation permettant d'identifier les lieux « connectés » proche de chez soi.



## OBJECTIFS

- Renforcer l'offre de ressources numériques et la promouvoir.
- Mutualiser les coûts.
- Faciliter l'égalité d'accès au numérique.
- Permettre aux bibliothèques d'accompagner les nouveaux besoins de leurs lecteurs en matière de savoirs et de contenus.



## MOYENS

- Plan de financement reposant sur :
  - une prise en charge complète de la mise en œuvre et des abonnements par le Département pour les communes de moins de 10 000 habitants.
  - un co-financement de la part des collectivités partenaires.
- Une contractualisation triennale avec la signature de conventions spécifiques.
- Du personnel dédié au projet à la BDSL : montage, suivi, accompagnement des bibliothèques.
- Une communication et une identification claire (nom du site).

## Action n°27

## Sans décoder ?! Festival numérique itinérant dans les bibliothèques

Pilote

- BDSL - Service Action culturelle et animation et Service Développement numérique

Partenaires et ressources internes / externes

- État. Ministère de la Culture. Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté.
- Différents partenaires privés ou publics, locaux, départementaux, régionaux ou nationaux
- Département de Saône-et-Loire. Direction des services informatiques (DSIIG).
- Bibliothèques de Saône-et-Loire.

Public visé

- Bibliothèques de Saône-et-Loire et leurs publics.
- Habitants de Saône-et-Loire.
- En particulier : public scolaires, jeune public, public sénior, public en difficultés sociales, public familial, étudiant, publics éloigné des cultures numériques (prévention de l'illectronisme).

Calendrier de réalisation

Pour la 3<sup>ème</sup> édition du festival en octobre et novembre 2021 :

- Octobre 2020 à février 2021 : élaboration de l'appel à projet et programmation d'ensemble.
- Mai et Juin 2021 : validation des dossiers et finalisation de la programmation.
- Septembre : diffusion des supports de communication.
- Octobre et Novembre 2021 : lancement de Sans Décoder ?! Festival numérique itinérant.

## CHAMPS D'ACTION

numérique  
animation

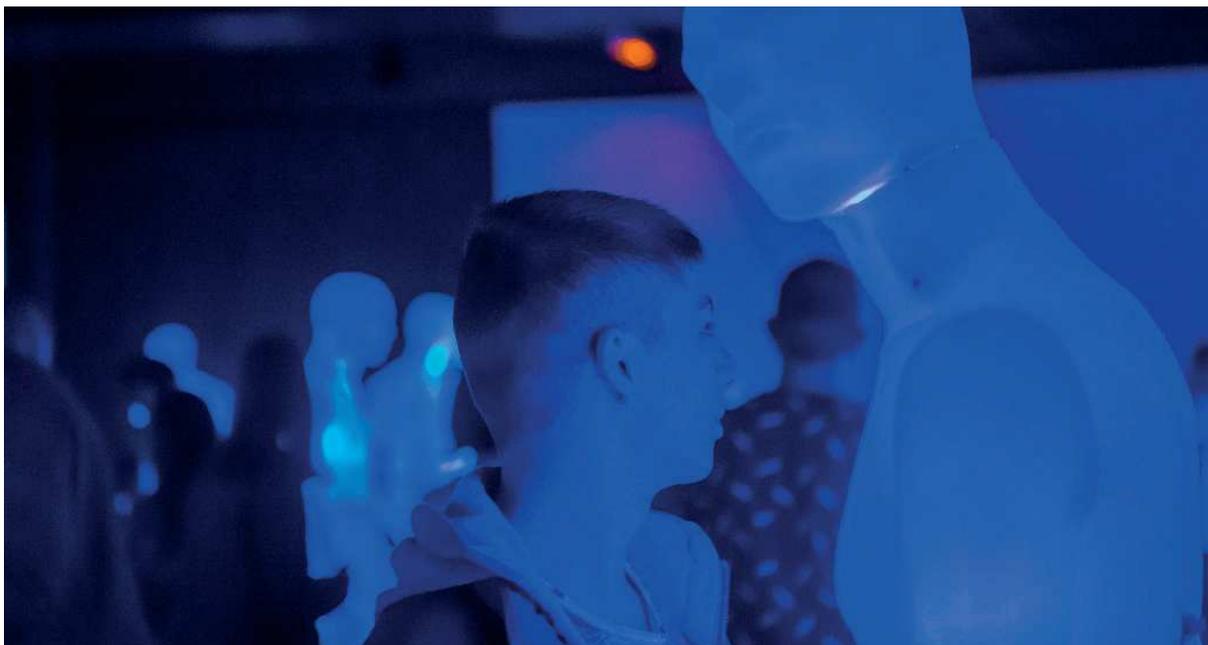
## CONTEXTE

Créé en 2017 par la BDSL et initialement organisé en collaboration avec le Lab71, site de culture scientifique du Département, le festival biennal *Sans décoder ?!* a connu ses deux premières éditions en 2017 et 2019, dans les locaux du Lab 71 avec pour principal objectif un partage le plus large possible des cultures numériques. Trois journées consécutives en accès libre dont une journée dédiée aux scolaires et aux professionnels : conférences, ateliers, rencontres, performances, installations artistiques pour jouer, s'interroger et découvrir le numérique à l'heure où celui-ci réinvente nos espaces de communication et notre quotidien.

En 2020, la BDSL renouvelle le concept du festival en l'inscrivant dans la dynamique du Contrat départemental lecture itinérance (CDLI) signé avec l'Etat la même année, et la candidature au label « Bibliothèque numérique de référence » en 2021.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réponses à l'appel à projet.
- Nombre de séances organisées.
- Fréquentation des évènements par le public.



Les hommes debout © AADN

## ACTION

Pour sa troisième édition, *Sans décoder ?!* devient itinérant : proposition ouverte à toutes les bibliothèques du réseau de lecture publique avec l'ambition de démultiplier sa fréquentation et d'offrir aux habitants un grand temps fort autour des cultures numériques, pendant deux mois consécutifs et dans toute la Saône-et-Loire.

La prochaine édition de *Sans décoder ?!* se déroule en octobre et novembre 2021 sur l'ensemble du département avec l'idée de développer un « territoire numérique », d'explorer toutes les approches possibles, d'inventer des partenariats originaux et d'élaborer des formes d'action culturelle innovantes et diversifiées.

Ce festival donne aux bibliothèques la possibilité de construire des projets d'animations clé en main, avec un double accompagnement, en amont des actions et pendant les événements organisés, sur le mode « formation-action ». L'ensemble des propositions est conçu par la BDSL en lien avec différents partenaires départementaux, régionaux ou nationaux. L'appel à projet est constitué d'une vingtaine de propositions ressources parmi lesquelles les bibliothèques partenaires font le choix d'un événement à organiser sur leur territoire.

Une programmation de dispositifs et d'installations numériques plus conséquentes sera proposée auprès des partenaires identifiés. Acteurs locaux des cultures numériques et équipements culturels du Département sont invités s'ils le souhaitent à s'associer au festival « Sans décoder ?! ».



## OBJECTIFS

- Proposer une programmation d'évènements numériques en bibliothèque et auprès des partenaires pour :
  - Offrir des services innovants aux usagers en soulignant l'importance de la médiation.
  - Valoriser et encourager la mission d'animateur culturel de proximité portée par les bibliothécaires.
  - Attirer de nouveaux publics autour d'animations originales.
  - Contribuer à la lutte contre la fracture du numérique dans les territoires.



## MOYENS

- **Communication** : un site internet et une communication dédiés au festival (affiches, dépliants,...).
- **Budget** : 20 000 € pour l'édition 2021 du festival
- **Moyens humains** :
  - Un agent (0,4 ETP) et un apprenti à plein temps.
  - Une équipe projet au sein de la BDSL (service Informatique et numérique, et bibliothécaires).

## Action n°28

### Service de proximité numérique itinérant



#### Pilote

#### • BDSL - Développement du numérique



#### Partenaires et ressources internes / externes

- Département de Saône-et-Loire. Direction générale adjointe aux solidarités (DGAS), Direction des services informatiques (DSI).
- État. Ministère de la culture. Direction régionale des affaires culturelles Bourgogne Franche-Comté (DRAC BFC), label Bibliothèque numérique de référence (BNR).
- Acteurs institutionnels et partenaires de l'action sociale
- Collectivités territoriales : communes et intercommunalités.



#### Public visé

- Population résidant dans des zones principalement rurales ou ne proposant pas de services liés aux usages du numérique.



#### Calendrier de réalisation

- Mai à août 2021 : achat et aménagement du véhicule, recrutement du médiateur
- Septembre 2021 : prise de poste du médiateur, contact avec les collectivités.
- Octobre 2021 : planning des tournées.
- Novembre 2021 : festival « Sans décoder ?! » itinérant.

#### CHAMPS D'ACTION

inclusion numérique  
de proximité

médiation numérique  
accès aux droits

#### CONTEXTE

De nombreuses personnes sont confrontées à la dématérialisation des services publics, particulièrement en matière d'accès aux droits et de recherche d'emploi, ce qui est un réel frein à l'insertion sociale et professionnelle. Le non accès aux équipements informatiques creuse les inégalités sociales et économiques, et contribue à l'exclusion des personnes fragiles.

La cartographie élaborée suite à l'enquête lancée par le Département à l'été 2020 a révélé que certaines zones de Saône-et-Loire ne proposent pas ou très peu de services liés aux usages du numérique. Pour tenter de résoudre cette difficulté, il est proposé de créer un nouveau service de proximité numérique itinérant qui irait au-devant des usagers dans les zones principalement rurales ou ne proposant pas de services liés aux usages du numérique.



#### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de demandes de la part des communes.
- Nombre d'usagers ayant utilisé le service.
- Retour qualitatif des services sociaux dont les usagers ont eu accès au service.

## ACTION

Il s'agit de développer un service de proximité numérique qui interviendra à la demande des collectivités locales, dans le cadre de tournées programmées, pour aller à la rencontre des publics dans les zones où l'accès aux services numériques est le plus compliqué, en raison d'un déficit d'équipement ou de problèmes de mobilité. Ce nouveau service s'adresse à toute personne qui a besoin d'aide pour accéder à des services dématérialisés : pour accomplir une démarche administrative auprès d'une administration ou d'un opérateur de service public (CAF, Pôle emploi, CPAM, MSA, CARSAT, impôts...) ou pour accéder à un service essentiel de la vie quotidienne (transport, logement, énergie...). Il permet aussi aux usagers d'acquérir des compétences de base à travers une offre de formation adaptée et d'accéder aux multiples facettes de la culture numérique. Trois offres seront proposées

- Un service de médiation numérique ponctuel, pour l'accompagnement aux démarches administratives, l'impression d'un document, une recherche d'information, etc.
- Des ateliers d'initiation ou de perfectionnement aux usages du numérique, organisés sur plusieurs sessions pour un même groupe d'apprenants (jusqu'à 10 personnes), afin de gagner en assurance et en autonomie.
- Une sensibilisation à la culture numérique, grâce à des outils de médiation culturelle adaptés, favorisant l'expérimentation, comme l'initiation à la programmation et à la fabrication numérique, actions événementielles proposées en lien avec les bibliothèques et points lecture du territoire. Une sélection de livres au contenu « simple et rapide à lire » sera également proposée en complément de collections numériques.

Animé par un **médiateur numérique départemental**, ce service mêle étroitement inclusion numérique, culture et tissage de lien social et participe à rompre l'isolement des personnes éloignées.

L'**équipement numérique** est constitué d'ordinateurs portables, de tablettes, d'un vidéoprojecteur, d'une imprimante multifonction, d'une imprimante 3D, d'une découpeuse vinyle, ainsi que des outils nécessaires à la connexion internet (de préférence depuis le réseau du lieu d'accueil, ou en 4G).

Ce véhicule se déplace **dans les zones principalement rurales ne proposant pas de services liés aux usages du numérique**. Il ne fait en aucun cas concurrence aux offres de services locales déjà implantées. **Un lieu d'accueil** (salle communale, bibliothèque...) doit être mis à disposition par la collectivité d'accueil pour installer le matériel et accueillir le public.



## OBJECTIFS

- Améliorer l'accès aux droits, par l'accompagnement aux démarches administratives dématérialisées.
- Répondre aux besoins d'acquisition de compétences, par des cycles de formations adaptés aux publics dans les zones ne disposant pas d'une offre existante.
- Développer des actions culturelles pour une sensibilisation à la culture numérique.



## MOYENS

- Le service numérique itinérant est soutenu par l'État à travers plusieurs dispositifs :
  - la Dotation globale de décentralisation ;
  - le label Bibliothèque numérique de référence (BNR) ;
  - la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

## Action n°29

# Atlas des actions menées par les bibliothèques en direction de publics spécifiques



### Pilote

- **BDSL - Mission Développement des publics et actions transversales**



### Partenaires et ressources internes / externes

- BDSL - Mission ingénierie et formation et référente SCRIB pour l'Observatoire de la lecture publique.
- Département de Saône-et-Loire :
  - Direction des systèmes d'information et du digital (DSID). Unité d'information géographique.
  - Direction du patrimoine et des moyens généraux (DPMG). Service des éditions départementales.



### Public visé

- Équipe BDSL : référents territoriaux de la BDSL, porteurs de projets en direction d'un public spécifique, responsables des collections (développement de collections accessibles pour els publics éloignés de la lecture).
- Bibliothèques du réseau.
- Services sociaux ou éducatifs du Département : DGAS, TAS, DEF, DCJS.
- Établissement sociaux, médicaux, etc.



### Calendrier de réalisation

- 2021 : Collecte d'informations et construction du projet.
- 2022 : Première version de l'atlas.
- 2023 : Diffusion de l'atlas auprès des professionnels intéressés.
- Mise à jour annuelles.

### CHAMPS D'ACTION

ingénierie  
publics spécifiques  
statistiques  
partenariats

### CONTEXTE

Les bibliothèques du réseau développent de nombreux partenariats locaux avec les établissements accueillant du public situés sur leurs territoires. Les ressources qu'elles proposent sont souvent méconnues des travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département qui ignorent parfois le potentiel qu'elles peuvent représenter dans l'accompagnement de leurs publics.

Un certain nombre de données statistiques issues des rapports annuels des bibliothèques permettent d'établir un premier inventaire d'actions engagées par les bibliothèques du département vis-à-vis des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), des services de Protection maternelle et infantile (PMI), des Relais d'assistantes maternelles (RAM), des centres sociaux, des établissements scolaires, des centres d'apprentissage ou de formation, des hôpitaux, des établissements accueillant des personnes handicapées, centre pénitentiaire, etc. En revanche, il existe peu de données sur la typologie et la qualité des actions menées, le nombre de personnes touchées, le nombre de partenariats engagés, etc.

## ACTION

Cartographier l'existant permettrait de dresser un portrait de ce pan d'activité des bibliothèques à l'échelle du département, de repérer les établissements actifs dans ce domaine, les partenariats déjà en cours à l'échelon local, pour mieux répondre aux attentes des partenaires de la BDSL, mettre en relation bibliothèques du réseau et structures ou professionnels desservant des publics spécifiques, mais aussi repérer des manques, imaginer des leviers d'action.

Pour pouvoir exploiter les données de base déjà collectées annuellement auprès des bibliothèques du réseau, cet atlas professionnel se fondera sur la typologie des établissements et des actions, utilisée pour la saisie des rapports annuels d'activité pour aboutir à la production de cartes plaçant en regard bibliothèques et structures partenaires comme les maisons de retraites et Ehpad, les établissements médico-sociaux, les hôpitaux, les centres sociaux et Maisons départementales des solidarités (MDS), les centres de loisirs, les services petite enfance et les crèches, les écoles maternelles et primaires, les collèges, les lycées et universités, les services de l'emploi, le centre pénitentiaire... L'atlas pourra aussi être enrichi d'une carte des bibliothèques proposant un service de prêt à domicile ou disposant d'un Espace Facile à lire, etc.

À plus long terme, cette cartographie pourrait donner lieu à la réalisation d'outils de collecte de données en prévision de la mise à jour suivante ou d'enquêtes plus ciblées, menées auprès des bibliothèques ou des établissements ciblés (par exemple : les crèches) pour aboutir à une connaissance plus qualitative des actions et des partenariats en cours.



## OBJECTIFS

- Améliorer la lisibilité / visibilité des partenariats/actions en cours.
- Visualiser l'adéquation / le différentiel entre établissements implantés localement et les actions ou partenariats menés par les bibliothèques.
- Créer des outils qui facilitent la mise en connexion des établissements ou des services départementaux avec les bibliothèques implantées à proximité.
- Mieux situer l'action de la BDSL : choix de niveaux d'intervention à privilégier : impulsion d'une dynamique, promotion de la lecture.



## MOYENS

- Repérage des cartes ou données déjà disponibles (SIG, Intranet, etc.).
- Lister des établissements avec mention du code INSEE de la commune pour géolocalisation.
- Tri statistique des données recueillies dans les rapports d'activité des bibliothèques de l'année concernée.

## Action n°30

# Création d'espaces « Facile à lire » dans les bibliothèques



### Pilote

- BDSL - BDSL. Service informatique et numérique



### Partenaires et ressources internes / externes

- Département de Saône-et-Loire. Territoires d'action sociale (TAS), etc.
- Bibliothèques volontaires présentes sur le périmètre expérimental « Territoires 100 % inclusifs » : Tournus Mâcon Cluny.
- Travailleurs sociaux, réseaux de lutte contre l'illettrisme, acteurs associatifs, institutionnels
- Le ministère de la Culture, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL).



### Public visé

- Bibliothèques du réseau de la BDSL.
- Publics éloignés de la lecture.
- Publics en situation d'illettrisme.
- Publics souffrant d'un handicap cognitif.



### Calendrier de réalisation

- Fin 2020 : présentation du projet, appel à participation, réunions préparatoires.
- Janvier à mars 2021 : installation des espaces dans les bibliothèques pilotes
- Septembre 2021 : première évaluation.
- Mars 2022 : deuxième évaluation.
- 2022 : Bilan global en vue d'une éventuelle généralisation de ces espaces dans les bibliothèques à l'échelle du département.

## CHAMPS D'ACTION

### lutte contre l'illettrisme publics éloignés de la lecture collections



### Indicateurs d'évaluation

- Statistiques de prêts.
- Statistiques sur les inscriptions.
- Statistiques sur l'évolution des fonds.
- Nombre de professionnels salariés ou bénévoles formés.
- Nombre et implication de partenaires extérieurs aux bibliothèques.
- Élément d'enquête auprès des personnes concernées.
- Bilan financier.

## CONTEXTE

Destiné à favoriser la venue en bibliothèque de publics éloignés de la lecture, le dispositif « Facile à lire » se déploie aujourd'hui à l'échelle nationale et européenne. Inscrit dans une démarche de labellisation, il propose de nombreuses recommandations pour accompagner les bibliothèques dans leurs démarches de mise en place d'espaces « Facile à Lire » comme outil de lutte contre l'illettrisme et les exclusions.

Il s'agit d'ouvrir les collections des bibliothèques aux publics ayant une difficulté particulière avec la lecture : personnes en situation d'illettrisme, d'éloignement de l'écrit, adultes très âgés, personnes hospitalisées, sourdes, dyslexiques, en situation de handicap mental, etc. Dans cette dynamique, la bibliothèque repère dans l'édition et dans son fonds les livres accessibles à des « faibles lecteurs », les met en scène de manière attractive dans ses locaux, met en place des partenariats susceptibles d'amener les publics concernés et de créer un vrai contact avec eux. « Constituer un fonds Facile à lire est donc un levier qui réinterroge toutes les pratiques des bibliothécaires. »

La BDSL participe à cette dynamique dès 2020 en indexant certains des documents de son catalogue avec une occurrence « Facile à lire », pour un repérage de ces ouvrages dans les collections. Elle a aussi organisé un temps de sensibilisation sur le handicap cognitif à l'occasion de la promotion de la ressource en ligne IGERIP, qui propose des approches cognitives adaptées à certains handicaps d'apprentissages, ce qui lui a permis de développer des contacts avec des acteurs médico-sociaux du Mâconnais.

## ACTION

La BDSL organise le déploiement dès 2021 de quatre espaces « Faciles à lire ». Les bibliothèques de Clessé, Igé, Tournus et Trambly sont retenues pour une première expérimentation pilote, avec une prise en charge complète de l'opération par la BDSL pour la constitution des collections, la signalétique et la création d'un mobilier communicant et adapté, réalisé par l'atelier d'insertion professionnelle Arc-en-Ciel, implanté à Montceau-les-Mines. Ces espaces sont clairement identifiés « Facile à lire ». Dans un cadre accueillant, ils proposent de manière agréable et légère une cinquantaine de documents publiés dans des éditions adaptées.

La BDSL accompagne chacune des bibliothèques dans la définition, la construction et la formalisation de son

projet : diagnostic de territoire, identification des publics, des acteurs, des collections déjà existantes. La mise en place d'un espace « Facile à lire » est encadrée par la signature de la charte « Facile à Lire » par chaque bibliothèque pilote.

La BDSL développe aussi des outils autour du projet, notamment en matière de formation des équipes, avec la programmation d'une première session en visio-conférence, animée par Françoise Sarnowski intitulée Concevoir et faire vivre un espace « Facile à lire ». Ce temps d'information est aussi un temps de rencontre et d'échange sur les différentes expériences en cours dans les quatre bibliothèques concernées. La création en ligne sur INTERSTIS d'une plateforme collaborative ouverte aux différents partenaires leur offre la possibilité de partager et mutualiser leurs informations. Enfin, la BDSL organise des réunions locales ou globales pour accompagner l'évolution du projet.

Pour les bibliothèques qui souhaiteront se joindre ensuite à l'expérience, les dépenses liées à la mise en œuvre de ce projet seront éligibles dans le cadre des dispositifs de subvention en petite ingénierie.



### OBJECTIFS

- Favoriser et organiser la venue dans les bibliothèques des publics éloignés de lecture à travers des opérations de médiation et de communication.
- Mise en place de 5 à 8 projets expérimentaux distincts en partenariat avec des bibliothèques volontaires sur le périmètre retenu pour l'expérimentation « Territoire 100 % inclusif ».
- Par la suite, adaptation et ouverture du dispositif à l'ensemble des bibliothèques du département.



### MOYENS

- Budget 2020 pour les quatre bibliothèques participant à l'expérimentation :
  - 3 000 € achat de document.
  - 5 000 € mobiliers.
  - 500 € signalétique et communication.
- Mobilisation du personnel de la BDSL et des bibliothèques du réseau.

## Action n°31

# Lecture en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)



### Pilote

- **BDSL - Gestion des collections et politique documentaire**



### Partenaires et ressources internes / externes

- État. Ministère de la Culture. Direction des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté (DRAC)
- Département de Saône-et-Loire. Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées (DAPAPH).
- Partenaires pressentis : Centre national du livre (CNL), Caisse Régionale d'Assurance Maladie, les caisses de retraites, la Fondation Caisse d'Épargne (Semaine bleue), l'Association Lire et Faire Lire.



### Public visé

- Personnes résidant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de Saône-et-Loire.



### Calendrier de réalisation

- Novembre 2020 : lancement de l'appel à projets.
- Décembre 2020 : acquisition des ouvrages.
- Mars 2021 : livraison des ouvrages.
- Fin 2021 : enquête de satisfaction.
- 2022 : réflexion et définition des suites à donner à cette action.

### CHAMPS D'ACTION

## collections

personnes âgées ou handicapées dépendantes



### Indicateurs d'évaluation

- Enquête de satisfaction aux Ehpad bénéficiaires de l'opération

## CONTEXTE

La BDSL contribue à chaque fois que possible à enrichir de ses propositions les actions de la Direction de l'autonomie du Département (participation au catalogue culturel départemental diffusé sur la plateforme Culturavie en 2016 ou Salon Evoluviés en 2017, etc.). Elle ne dispose pas actuellement d'une offre spécifiquement développée à l'usage des résidents des Ehpad du territoire mais répond aux demandes ponctuelles de ces établissements, notamment avec la mise à disposition de supports d'animation adaptés.

Elle développe par ailleurs un fonds de livres dits « large vision ». Ce type d'ouvrages, spécifiquement conçus pour un confort de lecture avec de gros caractères, permet notamment aux personnes âgées de pouvoir continuer à lire et découvrir de nouveaux romans. Cette collection est diffusée auprès du réseau de bibliothèques de la BDSL qui souvent développent des partenariats locaux et desservent elles-mêmes les établissements implantés sur leurs territoires respectifs.

En octobre 2020, dans un contexte de crise sanitaire et de fort isolement des personnes âgées, le Département met à disposition de 64 établissements et services d'aide et d'accompagnement, des tablettes numériques pour maintenir le lien entre les personnes et leurs familles (425 tablettes distribuées).

## ACTION

Fin 2020, afin de faire face à l'impact de la crise sanitaire actuelle sur les bibliothèques et le secteur de l'économie du livre, le ministère de la Culture accompagne à titre exceptionnel, les collectivités territoriales dans les acquisitions de documents que leurs bibliothèques mèneront en 2020 et 2021 et contribue ainsi au redémarrage d'activité des librairies. La BDSL intègre ce dispositif d'aide exceptionnelle et acquiert une sélection d'ouvrages « large vision » (LV) en plusieurs exemplaires pour permettre aux résidents des Ehpad, fortement touchés par la crise sanitaire, de bénéficier d'une offre récente de lecture dans un format particulièrement adapté à leurs besoins.

Proposée par la BDSL, cette action est menée en collaboration étroite avec la Direction de l'autonomie du Département qui rédige et diffuse un appel à projet dans le réseau des Ehpad.

En mars 2021, l'équipe logistique de la BDSL assure la livraison des ouvrages dans chacun des 24 Ehpad qui ont répondu à l'offre du Département.

Cette action mise en place dans un contexte de crise vient initier ou compléter une offre de lecture déjà existante. Elle est aussi l'opportunité pour la BDSL de développer de nouvelles relations avec les Ehpad. Une enquête sera envoyée en cours d'année 2021 aux bénéficiaires pour faire le bilan de cette première collaboration. Selon les résultats, ce partenariat pourrait être étendu à de nouveaux établissements ou à de nouveaux services ou actions.

À définir ensemble bien sûr et en intégrant l'action des bibliothèques du réseau de la BDSL déjà présentes en local.



### OBJECTIFS

- Promouvoir et soutenir la lecture publique en Ehpad.
- Créer des liens avec les animateurs et directeurs d'Ehpad en vue de développer d'autres actions destinées à leurs publics.
- Créer, fortifier, accompagner la relation entre bibliothèque et Ehpad d'un même territoire.



### MOYENS

- Budget : selon les dispositifs de subventions de la DRAC.
- Implication des animateurs des Ehpad.
- Développement d'actions en partenariat étroit avec les bibliothèques implantées localement.

## Action n°32

## Le livre, vecteur de lien pour le travail social

Pilote

- **BDSL - Direction, Service politique documentaire et gestion des collections, Secteur jeunesse, Mission Développement des publics et projets transversaux**

Partenaires et ressources internes / externes

- Département de Saône-et-Loire : Maisons départementales des solidarités (MDS) ; Territoires d'action sociale (TAS) ; Aide éducative à domicile (AED) ; Direction enfances et familles (DEF) ; Protection maternelle et infantile (PMI) ; Service des Mineurs non accompagnés (MNA).

Public visé

- Publics éloignés de la lecture.
- Publics et usagers des services sociaux du Département.

Calendrier de réalisation

- 2021 : expérimentation.
- 2022 : politique de désherbage avec proposition de dons de livres à des services identifiés.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de structures concernées, nombre de dons annuels, nombre de prêts annuels.
- Retours d'expérience des structures.

## CHAMPS D'ACTION

## collections

publics éloignés  
de la lecture

## prévention illettrisme

## CONTEXTE

Renforcer la présence du livre, de la lecture, et plus généralement de la culture, au plus près de la population pour lutter contre les exclusions et favoriser l'exercice de la citoyenneté est une des missions primordiales des bibliothèques de lecture publique. Services publics de proximité, elles peuvent notamment partager leurs ressources et leurs compétences pour accompagner, créer ou collaborer à des projets : proposer une offre de documents diversifiée et adaptée aux publics visés, mettre en place des outils de sensibilisation, de médiation ou d'animation, aider à la construction de projets autour de la lecture, etc.

Au sein du Département, la BDSL constitue un fort potentiel culturel et ses ressources peuvent constituer un véritable atout pour les services sociaux de la collectivité qui développent une double fonction, de prévention auprès de l'ensemble de la population mais aussi, d'accompagnement des publics prioritaires, concernés par les missions incontournables du Département en matière d'action sociale. Véritables interfaces avec la population, dix-neuf Maisons départementales des solidarités (MDS) accueillent dans leurs locaux publics et professionnels de ces différents services.

Dans un contexte de crise sanitaire et de fort isolement des personnes, ces services départementaux ont initié de nouvelles collaborations. Durant le premier confinement (printemps 2020), un besoin de lecture s'est fortement fait ressentir chez les enfants accompagnés par les travailleurs sociaux des services d'Aide éducative à domicile (AED). Un prêt de livres a été rapidement organisé par la BDSL, en collaboration avec le Territoire d'action sociale (TAS) de Chalon / Louhans et les Maisons départementales des solidarités (MDS) de Mâcon, de Tournus et de Cluny.

## ACTION

Après une année d'expérimentation, le bilan est très positif pour l'ensemble des acteurs du projet qui décident en 2021 de pérenniser ce dispositif avec tous les six mois, l'organisation d'un choix de documents dans les locaux de la BDSL par les travailleurs sociaux de l'Aide éducative à domicile (AED). Ils pourront ainsi, selon leur besoins, sélectionner des livres des collections jeunesse et adultes de la BDSL pour les prêter à leurs publics.

Ils pourront également choisir des livres désherbés et sortis des collections adultes ou jeunesse de la BDSL pour les faire circuler plus librement ou en faire don à leurs publics.

Ces propositions sont modélisables, elles pourront être élargies à d'autres MDS ou aux TAS qui le souhaiteraient.

Par ailleurs, un contact est déjà pris par la BDSL avec le Service des mineurs non accompagnés (MNA), avec le service de prévention et de protection maternelle infantile (PMI) et plus globalement avec la Direction de l'enfance et des familles (DEF) pour envisager ensemble de nouvelles collaborations transversales autour du livre et de la lecture. A suivre...



## OBJECTIFS

Les prêts et les dons de livres permettent aux travailleurs sociaux :

- de pouvoir répondre à des besoins identifiés ou à venir.
- de mener un travail de médiation avec les personnes suivies.
- d'instaurer un échange. Le livre peut être un facilitateur pour libérer la parole sur certains sujets via la lecture d'albums, de livres raisonnant avec la vie de l'enfant.
- de répondre aux besoins d'évasion, de lecture plaisir des personnes : enfants, adolescents, parents, adultes isolés, etc.
- répondre aux attentes professionnelles des travailleurs sociaux : ouvrages de psychologie, bien-être, éducation, etc.

Ces actions se construisent de manière collaborative, au fur et à mesure de l'expérimentation pour

- attirer de nouveaux publics vers le livre, la lecture.
- accompagner ou mettre en lien ces publics avec les bibliothèques du territoire.
- initier des actions partenariales ou / et transversales complémentaires.



## MOYENS

- À définir selon l'évolution des réflexions sur les actions à co-construire.

## Action n°33

### Prix littéraire des collégiens 2.0



#### Pilote

- **BDSL - Service Action culturelle et animation et Secteur Jeunesse**



#### Partenaires et ressources internes / externes

- Département de Saône-et-Loire, Direction des Collèges de la jeunesse et des sports.
- Éducation nationale. Collèges de Saône-et-Loire et Inspection académique Saône-et-Loire.



#### Public visé

- Élèves de niveau quatrième dans le cadre d'un parcours proposé au sein des programmes pédagogiques des collèges.



#### Calendrier de réalisation

- Concours annuel sur une période de cinq ans.



#### Indicateurs d'évaluation

- Nombre de collèges participants ;
- Nombre de classes et de collégiens mobilisés ;
- Implication des bibliothèques du Réseau de lecture publique ;
- Retour sur expérience.

#### CHAMPS D'ACTION

animation

collections

éducation

prévention illettrisme

#### CONTEXTE

Initié en 2019, en collaboration avec la BDSL et l'Inspection académique Saône-et-Loire, ce prix s'adresse aux collégiens des classes de quatrième du territoire du Mâconnais. Il s'inscrit dans un cadre préventif de lutte contre l'illettrisme et se veut être une découverte et une mise en appétit de la lecture. Il s'agit donc de développer le goût de lire mais aussi d'apprendre à argumenter pour faire prévaloir son choix.

#### ACTION

Ce prix propose à un public de collégiens (classes de quatrième) volontaires, de se constituer en jury, de lire cinq romans de littérature jeunesse en vue de décerner un prix littéraire en fin d'année.

Les membres de ce comité s'engagent à lire tous les ouvrages présélectionnés, et tout au long de l'année scolaire, les jurés sont invités à participer à des comités de lecture organisés et animés par les documentalistes des CDI et les personnels des bibliothèques municipales partenaires, ainsi que l'équipe pédagogique pour débattre de leurs lectures. La sélection des ouvrages se fera en fonction de critères précis (en cours de définition) adaptés aux programmes pédagogiques des élèves.

Des rencontres virtuelles et/ou physiques seront ensuite prévues entre les auteurs et les collégiens et un temps fort en fin d'année scolaire sera programmé pour remettre le Prix.



## OBJECTIFS

- Sensibiliser les adolescents à la richesse de la littérature contemporaine.
- Développer leur sens critique, leur apprendre à formuler et défendre une opinion.
- Leur permettre de débattre de leurs lectures, de voter pour le livre de leur choix et de rencontrer l'auteur lauréat.
- Soutenir les auteurs de littérature pour adolescents.
- Favoriser le partenariat entre les collèges, les bibliothèques municipales et la bibliothèque départementale.



## MOYENS

- Définir un règlement du prix littéraire qui sera rédigé au premier trimestre 2022. Il définira les conditions de mise en œuvre du prix, et pourra éventuellement être soumis à l'approbation du Conseil Jeune du département de Saône-et-Loire.

## Action n°34

## Promouvoir la lecture dès le plus jeune âge

Pilote• **BDSL - Secteur jeunesse**Partenaires et ressources internes / externes

- Ministère de la culture. DRAC Bourgogne Franche-Comté et Service Livre et lecture (SLL)
- Département de Saône-et-Loire. Direction enfances et familles (DEF). Réseau des assistants maternels (RAM), Prévention maternelle et infantile (PMI), etc.
- Bibliothèques de Saône-et-Loire.
- Service d'État civil des mairies, travailleurs sociaux, médecins, pharmaciens, centres hospitaliers.

Public visé

- Petite enfance (0 à 3 ans).
- Professionnels de la petite enfance.
- Parents / familles.
- Bibliothèques de Saône-et-Loire et leurs publics.

Calendrier de réalisation

- 2021 : réflexion transversale au sein de la BDSL et avec la DEF, organisation des actions 2022.
- Mars 2022 : semaine de la petite enfance et lancement de la campagne de communication.
- Mars 2023 : semaine de la petite enfance (et projet Livre de naissance).

**CHAMPS D'ACTION**

petite-enfance

lutte contre l'illettrisme

littérature jeunesse

**CONTEXTE**

L'illettrisme prend souvent racine dès la petite enfance et la prévention de l'illettrisme commence très tôt en favorisant tout ce qui familiarise les tout-petits avec le langage et l'écrit, dès leur naissance. Créée en 2009 et initiée par le ministère de la Culture et de la Communication, l'opération Premières pages vise à réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit, sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre, favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance et enfin, valoriser la littérature jeunesse. Pilotés par les bibliothèques, les projets mis en œuvre dans le cadre de Premières Pages s'attachent à familiariser les enfants de 0 à 3 ans et leurs familles à la lecture, si possible sous la forme de parcours.

La Saône-et-Loire accueille<sup>1</sup> chaque année près de 5 000 naissances (4 742 naissances en 2019). En 2017, elle comptait 91 049 enfants de 0 à 14 ans, soit plus de 16 % de la population du département.

Si le maillage des bibliothèques sur le territoire contribue fortement à l'accessibilité de la culture pour le public jeunesse, les actions sont en majorité développées en direction des 6-11 ans. Dans leur rapport d'activité annuel, les bibliothèques du réseau comptabilisent les actions qu'elles mènent en partenariat avec des acteurs locaux en direction de la petite enfance, mais les informations collectées sont uniquement quantitatives : 2 641 enfants en bas âge touchés par ces actions en 2019.

De son côté, la BDSL a déjà mené des actions transversales en direction de la petite enfance mais la plupart sont actuellement en sommeil et de nombreux ponts restent à créer ou consolider avec les services de Protection maternelle et infantile du Département.

## ACTION

La BDSL souhaite développer une dynamique de promotion du livre et de la lecture dès la naissance et auprès des enfants de 0 à 3 ans et de leurs familles.

Cette dynamique se déploiera autour de trois axes de travail. Tout d'abord créer des synergies et s'informer des partenariats et des actions déjà menées par les bibliothèques du département en partenariat avec crèches, PMI, Assistants maternels, etc. Inclure la promotion de la lecture petite enfance à la dynamique d'accompagnement des secteurs jeunesse du réseau de lecture publique par la BDSL (cf. Fiche action 1). Et enfin accompagner les projets, développer une offre de formation accessible aux bibliothécaires comme aux professionnels de la petite enfance ou aux partenaires de la BDSL., etc.

Dans cet esprit, la BDSL participera à la Semaine de la petite enfance dès la prochaine édition de cette manifestation nationale en mars 2022 avec la programmation d'événements (animation, formation, etc.) et le lancement d'une campagne de promotion de la lecture pour la petite enfance dans le département.

Ce projet se double d'une réflexion autour de la mise en œuvre, à moyen ou long terme, d'une action de plus grande envergure portée et soutenue par le dispositif Première pages : la diffusion d'un « livre de naissance ».



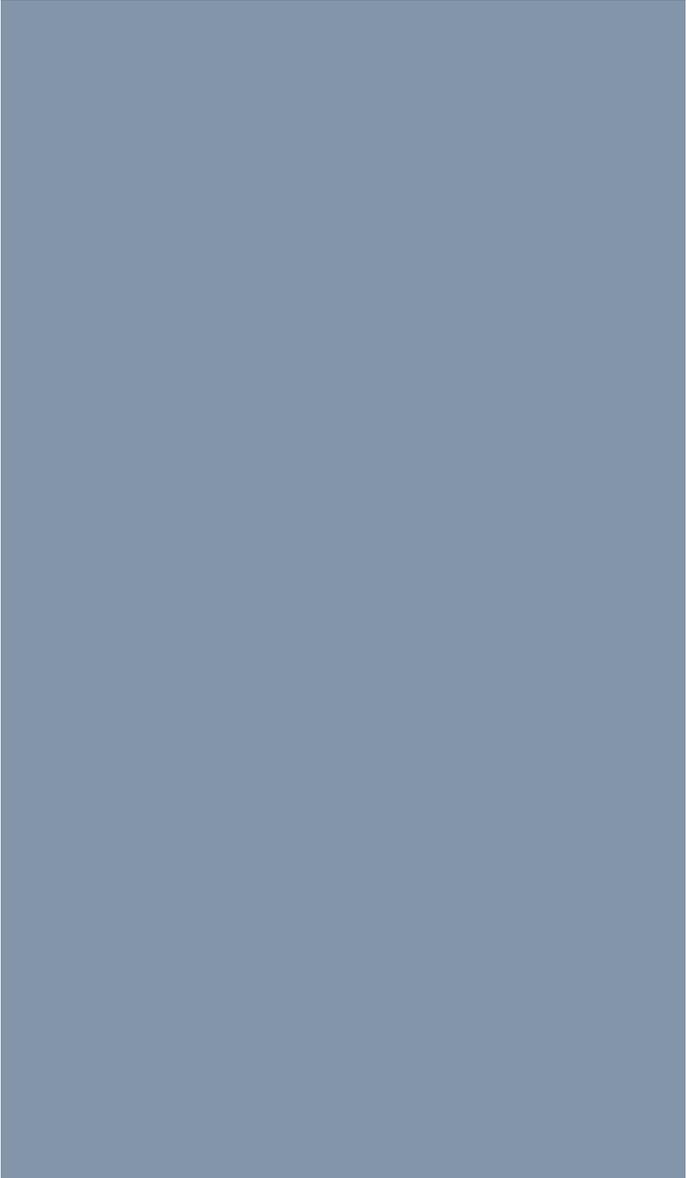
## OBJECTIFS

- Réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit.
- Sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre et sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge.
- Favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance.
- Valoriser la littérature jeunesse.
- Inciter les familles à franchir le pas de la bibliothèque pour une « première visite » qui puisse évoluer vers une pratique culturelle régulière.



## MOYENS

- Un budget dédié à cette opération (formation, animation, communication, voire acquisition) inclus dans le budget BDSL.
- 2023 budget courant avec une possibilité de participation de l'État au financement du projet sur la base d'un budget minimum de 8 000 €. Participation État 50 % maximum.

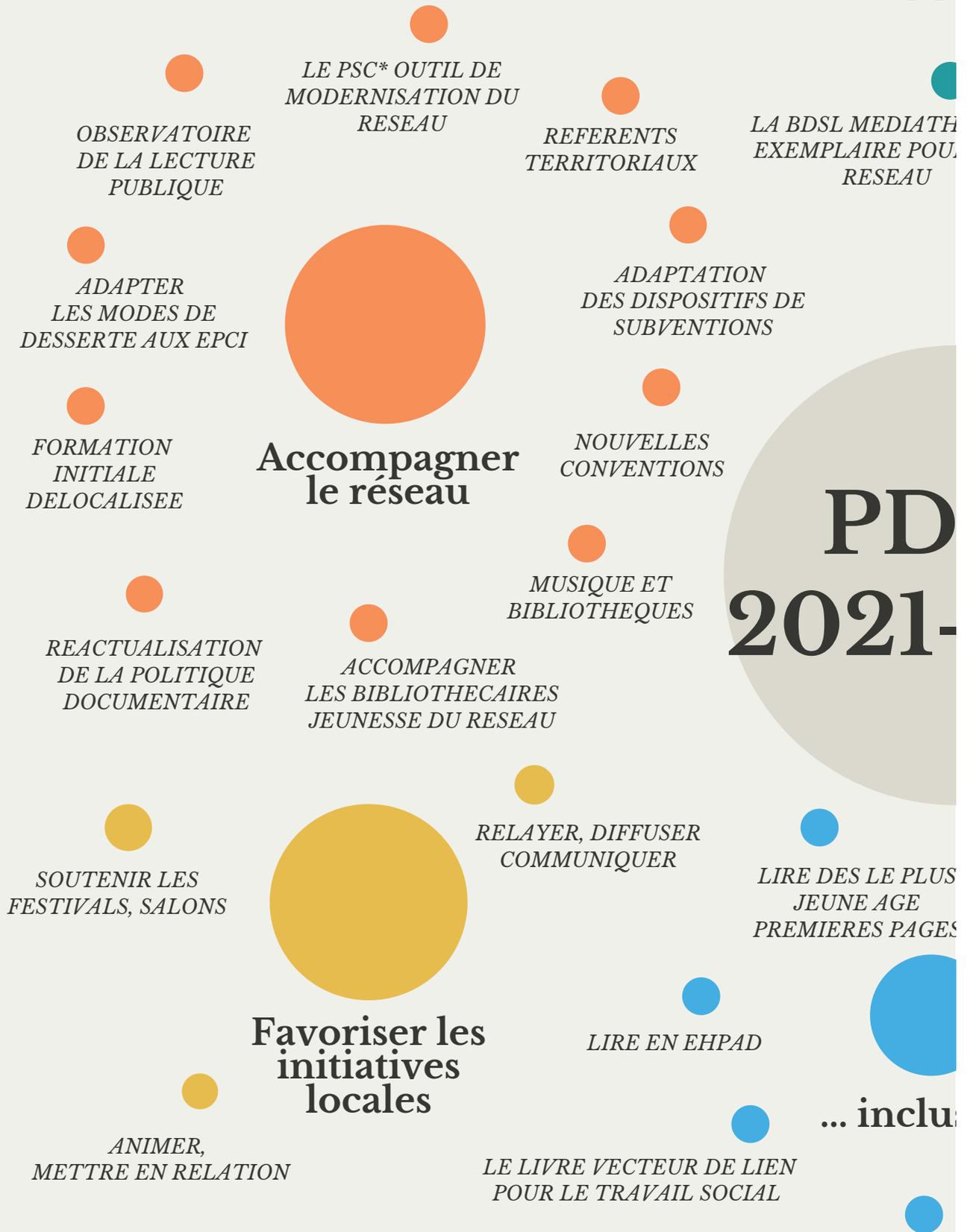


anr



Galaxie des actions du PDLP 2021-2024	134
Carte des bibliothèques de Saône-et-Loire	136
Carte des circuits de navettes de la BDSL	137
Organigramme BDSL	138
En France, pleins feux sur les bibliothèques	139
Modalités de calcul de la typologie des bibliothèques	140
La Nouvelle typologie de l'ADB	146

# nexes



*\*PSC : Projet scientifique et culturel*

# Galaxie des actions du PDLP 2021 - 2024

S L

IEQUE  
R SON

Des bibliothèques  
troisième lieu...

... culturelles

LP  
-2024

MOIS DU FILM  
DOCUMENTAIRE

CATALOGUE  
TADAM!

ARTOTHEQUE

JEUX EN  
BIBLIOTHEQUE

CHARTRE DE  
L'ACTION CULTURELLE

BIBLIOTHEQUE  
D'ANIMATION

DEVELOPPEMENT  
D'UNE OFFRE  
EDUCATION AUX MEDIAS

PRET DE  
MATERIEL  
D'ANIMATION

SANS DECODER ?!  
FESTIVAL  
ITINERANT

SUPPORTS D'ANIMATION  
NUMERIQUES

LABEL BNR  
BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE  
DE REFERENCE

SERVICE DE PROXIMITE  
NUMERIQUE ITINERANT

ESPACES  
FACILE A LIRE

... numériques

PRIX LITTERAIRE 2.0  
COLLEGIENS

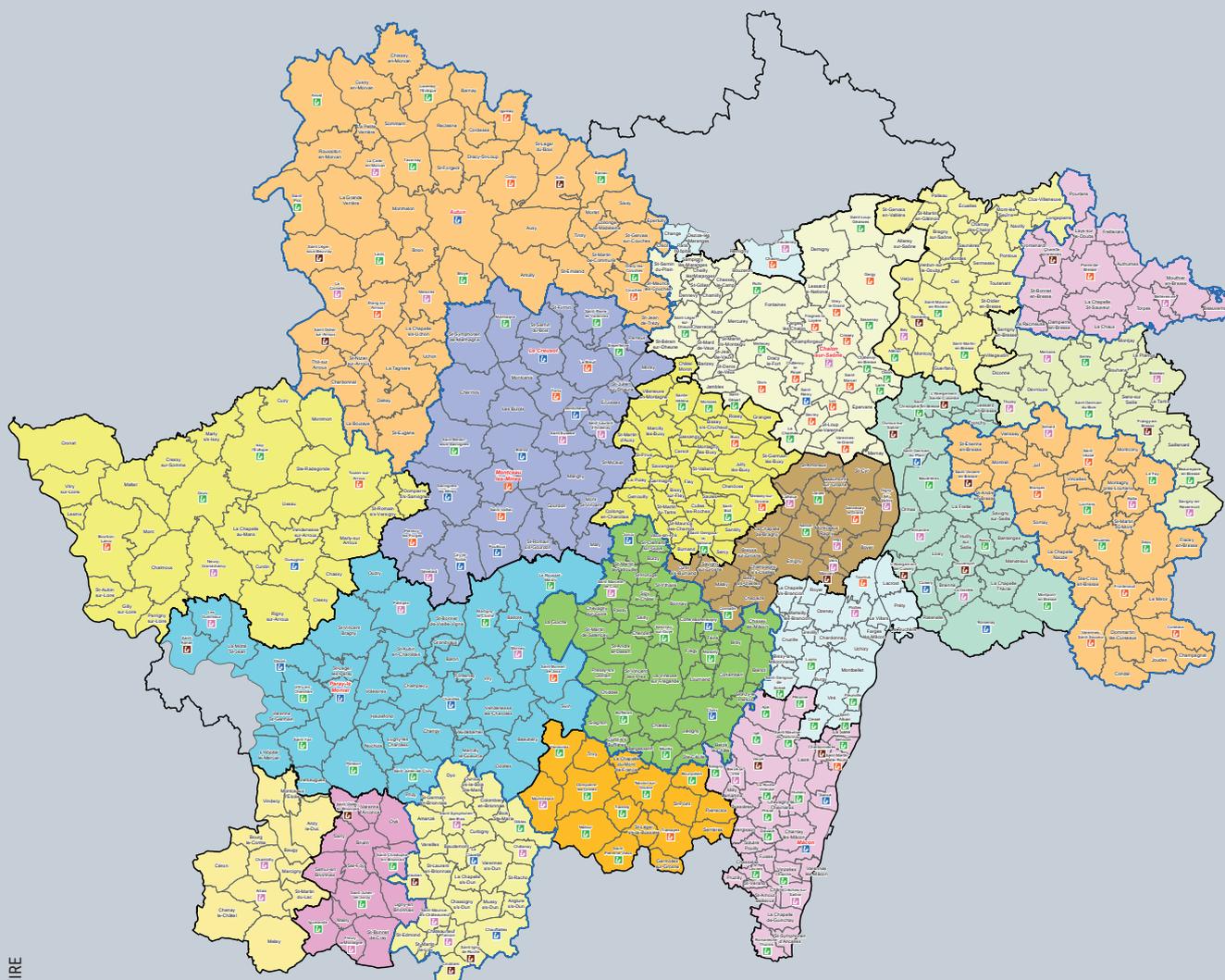
PLATEFORME  
DEPARTEMENTALE DE  
RESSOURCES NUMERIQUES

sives

PUBLICS SPECIFIQUES  
ATLAS DES ACTIONS

LA BDSL  
TIERS-LIEU D'INNOVATION  
POUR LES AGENTS DU CD71

# Carte des bibliothèques de Saône-et-Loire



## Bibliothèques hors réseau

-  EPCI ayant la compétence "Lecture publique"
-  Limite EPCI
-  Limite commune

## Type de bibliothèque :

-  Bibliothèque(s) niveau 1
-  Bibliothèque(s) niveau 2
-  Bibliothèque(s) niveau 3
-  Bibliothèque(s) niveau 4
-  Bibliothèque(s) niveau 5

# Carte des circuits de navettes de la BDSL

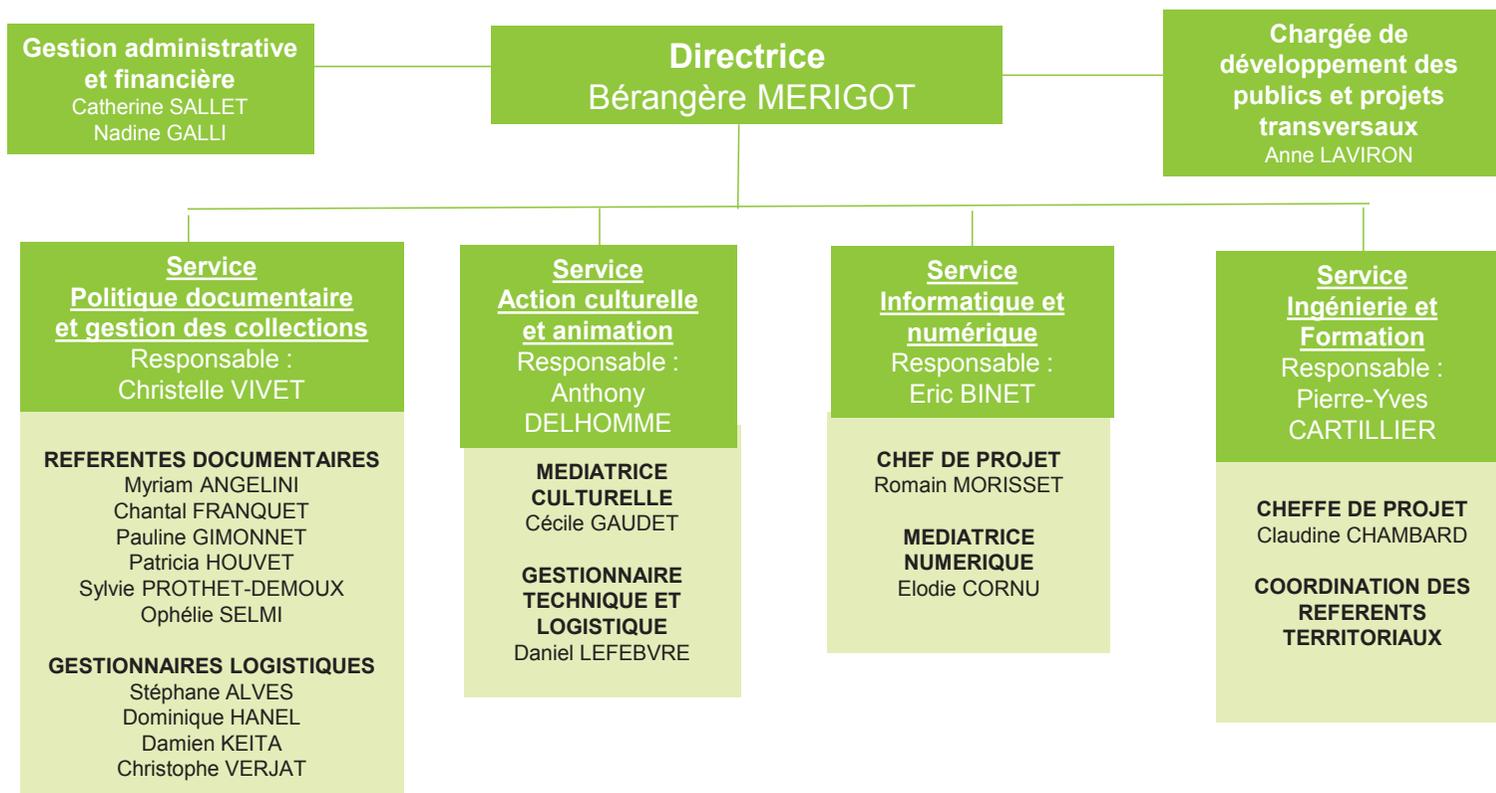


-  Navette A
-  Navette B
-  Navette C
-  Navette D
-  Navette E
-  Navette F
-  Navette G
-  Navette H

## Direction des réseaux de lecture publique DRLP

DRLP  
81 chemin des prés  
71850 Charnay-les-Mâcon

Organigramme BDSL



# En France, pleins feux sur les bibliothèques

## La lecture, grande cause nationale 2021-2022

La lecture a été déclarée grande cause nationale par Emmanuel Macron le 17 juin 2021 lors de son déplacement dans les Hauts-de-France. La lecture permet de "développer une capacité d'émancipation, de créer une communauté nationale à travers des valeurs et une culture commune". Elle sera mise en avant jusqu'à l'été 2022. Cette grande cause nationale permettra de développer les contrats territoires lecture. Il devrait y en avoir 250 d'ici la fin du quinquennat contre 200 aujourd'hui.

## Proposition de loi (procédure accélérée) relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

Le 9 juin 2021, le Sénat a adopté en première lecture la proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Déposé le 3 février 2021 par Sylvie Robert, sénatrice d'Ille-et-Vilaine et plusieurs de ses collègues, ce texte a pour objet de :

- définir ce qu'est une bibliothèque tout en précisant ses missions (accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs)
- consacrer la liberté et la gratuité d'accès aux bibliothèques territoriales
- affirmer le principe de pluralisme des collections des bibliothèques (multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales)
- renforcer la politique de lecture publique (couverture territoriale, mise en réseau...)

« Les bibliothèques présentent un paradoxe saisissant : intégrées dans le paysage de la cité, identifiées par la population, leurs actions et la réinvention permanente qui est la leur ne sont pas toujours appréhendées dans leur diversité. Tiers-lieu, lieu plastique, la bibliothèque s'apparente à une série de poupées russes où les savoirs, les loisirs, les services aux publics, le patrimoine se déclinent sous différentes formes, avec comme

point commun la présence immuable du livre. Premier équipement culturel en France, il fait l'objet d'un attachement très fort des élus locaux. Ces dernières années, la réflexion politique autour des bibliothèques et de la lecture publique s'est d'ailleurs intensifiée. »

Extrait de *Exposé des motifs* in Dossier législatif ppl20-339 : *Proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (senat.fr)*

## Rapport de la mission Orsenna. Voyage aux pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain

Erik Orsenna, Noël Corbin. Ministère de la Culture, Février 2018

Pour affirmer le rôle fondamental des bibliothèques dans notre société, Françoise Nyssen, alors ministre de la Culture, a confié en 2017 à Erik Orsenna, de l'Académie française, une mission d'ambassadeur de la lecture. Accompagné par Noël Corbin, inspecteur général des affaires culturelles, Erik Orsenna a sillonné la France de septembre à décembre 2017 pour recueillir les attentes des parties prenantes (élus, professionnels des bibliothèques et usagers) et mesurer le dynamisme des bibliothèques, en ville comme dans les territoires ruraux.

Il s'agit d'élargir encore la fréquentation du premier réseau culturel français (en 2016, 16 500 points d'accès au livre et à la culture ont accueilli 27 millions de personnes).

Dans ce rapport de près de 80 pages, Erik Orsenna dresse un panorama de la lecture publique en France en 2018 et propose 19 préconisations pour transformer les bibliothèques en maisons de service public culturel de proximité, au service de la culture, de l'éducation, de l'inclusion numérique, de la lutte contre les inégalités et de l'égalité des territoires. « Le projet de transformation des bibliothèques est en cours avec les collectivités territoriales. »

Le rapport complet est proposé en téléchargement au format pdf sur le site internet du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Voyage-au-pays-des-bibliotheques-le-rapport-de-la-mission-Orsenna>

# Modalités de calcul de la typologie des bibliothèques



## Calcul des typologies des bibliothèques

- Aucune donnée n'est arrondie
- Une valeur NC ou non renseignée dans une zone utilisée pour le calcul de la typologie empêche le calcul de la typologie (typologie non attribuée)
- Certains critères de la typologie sont adaptés en fonction de la taille de la collectivité, notamment lorsque celle-ci compte plus de 10 000 habitants

Catégories ADBDP	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Niveau 1 <sup>(1)</sup>	Niveau 2	Niveau 3		
<b>Guide ADBDP</b>	Bibliothèques		Bibliothèques relais	Autres dépôts tous publics	
<b>Rapport SLL</b>	Bibliothèques municipales		Relais	Antennes	
<b>Crédits d'acquisition tous documents</b>	<b>CB1x1</b> 2 € / hb	<b>CB2x1</b> 1 € / hb	<b>CB3x1</b> 0,50 € / hb	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
<b>Horaires d'ouverture</b>	<b>CB1x2</b> 12 h / semaine	<b>CB2x2</b> 8 h / semaine	<b>CB3x2</b> 4 h / semaine		
<b>Personnel</b>	<b>CB1x3</b> 1 agt cat. B fil. cult. / 5 000 hb 1 salarié qualifié 2 000 hb <sup>(2)</sup>	<b>CB2x3</b> 1 salarié qualifié <sup>(3)</sup>	<b>CB3x3</b> Bénévoles qualifiés <sup>(4)</sup>		
<b>Surface</b>	Local réservé à usage de bibliothèque				
	<b>CB1x4</b> 0,07 m <sup>2</sup> / hb Puis, au moins 0.015m <sup>2</sup> /hab au-dessus du seuil de 25000 habitants 100 m <sup>2</sup>	<b>CB2x4</b> 0,04 m <sup>2</sup> / hb Puis, au moins 0.015m <sup>2</sup> /hab au-dessus du seuil de 25000 habitants	<b>CB3x4</b> 25 m <sup>2</sup>		

(1) Les bibliothèques de niveau 1 correspondant aux normes de l'État : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions (CNL).

(2) DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps par tranche de 5 000 hb, ou, pour les villes de moins de 5000 hb, un temps plein de 4000 à 4 999 hb, un mi-temps de 2 000 à 3 999 hb, un tiers-temps en-dessous de 2 000 hb.

(3) DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 hb, un mi-temps de 2 000 à 4 999 hb, un tiers-temps en-dessous de 2 000 hb.

(4) Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

## Zone du questionnaire utilisées

- **Crédits d'acquisition** : F714
- **Population** : A200

La population est calculée d'après les données INSEE de l'année n-3 par rapport à l'année de l'exercice sur laquelle porte l'enquête. Par exemple, pour l'enquête 2018 portant sur les données d'activité de 2017, la population prise en compte est celle de 2014.

Cette population, indiquée dans la zone A200 du questionnaire, correspond à celle de la collectivité de rattachement (commune ou groupement de communes). Attention, modifier la réponse du champ A118 ne permet pas de changer la population prise en compte. Pour cela, contacter l'observatoire de la lecture publique à l'adresse : [scrib.bm@culture.gouv.fr](mailto:scrib.bm@culture.gouv.fr)

- **Horaires d'ouverture** : C101
- **Personnel** :
  - Catégorie A ou B filière culturelle (ETPT) : G104, G106, G134
  - Salarié qualifié (ETPT) : G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140
  - Bénévole qualifié : G103, G105, G133, G113, G116, G119, G122, G125, G130
- **Surface** : C301

ATTENTION (questionnaires abrégés) : pour que la surface soit prise en compte il faut que la surface renseignée en C301 soit celle d'un local spécifique à la bibliothèque (zone J601)

## BIBLIOTHÈQUES TYPE B1

Est considérée de type B1 une bibliothèque qui cumule les 4 critères suivants :

1. Dépenses documentaires d'au moins 2€ par habitant, (c'est-à-dire dépenses documentaires ramenées à la population supérieures ou égales à 2€).

*Ce montant correspond au champ F714 (il ne doit ni être nul ni renseigné NC pour que le calcul de la typologie se fasse).*

2. Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires d'au moins 12h par semaine, (c'est-à-dire nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires supérieur ou égal à 12h).

*Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires correspond au champ C101 du questionnaire (il ne doit ni être nul ni renseigné NC pour que le calcul de la typologie se fasse).*

3. Au moins un agent de catégorie A ou B de la filière culture à temps plein (Équivalent Temps Plein Travaillé) par tranche de 5000 habitants ou bien (dans le cas des villes de moins de 5000 habitants) au moins un agent qualifié (quelle que soit la filière) à mi-temps (0,5 ETPT) par tranche de 2000 habitants. Un agent qualifié à tiers-temps (1/3 ETPT) en dessous de 2000 habitants.

*Ceci a été traduit par le fait que la bibliothèque doit répondre à l'un des critères suivants :*

- *Dans le cas d'une bibliothèque desservant une population supérieure ou égale à 5000 habitants il convient de décompter que le nombre d'agents titulaires à temps plein (ETPT) des catégories A ou B de la filière culture soit supérieur ou égal au nombre de tranches de 5000 habitants que l'on peut faire dans la population. Autrement dit, il faut que la somme des champs G104, G106, et G134 soit supérieure ou égale au rapport population par 5000.*

*Par exemple : Une bibliothèque qui dessert une population de 5600 habitants doit avoir au moins un salarié dans les champs G104, G106, ou G134.*

*Une bibliothèque qui dessert une population de 10600 habitants doit avoir au moins deux salariés dans les champs G104, G106, ou G134.*

- *Dans le cas d'une bibliothèque desservant une population inférieure à 5000 habitants et supérieure à 2000 habitants il convient que l'on décompte un demi ETPT d'agents qualifiés (quelle que soit la filière) par tranche de 2000 habitants que l'on peut faire dans la population. Autrement dit, il faut que la somme des champs G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140 soit supérieure ou égale à 0,5 pour les bibliothèques desservant entre 2000 et 4000 habitants, et supérieur à 1 pour les bibliothèques desservant entre 4000 et 5000 habitants.*

*Par exemple : Une bibliothèque qui dessert une population de 2400 habitant doit avoir au moins un demi ETPT dans les champs G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140.*

*Une bibliothèque qui dessert une population de 4850 habitants doit avoir au moins un ETPT dans les champs G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140.*

- *Dans le cas d'une bibliothèque desservant une population inférieure à 2000 habitants il convient que le nombre d'ETPT d'agents qualifiés (quelle que soit la filière) soit au moins égal à un tiers.*

*Autrement dit, il faut que la somme des champs G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140 soit au moins égale à 1/3.*

4. Surface SHON d'au minimum 100m<sup>2</sup> et au moins 0,07m<sup>2</sup> par habitant pour les villes de 25000 hab et moins et ensuite 0,015m<sup>2</sup> par habitant pour les villes de plus de 25 000 habitants.

*La surface SHON correspond au champ C301 du questionnaire.*

*ATTENTION QUESTIONNAIRES ABRÉGÉS : Il faut aussi que la bibliothèque ait un local spécifique → (J601=Oui). Dans le cas contraire la surface n'est pas prise en compte et la bibliothèque est forcément en B4 ou B5.*

*Dans le cas d'une bibliothèque desservant une population inférieure ou égale à 25000 habitants il convient à la fois que la surface SHON par habitant soit supérieure ou égale à 0,07 m<sup>2</sup> et qu'elle soit au minimum de 100 m<sup>2</sup>.*

*C'est à dire que le rapport C301 par la population soit supérieur ou égal à 0,07 et que C301 soit supérieur ou égal à 100 m<sup>2</sup>.*

*Dans le cas d'une bibliothèque desservant une population supérieure à 25000 habitants, il convient à la fois que la surface SHON par habitant soit supérieure ou égale à 0,015 m<sup>2</sup> et qu'elle soit au minimum de 100 m<sup>2</sup>.*

*Cela a été traduit par la formule suivante :*

$$C301 \geq ((0.07 * 25000) + (0.015 * (population - 25000))) \text{ et } C301 \geq 100$$

## **BIBLIOTHÈQUES DE TYPE B2**

Est considérée de type B2 une bibliothèque qui cumule les 4 critères suivants et qui n'est pas de type B1 :

1. Dépenses documentaires d'au moins 1€ par habitant, (c'est-à-dire dépenses documentaires ramenées à la population supérieures ou égales à 1 €).

*Ce montant correspond au champ F714.*

2. Nombre d'heures d'ouverture d'au moins 8h par semaine, (c'est-à-dire nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires supérieur ou égal à 8h)

*Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires correspond au champ C101 du questionnaire.*

3. Au moins un agent qualifié (quelle que soit la filière) par tranche de 5000 habitants ou bien (dans le cas des villes de moins de 5000 habitants) au moins un agent qualifié à mi-temps (0,5 ETPT) de 2000 à 4999 habitants. Un agent qualifié à tiers-temps (1/3 ETPT) en dessous de 2000 habitants.

*Ceci a été traduit par le fait que la bibliothèque doit répondre à l'un des critères suivants :*

- *Dans le cas d'une bibliothèque desservant une population supérieure ou égale à 5000 habitants il convient que le nombre d'agents qualifiés à temps plein (1 ETPT) soit supérieur ou égal au nombre de tranches de 5000 habitants que l'on peut faire dans la population. Autrement dit, il faut que la somme des champs G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140 soit supérieure ou égale au rapport population par 5000.*

*Par exemple : Une bibliothèque qui dessert une population de 5600 habitants doit avoir un total d'un ETPT dans les champs G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140.*

*Une bibliothèque qui dessert une population de 10600 habitants doit avoir au moins un total de deux ETPT dans les champs G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140.*

- *Dans le cas d'une bibliothèque desservant une population inférieure à 5000 habitants et supérieure à 2000 habitants il convient que l'on décompte un demi ETPT d'agents qualifiés (quelle que soit la filière). Autrement dit, il faut que la somme des champs G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140 soit supérieure ou égale à 0,5.*

*Par exemple : Une bibliothèque qui dessert une population de 2400 habitants doit avoir au moins un demi ETPT dans les champs G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140.*

- *Dans le cas d'une bibliothèque desservant une population inférieure à 2000 habitants il convient que le nombre d'ETPT d'agents qualifiés (quelle que soit la filière) soit au moins égal à un tiers. Autrement dit, il faut que la somme des champs G104, G106, G134, G136, G137, G138, G139, G140 soit au moins égale à 1/3.*

4. Surface SHON d'au minimum 50m<sup>2</sup> et au moins 0,04m<sup>2</sup> par habitant.

*La surface SHON correspond au champ C301 du questionnaire.*

*ATTENTION QUESTIONNAIRES ABRÉGÉS : Il faut aussi que la bibliothèque ait un local spécifique (J601=Oui). Dans le cas contraire la surface n'est pas prise en compte et la bibliothèque est forcément en B4 ou B5.*

*Dans le cas d'une bibliothèque desservant une population inférieure ou égale à 25000 habitants il convient à la fois que la surface SHON par habitant soit supérieure ou égale à 0,04 m<sup>2</sup> et qu'elle soit au minimum de 50 m<sup>2</sup>.*

*C'est-à-dire que le rapport de C301 par la population soit supérieur ou égal à 0,04 et que C301 soit supérieur ou égal à 50 m<sup>2</sup>.*

*Dans le cas d'une bibliothèque desservant une population supérieure à 25000 habitants, il convient à la fois que la surface SHON par habitant soit supérieure ou égale à 0,015 m<sup>2</sup> et qu'elle soit au minimum de 50 m<sup>2</sup>.*

*Ce qui a été traduit par la formule suivante :*

*$C301 \geq ((0.04 * 25000) + (0.015 * (population - 25000)))$  et  $C301 \geq 50$*

## BIBLIOTHÈQUES DE TYPE B3

Est considérée de type B3 une bibliothèque qui cumule les 4 critères suivants et qui n'est ni de type B1 ni de type B2 :

1. Dépenses documentaires d'au moins 0,50€ par habitant, (c'est-à-dire dépenses documentaires ramenées à la population supérieures ou égales à 0,50 €).

*Ce montant correspond au champ F714.*

2. Nombre d'heures d'ouverture d'au moins 4h par semaine, (c'est-à-dire nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires supérieur ou égal à 4h).

*Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires correspond au champ C101 du questionnaire.*

3. Au moins un agent bénévole qualifié.

*Ceci a été traduit par :*

*Il faut que la somme des champs G103, G105, G133, G113, G116, G119, G122, G125, G130 du questionnaire soit supérieure ou égale à 1. Tous les champs sont pris en compte dans ce calcul car la présence d'une personne qualifiée permet de remplir le critère, qu'elle soit bénévole ou salariée.*

4. Surface SHON d'au minimum 25m<sup>2</sup>.

*La surface SHON correspond au champ C301 du questionnaire.*

*ATTENTION QUESTIONNAIRE ABRÉGÉ : Il faut aussi que la bibliothèque ait un local spécifique (J601=Oui). Dans le cas contraire la surface n'est pas prise en compte et la bibliothèque est forcément en B4 ou B5.*

*Il convient que la surface SHON soit au minimum de 25 m<sup>2</sup>. C'est à dire que C301 soit supérieur ou égal à 25 m<sup>2</sup>.*

## BIBLIOTHÈQUES DE TYPE B4

Est considérée de type B4 une bibliothèque qui cumule 2 ou 3 critères nécessaires pour obtenir le type B3 et qui n'est ni de type B1, ni de type B2, ni de type B3.

## BIBLIOTHÈQUES DE TYPE B5

Est considérée de type B5 une bibliothèque qui cumule moins de 2 critères nécessaires pour obtenir le type B3 et qui n'est ni de type B1, ni de type B2, ni de type B3, ni de type B4.

# La Nouvelle typologie de l'ADB



En lien avec le cabinet TMO et l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture, le groupe évaluation de l'ABD a élaboré en 2019 une nouvelle typologie. Celle-ci propose une vision synthétique des établissements de lecture publique (ELP) plus proche de la réalité que ne l'était l'ancienne. En effet, outre des indicateurs de moyens, la nouvelle typologie intègre des indicateurs de l'activité des ELP.

Dimensions	Critères	Variables du rapport Scrib mobilisées	Notation de 1 à 5 : très défavorable à très favorable
Offre de services	Dépenses documentaires tous documents pour 1000 habitants	F714	1 : moins de 500 € (y compris aucune dépense) 2 : de 500 à 1499 € 3 : de 1500 à 1999 € 4 : de 2000 à 2999 € 5 : 3000 € et plus
	Nombre de types d'actions au sein de l'établissement	H401, H409, H413, H417, H420, H424, H501, H504	1 : Aucune action 2 : un type unique 3 : deux ou trois types d'actions 4 : quatre ou cinq types d'actions 5 : six types d'actions ou plus
	Accès à Internet au sein de l'ELP	C105, C106, C120	1 : Aucun poste informatique et pas de wifi 2 : note volontairement vide 3 : Présence de postes informatiques non connectés à internet 4 : Présence de postes informatiques connectés à internet 5 : Connexion wifi publique
	Diversité de l'offre de collections	D211, D409, D411, D444, D447, D448, E515	1 : Aucun autre support proposé 2 : Un unique autre support proposé 3 : Deux autres supports proposés 4 : Trois autres supports proposés 5 : Quatre ou cinq autres supports proposés
Bâtiment et facilité d'accueil des publics	Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	C101	1 : Moins de 4 heures 2 : de 4 à moins de 6 heures 30 3 : de 6 heures 30 à moins de 12 heures 4 : de 12 à moins de 18 heures 5 : 18 heures et plus
	Surface	C301	1 : moins de 50 m <sup>2</sup> 2 : de 50 à 99 m <sup>2</sup> 3 : de 100 à 149 m <sup>2</sup> 4 : de 150 à 299 m <sup>2</sup> 5 : 300 m <sup>2</sup> et plus
Équipe	Nbre de personnel qualifié	G104, G106, G134, G135, G136, G137, G138, G139, G140, G143, G130	1 : Pas de salarié ni de bénévole qualifié 2 : Pas de salarié mais au moins un bénévole qualifié 3 : Au moins une personne non titulaire sans salarié qualifié 4 : Au moins un titulaire qualifié avec un faible ratio par rapport à la population couverte (<0,5 etp) 5 : Au moins un titulaire qualifié avec ratio intermédiaire ou important par rapport à la population couverte (>=0,5 etp)
Publics	Emprunteurs actifs pour 1000 habitants	E103	1 : moins de 50 2 : de 50 à 99 3 : de 100 à 149 4 : de 150 à 199 5 : 200 et plus

<b>Modalités de calcul de la typologie</b>	
<b>Type A</b>	Au moins 5 situations très favorables
<b>Type B</b>	Au moins 6 situations favorables ou très favorables Ou Au moins 4 situations très favorables
<b>Type C</b>	Au moins 5 situations intermédiaires ou mieux Ou Au moins 4 situations favorables ou défavorables Ou Au moins 3 situations très favorables
<b>Type D</b>	N'est ni en A, B, ou C et si le nombre de situations très défavorables est inférieur
<b>Type E</b>	N'est pas en A, B ou C et si le nombre de situations très défavorables est supérieur ou égal à 5.



## Lab 71

Réunion du 30 septembre 2021  
N° 405

# CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ONF

## Valorisation pédagogique de l'Arboretum de Pézanin

---

### OBJET DE LA DEMANDE

#### • Rappel du contexte

Le Lab 71, équipement du Département culturel et scientifique, proposant des espaces et des animations ludiques de découvertes dans divers domaines est une structure à vocation pédagogique qui s'adresse au grand public et aux scolaires.

L'Arboretum de Pézanin, propriété de l'Office national des forêts (ONF), est situé à Dompierre-les-Ormes, à proximité du Lab 71. Une précédente convention de partenariat entre les deux entités a été signée en 2017.

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, le Lab 71 souhaite continuer à développer sur le site de l'Arboretum, et en accord avec l'ONF, des animations liées à la biodiversité, répondant ainsi aux volontés des élus qui ont fait de l'éducation et la sensibilisation à l'environnement un axe du plan environnement 2020-2030.

#### • Présentation de la demande

Considérant la volonté commune du Département et de l'ONF de développer et d'organiser des événements communs, au sein du Lab 71 ou sur le site de l'arboretum, comme le week-end portes ouvertes ou la Fête de la Science, afin d'agir pour la préservation et la sensibilisation aux richesses naturelles de notre département et coopérer dans le domaine de la pédagogie à l'environnement, il est proposé de passer une nouvelle convention dont l'objet est de définir des objectifs communs, des perspectives et des modalités de mise en œuvre d'une collaboration entre les deux parties dans les domaines de la pédagogie et de l'environnement.

Cette proposition de convention, jointe en annexe, est conclue à titre gratuit.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver la convention cadre entre le Département de Saône et Loire et l'ONF, jointe en annexe,
- et m'autoriser à la signer.

Le Président,  
André ACCARY

# CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

## *Valorisation pédagogique de l'arboretum de Pézanin (71)*

Entre les soussignés,

Le **Département de Saône et Loire** ci-après dénommé « le Département »,  
Hôtel du Département  
Rue de Lingendes  
71000 MACON

Représenté par son Président, André ACCARY

Dûment habilité par délibération de l'Assemblée départementale du **XX/XX/2021**

Et

L'Office National des forêts,  
Ci-après dénommé « *l'ONF* »  
Agence Territoriale Bourgogne-Est  
11C Rue René Char  
21000 Dijon

Représenté par son Directeur, Monsieur XXX, dûment habilité par délibération du conseil d'administration du **XX**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L3211-1,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du ...

Considérant la volonté commune du Département de Saône et Loire et de l'ONF d'agir en faveur du développement d'animations pédagogiques en lien avec la nature, sur l'arboretum de Pézanin à Dompierre-Les-Ormes.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs communs, les perspectives et modalités de mise en œuvre d'une coopération entre les deux parties, dans le domaine de la pédagogie à l'environnement.

Cette convention fixe des objectifs opérationnels pour le développement des animations pédagogiques par le LAB71 et par l'ONF.

Le LAB71 est un site de découverte de la science et du développement durable, ouvert au grand public, destiné principalement aux jeunes et géré par le Département de Saône-et-Loire.

## **Article 2 : Domaines et modalités de collaboration**

La convention est conclue à titre gratuit.

- Par la présente convention, l'ONF autorise le LAB71, à utiliser de manière ponctuelle et autonome le site de l'arboretum de Pézanin pour des séquences d'animations sur la biodiversité.
- Ces séquences sont proposées aux groupes de vacanciers et à certains scolaires lorsque les demandes portent sur des animations nature et paysagères.
- Pour chaque intervention, le LAB71 s'engage à avertir l'ONF par tous moyens au plus tard 3 jours ouvrés avant l'intervention.
- Les animations propres à l'arbre et à la forêt, la vulgarisation et la promotion de l'Arboretum Domanial de Pezanin seront exclusivement assurées par l'ONF. Le LAB71 s'engage à faire suivre auprès de l'ONF toute demande dans ce domaine.
- Le Lab71 s'engage à informer le Technicien Forestier local de l'ONF de chaque action utilisant l'Arboretum Domanial de Pézanin comme support.
- Les deux parties s'engagent, par principe, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'actions communes s'inscrivant dans le cadre du développement des animations pédagogiques par le LAB 71 et l'ONF. Ces actions seront préalablement définies et validées conjointement.
- L'ONF sera libéré de toute responsabilité en cas d'incident survenu pendant une animation produite par le LAB71, ce dernier étant détenteur d'une assurance responsabilité civile.

## **Article 3 : Suivi de la convention**

Il est convenu que le suivi opérationnel des actions soit assuré, pour le Département, par le directeur du LAB 71 et pour l'ONF par son Directeur d'Agence.

Chacune des actions est placée sous la responsabilité conjointe de ses deux directeurs. Un comité de pilotage annuel sera organisé par les deux parties pour s'assurer de la mise en œuvre des actions de la présente convention.

## **Article 4 : Mise en œuvre**

Les parties s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des actions de partenariat, dans la limite de leurs ressources humaines et financières dédiées.

Les parties peuvent solliciter auprès d'organismes locaux, régionaux, nationaux, européens ou internationaux, l'attribution de tous moyens en vue de la réalisation des objectifs précités.

## **Article 5 : Ethique, confidentialité et publications**

Les parties veillent à ce que les activités soient menées en conformité avec les règles d'éthique professionnelle et scientifique.

Les publications, publicités ou documents de communication, ayant trait à la présente convention, feront état de la collaboration entre les parties.

De plus, la dénomination et le logo des parties seront insérés, de façon claire et apparente, dans tout document ayant trait à la présente collaboration (notamment, et sans que cette liste ne

soit limitative : communiqué et dossier de presse, carton d'invitation, affiches, plaquette, dépliants,...).

Toute publication ou communication d'informations, de résultats ou de savoir-faire issus des opérations menées dans le cadre de la présente convention, par l'une ou l'autre des parties, devra recevoir l'accord écrit de l'autre partie.

#### **Article 6 : Réserve liée à la sécurité l'ONF**

L'ONF se réserve le droit de refuser par tous moyens l'accès au massif forestier pour des raisons de sécurité (intempérie, autre activité), de manière ponctuelle et motivée.

#### **Article 7 : Durée, modification,**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature.

Durant la période de validité de la convention et à la demande de l'une ou l'autre des parties, des aménagements nécessaires aux dispositions de la convention, seront examinés conjointement par les parties et pourront faire l'objet d'avenants à la convention.

La convention est reconductible une fois par tacite reconduction.

#### **Article 8 : Résiliation**

##### 8-1 Résiliation à la demande des parties

A la demande de l'une ou l'autre partie, la présente convention pourra être dénoncée et résiliée, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, les parties s'efforceront de mener à leur terme les actions conjointes engagées.

##### 8-2 Résiliation pour faute

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois semaines suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

#### **Article 9 : Règlement des litiges**

En cas de contentieux portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal compétent du lieu de situation géographique du Département de Saône et Loire.

Fait à Mâcon, le

En deux exemplaires originaux.

**Pour le Département**

Le Président du Conseil Départemental

**Pour l'ONF**

Le Directeur de l'Agence Bourgogne-Est

**André ACCARY**

## Direction des archives et du patrimoine culturel

Réunion du 30 septembre 2021  
N° 406

# LABELLISATION UNESCO "CLUNY ET LES SITES CLUNISIENS"

## Attribution d'une subvention pour l'année 2021

---

### OBJET DE LA DEMANDE

#### • Rappel du contexte

La Fédération des sites clunisiens coordonne un dossier de candidature pour l'inscription d'une liste internationale de biens intitulée « Cluny et les sites clunisiens », au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Compte-tenu de la présence du chef d'ordre et de la densité particulière d'établissements clunisiens romans sur le territoire départemental, le projet contribue à mettre en évidence la richesse de cet héritage culturel. Depuis son origine, le Département soutient ce dessein dont l'aboutissement constituerait un vecteur d'attractivité très important pour la Saône-et-Loire.

Ce prestigieux label est en effet un atout fédérateur pour dynamiser un territoire et en accroître l'attractivité touristique et la notoriété, notamment auprès de la clientèle étrangère. Les acteurs du tourisme attribuent au label un positionnement d'une destination axée sur l'histoire et le patrimoine, deux axes qu'a choisi la Saône-et Loire pour promouvoir son territoire. Le Département de Saône-et-Loire accompagne également la candidature du Charolais-Brionnais au titre du patrimoine immatériel de l'Unesco en tant que paysage culturel de l'élevage bovin. Ce dernier dossier a atteint en 2021 la dernière étape avant la présentation au Comité mondial des biens Unesco : l'élaboration du plan de gestion du territoire labellisable.

Concernant les sites clunisiens, en 2018, la Fédération a engagé des études pour permettre de sélectionner les sites susceptibles d'être inscrits sur la liste indicative nationale. Elle a commencé une phase de sensibilisation des territoires. En 2019, elle a poursuivi ce travail de sensibilisation à l'échelle nationale et européenne. Sur le plan scientifique, elle a continué l'élaboration de la base de données Clunypedia et a conduit une enquête auprès des représentants de sites clunisiens européens sur la démarche engagée. En 2020, un chef de projet UNESCO et son assistant ont été recrutés pour coordonner et assurer la rédaction du dossier de candidature, et le pré-dossier de la candidature a été constitué.

Le Département soutient les initiatives qui sont facteurs de dynamisme et d'attractivité de son territoire et son appui financier au projet, depuis 2014, avec une subvention de 30 000 € pour le site Clunypedia, et régulièrement depuis 2018 :

- en 2018, 10 000 € ont été versés pour la préparation du dossier d'inscription sur la liste indicative nationale en lien avec le comité scientifique international,
- en 2019, une aide de 20 000 € a servi à la poursuite du travail avec le ministère de la Culture français, à la sensibilisation des sites à l'échelle européenne et à la constitution de la base de données Clunypedia,
- En 2020, 20 000 € ont été attribués pour la rédaction du pré-dossier de candidature.

## • **Présentation de la demande**

Afin de poursuivre le montage du projet et faire aboutir le pré-dossier de demande de labellisation, la Fédération européenne des sites clunisiens sollicite du Département une nouvelle aide financière pour cette année 2021.

Elle a déjà réalisé les actions suivantes :

- la présentation officielle du pré-dossier de la candidature, à Cluny,
- l'édition du mode d'emploi de la candidature, « *Le Lancement 2021* »,
- l'organisation de l'ouverture officielle des candidatures à Charlieu, le 9 juillet 2021.

Elle envisage de poursuivre avec :

- le début de la rédaction du dossier de candidature,
- l'organisation des journées UNESCO à Cluny, les 8 et 9 octobre 2021, qui seront l'occasion de présenter les premières candidatures,
- la mise en place du comité territorial UNESCO.

Le budget consacré à ce projet en 2021 s'élève à 185 000 €.

## **ÉLÉMENTS FINANCIERS**

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Animation du patrimoine », l'opération « Associations culturelles et organismes publics », l'article 6574.

Je vous demande de bien vouloir :

- attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2021 à la Fédération européenne des sites clunisiens,
- approuver le projet de convention joint à ce rapport
- et m'autoriser à la signer.

Le Président,  
André ACCARY

**CONVENTION  
AVEC LA FEDERATION EUROPEENNE DES SITES CLUNISIENS  
BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
DU DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE**

**Entre**

Le Département de Saône-et-Loire, représenté par son Président, dûment habilité par délibération du Conseil départemental du 30 septembre 2021,

**Et**

La Fédération européenne des sites clunisiens, représentée par son Président, dûment habilité par une délibération du .....

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L. 3211-1 notamment,

Vu la demande de subvention présentée par la Fédération européenne des sites clunisiens,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 30 septembre 2021 attribuant la subvention,

**il est convenu ce qui suit :**

**Préambule**

Le Département, dans le respect de ses compétences, soutient les initiatives qui sont facteurs de dynamisme et d'attractivité de son territoire.

Dans le cadre de ses politiques de solidarités, de développement et d'animation des territoires menées en application du Code général des collectivités territoriales, le Département de Saône-et-Loire soutient les institutions publiques, structures publiques ou privées et associations qui :

- l'accompagnent dans l'exercice de ses compétences et politiques publiques,
- respectent l'esprit de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 reconnaissant le droit d'association ainsi que les principes d'intervention du service public,
- facilitent la promotion et l'inclusion sociale des publics en difficulté et l'épanouissement individuel et collectif des citoyens,
- recherchent la mixité sociale, géographique et générationnelle dans l'accès aux activités proposées,
- s'engagent dans la prévention des conduites à risques et dans la mise en place d'actions de développement durable.

La Fédération européenne des sites clunisiens, fondée en 1994, a son siège à Cluny. Elle a pour objectif de sensibiliser les citoyens à l'histoire de Cluny et de son patrimoine culturel. Elle est à l'origine d'un réseau de sites clunisiens en Europe qui rassemble aujourd'hui 200 sites dans sept pays. Depuis

2018, elle porte et promeut la candidature d'une liste de biens « Cluny et les sites clunisiens » au patrimoine mondial de l'UNESCO.

**Article 1 : objet et durée de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités et les conditions du soutien apporté par le Département à la Fédération européenne des sites clunisiens.

La présente convention est valable pour l'année 2021.

La subvention départementale est attribuée pour les actions suivantes :

- la présentation officielle du pré-dossier de la candidature, à Cluny,
- le début de la rédaction du dossier de candidature,
- l'édition du mode d'emploi de la candidature, sous forme d'une brochure intitulée Le Lancement 2021,
- l'organisation de l'ouverture officielle des candidatures, à Charlieu, le 9 juillet 2021,
- l'organisation des journées UNESCO à Cluny, les 8 et 9 octobre 2021, qui sera l'occasion de présenter les premières candidatures,
- et la mise en place du comité territorial UNESCO.

**Article 2 : montant de la subvention**

Conformément à la délibération du Conseil départemental du 30 septembre 2021, le Département s'engage à apporter une aide financière d'un montant de 20 000 € à la Fédération, au titre l'année 2021, sous réserve du vote du budget.

Sa durée de validité est limitée au 31 décembre de l'exercice suivant l'exercice budgétaire au titre duquel elle est attribuée, soit le 31 décembre 2022 pour l'exercice 2021.

**Article 3 : modalités de versement de la subvention**

Le Département versera la subvention selon les modalités suivantes :

- un acompte, après signature de la convention, de 12 000 €, soit 60 % du montant de la subvention,
- le solde, après réception et instruction du décompte récapitulatif des factures, du bilan financier et du compte-rendu détaillé des actions réalisées.

Elle sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables et budgétaires en vigueur. Les versements seront effectués au compte ..... sous réserve du respect par l'organisme des obligations mentionnées à l'article 4.

**Article 4 : obligations du bénéficiaire**

**Participation à la promotion du département de Saône-et-Loire à travers la démarche Route 71**

La Fédération s'engage à ce que les sites membres localisés en Saône-et-Loire soient répertoriés dans l'application Route 71, et à les assister dans la constitution des notices de référence.

Elle fournira annuellement au Département un état des sites clunisiens présents dans l'application.

#### **4.1 : obligations comptables**

Pour tous les bénéficiaires privés ou publics, les documents comptables sont à conserver pendant les 10 années consécutives à l'exécution de la présente convention.

##### **- Personnes privées**

Le bénéficiaire s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations de telle sorte que la responsabilité du Département ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet. La présentation budgétaire retenue doit permettre d'individualiser les actions subventionnées.

Les comptes seront certifiés par le Président de l'organisme.

Conformément aux articles L. 612-4 et suivants et D. 612-5 et suivants du Code de commerce, toute association ayant reçu annuellement des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics à caractère administratif ou à caractère industriel et commercial, des organismes de sécurité sociale et d'autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif, une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000 €, doit établir chaque année un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités d'établissement sont précisées par décret. La certification doit en être effectuée par un commissaire aux comptes.

##### **- Personnes publiques**

Pour les personnes morales de droit public, un décompte récapitulatif des factures visées par le comptable de l'organisme a valeur de pièce justificative pour le versement du solde de la subvention.

#### **4.2 : obligations d'information**

Le bénéficiaire s'engage à informer le Département de tous les événements susceptibles de modifier sa situation économique, financière et juridique ou de porter atteinte à la bonne réalisation des objectifs ou actions visés à l'article 1.

Il lui communique les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et annexes ainsi que le bilan financier de l'action, dans un délai de 2 mois après la clôture de l'exercice.

Il s'engage à produire au Département toute pièce ou information permettant d'évaluer et d'apprécier la qualité des actions proposées.

#### **4.3 : obligations de communication**

Par la présente convention, l'organisme s'engage à :

- rendre lisible l'engagement du Département sur le soutien apporté aux actions réalisées, utilisant à cet effet les supports qui lui seront proposés ;
- apposer le logo du Département de Saône-et-Loire sur tout support de communication en lien avec les actions soutenues.

#### **Article 5 : contrôle**

L'organisme s'engage à faciliter le contrôle, par le Département, de la réalisation des actions.

Des agents de la collectivité ou des personnes mandatées à cet effet par le Département pourront, à tout moment dans un délai de deux ans après le versement de la subvention, exercer un contrôle sur pièces et sur place.

Dans le cas où ces contrôles feraient apparaître que tout ou partie des subventions allouées n'ont pas été utilisées ou à d'autres fins que celles initialement prévues, le Département sera en droit de réclamer le remboursement des sommes indûment perçues.

**Article 6 : modification de la convention**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé des deux parties. Le ou les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

En cas de modification des conditions d'exécution et de retard pris pour une raison quelconque dans l'exécution de la présente convention par le bénéficiaire, celui-ci doit en informer le Département sans délai par lettre recommandée avec avis de réception.

**Article 7 : résiliation de la convention**

En cas d'inexécution ou de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

**Article 8 : élection de domicile - attribution de juridiction**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent élire domicile au siège du Département.

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

Fait à Mâcon, le .....

En deux exemplaires originaux.

Pour le Département de Saône-et-Loire

Pour la Fédération Européenne des  
Sites Clunisiens,

Le Président,

Le Président,

## **Direction des réseaux de lecture publique**

**Réunion du 30 septembre 2021  
N° 407**

### **FESTIVAL DES CULTURES NUMERIQUES SANS DECODER ?!**

**Programmation 2021 et signature de la convention de mise à disposition des locaux du Centre culturel Louis Escande et du contrat de prestation du Théâtre SCOP SARL**

---

#### **OBJET DE LA DEMANDE**

##### **• Rappel du contexte**

Créé en 2017, le festival Sans décoder ?! est un événement organisé par le Département afin de faire découvrir les cultures numériques. Co-organisé par la Bibliothèque départementale (BDSL) et le Lab71, deux sites culturels de la collectivité, ce festival s'adresse à un très large public : famille, scolaires, initiés et professionnels. Entièrement gratuites, les deux premières éditions se sont déroulées en 2017 et 2019 dans les locaux du Lab71 et sur trois journées consécutives offrant des conférences, ateliers, manipulations, performances et installations artistiques pour jouer, s'interroger et découvrir le numérique.

Sans décoder ?! a accueilli des artistes de référence nationale (François Bon, Dominique Pifarely, Philippe Boisnard, etc.) mais aussi de jeunes youtubeurs, journalistes, experts ou auteurs. La force de ce festival tient à la grande variété de contenus (gaming zone, cycle de conférence et tables rondes, ateliers connectés, spectacles, expo ou œuvre participative) permettant ainsi à chaque visiteur de créer sa propre expérience.

A la suite de la deuxième édition, le bilan a révélé une programmation de qualité avec un public conquis mais peu nombreux. Pour autant, le numérique étant aujourd'hui à la croisée de nombreux enjeux sociétaux, il reste essentiel de maintenir un événement dédié qui puisse être reconnu tout en profitant au plus grand nombre. Parallèlement, le Département a déposé en mars dernier un dossier de candidature auprès du Ministère de la Culture pour l'obtention du label « Bibliothèque numérique de référence » pour sa bibliothèque départementale, dans lequel figure comme action structurante le festival Sans décoder ?!.

##### **• Présentation de la demande**

Le Département proposera en 2021 une nouvelle formule du Festival Sans décoder ?!, qui se vaudra itinérante. Organisée sur une période de deux mois (du 5 octobre au 1er décembre 2021), la manifestation Sans décoder ?! se déploiera sur différents points du département, permettant ainsi de développer un véritable territoire numérique. Les bibliothèques joueront un rôle de premier plan dans la constitution du programme, leur permettant ainsi d'être identifiées comme des acteurs essentiels d'accompagnement au numérique.

Composée de quatre volets, la programmation se vaudra éclectique et élaborée à partir des formes d'actions culturelles nouvelles et diversifiées, couvrira l'ensemble du territoire, déroulera toutes les approches de la culture numérique et s'appuiera sur des partenariats originaux et innovants.

### **VOLET 1 : Actions « Ressources »**

Par le biais d'un appel à projet à destination des bibliothèques de son réseau, la Bibliothèque départementale de Saône et Loire a créé une vingtaine d'actions/ateliers numériques « clés en main », issus de ses propres collections numériques (expositions interactives, ateliers tablettes, robot et codage, escape game etc.) qui seront proposés et pour lesquels les bibliothèques seront accompagnées et formées. Ceci garantit le développement de services innovants et numériques tout en proposant des contenus ludiques et simples à mettre en œuvre.

>> *21 bibliothèques participantes*

### **VOLET 2 : Programmation artistique et événementielle**

En lien avec des partenaires identifiés sur le territoire, la BDSL organisera dans le cadre de la programmation, une dizaine d'événements numériques : spectacles, conférence, formations et ateliers et associera les autres sites culturels du Département (Centre Eden, Lab 71, Archives départementales, etc.).

Le Département propose ainsi des temps forts sur les deux mois du festival en s'appuyant sur des partenaires expérimentés. Le Département proposera via la BDSL deux spectacles performances, dont l'un clôturera le festival, véritable vitrine des arts numériques, valorisant la création artistique et nécessitant des installations techniques complexes.

>> *Au programme :*

*2 actions scolaires*

*7 actions participatives (conférence, atelier, formation)*

*5 actions inter-service*

*2 actions artistiques*

### **VOLET 3 : Projections cinématographiques**

Comme pour le volet 1 de programmation, le Département a lancé un appel à projet auprès des bibliothèques du réseau disposant d'une offre cinéma. Les bibliothèques retenues proposeront des projections cinématographiques à partir d'une sélection en lien avec le numérique. Afin de répondre au plus grand nombre, la sélection propose des formats variés : fiction, documentaire, court métrage, grand public et jeunesse.

>> *19 bibliothèques participantes*

### **VOLET 4 : Actions en partenariat**

Le Festival Sans décoder ?! en itinérance permet aussi aux autres acteurs du territoire de pouvoir se rattacher à l'événement en proposant leurs propres actions. Ainsi, de nombreux partenaires sont associés dans la programmation : Musée Niepce, Espace des arts, Médiathèque de Mâcon, l'association Syntax erreur 2.0, la Mission locale du Charolais, etc.

L'objectif de ce volet est d'identifier le Département comme un acteur incontournable du numérique mais aussi de faire du festival un événement fédérateur pour tout le territoire.

>> *5 partenaires*

C'est dans le cadre de ce festival que le Département a sollicité la Ville de Mâcon pour une mise à disposition des locaux du centre culturel Louis Escande pour 2 journées. La convention jointe en annexe du présent rapport en fixe les conditions et rappelle les engagements des parties.

Je vous demande de bien vouloir :

- prendre acte de la programmation jointe en annexe,
- m'autoriser à signer la convention de partenariat entre le Département et la Ville de Mâcon pour la mise à disposition des locaux du Centre culturel Louis Escande jointe en annexe,
- m'autoriser à signer le contrat de prestation entre le Département et le Théâtre SCOP SARL, joint en annexe.

Le Président,

André ACCARY

POUR LA CULTURE,  
le DÉPARTEMENT agit !



# Sans ? décoder

LE FESTIVAL  
DES CULTURES  
NUMÉRIQUES  
en Saône-et-Loire

Plus de **60** événements  
dans le département

DU 5 OCTOBRE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE



2021

Retrouvez la programmation sur @sansdecoder71  

# LE FESTIVAL

## SANS

## DÉCODER ?!

Retrouvez la programmation du festival sur :

@sansdecoder71



**Tous les événements sont gratuits.**  
**Réservations obligatoires.**



Selon la réglementation en vigueur, un pass sanitaire valide devra être présenté par les personnes de plus de 12 ans à l'entrée de certains lieux.

Le festival Sans décoder ?! reçoit le soutien de :



**Le festival remercie ses partenaires :**

Le Centre EDEN à Cuisery, le Lab 71 à Dompierre-les-Ormes, les Archives départementales, les bibliothèques de Chalon-sur-Saône et de Montceau-les-Mines, la médiathèque du Creusot, les collèges Condorcet, Notre-Dame et Robert Schuman à Mâcon, le réseau des bibliothèques de Saône-et-Loire en particulier de la communauté de communes de La Clayette Chauffailles-en-Brionnais, du Grand Autunois Morvan ainsi que de la Bresse Louhannaise Intercom, la booktubeuse de la chaîne "Tu Lis, Julie ?".



Créé en 2017, le festival Sans décoder ?! est un événement organisé par le Département afin de faire découvrir les cultures numériques. Co-organisé par la Bibliothèque départementale (BDSL) et le Lab71, deux sites culturels de la collectivité, ce festival s'adapte aujourd'hui à un large public. Pour cette édition 2021, le festival sera itinérant et se déploiera dans divers sites du département, en s'appuyant sur le réseau des bibliothèques. Ainsi, 80 dates et 60 actions sont programmées dans l'ensemble de la Saône-et-Loire, de quoi satisfaire le plus largement ! Hier, livres et encyclopédies forgeaient notre culture, aujourd'hui, à l'ère du numérique, les manières d'enrichir ses connaissances sont partout, sur le papier, sur les écrans, dans les images, dans les objets, dans la manière de communiquer en général. Le monde évolue et les histoires se racontent sous des formes différentes : infographies, vidéos, photos, webcam, les supports envahissent nos vies en permanence connectées. Avec ce festival, notre collectivité montre sa complète adhésion dans cette évolution sociétale en déployant le numérique partout dans son territoire. À vous d'essayer !

***André Accary, Président du Département de Saône-et-Loire  
Hervé Reynaud, Conseiller départemental délégué au patrimoine  
et à la culture***



<b>Lancement du festival Sans décoder ?!</b>	<b>p.5</b>
<b>Ateliers numériques</b>	<b>p.6</b>
<b>Loisirs numériques et créatifs</b>	<b>p.8</b>
<b>Événements</b>	<b>p.13</b>
<b>Conférences et formations</b>	<b>p.16</b>
<b>Numériquement autres</b>	<b>p.18</b>
<b>Projections</b>	<b>p.21</b>
<b>Dans les classes et sur les routes</b>	<b>p.24</b>
<b>Agenda</b>	<b>p.26</b>

Le programme du festival Sans Décoder ?! et les conditions d'accueil peuvent être modifiés à tout moment en fonction de l'évolution des conditions sanitaires. Consultez la programmation journalière sur **la page facebook de Sans Décoder.**

## Lancement du festival Sans décoder ?!

### *Présentation de la programmation*

Le Département de Saône-et-Loire lève le voile sur la programmation du Festival Sans décoder ?!

À l'occasion du lancement de l'édition 2021, venez découvrir l'ensemble des actions qui auront lieu dans tout le territoire.

### **Lundi 11 octobre sur invitation**

Département de Saône-et-Loire  
Espace Duhesme  
18 rue de Flacé - 71000 MÂCON  
(Bibliothèque départementale  
de Saône-et-Loire)



# ATELIERS

## NUMÉRIQUES

### Atelier généalogie

avec les Archives départementales

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les archives numérisées !

Avec plus de 3 millions d'images numérisées, les documents d'archives sont aujourd'hui accessibles sur le site internet des Archives départementales de Saône-et-Loire.

Vous avez envie de commencer des recherches généalogiques, venez découvrir les différentes étapes de la recherche numérique, les richesses du site, les archives de l'état-civil et d'autres moins connues...

*Animation numérique - Tout public*

**Jeudi 4 novembre à 14h**

Bibliothèque d'Autun

Sur réservation : 03 73 16 01 14

**Samedi 27 novembre à 15h**

Salle des fêtes de Fleury-la-Montagne

Sur réservation : 09 65 38 48 34

### Atelier cinéma d'animation

avec le Labodanim



Labodanim vous propose de découvrir le cinéma d'animation à travers ses ateliers.

Faite la connaissance d'un art pluridisciplinaire : écriture, arts visuels, mouvement, prise de vue, rythme, musique, montage et réalisez votre propre film d'animation.

#### Atelier créatif

Médiathèque de Saint-Rémy

Sur réservation : 03 85 42 54 55

**À partir de 8 ans :**

**mercredi 17 novembre,**

**de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h**

**Pour les seniors :**

**jeudi 18 novembre,**

**de 14h à 16h**

**Pour les familles :**

**samedi 20 novembre,**

**de 10h à 12h et de 14h à 16h**



## Ateliers web séries avec Canopé 71

Découvrez la web série Dopamine qui décortique les mécanismes des applications rendant accro (Instagram, Facebook...) et apprenez à mieux gérer l'utilisation de celles-ci.

*Animation numérique - Tout public*

**Mercredi 20 octobre à 14h30**

Bibliothèque de Dompierre-les-Ormes  
Sur réservation : 03 85 50 94 41



## Atelier effets spéciaux avec Canopé 71

Vous voulez en savoir plus sur les effets spéciaux ? Dans cet atelier, vous pourrez décrypter une vidéo truffée d'effets spéciaux, et en reproduire certains avec des effets de trucage (fond vert, apparition/disparition...).

*Atelier créatif - Tout public*

**Mercredi 3 novembre**

**2 sessions : 14h et 16h30**

Bibliothèque de Digoin  
Sur réservation : 03 85 53 29 89



## Atelier light painting avec Canopé 71

Le light painting est une technique qui utilise la lumière pour faire des photos originales. « Découvrez cet outil dans un atelier d'initiation avec de la programmation de robots. Vous repartirez avec une création visuelle collective sous forme de vidéo !

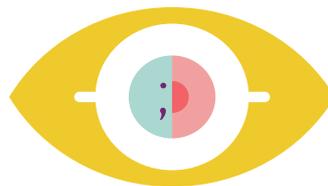
*Atelier création vidéo - Tout public*

**Mercredi 17 novembre à 15h**

Médiathèque du Creusot  
Sur réservation : 03 85 77 58 00

## LOISIRS

# NUMÉRIQUES ET CRÉATIFS



### Chasse au trésor en réalité augmentée

« Le monde des créatures mystérieuses » est une grande aventure autour du monde à la recherche de monstres et créatures mythiques, comme le Big Foot aux États-Unis, le Yéti au Népal, l'Alicanto au Chili ou la Vouivre en France. Partez à la chasse grâce à un parcours ludique en réalité augmentée, au sein de la bibliothèque.

*Enfants entre 6 et 10 ans*

**Mercredi 13 octobre**

**2 sessions : 10h et 15h**

Médiathèque Françoise Giroud à Blanzay

Sur réservation : 03 85 68 28 41

### Les livres augmentés

Les enfants vont pouvoir s'initier au concept de la réalité augmentée avec une sélection de livres fonctionnant avec cette technologie.

Lecture, jeu et apprentissage, les éditions utilisant ce concept combinent intelligemment les médias pour des expériences éducatives passionnantes !

*Enfants à partir de 5 ans*

**Mercredi 13 octobre de 10h30 à 11h30**

Bibliothèque de Fragnes-la-Loyère

Sur réservation : 03 85 45 77 37



*Tout public à partir de 8 ans*

**Samedi 16 octobre à 10h30**

Point info tourisme à Dompierre-les-Ormes

Sur réservation : 03 85 50 94 41

### Dessine ton jeu

« Draw your game », littéralement « Dessine ton jeu », est une application qui permet de créer un petit jeu vidéo en le dessinant sur une feuille de papier à l'aide de quatre couleurs seulement : noir, bleu, rouge et vert.

En associant les couleurs à des actions et des objets, les participants vont se projeter dans le jeu vidéo, comprendre les bases de son développement, tout en suscitant la création et l'imagination.

## Programmer avec les cartes micro:bit

Les micros contrôleurs micro:bit sont des cartes électroniques qui peuvent être utilisées pour réaliser très simplement de multiples projets informatiques. Venez les tester et créer un podomètre, un dé à jouer, afficher un texte...

*Tout public*

**Samedi 16 octobre à 14h30**

Médiathèque de Messey-sur-Grosne  
Sur réservation : 03 85 44 05 28

## L'heure du conte numérique

Immersion garantie avec l'heure du conte numérique. Les enfants découvrent une histoire sous une autre forme avec la ressource numérique « Storyplay'r » en proposant un parallèle entre le livre physique et le livre numérique.

*À partir de 7 ans*

**Mercredi 20 octobre à 14h**

Bibliothèque de Saint-Vallier  
Sur réservation : 03 85 67 78 20

## Tournoi avec la Wii U

La Wii U est une console de jeu résolument tournée vers la famille et les amis, les jeux multi-joueurs, ludiques et sympas étant clairement plébiscités. Afin de les tester, la bibliothèque propose une après-midi conviviale autour de petits tournois.

*Tout public*

**Samedi 23 octobre à 15h**

Bibliothèque de Givry  
Sur réservation : 03 85 44 44 55

Sans décoder ?!

## Heure du conte avec Voixci

Les enfants pourront animer un temps de lecture grâce à l'application Voixci qui permet de sonoriser et musicaliser les histoires.

*Atelier récit sonorisé*

*Enfants à partir de 5 ans*

**Samedi 23 octobre à 10h**

Bibliothèque d'Étang-sur-Arroux  
Sur réservation : 03 85 82 29 58

**Mercredi 27 octobre à 15h**

Médiathèque Pablo Neruda à Épinac  
Sur réservation : 03 85 82 05 08

**Samedi 30 octobre à 15h**

Bibliothèque d'Igornay  
Sur réservation : 03 85 82 85 63

**Mercredi 3 novembre à 15h**

Bibliothèque de Curgy  
Sur réservation : 03 85 52 00 09

**Mercredi 10 novembre à 14h30**

Bibliothèque de Couches  
Sur réservation : 03 85 45 51 81

*Public scolaire*

**Du vendredi 19  
au mercredi 23 octobre**



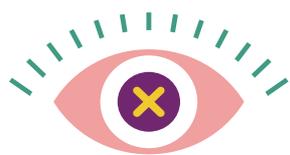
## Les robots Ozobot

Venez découvrir les bases de la programmation de façon amusante et interactive en jouant avec les robots Ozobot qui ont la particularité de se programmer en utilisant des codes couleurs.

*À partir de 6 ans*

**Samedi 24 octobre de 9h à 12h**

Bibliothèque de Crissey  
Sur réservation : 03 85 46 52 19



## Quand les coloriages s'animent

Des applications proposent d'allier coloriage et numérique en utilisant la technique de la réalité augmentée.

L'enfant colorie à partir d'un dessin existant et sa réalisation devient ensuite, grâce à une tablette ou un smartphone, un dessin animé. Les enfants sont invités à venir tester cet outil à la bibliothèque !

*Enfants à partir de 5 ans*

**Mercredi 27 octobre à 14h**

Bibliothèque de Saint-Léger-sur-Dheune  
Sur réservation : 03 85 45 47 02

## Créer une bande-dessinée numérique

Venez créer votre propre BD avec l'application BDnF ! Développée par la Bibliothèque nationale de France, elle permet de réaliser des BD, des romans graphiques, ou tout autre récit mêlant illustration et texte.

Elle offre à chacun la possibilité de s'essayer à la bande dessinée grâce à des corpus d'éléments visuels issus des collections patrimoniales de la BnF.

*Enfants à partir de 7 ans*

**Mercredi 27 octobre de 10h à 12h**

Bibliothèque de La Clayette  
Sur réservation : 03 85 26 52 29

**Samedi 30 octobre de 10h à 12h**

Bibliothèque de Gibles  
Sur réservation : 03 85 84 51 89

## Jouons, coopérons !

Une après-midi pour s'amuser avec des jeux de société numériques. Les jeux nécessitent de coopérer, de s'entraider et d'utiliser du matériel numérique en plus du jeu physique.

*Jeunes adultes et adultes*

**Mercredi 3 novembre à 14h30**

Bibliothèque de Sancé  
Sur réservation : 03 85 20 53 70

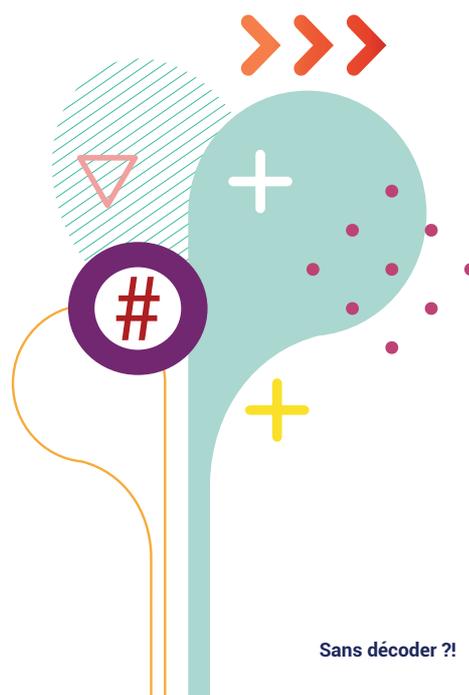
## Les oiseaux s'exposent

Venez découvrir les multiples relations qu'entretiennent les hommes et les oiseaux à travers une exposition mêlant panneaux, réalité augmentée et supports pédagogiques.

*À partir de 7 ans*

**Mercredi 3 novembre à 14h30**

Bibliothèque de Salornay-sur-Guye  
Sur réservation : 03 85 59 42 74  
(sauf le mercredi)





## Les robots Blue Bot

Ludique et éducatif, le robot Blue Bot permet d'initier les enfants à la programmation informatique.

En actionnant différentes touches, les enfants programmeront le robot pour qu'il se déplace sur un parcours donné. Funs et sympathiques, venez essayer les Blue Bot !

*Enfants à partir de 4 ans*

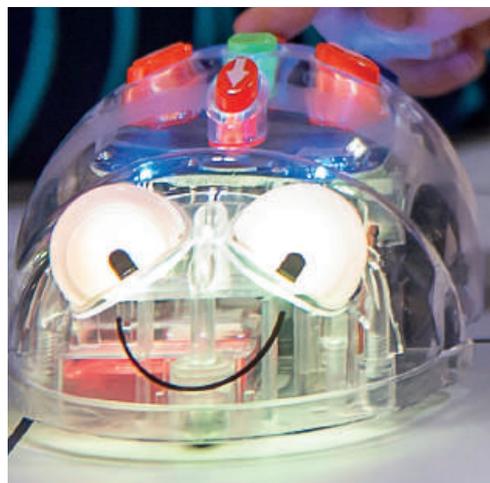
**Mardi 16 novembre de 16h30 à 18h15**

Bibliothèque de Coublanc

Sur réservation : 03 85 26 52 20

**Public scolaire**

**Du vendredi 19  
au mercredi 23 octobre**



Sans décoder ?!

Le festival des cultures numériques en Saône-et-Loire

---

## Atelier Stop motion !

Les vidéos en stop motion sont des films faits à partir de photos que l'on met bout à bout.

Différentes applications permettent, à partir d'une tablette ou d'un smartphone, de réaliser ces films qui sortiront de votre imagination. Envie de stimuler votre créativité ? On vous attend !

---

### Enfants à partir de 7 ans

**Mercredi 17 novembre de 14h à 17h**

Bibliothèque de Chauffailles

Sur réservation : 03 85 26 52 29

**Samedi 20 novembre de 10h à 12h**

Bibliothèque de Vauban

Sur réservation : 03 59 56 69 79

---



---

## Joue avec Tim Burton

Si vous êtes tenté par une plongée dans l'univers du fantasque réalisateur Tim Burton, rendez-vous à la bibliothèque et laissez-vous embarquer dans un escape game numérique et interactif.

---

### À partir de 10 ans

**Samedi 20 novembre à 10h**

Bibliothèque de Gueugnon

Sur réservation : 03 85 85 51 40

---

---

## Tu lis, Julie ?

### Atelier Booktube



Atelier de création de vidéos booktube (présentation de coups de cœur livresque) : choisir un livre, écrire des textes, savoir cadrer, savoir filmer, savoir assembler des vidéos pour former une seule vidéo complète de Booktube.

**Lundi 22 au vendredi 26 novembre**

Bibliothèque de Buxy

---

## Week-end d'ouverture

Centre EDEN

*Animations créatives et numériques*

Le centre EDEN propose une rencontre unique et ludique avec la nature de Bourgogne.

En traversant les expositions temporaires puis les cinq salles thématiques, vous vous immergerez au cœur des milieux naturels en faisant appel à tous vos sens : déclenchez des animations, découvrez les aquariums et terrariums, divertissez-vous à l'aide des bornes interactives. Dans ce cadre, des animations au planétarium et des ateliers numériques seront proposés.

**Tout public**

**Samedi 23 et dimanche 24 octobre  
de 14h à 18h**

Centre EDEN à Cuisery

Sur réservation : 03 85 27 08 00



**Workshop à 3 voix de Space Dances**  
*avec l'Association Corps au bord  
et la compagnie Natacha Paquignon  
Atelier créatif*



Entrez dans la danse ! Space Dances fait surgir des corps dansants dans des espaces où ils ne sont pas réellement. C'est un projet à la lisière des arts vivants et des arts visuels qui s'appuie sur une application mobile de réalité augmentée. Dans ce projet, on associe création chorégraphique et création visuelle. D'abord, on crée la danse, puis on la filme. Les corps dansants sont ensuite détournés grâce au programme de détournement automatique des corps conçu pour le projet. Les vidéos sont ensuite intégrées à l'application : les danseurs apparaissent en réalité augmentée dans la médiathèque !

**Le workshop est accompagné  
par quatre personnes :**

- Natacha Paquignon, chorégraphe et danseuse,
- Lise Bois, danseuse,
- Maxime Touroute, vidéaste et ingénieur,
- Amaury Belin, ingénieur et designer d'expérience.

---

**Tout public**

**Samedi 6 novembre de 10h à 18h**

Médiathèque de Mâcon

Sur réservation : 03 85 39 90 26

---



## Les journées du Lab71

### Animations numériques et créatives

- Escape game/jeux de piste sur les usages du numérique
- Light painting
- Technique du stop motion
- Réalité virtuelle et jeux
- Découverte de la programmation

#### Tout public

**Mercredi 24, jeudi 25  
et vendredi 26 novembre de 10h à 18h**  
**Samedi 27 novembre, de 10h à 12h  
et de 14h à 18h**

Le Lab 71 à Dompierre-les-Ormes  
Sur réservation : 03 85 50 37 10

#### Public scolaire

**Mercredi 24 novembre,  
Jeudi 25 et vendredi 26 novembre**

Le Lab 71 à Dompierre-les-Ormes  
Réservation obligatoire : 03 85 50 37 10



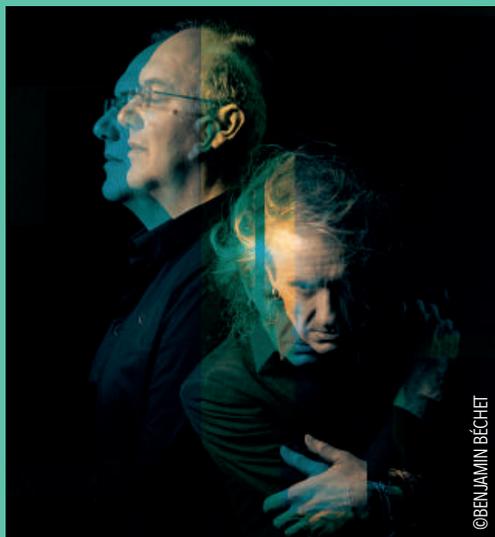
### Familles connectées aux journées du Lab71

À la maison, en entreprise, en matière d'éducation ou de santé, le numérique révolutionne nos sociétés. À travers une exposition unique et une conférence, le Pôle d'équilibre territorial et rural Mâconnais Sud Bourgogne (PETR) et l'association Villages solidaires s'engagent auprès des familles pour prévenir les risques comme l'addiction, le harcèlement et pour sensibiliser sur l'impact du numérique sur le sommeil.

**Mercredi 24, samedi 27 novembre,  
horaires communiqués ultérieurement sur  
[sansdecoder.fr](http://sansdecoder.fr)**

## Entrer dans la couleur

*Alain Damasio et Yan Péchin*  
Spectacle



Sans décoder ?!

### À partir de 11 ans

**Mercredi 1<sup>er</sup> décembre à 18h**

Théâtre, Scène nationale de Mâcon

Sur réservation

03 85 20 55 71

ou par mail : [drlp@saoneetloire71.fr](mailto:drlp@saoneetloire71.fr)

« Entrer dans la couleur » est un concert de rock-fiction porté par un duo hors norme. Issus pour beaucoup du roman « Les Furtifs », les textes ciselés du concert, politiquement très habités, traversent comme une lame les enjeux de notre époque.

Au fil des morceaux, ils tissent la trame de ce renouement au vivant qu'Alain Damasio appelle et que Yan Péchin opère. Le futur, c'est maintenant ! Plus qu'un spectacle, assistez à une initiation au monde qui vient.

Le festival des cultures numériques en Saône-et-Loire

# CONFÉRENCES ET FORMATIONS

## Atelier formation bureautique avec Syntaxe erreur 2.0 Formation



Un public de plus en plus nombreux doit faire face au défi du numérique et se trouve démuné. Cet atelier proposé par Syntaxe Erreur 2.0 va vous permettre d'être accompagné sur les outils informatiques. Avec cette formation, fini la peur du clic !

*Pour les novices en informatique*

**Judi 15 octobre à 14h**

Bibliothèque d'Iguerande

Sur réservation : 03 85 84 14 08

**Judi 21 octobre à 9h**

Bibliothèque de Saint-Germain-du-Plain

Sur réservation : 03 85 47 39 07



## Avec OpenCyLife

Frédéric Lacrabère et Frédéric Bernard du collectif OpenCyLife animeront conférence et atelier participatif pour sensibiliser les acteurs de l'éducation digitale, de l'entreprise et de la société civile aux enjeux écologiques du monde digital.

### *Cycle de vie d'un smartphone* Conférence

Vous vous demandez ce qu'il se cache dans votre smartphone ? Ce petit objet renferme de grandes surprises ! Venez les découvrir lors de cette conférence avec le collectif OpenCyLife, sur le cycle de vie d'un smartphone.

À partir de 14 ans

**Samedi 6 novembre à 10h**

Salle de la mairie de Salornay-sur-Guye  
Sur réservation : 03 85 59 99 54

### *Fresque du numérique* Atelier participatif

La fresque du numérique est un atelier ludique et collaboratif de trois heures avec une pédagogie similaire à celle de la fresque du climat. L'atelier vise à expliquer les grandes lignes des actions à mettre en place pour évoluer vers un numérique plus durable, puis à ouvrir des discussions entre les participants sur le sujet. Véritable outil de team building, cet atelier permet aux participants de se rassembler pour apprendre ensemble sur le numérique durable.

À partir de 14 ans

**Samedi 6 novembre à 14h30**

Salle polyvalente de Salornay-sur-Guye  
Sur réservation : 03 85 59 99 54



### *Monde des réseaux sociaux* Conférence par Olivier Duris

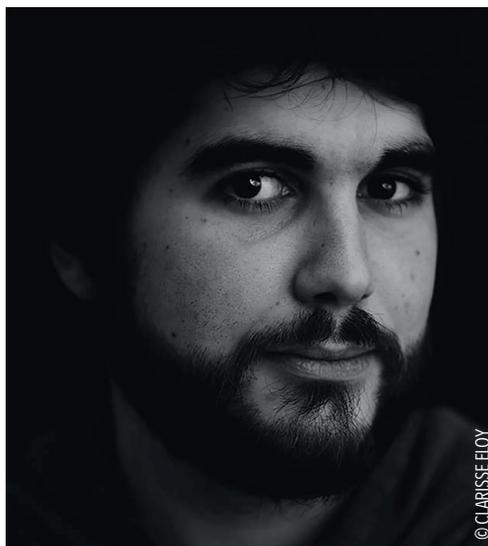
Pour Olivier Duris et son équipe, la question des outils numériques est un problème social qui ne se résoudra pas avec la seule dénonciation de leurs dangers, mais avec l'encouragement au plaisir de la créativité et de la relation, avec ou sans écran.

C'est pourquoi Olivier Duris vous propose une conférence sur le monde des réseaux sociaux, aujourd'hui omniprésents, avec les bons et les moins bons côtés de leur utilisation.

Ados et adultes

**Samedi 27 novembre à 14h**

Auditorium des Ateliers du jour  
de Montceau-les-Mines  
Sur réservation : 03 85 57 27 92



© CLARISSE ELOY

# NUMÉRIQUEMENT

## AUTRES



© ROMAIN ETIENNE

### **Acqua alta - Noir d'encre** *Spectacle*

Acqua Alta raconte une histoire. Une femme, un homme, une maison. Un quotidien absurde et cousu de discorde.

Mais un jour de pluie, la vie chavire : la montée des eaux engloutit la maison dans une mer d'encre. La femme glisse et disparaît. D'elle, il ne reste que les cheveux. Vivants. C'est l'histoire d'une catastrophe, particulière et universelle. C'est l'histoire d'une perte et d'une quête. C'est l'histoire de la peur de l'étrange et de l'altérité, et de son apprivoisement.

### **Acqua alta - Tête à tête** *Installation numérique*

Vivez un parcours en réalité virtuelle dans l'imaginaire de l'eau, un livre pop-up augmenté et une expérience en réalité virtuelle.

#### **Tout public**

**Samedi 30 octobre à 17h**

Théâtre, Scène nationale de Mâcon

Tarif privilégié

Sur réservation : 03 85 22 82 80

#### **Tout public**

**Jeudi 28 octobre**

**à 15h, 16h, 17h et 18h**

**Vendredi 29 octobre**

**à 15h, 16h, 17h et 18h**

**Samedi 30 octobre**

**à 10h, 11h, 13h30, 14h30, 15h30 et 18h**

Théâtre, Scène nationale de Mâcon

Sur réservation : 03 85 22 82 80

## FabLab mobile

### Animation et démonstration sur le numérique

Avec des animateurs, un véhicule itinérant et des équipements de matériel informatique et hi-tech (drônes, imprimantes 3D, brodeuse numérique virtuelle, station PC Vidéo, Xbox, casques virtuelles, radio Podcast, plotter), découvrez-en un peu plus sur le numérique.

#### Tout public

**Mardi 5 octobre de 10h à 12h**

À Palignes

**Mardi 5 octobre de 14h30 à 16h30**

À Neuvy-Grandchamp

**Mercredi 6 octobre de 10h à 12h**

À Rigny-sur-Arroux

**Mercredi 6 octobre de 14h30 à 16h30**

À Toulon-sur-Arroux

**Jeudi 7 octobre de 10h à 12h**

À la bibliothèque de Geugnon

**Jeudi 7 octobre de 14h30 à 16h30**

Au Centre social Arc-en-Ciel à Geugnon

**Vendredi 8 octobre de 10h à 12h**

À Issy-L'Évêque

**Vendredi 8 octobre de 14h30 à 16h30**

À Grury

## Mois du numérique

### Animations sur le numérique

Le service Jeunesse de la Ville de Chalon-sur-Saône, en collaboration avec les maisons de quartier et la bibliothèque municipale, met en place des ateliers dont l'objectif principal est de permettre aux usagers d'acquérir une culture numérique. Au programme (sous réserve de modifications) : drone, initiation au codage, atelier services publics, initiation à la bande-dessinée numérique, rétro gaming...

#### Tout public

**Du 5 octobre au 5 novembre**

Kiosque multi-média

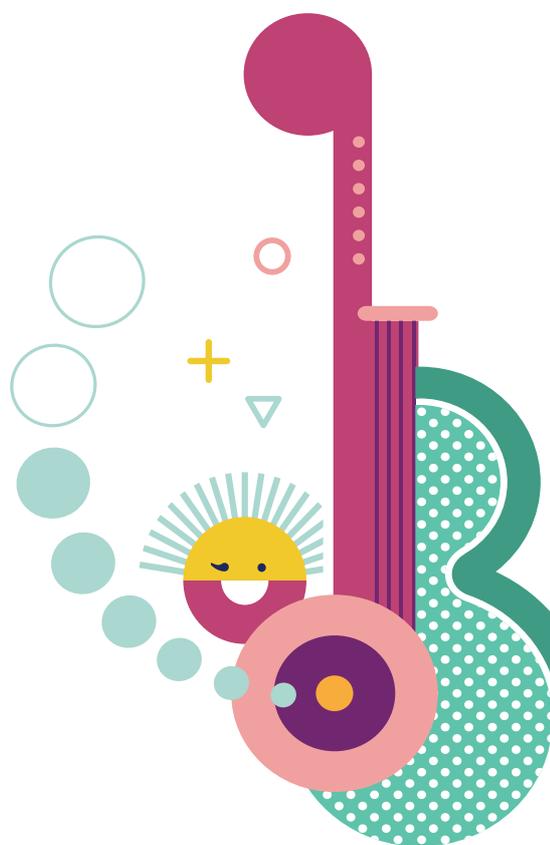
Sur réservation : 03 85 42 56 63

[kiosque.multimedia@chalonsursaone.fr](mailto:kiosque.multimedia@chalonsursaone.fr)

Bibliothèque municipale de Chalon-sur-Saône

Sur réservation : 03 85 90 51 50 ou

[secretariat.bibliotheque@chalonsursaone.fr](mailto:secretariat.bibliotheque@chalonsursaone.fr)





## À la médiathèque de Mâcon

### **Relax game**

#### *Atelier numérique parents-enfants*

Venez passer un moment confort avec votre enfant en partageant des jeux pour tablettes numériques choisis spécialement pour l'occasion. Au menu, objets cachés et labyrinthes, tout en détente. Coopération de mise !

*Pour les 3 à 9 ans*

**Samedi 30 octobre à 14h**

Médiathèque de Mâcon

Sur réservation : 03 85 39 90 26

### **Rendez-vous conte**

#### *Lectures d'histoires interactives*

*Pour les enfants de 4 à 8 ans*

**Samedi 30 octobre à 16h**

Médiathèque de Mâcon

Sur réservation : 03 85 39 90 26

### **Défi : toi et internet**

#### *Quiz sur le numérique*

Tu impressionnes tes parents en maniant les réseaux sociaux et les applis comme un chef... mais sais-tu tout ce qui se passe sur internet ? Viens te mesurer à ce quiz pour le découvrir !

*À partir de 11 ans*

**Mercredi 3 novembre à 15h**

Médiathèque de Mâcon

Sur réservation : 03 85 39 90 26

## PROJECTIONS

### WALL•E d'Andrew Stanton Film d'animation

Faites la connaissance de WALL•E, qui est le dernier être sur Terre et s'avère être un... petit robot ! 700 ans plus tôt, l'humanité a déserté notre planète laissant à cette incroyable petite machine le soin de nettoyer la Terre. Mais au bout de ces longues années, WALL•E a développé un petit défaut technique : une forte personnalité. Extrêmement curieux, indiscret, il est surtout un peu trop seul... Cependant, sa vie s'apprête à être bouleversée avec l'arrivée d'une petite "robote", prénommée ÈVE. Tombant instantanément et éperdument amoureux d'elle, WALL•E va tout mettre en œuvre pour la séduire. Et lorsqu'ÈVE est rappelée dans l'espace pour y terminer sa mission, WALL•E n'hésite pas un seul instant : il se lance à sa poursuite.



**À partir de 6 ans**

**Judi 28 octobre à 14h30**

Salle des fêtes de La Celle-en-Morvan  
Sur réservation : 03 85 54 16 06

**Samedi 30 octobre à 16h30**

Salle polyvalente de La Charmée  
Sur réservation : 03 85 92 98 80

**Mercredi 3 novembre à 14h30**

Salle des fêtes de Broye  
Sur réservation : 03 85 54 40 75

**Vendredi 5 novembre à 14h30**

Salle des fêtes de Couches  
Sur réservation : 03 85 45 51 81

**Samedi 6 novembre à 14h30**

Bibliothèque Messey-sur-Grosnes  
Sur réservation : 03 85 44 05 28

**Mercredi 10 novembre à 15h**

Bibliothèque de Curgy  
Sur réservation : 03 85 52 00 09

**Vendredi 12 novembre à 19h30**

Salle des fêtes de Saint-Vincent-en-Bresse  
Sur réservation : 03 85 76 51 24

**Dimanche 14 novembre à 16h**

Gymnase Guillemaux d'Étang-sur-Arroux  
Sur réservation : 03 85 82 29 58

**Mercredi 17 novembre à 14h30**

Médiathèque d'Autun  
Sur réservation 03 73 16 01 14

**Public scolaire**

**Judi 18 novembre à 14h**

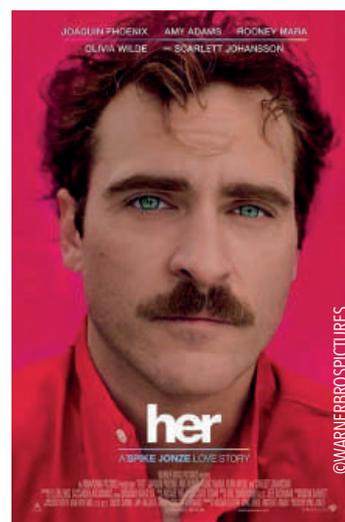


## HER

### de Spike Jonze

Fiction

Los Angeles, dans un futur proche. Theodore Twombly, un homme sensible au caractère complexe, est inconsolable suite à une rupture difficile. Il fait alors l'acquisition d'un programme informatique ultramoderne, capable de s'adapter à la personnalité de chaque utilisateur. En lançant le système, il fait la connaissance de « Samantha », une voix féminine intelligente, intuitive et étonnamment drôle. Les besoins et les désirs de Samantha grandissent et évoluent, tout comme ceux de Theodore, et peu à peu, ils tombent amoureux.



**À partir de 14 ans**

**Vendredi 5 novembre  
à 20h**

Salle des fêtes de Ratte  
Sur réservation :  
03 85 75 09 68

**Vendredi 19 novembre  
à 18h**

Médiathèque de Sancé  
Sur réservation :  
03 85 20 53 70

**Vendredi 19 novembre  
à 18h**

Médiathèque d'Épinac  
Sur réservation :  
03 85 82 05 08

## The Social Network

### de David Fincher

Fiction

Une soirée bien arrosée d'octobre 2003, Mark Zuckerberg, un étudiant qui vient de se faire plaquer par sa petite amie, pirate le système informatique de l'université de Harvard pour créer un site, une base de données de toutes les filles du campus. Il affiche côte à côte deux photos et demande à l'utilisateur de voter pour la plus canon. Il baptise le site Facemash. Le succès est instantané : l'information se diffuse à la vitesse de l'éclair et le site devient viral, détruisant tout le système de Harvard et générant une controverse sur le campus à cause de sa misogynie. Mark est accusé d'avoir violé intentionnellement la sécurité, les droits de reproduction et le respect de la vie privée. C'est pourtant à ce moment qu'est né ce qui deviendra Facebook. Quels ont été les faits exacts ? Qui peut réellement revendiquer la paternité du réseau social planétaire ? Ce qui s'est imposé comme l'une des idées phares du XXI<sup>e</sup> siècle va faire exploser l'amitié de ses pionniers et déclencher des affrontements aux enjeux colossaux.



**À partir de 14 ans**

**Judi 18 novembre à 18h30**  
Médiathèque de Saint-Rémy

Sur réservation :  
03 85 42 54 55

**Samedi 20 novembre à 15h**  
Bibliothèque de Givry

Sur réservation :  
03 85 44 44 55

**Samedi 27 novembre à 20h30**  
Salle Jean Clerc, La Chapelle-Naude

Sur réservation :  
03 85 75 09 09

## Courts-métrages

Projection de courts-métrages sur le numérique

### **Pantheon Discount**

de *Stephan Castang*

En 2050, la médecine est remplacée par une machine : le Sherlock. Sorte de super scanner qui non seulement diagnostique mais soigne également suivant les moyens du patient. Le docteur n'est plus qu'un conseiller financier qui propose des assurances, et... des solutions plus ou moins radicales.

### **Samsung Galaxy**

de *Romain Champalaune*

Samsung est le premier groupe sud-coréen, il représente un cinquième du PIB. Par le biais de ses soixante-dix-neuf filiales, Samsung est présent dans toutes les étapes de la vie des Coréens. Un récit photographique narré par une travailleuse Samsung fictive.

### **Swatted**

d'*Ismaël Joffroy-Chandoutis*

Des joueurs en ligne racontent leurs difficultés à échapper au "swatting", un phénomène de cyber-harcèlement qui menace leur vie à chaque partie. Les événements prennent forme à travers des vidéos youtube et des images vectorielles issues d'un jeu vidéo.

### **Selfies**

de *Claudius Gentinetta*

Un feu d'artifice d'autoportraits où des centaines de selfies idylliques, affligeants ou terriblement inquiétants sont agencés en un court métrage à la singulière composition. Artistiquement re-travaillées, les photos individuelles se fondent en un terrifiant rictus qui éclaire l'abîme de l'existence humaine.

### **Le Projet centrifugeuse cérébrale**

de *Till Nowak*

Le Projet de centrifugeuse cérébrale est une expérience scientifique initiée dans les années 70. Il s'agit d'un parc d'attractions pour augmenter les capacités cérébrales des gens. Le docteur Laslowicz explique le projet. Il croit que soumettre les gens à une force centrifuge de 20 000 chevaux peut résoudre les problèmes des hommes.

---

#### **À partir de 11 ans**

**Dimanche 21 novembre  
à 15h30**

Salle polyvalente  
de Varenne-Saint-Sauveur  
Sur réservation :  
03 85 60 10 05

**Jeudi 25 novembre  
à 20h**

Cinéma Action Palace  
de Chauffailles  
Sur réservation :  
03 85 26 52 29

**Dimanche 28 novembre  
à 14h30**

Maison du patrimoine oral  
de Bourgogne à Anost  
Sur réservation :  
03 85 82 78 16

---



©C071

## DANS LES CLASSES

### Lancement du Prix littéraire

La Bibliothèque départementale de Saône-et-Loire organise et coordonne le Prix littéraire des collèges, en partenariat avec le rectorat de Dijon et les collèges participants : collège Condorcet à la Chapelle-de-Guinchay, Collège Robert Schuman et Collège Notre-Dame Ozanam à Mâcon.

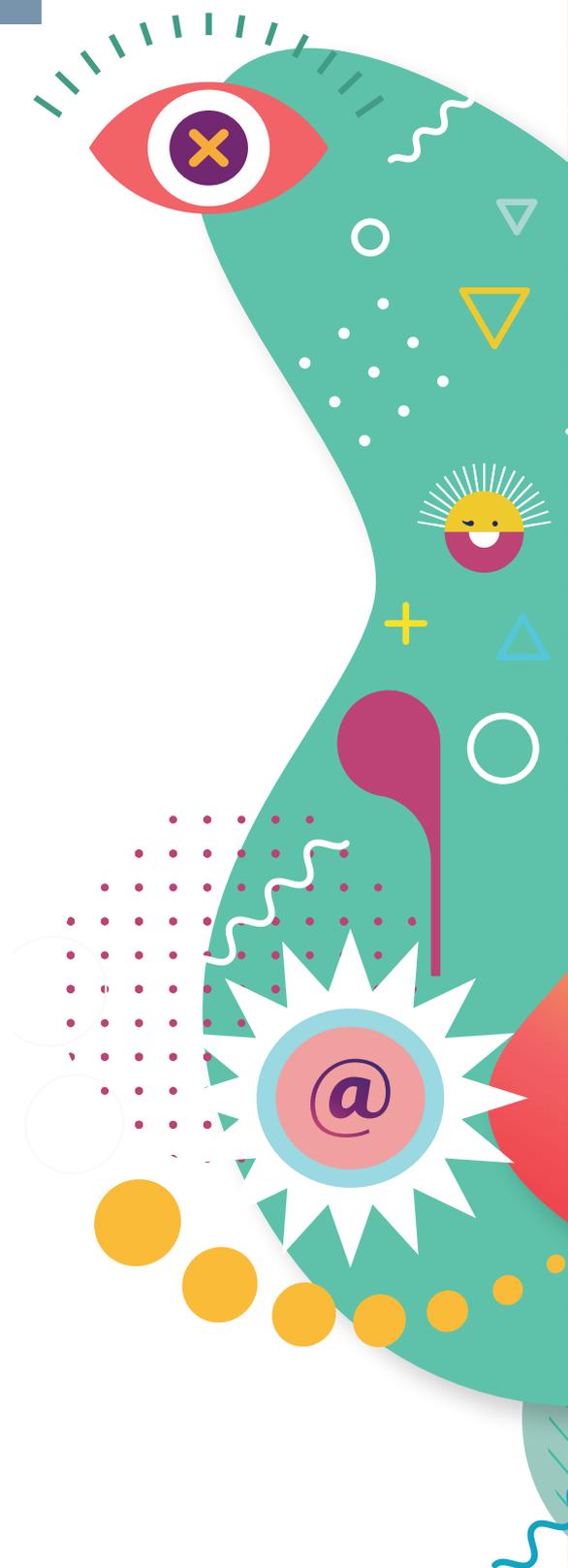
Il propose à un public de collégiens volontaires de 4<sup>e</sup> et/ou 3<sup>e</sup> de se constituer en jury, de lire cinq romans de littérature jeunesse et de décerner un prix littéraire en fin d'année.

Dans le cadre du lancement prix, les auteurs des romans sélectionnés sont invités à « pitcher » via un enregistrement vidéo qui sera diffusé en classe.

### Classe culturelle numérique

La Classe culturelle numérique est un dispositif porté par le Département de Saône-et-Loire, très engagé dans le numérique éducatif et culturel, en partenariat avec le rectorat de Dijon. À partir du mois de novembre et pendant plusieurs mois, les collégiens vont s'approprier l'univers du numérique dans lequel ils évoluent quotidiennement.

D'abord, ils vont effectuer des recherches puis ils produiront des podcasts. Guidés par une intervenante et leurs professeurs, les élèves apprennent à filmer, vérifier leurs sources, travailler en équipe et s'exprimer en public. Leurs travaux seront présentés lors d'une journée de restitution au printemps 2022.



**MARDI 05**

- FabLab mobile  
Palinges | 10h
- FabLab mobile  
Neuvy-Grandchamp  
14h30-16h30

**MERCREDI 06**

- FabLab mobile  
Rigny-sur-Arroux  
10h-12h
- FabLab mobile  
Toulon-sur-Arroux  
14h30-16h30

**JEUDI 07**

- FabLab mobile  
Bibliothèque de Geugnon  
10h-12h
- FabLab mobile  
Centre social Arc-en-Ciel/  
Geugnon  
14h30-16h30

**LUNDI 11**

- Lancement du festival Sans  
décoder ?!  
Espace Duhesme  
18, rue de Flacé à Mâcon

**MERCREDI 13**

- Chasse aux monstres  
Médiathèque de F. Giroud  
Blanzay | 10h et 15h
- Les livres augmentés  
Bibliothèque de  
Fragne-la-Loyère | 10h30

**JEUDI 14****MARDI 19****MERCREDI 20**

- Animation web series  
Mairie de Dompierre-les-  
Ormes | 14h30
- Heure du conte Storyplay'R  
Bibliothèque de Saint-Vallier  
14h

**JEUDI 21**

- Atelier formation bureautique  
Bibliothèque de  
St-Germain-du-Plain | 9h

**MARDI 26****MERCREDI 27**

- Créer une BD numérique  
Bibliothèque de La Clayette  
10h
- Quand les coloriages s'animent  
Bibliothèque  
St-Léger-sur-Dheune | 14h
- Heure du conte Voixci  
Médiathèque Pablo Neruda  
d'Epinac | 15h

**JEUDI 28**

- Tête à tête par Acqua Alta  
Théâtre de Mâcon  
15h, 16h, 17h et 18h

- Ateliers numériques
- Conférences & Formation

- Événements
- Loisirs créatifs & Numériques

- Numériquement autres
- Projections

Mois du numérique  
avec la ville de  
Chalon-sur-Saône

## VENDREDI 08

- FabLab mobile  
Issy-L'Évêque  
10h-12h
- FabLab mobile  
Grury  
14h30-16h30

## SAMEDI 09

## DIMANCHE 10

## VENDREDI 15

- Atelier formation bureautique  
Bibliothèque d'Iguerande | 14h

## SAMEDI 16

- Dessine ton jeu  
Point Info Tourisme  
Dompierre-les-Ormes | 10h30
- Carte micro:bit  
Médiathèque de  
Messey-sur-Grosnes | 14h30

## DIMANCHE 17

## VENDREDI 22

## SAMEDI 23

- Heure du conte Voixci  
Bibliothèque  
d'Étang-sur-Aroux | 10h
- Tournoi Wii  
Bibliothèque de Givry | 15h
- Animations créatives et  
numériques  
Centre EDEN à Cuisery  
14h-18h

## DIMANCHE 24

- Robot Ozobot  
Bibliothèque de Crissey | 9h
- Animations créatives et  
numériques  
Centre EDEN à Cuisery |  
14h-18h

## VENDREDI 29

- Tête à tête par Acqua Alta  
Théâtre de Mâcon  
15h, 16h, 17h et 18h
- WALL • E  
Salle des fêtes  
La Celle en Morvan  
14h30

## SAMEDI 30

- Heure du conte Voixci | Bibliothèque d'Igornay | 15h
- Tête à tête par Acqua Alta | Théâtre Mâcon | 10h, 11h, 13h30, 14h30, 15h30, 18h
- BD numérique | Bibliothèque de Gibles | 10h
- Relax game | Médiathèque de Mâcon | 14h
- Rendez-vous conte | Médiathèque de Mâcon | 16h
- WALL • E | Salle polyvalente de La Charmée | 16h30
- Noir d'encre par Acqua Alta | Théâtre de Mâcon | 17h

**MERCREDI 03**

- WALL • E | Salle des fêtes de Broye | 14h30
- Défi : toi et internet | Médiathèque de Mâcon | 15h
- Atelier effets spéciaux | Bibliothèque de Digoïn | 14h et 16h30
- Jouons, coopérons | Bibliothèque de Sancé | 14h30
- Les oiseaux s'exposent | Bibliothèque de Salornay-sur-Guye | 14h30
- Heure du conte Voixci | Bibliothèque de Curgy | 15h

**JEUDI 04**

- Atelier généalogie  
Bibliothèque d'Autun | 14h

**MARDI 09****MERCREDI 10**

- Heure du conte Voixci  
Bibliothèque de Couches | 14h30
- WALL • E  
Bibliothèque de Curgy | 15h

**JEUDI 11****MARDI 16**

- Les robots Blue Bot  
Bibliothèque de Coublanc  
16h30

**MERCREDI 17**

- Atelier Stop motion  
Bibliothèque de Chauffailles  
14h
- Atelier cinéma d'animation  
Médiathèque de Saint-Rémy  
9h30 et 14h
- Atelier light painting  
Médiathèque du Creusot | 15h
- WALL • E  
Médiathèque d'Autun | 14h30

**JEUDI 18**

- Atelier cinéma d'animation  
Médiathèque de Saint-Rémy  
14h
- The social network  
de David Fincher  
Médiathèque de Saint-Rémy  
18h30

**MERCREDI 24**

- Les journées du Lab71  
Le Lab 71  
à Dompierre-les Ormes  
10h-18h

**JEUDI 25**

- Les journées du Lab71  
Le Lab 71  
à Dompierre-les Ormes  
10h-18h
- Projection de courts-métrages  
spéciale « numérique »  
Salle polyvalente  
de Varenne-Saint-Sauveur | 20h

**VENDREDI 26**

- Les journées du Lab71  
Le Lab 71  
à Dompierre-les Ormes  
10h-18h

● Ateliers numériques

● Événements

● Numériquement autres



Mois du numérique  
avec la ville de  
Chalon-sur-Saône

● Conférences & Formation

● Loisirs créatifs & Numériques

● Projections

## VENDREDI 05

- WALL • E  
Salle des fêtes de Couches  
14h30
- HER de Spike Jonze  
Salle des fêtes de Ratte  
20h

## SAMEDI 06

- Cycle de vie d'un smartphone | Salle de la mairie de Salornay-sur-Guye | 10h
- Fresque du numérique | Salle polyvalente de Salornay-sur-Guye | 14h30
- WALL • E | Bibliothèque de Messey-sur-Grosnes | 14h30
- Workshop trois voix de Space Dances | Médiathèque de Mâcon | 14h30

## VENDREDI 12

- WALL • E  
Salle des fêtes  
de Saint-Vincent-en-Bresse  
19h30

## SAMEDI 13

## DIMANCHE 14

- WALL • E  
Gymnase Guillemaux  
d'Étang-sur-Arroux | 16h

## VENDREDI 19

- HER de Spike Jonze  
Médiathèque de Sancé | 18h
- HER de Spike Jonze  
Médiathèque d'Épinac | 18h

## SAMEDI 20

- Atelier cinéma d'animation  
Médiathèque de Saint-Rémy  
10h et 14h
- Atelier Stop motion  
Bibliothèque de Vauban | 10h
- Joue avec Tim Burton  
Bibliothèque de Gueugnon | 10h
- The social network  
de David Fincher  
Bibliothèque de Givry | 15h

## DIMANCHE 21

- Projection de courts-métrages  
spéciale « numérique »  
Salle polyvalente  
de Varenne-Saint-Sauveur  
15h30

## SAMEDI 27

- Atelier généalogie  
Salle des fêtes  
de Fleury-la-Montagne | 15h
- Les journées du Lab71  
Le Lab 71 à Dompierre-les-Ormes  
10h-12h et 14h-18h
- Monde des réseaux sociaux  
Ateliers du jour  
de Montceau-les-Mines | 14h
- The social network  
de David Fincher  
Salle Jean Clerc,  
La Chapelle-Naude | 20h30

## DIMANCHE 28

- Projection de courts-métrages  
spéciale « numérique »  
Maison du patrimoine oral  
de Bourgogne à Anost | 14h30

## MERCREDI 01

- Entrer dans la couleur  
Théâtre, Scène nationale  
de Mâcon | 18h





A central white rectangular area containing 25 horizontal blue lines, spaced evenly for writing. The lines are parallel and extend across most of the width of the page, leaving small margins on the left and right sides.



**BIBLIOTHÈQUE DE SAÔNE-ET-LOIRE**  
**Un site culturel du Département de Saône-et-Loire**

Direction des réseaux de lecture publique  
81, chemin des Prés - 71850 Charnay-Lès-Mâcon  
03 85 20 55 71  
[drlp@saoneetloire71.fr](mailto:drlp@saoneetloire71.fr)



## Service de l'Action Culturelle

Centre Culturel Louis Escande

# CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU CENTRE CULTUREL LOUIS ESCANDE PETIT THÉÂTRE

Entre les soussignés :

La Ville de MAÇON, représentée par M. Jean-Patrick COURTOIS, Maire de Mâcon,  
Ci-après dénommée « la Ville »,

d'une part,

et

Le Département de Saône-et-Loire, représenté par André ACCARY, Président dûment habilité par  
délibération de l'Assemblée départementale du 30 Septembre 2021.

Ci-après dénommée « l'utilisateur »

d'autre part,

*Vu la décision du Maire en date du 23 décembre 2002 se rapportant à la mise à disposition du Centre  
Culturel de Mâcon – fixation des tarifs*

*Vu la décision du Maire n° 2/2011 en date du 4 janvier 2011 définissant une convention d'occupation  
temporaire du domaine public.*

*Vu la décision du Maire n°361/2011 en date du 12 juillet 2011 redéfinissant la sécurité dans les locaux.*

*Vu la décision du Maire n°368/2012 en date du 2 octobre 2012 définissant une convention d'occupation  
temporaire du Centre Culturel Louis-Escande par la SCOP-SARL*

*Vu la décision du Maire n° DEC\_331-2020 en date du 22 décembre 2020 définissant les nouveaux tarifs  
à compter du 1er janvier 2021.*

Il a été convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – DÉSIGNATION**

La Ville met à la disposition de l'utilisateur une partie des locaux du Centre Culturel, soit **le Petit Théâtre**,  
pour la manifestation suivante : **Festival Sans décoder**.

Les locaux seront occupés du mardi 30 novembre au mercredi 1er décembre 2021 :

- **mardi 30 novembre** (montage) de 9h à 13h soit un créneau de 4h dont le coût s'élève à **213 €**
- **Mercredi 1er décembre** (répétition, spectacle et démontage) de 9 à 12h, de 13h à 16h et de 17h à 21h (spectacle à 18h) soit un créneau de 12h dont le coût s'élève à 869 €

A cela s'ajoutent les frais fixes (frais de dossier, entretien du bâtiment, fluides) d'un montant de **697 €**.

**Le coût total, établi à 1779 €, est offert par la Ville de Mâcon**

## **ARTICLE 2 : MISE À DISPOSITION**

Pour chaque manifestation, *la Ville* prendra l'initiative d'une réunion préparatoire sur place, en présence de *l'utilisateur* et du régisseur général désigné par la SCOP, au moins deux mois avant la date de la manifestation et avant signature du présent contrat avec *l'utilisateur*.

A cette occasion sera défini l'ensemble des éléments techniques nécessaires au bon déroulement de la manifestation : horaires, élaboration de la fiche technique et définition des prestations complémentaires éventuelles et quantification du personnel nécessaire.

*L'utilisateur* prendra les lieux et équipements en l'état, sans apporter d'aménagement pouvant compromettre la sécurité du public.

*L'utilisateur* ou la personne désignée par lui à cet effet doit être présent dans les locaux pendant toute la durée de la manifestation.

Il rendra les locaux et équipements dans l'état où il les a trouvés et toute réparation ou remise en état, après une utilisation anormale des lieux, donnera lieu à une facturation supplémentaire.

La prise en charge des locaux et l'état des lieux, avec le cas échéant inventaire des matériels utilisés, se fera sous la responsabilité du représentant de *la Ville*, en présence de *l'utilisateur*, des prestataires habilités et sollicités par ses soins et du régisseur général désigné par la SCOP.

## **ARTICLE 3 : PRESTATIONS LIÉES À LA LOCATION**

### *Prestations fournies par la Ville*

Ces prestations comprennent la mise à disposition des locaux cités à l'article 1, éclairés, chauffés et en état.

Les frais de régie générale, de préparation technique, l'ouverture et la fermeture des portes aux heures prévues et de ménage seront pris en charge par *la Ville*, ces prestations étant obligatoirement assurées par le ou les salariés de la SCOP.

### *Prestations fournies par la SCOP*

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de sécurité dans les établissements recevant du public de 1<sup>ère</sup> catégorie, les salariés de la SCOP en nombre suffisant seront présents au poste de sécurité pendant la durée de la manifestation.

Le coût de cette prestation sera facturé directement à *l'utilisateur* ainsi que les frais de préparation administrative et les prestations techniques complémentaires (personnel et matériel) sollicitées par *l'utilisateur*, selon un bordereau de prix élaboré par la SCOP.

Dans l'hypothèse où *l'utilisateur* ferait appel à un prestataire technique autre que la SCOP, celui-ci devra être habilité par *la Ville* et agira sous le contrôle du régisseur général de la SCOP et conformément à un cahier des charges établi par lui.

En cas de non respect du cahier des charges par ce prestataire, le régisseur général de la SCOP sera autorisé à interdire si besoin la tenue de la manifestation.

## **ARTICLE 4 : UTILISATION DES LOCAUX**

*L'utilisateur* se chargera de l'accueil du public dans les locaux, de la vente et de l'encaissement de la billetterie et du contrôle aux portes de la salle et prévoira un personnel en nombre suffisant.

Il s'engage à ce que le nombre de personnes accueillies à titre payant ou gratuit ne soit pas supérieur au nombre de sièges disponibles dans les salles (billetterie ou contremarques) soit 260 places pour le Petit Théâtre.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est interdit du fumer, d'amener des animaux, de jeter des papiers, d'apporter de la nourriture, des boissons ou des objets de quelque nature que ce soit dans la salle.

*L'utilisateur* s'engage à fournir un personnel suffisant pour assurer le respect de ces dispositions.

L'accès à la scène, aux locaux techniques et aux loges est interdit de manière permanente à toute personne autre que celles désignées par *l'utilisateur*, titulaire d'un badge et dont le nom aura été préalablement transmis au régisseur général de la SCOP.

Aucune vente de boissons ne sera admise autre que celles prévues par la SCOP, dans le bar de la mezzanine aménagé à cet effet.

Les décors et accessoires devront correspondre aux normes de sécurité (classement au feu).

## **ARTICLE 5 : DÉCLARATIONS LÉGALES**

*L'utilisateur* s'engage à procéder aux déclarations légales obligatoires (SACEM, SACD, contributions et droits annexes) et à en effectuer le règlement directement.

## **ARTICLE 6 – ASSURANCE**

*L'utilisateur* sera responsable des dégâts commis pendant la durée d'occupation. Il produira lors de la réservation des locaux une attestation prouvant la couverture des risques Responsabilité Civile.

Il est précisé que par le contrat « Dommages aux biens » souscrit par la collectivité auprès d'AXA, l'assureur renonce à tout recours contre les occupants des locaux désignés à l'article 1.

## **ARTICLE 7 – MISE À DISPOSITION**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Fait à Mâcon, le vendredi 28 mai 2021

La Ville de Mâcon,  
Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint chargé de la Culture,  
du patrimoine historique  
et du dialogue interculturel,

Hervé REYNAUD

Pour l'utilisateur,

Le Président

André ACCARY

# ANNEXE - CONSIGNES DE SECURITE

L'Organisateur de la manifestation s'engage à respecter les consignes suivantes

## En toutes circonstances

- Se présenter au service de sécurité et à l'agent SSIAP2 avant le début de la manifestation
- Respecter les consignes données par le service de sécurité et le régisseur général du Théâtre
- Repérer visuellement les issues de secours et les trajets définis par les plans d'évacuation
- Faire lire ces consignes à tous les bénévoles de la manifestation.

## En cas de déclenchement du signal d'évacuation

### 1 - Dans la salle

**L'agent SSIAP 2 est responsable de l'évacuation. A ce titre, il s'occupe de :**

- \* Organiser la sortie du public à l'extérieur du Bâtiment au point de rassemblement.
- \* Téléphoner aux secours 18 pompiers ou GSM 112.
- \* Attaquer le feu avec l'extincteur approprié.
- \* Vérifier la présence d'individus dans les Sanitaires, locaux techniques et les bureaux.
- \* Une fois l'évacuation terminée, rester à proximité des personnes au point de rassemblement et attendre les secours.

**L'organisateur de la manifestation et les bénévoles de salle participent à cette évacuation en appliquant les consignes suivantes :**

- \* Aider le public à se diriger vers l'extérieur du bâtiment en utilisant toutes les issues de secours et trajets définis par les plans d'évacuation.
- \* Diriger le public vers le point de rassemblement.
- \* Dans la fumée baissez-vous l'air frais est près du sol
- \* Ne jamais revenir en arrière.
- \* Rester calme et ne pas courir.

### 2 - Dans la zone scène et les loges

**Le régisseur général est responsable de la mise en sécurité des artistes amateurs et des bénévoles sur scène et en loges, à l'extérieur du Bâtiment au point de rassemblement.**

**Les bénévoles ou les professeurs participent à cette évacuation en appliquant les consignes suivantes :**

- \* Aider les artistes amateurs à se diriger vers l'extérieur du bâtiment au point de rassemblement en utilisant toutes les issues de secours et trajets définis par les plans d'évacuation.
- \* Dans la fumée baissez-vous l'air frais est près du sol
- \* Ne jamais revenir en arrière.
- \* Rester calme et ne pas courir.
- \* Procéder à un décompte des groupes au point de rassemblement.

Vu et pris connaissance le : .... / .... / 20....

Signature du responsable de la manifestation

NOM Prénom :

Qualité :

# CONTRAT DE PRESTATIONS

## ENTRE

### **LE THEATRE SCOP SARL - Scène nationale de Mâcon**

1511 avenue Charles de Gaulle – 71000 MÂCON

Tel : 03 85 22 82 80 – E-mail : info@theatre-macon.com

N° SIRET : 331 405 977 00017 - Code APE : 9004 Z – TVA intracommunautaire : FR50 331 405 977

N° Licences : 1 136912 / 2 136913 / 3 136914

Représenté par Maître Maurice PICARD, de la SELARL AJ PARTENAIRES, désigné administrateur provisoire par ordonnance du Tribunal de Commerce de Mâcon le 8 janvier 2021

Ci-après dénommé « **Le Théâtre** », d'une part,

## ET

### **DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE**

81 chemin des Prés 71850 CHARNAY-LES-MÂCON

Dossier suivi par Anthony DELHOMME, responsable de l'action culturelle : 06 06 58 42 80 –

a.delhomme@saoneetloire71.fr

N° SIRET : 227 100 013 00688

N° licences : 3 1108731

Non assujetti à la TVA

Représenté par Monsieur André ACCARY, en qualité de Président dûment habilité par délibération de l'Assemblée départementale du 30 septembre 2021

Ci-après dénommé « **L'organisateur** », d'autre part,

## **I - FONCTIONNEMENT DU THÉÂTRE**

Chaque manifestation nécessitera une réunion de préparation au minimum deux mois avant la date effective afin de déterminer les locaux utilisés, fixer les horaires d'utilisation du lieu, établir la fiche technique et planifier le personnel nécessaire à son bon déroulement. Afin d'y apporter tout le soin requis, toute demande devra être formulée lors de cette rencontre.

La journée sera organisée dans le strict respect des horaires établis d'un commun accord lors de la réunion de préparation, avec le nombre de personnes nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Rappel des horaires pratiqués : 9h à 12h - 14h à 18h - 20h à 23h. En cas de modulation des horaires indiqués ci-dessus et arrêtés lors de la réunion préparatoire avec le Régisseur général, les frais de salles, de personnel, de repas éventuels et de matériel, feront l'objet d'une facturation supplémentaire à l'utilisateur.

Pour toute manifestation, un temps de montage et de démontage est nécessaire. En cas de montage très important, celui-ci devra se faire la veille. Le démontage devra intervenir

immédiatement à l'issue de la manifestation et en tout état de cause avant minuit. En cas d'impossibilité, celui-ci sera effectué ultérieurement tout en restant à la charge de l'organisateur.

Afin d'être en règle avec la législation, nous rappelons que la durée quotidienne de travail du personnel mis à disposition par le Théâtre, ne pourra en aucun cas dépasser 12h et que les temps de pause devront impérativement être respectés.

## **II - ORGANISATION DE LA MANIFESTATION**

L'organisateur, ou la personne désignée par lui à cet effet, doit être présent dans l'enceinte du Théâtre sis 1511 avenue Charles de Gaulle 71000 MACON pendant toute la durée de la manifestation.

Aucune observation d'un caractère autre que technique, de quelque nature que ce soit, ne devra être effectuée directement par l'organisateur ou son délégué, au personnel du Théâtre. Les réclamations éventuelles devront être adressées à la Direction du Théâtre ou au responsable du service désigné par lui à cet effet. L'Organisateur agira sous le contrôle du Régisseur général du Théâtre.

En cas de non-respect par l'organisateur et ou le prestataire de la réglementation en vigueur et notamment du code des ERP 1ère catégorie, impliquant de fait la responsabilité du Régisseur général, celui-ci se verra dans l'obligation d'en informer l'élu et l'administratif de permanence de la Ville sans délai avant de procéder en cas de besoin à l'annulation de la manifestation.

L'organisateur s'engage à remettre les locaux dans le même état qu'à la prise en charge. Toute intervention pour réparation ou remise en état, après une utilisation anormale des lieux, donnera lieu à une facturation supplémentaire.

## **III - DATES, HORAIRES ET LIEUX DE LA MANIFESTATION**

Conformément à la convention de mise à disposition des locaux passée entre l'organisateur et la Ville de Mâcon et transmise pour information au Théâtre, aux dates suivantes, selon les tranches horaires établies d'un commun accord :

### **ENTRER DANS LA COULEUR** **Spectacle – Alain Damasio et Yan Pechin** **PETIT THEATRE**

**Mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 – 18h**

Montage dès 9h – Répétitions et jeu à 18h. Démontage le soir-même

## IV - DÉTAIL DES PRESTATIONS FOURNIES PAR LE THÉÂTRE

### a) Prestations techniques et de sécurité

Le fonctionnement correct du Théâtre exige la présence, lors de chaque manifestation, d'un personnel compétent en nombre suffisant. En conséquence, une fiche technique (détail des besoins) devra être fournie ou mise au point avec le Régisseur du Théâtre au minimum deux mois avant la manifestation, pour l'établissement des plannings et du devis.

Toutes les prestations fournies par le Théâtre : intervention du personnel technique nécessaire à la préparation, aux répétitions, à la présentation du spectacle ou de la manifestation et au démontage, feront l'objet d'une facturation selon le prévisionnel ci-dessous, cependant tout dépassement entraînera un surcoût :

	01/12/21						
	Nb heures	Nb heures	Nb heures	Nb heures	Total heures	Taux horaire	TOTAL
Préparation administrative + frais						Forfait	130,80 €
Régisseur général						Prise en charge Ville	- €
Régisseur plateau	10,5				10,5	27,80 €	291,90 €
Régisseur lumière	10,5				10,5	27,80 €	291,90 €
Régisseur son	10,5				10,5	27,80 €	291,90 €
Régisseur vidéo	10,5				10,5	27,80 €	291,90 €
Machiniste						25,40 €	- €
Vacataire accueil						Prise en charge Ville	- €
Service sécurité (2 pers)	6				6	26,80 €	160,80 €
Agents de sécurité (1 pers)	3				3	26,80 €	80,40 €
Primes panier (Techniciens pas de pause entre 18h et 21h)	5					15,00 €	75,00 €
						Total HT	1614,60 €
						TVA 20 %	322,92 €
						<b>TOTAL TTC</b>	<b>1937,52 €</b>

### b) Mise à disposition du matériel technique

Ces frais de location matériel plateau, son et lumière feront l'objet d'une facturation selon le prévisionnel ci-dessous, cependant tout dépassement entraînera un surcoût :

					<b>TOTAL</b>
Coût matériel lumière					84,21 €
Coût matériel son					94,15 €
Accord piano					- €
Coût matériel plateau					22,56 €
Total HT					200,92 €
TVA 20 %					40,18 €
<b>TOTAL TTC</b>					<b>241,10 €</b>

<b>TOTAL TTC</b>	<b>2178,62 €</b>
------------------	------------------

## V - FACTURATION ET RÈGLEMENT

**La facturation sera établie d'après le bilan de la manifestation et en fonction du temps réellement passé par le personnel et le matériel mis à disposition, selon le barème en vigueur.**

Toute heure travaillée après minuit ou jour férié, subit une majoration de 100 %.

Le règlement de l'ensemble des prestations s'effectuera après la manifestation à réception de facture.

Tout retard fera l'objet de majoration au taux bancaire en vigueur.

L'organisateur déclare avoir lu l'ensemble des articles du présent contrat et être en conformité et en accord avec leur contenu.

## VI- CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET SANITAIRES

Pour des raisons de sécurité, le remplacement du personnel du Théâtre (Régisseur Général, personnel d'accueil et de sécurité) par du personnel de l'organisateur, est exclu. Aucun aménagement pouvant compromettre la sécurité des locaux, ne sera admis. Tout personnel technique extérieur devra être préalablement habilité par la Ville de Mâcon et satisfaire aux obligations professionnelles de la réglementation en vigueur.

L'organisateur se chargera de l'accueil du public dans les locaux, de la vente et de l'encaissement de la billetterie et du contrôle aux portes de la salle et prévoira un personnel en nombre suffisant.

Il s'engage à respecter la jauge maximum de chaque configuration de salle (Grand Théâtre 850 places avec régie en salle, 713 places avec proscenium – Petit Théâtre 260 places). En cas

d'entrée gratuite, il veillera à ce que le nombre de personnes entrant dans la salle ne soit pas supérieur au nombre de sièges disponibles (distribution de contremarques).

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit, dans la salle : de fumer, d'apporter de la nourriture et des boissons, d'amener des animaux, même tenus en laisse, de jeter des papiers ou des objets de quelque nature que ce soit. L'organisateur fournira un personnel suffisant pour assurer le respect de ces dispositions (Contrôle des entrées de salles et surveillance à l'intérieur).

L'accès de la scène, des locaux techniques et des loges, est interdit de manière permanente à toute personne étrangère au service. L'organisateur désignera nommément les personnes strictement destinées à assurer une tâche précise dans cette partie des locaux, et seront reconnaissables à l'aide d'un badge. Aucune vente de boissons ne sera admise.

Les éléments du décor et accessoires devront respecter les normes en vigueur concernant le classement au feu. L'organisateur devra fournir au Régisseur général du Théâtre l'attestation de l'Organisateur de conformité au code des ERP de première catégorie ainsi que le procès verbal de classement à la réaction au feu des matériaux.

En cas de non présentation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la représentation.

***Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des protocoles sanitaires en vigueur au moment de la manifestation, il est convenu entre Le Théâtre et L'organisateur que***

- ***le Théâtre mettra à disposition de L'organisateur ses bornes de gel hydroalcoolique et ses plots de guidage (pour la partie publique) et effectuera par ses équipes un renfort du ménage vers les espaces loges***
- ***l'organisateur mettra à disposition de ses membres en espaces loges, du gel hydroalcoolique, des masques et tout autre élément de désinfection nécessaire***

## **VII – MISE A DISPOSITION DU BAR DU THÉÂTRE**

Pour vos dates de spectacles le bar du Théâtre peut vous être mis à disposition si vous le souhaitez.

Le bar pourra être ouvert avant le spectacle et pendant l'entracte, pas de possibilité de l'ouvrir à la fin de la représentation.

Si vous souhaitez tenir le bar, vous devez faire une demande écrite d'autorisation de buvette auprès du service réglementation de la Ville de Mâcon, étant entendu que la vente d'alcool n'est pas autorisée.

Cette autorisation devra obligatoirement nous être retournée avec le contrat de prestations.

Les frigos du bar vous seront mis à disposition les jours de spectacles et devront être vidés à l'issue de l'entracte.

Le bar doit être rendu propre et les poubelles emportées par vos soins.

***Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des protocoles sanitaires en vigueur au moment de la manifestation, il est convenu entre Le Théâtre et L'organisateur, que la vente des boissons s'effectuera au bar mais la consommation des boissons s'effectuera à l'extérieur du bâtiment.***

## VIII- ASSURANCES

Le bâtiment est assuré par la Ville de Mâcon pour sa responsabilité en tant que propriétaire.

L'organisateur doit s'assurer pour sa responsabilité civile et, en tant qu'utilisateur locatif des bâtiments, pour tous les risques pouvant naître de l'activité envisagée. **L'organisateur s'engage à fournir l'attestation de son assureur.**

Le Théâtre assurera son propre personnel mis à la disposition de l'organisateur.

## IX- RÉSILIATION OU ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation empêchant le déroulement de la manifestation ou/et la non présentation des documents attestant de la conformité au feu des décors à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution des clauses essentielles du contrat sans indemnités pour l'organisateur.

L'annulation de la manifestation du fait de l'organisateur entraînera l'obligation de verser au Théâtre le remboursement des frais engagés : préparation administrative dans tous les cas, salaire intégral du personnel technique en cas d'une annulation intervenant moins de 72 heures avant la manifestation.

### **CLAUSES PARTICULIERES (concernant les grèves des intermittents et le Coronavirus COVID-19)**

Dans l'éventualité d'une propagation du CORONAVIRUS Covid-19 ou d'une grève des intermittents du spectacle, Le Théâtre souhaite apporter des précisions concernant d'éventuelles annulations pouvant intervenir dans ce contexte.

Quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour cause de maladie parmi les membres des équipes artistiques ou de la structure d'accueil, ou bien du fait d'une décision préfectorale de fermeture, ou si les conditions sanitaires ne permettent pas d'ouvrir 50% de la jauge prévue, ou encore en cas de contexte de grève des intermittents du spectacle :

- Le Théâtre et l'organisateur examineront tout d'abord la possibilité de reporter les événements programmés ;
- si cette solution n'est pas envisageable, un accord amiable sera recherché en tenant compte également des frais engagés à la date de l'annulation, ceci afin que ni le Théâtre ni l'organisateur ne se retrouvent en péril financièrement.

## X- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Mâcon mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Fait à Mâcon, en deux exemplaires.

L'organisateur **(1)**  
André ACCARY

Pour le Théâtre  
Le représentant légal  
Maître Maurice PICARD, SELARL AJ PARTENAIRES  
Administrateur provisoire

  
**SELARL AJ PARTENAIRES**  
Maîtres Maurice PICARD  
et Jean-Baptiste AUDRAS  
Administrateurs Judiciaires  
22 rue du Cordier - C.S. 30107  
01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

**(1) faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé" et de la date**